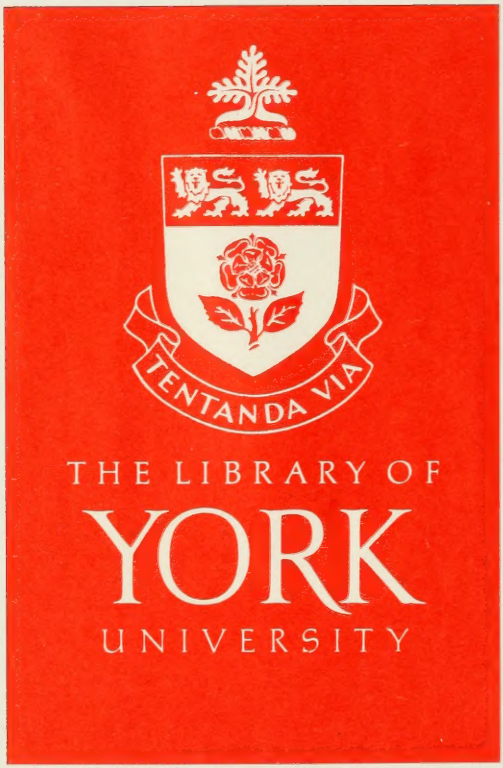
TENTANDA VIA
THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY

3 9007 0278 2833 4

Date Due

JUN 3 0 2009 SC CIRC

FORM 109

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

Tous droits réservés, Canada, 1931.

Mélanges historiques

Volume 18

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

PREMIÈRE SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth
Montréal
1931

FC
305
S94
1918
V.18-21

SCOTT

Terrains des Premiers Temps

Gilles Rageot, notaire, de Québec, est envoyé aux Trois-Rivières, en 1668, pour dresser une sorte de cadastre. Devant lui Mathurin Gouin, marié à Madeleine Vien, fille et héritière en partie de feu Etienne Vien, et de plus légataire de Marie Denot, sa mère, déclare un emplacement « en cette ville » de vingt toises en carré joignant Philippe Estienne, et d'autre part la rue Saint-Jean, d'autre part Lavallée-Jutras,[1] d'autre part la rue Saint-Pierre, avec maison, étable, etc.

Le 1er avril 1655, dans l'inventaire des biens de feu Mathieu Labat, le mot « ville » des Trois-Rivières est employé pour la première fois. On vient de le rencontrer en 1668. Je le retrouve en 1676 dans le titre de la seigneurie de Gentilly, accordé à Michel Pelletier par l'intendant Duchesneau et daté de « la ville des Trois-Rivières ».

Nous avons ici une rue Saint-Jean qui avoisine la rue Saint-Pierre. Je regarde la carte de M. Noiseux, de 1825, et je vois « rue Saint-Jean » là où nous la voyons de nos jours.[2] Elle portait donc ce nom dès 1668.

De plus, Mathurin Gouin et sa femme possèdent un arpent de front sur vingt de profondeur,

1. Claude Jutras dit Lavallée. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, I, 330.

2. Le nom y est de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Pierre, longeant au nord-est le presbytère. C'est la continuation de la rue Saint-Louis. **Chronique trifluvienne**, p. 70, 71.

étant la moitié d'une terre accordée à Etienne Vien en 1650 par M. d'Ailleboust, et en bonne culture en 1668, joignant d'un côté Philippe Estienne et d'autre part Pierre Lefebvre, puis d'un bout au sieur Le Neuf de la Poterie.

Philippe Estienne déclare un arpent de front sur vingt de profondeur, qu'il tient de sa défunte femme, fille d'Etienne Vien, joignant le sieur Le Neuf de la Poterie et Mathurin Gouin.

Séverin Ameau, notaire et greffier, déclare cinq arpents sur vingt au bord de « la rivière des Trois-Rivières » au-dessous du coteau dit le coteau de la Marche, vis-à-vis de la pointe de sable, à la pinière des Pères Jésuites, joignant Pierre Boucher, sieur de Grosbois, et d'autre côté les terres non concédées, le tout en forêt à la réserve d'un arpent ou environ de bois abattu, le tout concédé à Ameau par le dit Pierre Boucher, le 27 juillet 1656. La Marche ne serait-il pas Urbain Beaudry, qu'on appelait toujours Lamarche?

La belle talle de pins qui existait en 1850 à l'endroit indiqué par Séverin Ameau ne peut être que la pinière de 1668. C'est dans le voisinage du cap aux Corneilles.

Pierre Lefebvre, « demeurant au Cap-de-la-Madeleine, étant au lit par maladie », c'est Jacques Aubuchon qui déclare pour lui deux arpents sur vingt-huit, situés au coteau des Pères, joignant Le Neuf de la Poterie et Besnard dit Bourjolly, et d'un autre côté les terres des Sauvages, et d'un bout les terres non concédées. Accordés à Lefebvre par Pierre Boucher, le 7 octobre 1655.

Jacques Aubuchon, « demeurant au Cap-de-la-Madeleine, » déclare posséder aux Trois-Rivières un arpent et demi sur dix-sept à lui concédés il y a vingt-deux ans par M. de Montmagny et mis en valeur, joignant Pierre Lefebvre et Besnard dit Bourjolly et le sieur Le Neuf de la Poterie. De plus, il possède deux arpents faisant partie de quatre de front au fleuve sur dix de profondeur, joignant le dit Besnard dit Bourjolly et les terres non concédées. De plus, une place à lui, concédée par M. de Montmagny, sur laquelle il avait (vers 1645?) fait construire une maison que l'on démolit, en juin 1668, parce qu'elle tombe en ruine. Cette place, d'un tiers d'arpent, joint Pierre Lefebvre, les héritiers Hertel. Lafontaine-Poulain.[3] Aubuchon est tenu de laisser un chemin royal de vingt toises le long du fleuve à l'eau haute. De plus, deux arpents sur vingt situés sur les coteaux, joignant Besnard dit Bourjolly, Médard Chouart, Pierre Lefebvre et les terres non concédées, « le tout en haut bois parce que la guerre des Iroquois l'a empêché de mettre en valeur» . Cette dernière terre avait été concédée à Aubuchon en 1655 par Pierre Boucher. De plus, un emplacement, en ville, de dix-huit pieds sur seize, où Aubuchon a bâti une maison, joignant Le Neuf de la Poterie, le sieur Péré, « la rue Saint-Louis tendante de la grande rue Notre-Dame sur le fleuve », tenant son titre de Charles Pachirini.

Ce Jacques Aubuchon, gros bonnet du temps, avait une terre à Champlain depuis 1643 et y était

3. Maurice Poulain dit Lafontaine. **Les Forges Saint-Maurice, p. 10-15.**

avec deux autres colons vingt ans avant le début de cette seigneurie. Il habitait le Cap-de-la-Madeleine et avait aux Trois-Rivières plusieurs propriétés depuis des années.

Notons la rue Saint-Louis qui apparait pour la première fois dans mes notes.[4] Charles Pachirini, c'est le chef sauvage qui possédait le carré de terrain compris entre le boulevard (rue des Remparts),[5] la rue Notre-Dame, les rues des Casernes et Saint-Louis. Je crois comprendre que les dix-huit pieds sur seize avec maison étaient placés à l'encoignure du boulevard (rue des Remparts) et de la rue Saint-Louis, la maison regardant le fleuve, mais placée sur le fief Pachirini, non pas du côté est de la rue Saint-Louis.

Continuant son enquête, Gilles Rageot nous montre Marie Boucher, veuve d'Etienne Pepin dit Lafond, qui possède deux arpents sur vingt « situés sur le coteau des Pères », joignant par le front aux héritiers d'Etienne Vien, à l'autre bout aux terres non concédées, d'un côté à la veuve et héritiers de Christophe Crevier,[6] et de l'autre au sieur Godefroy de Normanville. Le titre est du 15 novembre 1656 et signé par Pierre Boucher. De cette terre il y a environ quatre arpents en nature et bois coupé. Le titre a été ratifié le 28 avril 1662 par A. Cheffault, à Paris, au nom des Cent-Asso-

4. Sur le plan de M. Noiseux, en 1825, le nom de la rue Saint-Louis y est du boulevard (rue des Remparts) à la rue Notre-Dame, longeant nord-est la place d'Armes; suit la rue Saint-Jean.

5. Sur le plan de M. Noiseux, en 1825, le boulevard est nommé rue des Remparts; elle suit le fleuve et va de la rue des Casernes à la rue Saint-François.

6. Ancêtre de Ludger Duvernay, fondateur de notre société nationale. **La Saint-Jean-Baptiste**, p. 95.

ciés. De plus vingt-quatre arpents « sur le bord de la rivière des Trois-Rivières », joignant Pierre Boucher, Urbain Beaudry, sieur de la Marche, d'un bout la dite rivière et (en arrière?) les terres non concédées. Le titre signé par M. de Montmagny est du 23 juillet 1644. La rente est payable à la Saint-Rémy. Cette terre est en valeur et labourable à la charrue.

Marguerite Hayet, femme de Médard Chouart, auparavant veuve de Jean Véron,[7] comparaît pour elle et les enfants de Véron et d'elle. Chouart est « absent depuis six ans pour être allé à la Nouvelle-Angleterre ». Il était alors à Londres avec le demi-frère[8] de Marguerite Hayet et tous deux fondaient la fameuse Compagnie de la Baie d'Hudson. Marguerite Hayet déclare trente arpents joignant les héritiers de François Marguerie en partie et Godefroy de Normanville représentant les droits de Jean Sauvaget. De l'autre côté, tenant au sieur Le Neuf de la Poterie qui a acheté de Jean Amiot. D'un bout joignant Godefroy l'aîné et de l'autre, Claude David. Cette terre est en valeur. Le titre signé par M. de Montmagny est du 15 août 1645.

De plus, en l'absence de Médard Chouart, Marguerite Hayet, sa femme, déclare deux arpents sur vingt situés « au coteau des Pères » joignant Jacques Aubuchon et Guillaume Pepin; d'un bout sur le front tenant aux héritiers d'Etienne Vien, et de l'autre les terres non concédées. Cette terre « n'est en valeur à cause des incursions des

7. Jean Véron de Grandmesnil fut tué à la bataille de la banlieue le 19 août 1652. **Mélanges historiques,** vol. 5, p. 23.

8. Pierre-Esprit Radisson. **Mélanges historiques,** vol. I, p. 64

Iroquois », mais il y a six arpents de bois abattu. Le titre en faveur de Médard Chouart est de Pierre Boucher « comme gouverneur des Trois-Rivières », daté du 15 juillet 1656, et il y est dit que Chouart doit faire travailler incessamment sur cette terre « s'il n'en est empêché par les guerres ». Jean de Lauzon a ratifié l'acte le 20 juillet, même année 1656.

Ensuite arrive « Jean Pepin, fils de Guillaume Pepin, lequel pour l'absence de son dit père, étant allé aux champs a dit avoir de lui ordre de comparaître par devant nous ». Jean Pepin déclare vingt-sept arpents joignant Godefroy l'aîné, les héritiers de Guillaume Isabel,[9] d'un bout le chemin éloigné de quinze toises de la rivière des Trois-Rivières et l'autre bout Quentin Moral qui est aux endroits de feu François Marguerie à cause de sa femme. Titre accordé à Guillaume Pepin en partie par M. de Montmagny, le 23 juillet 1647, et ratifié le 29 mars 1649 par la compagnie de la Nouvelle-France (Cent-Associés) sous la signature de Lamy. Il y a sur cette terre quatre ou cinq arpents de sapinière. Le reste est propre à la culture.

De plus, Jean Pepin déclare deux arpents sur vingt situés « environ un quart de lieue de la ville des Trois-Rivières, sur le coteau des Pères, » tenant aux représentants d'Etienne Vien, la veuve (Véron?) et Médard Chouart et aux terres non concédées. Le tout en haut bois. Titre du 15 juin 1656 accordé au dit Chouart (?) par Pierre Bou-

9. Isabel fut tué à la bataille de la banlieue le 19 août 1652. **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 23.

cher comme gouverneur et ratifié le 20 juillet 1656 par Jean de Lauzon.

De plus, Jean Pepin déclare « un emplacement en cette ville » sur lequel Guillaume Pepin a fait bâtir une maison, grange, étable, y ayant cours et jardin, le tout de vingt toises en carré, joignant Jean de Noyon, Claude David, par devant la grande rue et par derrière Gilles Trottier. Concédé à Guillaume Pepin par M. d'Ailleboust, le 6 juin 1650, « à condition de faire bâtir ainsi qu'il a été fait et de renclore et fermer de bons pieux sous un an ». Acte ratifié le 21 mai 1652 par Jean de Lauzon et contresigné par son secrétaire Florent Boujonnier, notaire.[10]

A son tour, maître Quentin Moral sieur de Saint-Luc, juge prévost en la juridiction du Cap-de-la-Madeleine, déclare posséder deux arpents sur vingt « sur le coteau des Pères » joignant Claude David, Guillaume Pepin et par derrière les terres non concédées; d'autre part il touche aux enfants de Philippe Estienne. Quentin Moral a reçu le titre de Pierre Boucher, gouverneur, le 28 juillet 1656, et ce document a été ratifié par Jean de Lauzon le 2 août suivant.

Un seul Godefroy, Louis surnommé de Normanville,[11] figure dans cette enquête, « au nom et ayant droit cédés par Jean Pouterel sieur Bellecourt,[12] son cousin-germain, par écrit sous seing

10. **Mélanges historiques,** vol. 5, p. 19. Voir **Appendice,** note 1.

11. **Mélanges historiques,** vol. 11, p. 24, 28.

12. Il portait aussi le surnom "du Colombier." Jean-François de Bellecourt qui, en octobre 1663, va devant le Conseil souverain

privé ». Il déclare un arpent de terre pour y bâtir maison, cour et jardin. Plus, trois autres arpents « sur le coteau qui va de ce lieu au lac Saint-Pierre ez lieux non concédés, et cinquante arpents des terres basses, au pied du dit coteau », à la charge de laisser un chemin de cinq perches de large entre ces terres et la rivière; lesquelles terres appartiennent au sieur de Godefroy de Normanville par la cession à lui faite par le dit sieur de Bellecourt qui les tenait par titre des Cent-Associés du 29 mars 1659 signé A. Cheffault. Le cens sera de douze deniers par arpent.

Le dernier propriétaire qui comparait est René Besnard dit Bourjolly, au nom de sa femme Marie Sédillot, veuve de Bertrand Fafard, tutrice des enfants Fafard. Un emplacement de vingt toises en carré joignant Pierre Lefebvre, les représentants de Le Neuf de la Poterie, « par devant l'enclos de la ville », et par derrière les héritiers Jean Véron. Il y a maison, grange, cour et jardin. Concédé au défunt Bertrand Fafard par M. d'Ailleboust le 1er juin 1650, ratifié par Jean de Lauzon le 17 juin 1652, et contresigné par Florent Boujonnier.

Plus, vingt-quatre arpents « en nature de désert et terre labourable à la charrue », joignant Godefroy de Normanville, Jacques Aubuchon et des deux bouts de terre de Le Neuf de la Poterie. Concédés à Bertrand Fafard par M. de Montmagny le 22 juillet 1638.

---

avec Antoine Trottier, était un Pouterel. Le nom de Bellecourt ou Belcourt a été adopté par François, né en 1679, fils d'Antoine Trottier ici-nommé. **Conseil souverain, I, 23.**

Plus, cinquante-trois arpents concédés au dit Fafard par les Cent-Associés, le 16 avril 1657, « joignant et continuant les terres ci-dessus, ce qui ne se trouve pas ». Tenant à Le Neuf de la Poterie (à cause de l'acquisition qu'il a faite du nommé Jean Amiot) et à l'autre bout les terres non concédées, sur lesquelles (cinquante-trois arpents) il y a environ vingt arpents de bois abattu « et le restant en nature de haut bois ».

Plus, quatre arpents sur le fleuve par dix de profondeur, « au-dessus de la ville », tenant au sieur du Hérisson et les terres non concédées ; d'un bout au chemin de dessus la grève qui doit être de vingt toises de large lorsque les eaux sont hautes.

Plus, deux arpents de front sur vingt de profondeur « sur le coteau des Pères », joignant Pierre Lefebvre, Jacques Aubuchon et d'un bout le dit coteau ; à l'autre bout les terres non concédées. Accordés au défunt Bertrand Fafard par Pierre Boucher, gouverneur, le 14 juillet 1656, et ratifié par Jean de Lauzon, le 20 juillet suivant.

Gilles Rageot ne faisait ni géographie ni topographie. Il nous laisse à deviner la situation sur le sol des propriétés dont il constate les titres, mais en rapprochant son texte de nos autres renseignements, nous parviendrons à débrouiller ce cadastre qui n'a jamais été fait. Attendons.[13]

(1920)

13. M. Sulte était mort depuis cinq ans quand, en 1928, Montarville Boucher de la Bruère apporta une réponse satisfaisante sur les premières propriétés rurales trifluviennes, soit de 1633 à 1650. Voir **la Naissance des Trois-Rivières.**

La Commune

A partir de 1646 il semble que les Trifluviens possédaient bon nombre de bêtes à cornes qui devaient être un peu dispersées dans les défrichements au cours de la belle saison, aussi les Iroquois ne manquaient-ils pas d'attaquer ces animaux, tant pour causer du dommage aux colons que dans le but de se nourrir eux-mêmes.

Il y a apparence que la garde de ce bétail répandu un peu partout devenait onéreuse et que l'on décida de mettre le tout ensemble, de manière à attirer l'ennemi sur un seul point afin de le mieux surveiller.

Le prix d'une vache était de quinze piastres (six peaux de castor), ce qui valait bien soixante-dix piastres de notre argent en 1920 où nous sommes. Quant au castor, en 1644-1646, il atteignait un prix exhorbitant et, dès 1649, il tomba de moitié. Nulle marchandise n'avait une valeur aussi variable que cette pelleterie et pourtant c'était elle qui réglait le prix de toute chose au Canada.

En vertu du pouvoir qu'il tenait des Cent-Associés, M. de Montmagny accorda, le 15 août 1648, aux habitants des Trois-Rivières, le terrain nécessaire au pâturage de la place, savoir:[1]

Borné sud-est par le chemin qui est sur le bord

1. P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie, I, 285.**

du fleuve. C'est la rue Notre-Dame allant jusqu'à la banlieue.

Borné au nord-ouest par une ligne qui court nord-est, sud-est... Je copie l'acte tel que publié par le gouvernement en 1852. Il est visible que l'on a « sauté » plusieurs mots après « court nord-est ». Ce devrait être « court nord-est et nord-ouest jusqu'à l'angle nord des terres des Jésuites », banlieue. Cette ligne omise dans la copie sépare la commune du fief Sainte-Marguerite qui fut concédé plus tard.

Voyons le côté nord-est. La phrase tronquée dans la copie devrait être: « Borné nord-est par une ligne qui court nord-ouest, sud-est ». Le texte continue ainsi: « Partant d'une borne (vers le flanc ouest du coteau?) qui sépare cette commune des terres du sieur de la Poterie. En 1645, Jacques Le Neuf de la Poterie avait possession d'un fief formant triangle très allongé dont la pointe finissait un peu au-delà de la descente du coteau, de sorte qu'il comprenait tout le terrain entre la commune et la rue des Forges plus tard. C'est le marquisat Du Sablé![2]

Le tracé nord-est se poursuit dans ces termes: « Au nord-est par une ligne qui court nord-ouest, sud-est qui part d'une borne (vers le commencement de la rue Saint-Philippe?) séparant cette commune des terres où sont situées les maisons de Gaspard Boucher et d'Urbain Beaudry dit Lamarche, et celles où sont logés, pour le présent, les Révérends Pères Jésuites, jardins et lieux en dé-

2. P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie, I, 289.**

pendant, laquelle borne est la même (non, mais sur la même ligne ou rumb de vent) qui sépare les dites terres de la commune de celles du sieur de la Poterie. » De la pointe (nord-ouest) du marquisat Du Sablé, en ligne droite, on va à la rue Saint-Antoine. Les Jésuites, Boucher, Beaudry, étaient donc placés entre les rues Badeaux, des Forges et Notre-Dame.

Maintenant du côté du sud-ouest : « Borné par une ligne qui court nord-ouest, sud-est qui sépare les terres appartenant aux Pères Jésuites des dites terres de la commune ». Les Jésuites possédaient la première terre de la banlieue, près du site du moulin à vent actuel.

Puisque, en 1648, les Jésuites étaient logés dans la basse-ville, nous comprenons que deux ans plus tard ils aient parlé de se construire « un bâtiment » dans la bourgade même.

Le document en question prescrivait l'abattage du grand bois et le défrichement « afin que l'herbe puisse croître et que les Sauvages ennemis ne puissent approcher du fort et des maisons situées proche d'icelui. »

Il est dit dans cet acte que les Jésuites, Jacques Hertel, Jean Godefroy ont cédé chacun un arpent et demi de terrain « le long du chemin qui est sur le bord du fleuve, sur la profondeur comprise dans les dites bornes ». Ceci est vague, mais où prendre l'explication?

Le 9 juin 1650, on agrandit le terrain de la commune en prenant depuis sa limite sud-ouest quatorze arpents allant jusqu'à la première rivière de la banlieue, sur une vingtaine d'arpents en pro-

fondeur. C'est la terre des Jésuites, mais ceux-ci gardent les profondeurs près du coteau et sur cette éminence. On compense les Jésuites par un autre terrain dans la banlieue. Ont signé: D'Ailleboust, Jacques et Michel Le Neuf, Jacques Hertel, Jean Godefroy, Gaspard Boucher, Jacques Aubuchon, Jean Sauvaget, Jean Véron, Guillaume Isabel, Guillaume Pepin, Bertrand Fafard, et, plus bas: Jérôme Lalemant, supérieur en la Nouvelle-France.[3]

Cette transaction resta sur le papier et ne fut ratifiée et mise en vigueur que le 2 mai 1664.

(1920).

---

3. P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie, I, 285**; Greffe d'Ameau.

La Rue Notre-Dame

Les premières maisons de la ville furent construites *rue sans nom* (des Casernes, plus tard rue Notre-Dame, place d'Armes, rue Saint-Louis, moitié ouest du boulevard, (rue des Remparts), en tournant le fief Pachirini, qui reçut ce titre accordé à son propriétaire, un Sauvage influent, Pachirini, homme qui se tient droit comme un piquet. Pas de rue, des sentiers sans noms.

Lorsque des habitants se placèrent sur la ligne de la rue que nous appelons Saint-Pierre (côté nord) on donna le nom de Grande-Rue à ce qui devint Notre-Dame, depuis le Platon jusqu'à la rue Saint-François. Elle coupait la bourgade en deux. Avec le temps, il surgit des habitations sur cette Grande-Rue allant vers la future rue Saint-François. Vers 1653[1] on fit une palissade entourant ce groupe de maisons, pour se défendre contre les Iroquois. La place d'Armes, au centre, devint le marché, quand cela fut nécessaire.

Ceux qui, les premiers, s'établirent vers la basse-ville, passaient non pas sur le Platon pour arriver au village, mais à son extrémité nord et l'on considéra cette voie non comme une suite de la rue

1. L'on verra plus loin que, dès le mois de fév. 1651, une clôture entourait la ville. Les différents textes connus de l'époque sont assez confus et contradictoires sur les palissades des Trois-Rivières. Voir plus loin le chapitre sur les Fortifications; aussi **Montarville Boucher de la Bruère, la Naissance des Trois-Rivières, p. 28.**

Saint-Pierre mais la continuation de la rue Notre-Dame, malgré le double détour qu'il fallait exécuter pour les réunir. Du bas de cette nouvelle rue Notre-Dame partit un sentier qui est devenu la rue du Platon, pour arriver au fleuve. Là était le port, avant 1634 comme après cette date.

Le Platon, avec son fort de pieux debouts, restait une éminence commandant la basse-ville (à naître), les terrains du nord de la rue Notre-Dame, la Table où était la bourgade, et, du côté sud, le fleuve.

La porte d'entrée de la bourgade était à l'intersection des rues actuelles Saint-Pierre, Bonaventure, Notre-Dame. Des vieillards m'ont dit, vers 1855, en avoir vu les débris aux alentours de 1800.

Le 15 avril 1649, Michel Le Neuf du Hérisson, des Trois-Rivières,[2] achète pour son frère, Jacques Le Neuf de la Poterie, le fief Champflour situé entre les rues actuelles Bonaventure et Laviolette ou des Champs. « Prenant par devant à la rue Notre-Dame » dit l'acte de vente. Ceci montrerait que le nom de Saint-Pierre n'était pas encore adopté. Ce « par devant » c'est notre rue Saint-Pierre, et on la prenait avec raison pour le prolongement, en ligne droite, de la rue Notre-Dame qui venait de la basse-ville. L'acte continue : « Borné au sud-ouest aux Révérends Pères Jésuites ; au nord-est au sieur Godefroy » et, en effet, les Jé-

2. Les Le Neuf étaient aux Trois-Rivières dès 1636. **Mélanges historiques**, vol. II, p. 12.

suites avaient depuis treize ou quatorze ans déjà le terrain compris entre les rues Bonaventure et des Forges, comme Jean Godefroy possédait, depuis 1633,[3] ceux qui vont depuis la rue des Champs ou Laviolette jusqu'à la rue Saint-François. Voilà donc « Notre-Dame » adoptée en 1649 et même un peu avant cette date, car il est évident que Michel Le Neuf du Hérisson emploie un nom connu.

Le 28 mai 1652, le gouverneur Guillaume Duplessis Kerbodot donne à Pierre Dandonneau douze perches de terrain « situées dans l'enclos du bourg, bornées d'un côté à Sébastien Dodier et de l'autre à la rue appelée rue Notre-Dame; d'un autre côté à Antoine Desrosiers, et de l'autre à la clôture du bourg ». Ce devait être au sud de la rue Notre-Dame, soit au fond de la place d'Armes où entre celle-ci et la rue appelée plus tard des Casernes.

A cette époque le fleuve ne devait pas inonder au printemps les terres de la banlieue et de la commune, le déboisement du pays n'étant pas commencé. Ces endroits étaient plantés d'arbres de haute futaie qui en faisaient un immense bocage. Cinq ou six petites rivières les coupaient agréablement et l'on pouvait voguer en canot d'écorce sur leurs eaux qui égouttaient un vaste territoire dans la région des coteaux. Ces décharges n'étaient jamais à sec. Il y avait là des établissements de castors dont les traces ont été retrouvées de mon temps. La chasse offrait abondance de gibier à poil

3. Voir **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 11.

et à plume, comme aussi la grève du fleuve pour une foule de volatiles. C'était, par malheur, un lieu d'embuscade dont les Iroquois savaient se servir et ils y rôdaient en toute sûreté comme chez eux.

(1920)

La Rue Saint-Pierre

Les Cent-Associés étant en possession des terres du Canada en accordaient des morceaux sous forme de seigneuries aux personnes qui promettaient de les mettre en valeur. Les Jésuites ayant demandé le lot compris entre les rues Saint-Louis, Notre-Dame, Casernes, le boulevard, la place d'Armes comprise, M. d'Ailleboust, gouverneur général, nommé par les Cent-Associés, reçut d'eux l'autorisation de faire dresser l'acte requis, ce qui eut lieu aux Trois-Rivières, le 5 juin 1651, par la plume du notaire Florent Boujonnier. Il y est dit que ce petit fief est borné au nord-est à Bertrand Fafard; au sud-ouest « au chemin qui va entre le fort et la clôture »; vers le sud par le fleuve; au nord à (illisible) sur le passage.

Bertrand Fafard demeurait où est la rue Saint-Louis, c'est connu par d'autres pièces. La clôture du bourg courait rue des Casernes, côté est de cette rue, et le chemin en question longeait cette palissade en dehors. Le mot que je n'ai pu lire était peut-être « la place » sur le passage et cela signifierait la place d'Armes sur la rue Notre-Dame.

René Robineau sieur de Bécancour,[1] qui était dans la colonie depuis 1646 à peu près et résidait souvent aux Trois-Rivières pour son commerce de

1. Marié en 1652 avec Marie Le Neuf, fille de Jacques Le Neuf de la Poterie, gouverneur des Trois-Rivières, René Robineau de

pelleteries, obtint, en 1657, le petit fief Robineau, dans la basse-ville, près du fleuve où est la rue Saint-René à présent. Tous ces endroits étaient dans l'état primitif, couverts par la forêt ou des broussailles, mais pas encore habités. Le premier colon, Pierre Chabot, ne reçut un emplacement dans ce lieu qu'en 1689.[2]

En 1660, au registre des Audiences, il est fait mention de « la rue Saint-Pierre ». C'est la plus ancienne mention que je connaisse du nom de Saint-Pierre appliqué à cette rue; cependant, notons que, le 7 avril de cette même année, dans le contrat de vente du fief Champflour par Jacques LeNeuf de la Poterie à Pierre Boucher, il y a: « prenant par devant à la rue Notre-Dame », ce qui veut dire que le notaire a copié mot pour mot la délimitation de 1649 fournie dans l'acte de Champflour à LeNeuf de la Poterie, sans tenir compte de la nouvelle manière de désigner ce bout de rue.

Un contrat de Séverin Ameau, en date du 20 juin 1664, nous fait connaître le partage du fief Hertel, situé en dehors de la bourgade, près du ruisseau qui partait du voisinage du cap aux Corneilles et se déversait au fleuve un peu plus haut que le cap Métaberotin ou Pointe-des-Chenaux.

Bécancour servit avec le camp volant de 1649 et prit toujours une part active aux choses de la milice. Il mourut en 1699 laissant six garçons: Robineau, Bécancour, Portneuf, Menneval, Villebon, Neuvillette.

2. Les premiers colons du fief Robineau, aux Trois-Rivières, furent: 1689 Pierre Chabot, 20 x 40 pieds; 1692, Guillaume Beaudry, 54 x 20; 1696, François Delpé-Saint-Cerny, pas de mesure; 1697, Jacques Rondeau, 54 x 45; 1699, Louis Lampron dit Lacharité, 40 x 20.

Sur cette terre, non loin du fleuve, était la maison de feu Jacques Hertel, mort en 1651, laquelle maison passe à François Hertel. Le fief est divisé en trois parties égales: Jean Crevier, époux de Marguerite Hertel, reçoit celle qui est la plus rapprochée du bourg. Louis Pinard, marié à Madeleine Hertel, prend le lot du milieu. Le troisième est attribué à Quentin Moral, qui a épousé la veuve Hertel. Les trois nouveaux propriétaires consentent à ce qu'un chemin coupe ces terres, prolongeant la rue Notre-Dame qui finissait à la rue Saint-François ou peut-être à la rencontre des rues Saint-Louis et Saint-Jean.

Dans les actes concernant la commune (9 juin 1650) on voit que M. d'Ailleboust accorde aux Jésuites permission de prendre du bois en ce lieu « pour leurs bâtiments, sinon du bâtiment de l'église paroissiale ». *Le Journal des Jésuites,* au mois d'avril précédent, note qu'il y a eu conseil des Pères à Québec, au sujet du « bâtiment des Trois-Rivières » et qu'il a été décidé de ne rien demander à la compagnie de Jésus pour aider à cette construction. Ceci peut être autre chose que l'église.

Le 16 mai 1664, aux Trois-Rivières, Mgr de Laval et M. de Mésy, gouverneur général, signent, par devant Séverin Ameau, un acte accordant « une place pour bâtir une église et un presbytère, y faire jardin et cimetière—bornés sud-ouest joignant la grande porte du bourg qui regarde la plateforme; au nord-nord-ouest, joignant la porte de la rue Saint-Pierre; à l'est-nord-est attenante à la palissade du bourg; au sud-ouest au chemin qui est

entre la dite place et la plateforme ». Pas de mention de la rue Notre-Dame qui passe devant la place d'Armes.

La porte de la rue Saint-Pierre s'ouvrait sur le chemin qui a été la rue des Champs, aujourd'hui Laviolette.

L'église fut construite, le portail faisant face à la grande porte du bourg et aussi à cette partie de la rue Notre-Dame qui descend à la basse-ville.

La palissade formait donc un carré long: rues Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Louis, Boulevard, des Casernes et coude de la rue Notre-Dame. L'ancienne chapelle des Jésuites était sur le boulevard regardant le fleuve.

La plateforme, c'est le Platon, avec son fort au milieu, à peu près. Ce fort a dû disparaître vers 1666.

(1920)

Les Fortifications

Oui, les fortifications des Trois-Rivières. Cela vous étonne? S'il n'y en a pas aujourd'hui, il y en avait autrefois. On peut en parler. La nature du terrain s'y prêtait. Le Platon est une assiette forte par elle-même. Il commande partout autour de lui et ses canons coupent le chenal du fleuve qui en est tout près. C'est même pour cela que le gouvernement fédéral le conserve afin qu'il reste découvert et qu'on puisse y placer de l'artillerie. Et voilà comment il est loué à la ville moyennant une piastre par année.

Toute la côte, la Table, depuis la rue du Château jusqu'au cap Métaberotin, est indiquée pour recevoir des batteries. Impossible de remonter le fleuve sous le feu des pièces, si jamais cette position dominante en est garnie.

Le Platon? C'était la pointe du lac au temps où les vagues battaient le pied des coteaux de Sainte-Marguerite et la bordure nord de la rue des Forges. Bien avant les Français il y avait eu sur cette éminence un fort algonquin dont LaViolette retrouva les ruines le 4 juillet 1634.

Oui, l'endroit est fortifiable et a été fortifié — Platon et ville.

Une pièce découverte dans les archives des Ursulines de Québec, en date du 16 octobre 1648, mentionne que des « dépenses ont été faites pour les bastiments de Québec, » mais que « ceux des

Trois-Rivières n'y sont pas compris. » Ces lignes sont de l'écriture du Père Jérôme Lalemant.

Le Père Buteux écrivait en septembre 1649: « Dans cette résidence des Trois-Rivières où nous donnons nos soins aux Français et aux Sauvages, nous n'avons pas d'autres forts que des forts en bois, d'autres remparts que les marais desséchés. »

Le fort en bois construit sur le Platon en 1634 avait un ou deux bastions. C'était toute la défense de la bourgade .

En décembre 1650, M. d'Ailleboust, gouverneur général, songeait à élever quelque fortification aux Trois-Rivières, mais le projet en resta là.

Au mois de juin suivant, ce gouverneur donna aux Pères Jésuites un terrain entre les rues actuelles Saint-Louis et du Château « à condition de bâtir la renclore fermée du village. »

Le Père LeMercier nous fait entendre que l'automne de 1652, on fit certains travaux de défense aux Trois-Rivières, mais si l'on consulte la « Relation » de l'année suivante on comprend que rien ou très peu de chose était fait à ce sujet.[1]

Le 6 juin 1653, M. d'Ailleboust, étant aux Trois-Rivières, vit que l'on travaillait à mettre la place à l'abri d'une surprise. Il donna ordre à Pierre Boucher de faire exercer la milice au tir à la cible et au maniement des armes.

---

1. Grâce à la découverte de pièces nouvelles, on sait maintenant qu'une clôture entourait le bourg dès le mois de juin 1651. On verra ailleurs (la Rue Notre-Dame, la Rue Saint-Pierre) qu'elle est mentionnée le 5 juin 1651 puis le 28 mai 1652.

La bourgade comptait trente-huit ménages:

....	76	âmes
Hommes non mariés.....	13	"
Jeunes garçons.....	38	"
Jeunes filles.....	26	"
Total.....	153	"

Je ne mentionne pas les engagés. La milice devait former une compagnie de cinquante hommes.

Les instructions du gouverneur à Pierre Boucher lui enjoignent « de faire son possible pour presser la construction de la palissade et tenir mémoire des journées qui seront données, par qui, à quoi et combien.

« S'il arrivait quelques réfractaires au commandement ou qui manquassent aux gardes, il les condamnera à l'amende telle qu'il jugera à propos.

« La palissade et les deux redoutes achevées, il divisera le bourg en trois escouades, ou quatre s'il y a assez d'hommes, dont une entrera tous les soirs en garde dans la redoute qui regarde les champs. Dans un corps-de-garde. il y aura toujours une personne qui veillera et celui qui devrait être en sentinelle fera ronde tout autour du dedans de la palissade et aura l'oreille au guet pour ne se point laisser surprendre du dehors par l'ennemi ni du feu qui se peut mettre par accident en quelque maison.

« Il aura soin de faire qu'un chacun tienne ses armes en bonne état et bien chargées de postes ou de balles. Il excitera souvent ceux qui vont au

travail (des champs) de se tenir sur leurs gardes; surtout il aura l'oeil que les armes soient bien chargées. »

Il est visible que la palissade demandée, en 1651, ne fut plantée qu'au mois de juin 1653. Vers la fin de juillet on mettait la dernière main aux préparatifs de défense. Pierre Boucher avait alors quarante-six hommes exercés, prêts à agir. Le Père LeMercier, qui s'était tenu aux Trois-Rivières depuis le 15 jusqu'au 20 juillet, pour voir aux ouvrages ci-dessus, rentra à Québec le 21 août.

Le gouverneur Jacques LeNeuf de la Poterie étant absent, la direction des Trois-Rivières revenait à Pierre Boucher. [2] Les Iroquois infestaient les environs de la bourgade et tuaient de temps en temps quelques travailleurs isolés.

Le 22 août fut une journée mémorable. Cinq ou six cents Iroquois tentèrent l'assaut de la place, mais ils reculèrent sous un feu meurtrier partant des fusils de la milice et de la bouche de quelques pièces de canon que M. Boucher avait postées fort à propos sur la croupe du Platon pour tirer à feu plongeant.

L'attaque parait avoir été dirigée non pas contre le village, mais contre le fort et cela se conçoit puisque les Sauvages se seraient vus maîtres de tout, après la capture du Platon.

Durant onze années encore les Iroquois continuèrent leurs maraudes autour des Trois-Rivières, escarmouchant ça et là avec nos patrouilles,

2. Sur les gouverneurs des Trois-Rivières, voir **Mélanges historiques**, vol. 14, p. 62.

mais sans oser s'approcher de la place. Après 1665 on ne les revit plus jamais.[3]

Le 16 mai de l'année 1664, M. de Mésy, gouverneur général, et Mgr de Laval signent un acte pour donner aux habitants le terrain destiné à l'érection d'une église paroissiale, « à prendre, du côté du sud-ouest, joignant la grande porte du bourg qui regarde la plateforme; au nord-nord-ouest joignant la porte de la rue Saint-Pierre; à l'est-nord-est attenante à la palissade du bourg; au sud-ouest au chemin qui est entre la dite place et la plateforme. »

La plateforme c'est le Platon. Alors, la palissade courait depuis le boulevard le long de la rue du Château jusqu'au coude de la rue Notre-Dame, où il y avait une porte, et se continuait jusqu'à la rue Saint-Pierre où était l'autre porte. Le terrain de l'église allait de la porte, le long de la rue Saint-Pierre, jusqu'à la rue Saint-Jean.

Je ne saurais dire depuis quand l'enceinte s'étendait ainsi jusqu'à l'intersection des rues Notre-Dame, Bonaventure et Saint-Pierre. En tous cas, le portail de l'église de bois qui fut construite peu après faisait face à cette partie de la rue Notre-Dame qui descend à la rue des Forges.

Le 14 juin 1684, le baron de La Hontan, qui venait de passer aux Trois-Rivières, écrivait que ce lieu n'est protégé ni par des ouvrages en pierre ni par des palissades. Vingt ans avaient donc suffi pour la suppression de la clôture mentionnée en 1664.

3. Sulte et Malchelosse, **le Fort de Chambly**, p. 10.

Remarquons que la guerre des Iroquois paraissait imminente au moment de la visite de La Hontan, aussi le nouveau gouverneur général, M. de Denonville, arrivé de France le 30 juillet 1685, s'empressa-t-il de garnir la petite ville d'un rempart quelque peu rassurant.

Le plan daté du 14 novembre 1685 montre treize bastions dans la palissade, ce qui ne s'accorde pas avec la lettre officielle. Peut-être que les travaux de ce plan n'avaient été exécutés qu'en partie puisqu'on demandait des fonds pour les compléter.

La clôture en question allait du coin des rues Notre-Dame et Saint-Pierre jusqu'au boulevard; de là à la rue Saint-François-Xavier et même plus loin jusqu'à une ravine; ensuite elle courait au nord-ouest, puis au sud-ouest pour atteindre à peu près le site actuel de l'école des Frères, et elle suivait la rue Saint-Pierre d'un bout à l'autre. Si l'on s'en rapporte au plan de 1685, il n'y a aucune maison à l'est, au nord et à l'ouest de ces lignes. Le Platon est nu de muraille, mais il porte sept canons sur des affûts.

La lettre du gouverneur général, le marquis de Denonville, en date du 12 novembre 1685, dit que le poste des Trois-Rivières est entouré de hautes palissades sans postes militaires et qu'elles ne sont pas flanquées, sauf que l'année précédente, on y a commencé deux grandes tourelles qui ne sont pas terminées et qui restent très exposées. « Ce poste est très important; il aurait pu être mieux

placé plus près des trois embouchures de la rivière, mais il est trop tard pour le changer. »[4]

La guerre des Iroquois recommençait et devait durer jusqu'à 1701. Il n'y a pas de doute que la position du cap Métaberotin est plus forte, militairement, que celle du Platon, mais les cultivateurs ne s'étaient pas établis pour faire la guerre.

Je viens de dire une grande vérité, mais voyez la chose étrange: cette même année 1685, La Hontan écrivait que « les Trifluviens sont les meilleurs soldats de la colonie. »

La Hontan, qui était dans le pays, dit que l'été de 1690, le comte de Frontenac fit une visite aux Trois-Rivières et y traça le plan d'un fort.[5] L'hiver suivant la ville fut entourée « d'une très belle palissade, » dit un document officiel.

Les Iroquois se trouvaient maîtres du Haut-Canada, le fort Cataracoui étant abandonné. Tout le gouvernement de Montréal était ravagé par les bandes de maraudeurs qui massacraient les habitants et brûlaient les maisons. Saint-François-du-Lac avait subi un assaut. Plusieurs Français venaient d'être pris au lac Saint-Pierre.

Un contrat du notaire Séverin Ameau, dressé en mai 1692, mentionne la rue que nous appelons Bonaventure, laquelle « regarde la grande porte

4. Le 12 nov. 1685, M. de Denonville écrit: "The post of Three Rivers is formed of lofty palissades, without doors or gates ,and without flanks except two large turrets begun last year, which are entirely exposed and unfinished. Nevertheless, the post is of importance and might have been located more favorably had it been placed nearer the three mouths of the river. But this change is no longer feasible." **Paris Documents,** IX, 281.

5. **Voyages de La Hontan,** éd. de 1728, I, 321.

de la ville, » par conséquent cette porte était au coude ouest de la rue Notre-Dame où commence la rue Saint-Pierre.[6]

La population des Trois-Rivières et autres lieux en remontant jusqu'à Chambly, à Repentigny, à Lachine, avait abandonné les champs pour se réfugier dans des enclos décorés du nom de forts. Ceux qui avaient allumé cette guerre étaient retournés en France, laissant aux colons la mission de défendre le pays.[7]

Le 15 septembre 1692, le comte de Frontenac et M. de Champigny, écrivant au ministre, lui expliquent que la palissade des Trois-Rivières a été reconstruite à neuf avec des redoutes et qu'on y a fait d'autres réparations, mais qu'il faut de l'argent pour augmenter l'enceinte.

Le 24 octobre 1694, M. de Champigny mentionne dans les menues dépenses des "réparations faites aux portes de la ville des Trois-Rivières. »[8] On rendait compte à Versailles de chaque clou enfoncé dans un pieu et de chaque bardeau posé sur une couverture.

Le 4 novembre 1693, MM. de Frontenac et

6. Voir notre plan à l'**Appendice**, note 1.

7. Allusion à la perfidie de M. de Denonville à Cataracoui en 1687.

8. Le 24 oct. 1694, M. de Champigny écrit au ministre que les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières ne se pressent pas de mettre leurs garnisons au complet, et que dans ces deux places on ne voit pas un seul soldat qui fasse le service. Sous la date du 26 nov. suivant , M. de Champigny signe « l'état de la dépense faite pour les fortifications des Trois-Rivières: Pour réparation aux portes de la ville et fourni 2 pelles de bois: 2 livres 5 sous; pour avoir renduit de terre le corps de garde, fait une trappe et un lit de camp dedans: 9 livres. Grand total: 11 livres 5 sous. »

Champigny font rapport que « la clôture des Trois-Rivières a été réparée et son enceinte augmentée pour fermer la maison du gouverneur et porter la clôture sur la croupe de la hauteur, afin de mieux commander la campagne, et la basse-ville étant auparavant trop retirée. »

Ainsi, on avait prolongé la palissade, côté du sud, pour embrasser le Platon, et vers le nord on enveloppait le terrain des Récollets.

En 1701, Bacqueville de la Potherie remarque que la ville est « entourée de pieux d'environ dix-huit pieds de haut. »

Sur le plan en 1704 la clôture entoure le Platon et dans son ensemble elle nous montre huit bastions. Au nord, elle enveloppe le terrain des Ursulines. Au nord-ouest, la rue Saint-Pierre est toujours la limite de cette fortification. Les portes ne sont pas indiquées, non plus que sur le plan de 1685.

Vers 1704, quelqu'un a dessiné une vue de la place et elle a été publiée. La seule copie que nous connaissions de cette oeuvre a été découverte en Allemagne.[9] Elle donne tous les détails de la palissade, mais elle laisse le Platon sans défense, ce qui nous ferait reculer jusqu'à 1692, pourtant le monastère des Ursulines est à sa place actuelle et cela nous amène à 1700 ou 1702. L'église de la paroisse est sur le site où elle se trouva depuis 1664 jusqu'à 1715. On y voit sur le Platon une maison avec ses dépendances (M. de Ramezay), mais pas le château qui ne fut bâti qu'en 1723. Ce problè-

9. Elle appartient au Dr Arthur Doughty, archiviste du Canada.

me allemand m'intrigue fort. Il est évidemment croyable dans toutes ses parties, sauf l'absence de palissade sur le Platon.

La palissade si gentille du plan de 1704[10] s'accorde bien avec la jolie rangée de pieux du dessin allemand de la même date, mais voilà que, cinq ans plus tard, on déclare pourrie et ruinée toute cette défense.[11]

La guerre contre les colonies anglaises éclatait. On construisit le fameux fort de Chambly[12] et on releva l'enceinte des Trois-Rivières.

En 1721, nous avons un croquis soigné qui représente la palissade s'étendant au-delà du monastère des Ursulines et comprenant tout le Platon. L'aspect en est bien modeste. On ne dirait pas que c'est un ouvrage militaire. L'oeil passe entre les pieux. On n'y voit pas le moindre bastion. Que sont devenus ceux de 1704? N'ont-ils existé que sur le papier? L'ingénieur propose et le roi dispose puisqu'il tient les cordons de la bourse.

De 1744 à 1748 nous eûmes la guerre contre les colonies anglaises.

L'ingénieur Franquet, qui visita Trois-Rivières durant l'été de 1752, note ce qu'il a vu et ajoute ses observations: « Nous parcourûmes les vestiges de l'enceinte brûlée des quarante-cinq maisons et

10. Voir l'**Album des Trois-Rivières,** publié par Benjamin Sulte.

11. En mai et juin 1709, Matanas, espion indien envoyé par les Anglais pour examiner les places du Canada, rapporte que **Troy River** est une petite ville comme Schenectady, renfermant 40 familles, ayant un fort défendu par trente canons, petits et grands. La palissade en est pourrie et peu solide. **London Documents,** V, 86.

12. Voir Sulte et Malchelosse, **le Fort de Chambly.**

du couvent des Ursulines consumés par l'incendie du 19 au 22 mai de cette année. Il a été si considérable, pendant trois jours, qu'on eut toutes les peines du monde d'arrêter le feu. Avant cet incendie la ville était fermée d'une enceinte de pieux de dix à douze pouces de diamètre, sur douze pieds de hauteur, que le feu a brûlée, de manière qu'aujourd'hui elle est ouverte. »

Ainsi, la palissade entourant le village avait été faite en mai-juillet 1653, augmentée, plus tard, reconstruite et changée plusieurs fois; elle fut détruite en mai 1752, ayant subsistée quatre-vingt-dix-neuf ans, mois pour mois.

Franquet proposait de reconstruire l'enceinte, mais il voulait une muraille de brique parce qu'il avait examiné la briqueterie de la commune et disait que la terre était excellente pour cet objet. Il ajoute que le bois favorable pour faire de bons pieux dans les conditions requises ne se trouve pas facilement aux environs.

La guerre de Sept Ans commença sur l'Ohio en 1753. Ni Québec, ni Montréal, ni Trois-Rivières ne reçurent de fortifications. On se battit à la frontière jusqu'à 1759, où Wolfe arriva devant Québec.

Trois-Rivières se relevait malaisément de ses ruines au milieu de la famine ,des expéditions militaires et des privations de tous genres qui marquent cette époque.

J'ai remarqué que, en parlant des Trois-Rivières au cours de la guerre de Sept Ans, les écrivains disent que la palissade était délabrée. Mettons plutôt qu'il n'y en avait pas.

Voici une autre vue des Trois-Rivières prise en 1757. Du fleuve c'est une côte absolument sauvage. Quelques maisons apparaissent au sommet. Le château est visible sur le Platon.

Aucune trace de défense. Ni palissades, ni canons, ni tourelles, ni parapet. L'endroit, à cet égard, était retourné à un siècle en arrière. Il est vrai que les Iroquois n'étaient plus à craindre. Dans le port on voit une goélette, des chaloupes, des canots d'écorce et plusieurs Sauvagesses avec des enfants et quelques hommes de leur nation qui ont l'air de faire la traite. La côte, sous le boulevard actuel, est de plusieurs formes, ayant des creux, des renflements sur le point de s'ébouler, et tout cela est couvert de broussailles, de petits arbres, au milieu desquels sont plantés hardiment de hauts bois blancs, des pins, des épinettes. Ce devait être ainsi en 1634 lorsque LaViolette débarqua pour construire le fort.

Durant tout le régime français et même jusque vers 1800, quand on parlait des Trois-Rivières, c'était toujours dans l'intention d'indiquer le pays situé sur les deux bords du Saint-Laurent et qui embrasse le lac Saint-Pierre en descendant jusqu'à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Cette petite province centrale portait le nom de la ville qui lui servait de chef-lieu. A présent, qui dit Trois-Rivières dit la ville des Trois-Rivières. Les comtés de Maskinongé, Saint-Maurice, Champlain et Nicolet ont pris de l'importance et nous ne les confondons plus avec les noms de la ville d'où sont partis les premiers colons de ces territoires.

Dans son ouvrage, écrit en 1757, Bougainville

dit: « Trois-Rivières est une ville entourée de quelques mauvaises palissades. Québec, grande ville mal fortifiée. Montréal, aussi mal fortifiée avec un mur crénelé. Le gouverneur des Trois-Rivières a un fort joli logement; celui de Montréal n'en a point. Il y a un lieutenant du roi, un major et un aide-major à Québec, Montréal et Trois-Rivières. De plus, un capitaine au port de Montréal. Le roi entretient pour l'ordinaire un chirurgien aux Trois-Rivières. Les gens des gouvernements des Trois-Rivières et de Montréal l'emportent pour la guerre et les voyages d'En Haut sur ceux du gouvernement de Québec, qui sont plus adonnés à la navigation. »

Le type du « voyageur » ancien, c'est-à-dire de l'explorateur, est éminemment trifluvien. Depuis Pierre Pepin dit Laforce, qui donna son nom à un lac situé près de Saint-Paul, dans le Minnesota, jusqu'à F.-X. Aubry, le « Napoléon des plaines, » les grands voyageurs sont sortis du district des Trois-Rivières durant deux siècles ronds.

Les hommes forts de la Rivière-du-Loup et de Maskinongé ont laissé leur marques dans les souvenirs de plusieurs générations.[13]

Le 12 septembre 1760, quatre jours après la capitulation de Montréal, le garde-magasin du roi de France aux Trois-Rivières reçut ordre de dresser l'inventaire des effets qu'il avait en mains, puisque toutes les propriétés de cette classe passaient aux autorités britanniques.

La pièce en question est signée « G. de Ton-

13. Voir Voyageurs et hommes de cages, **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 83; **Défense de nos Origines**, p. 76-83.

nancour, » ce qui veut dire Louis-Joseph Godefroy de Tonnancour, baptisé aux Trois-Rivières le 27 mars 1712, nommé garde-magasin en 1731 et, de plus, procureur du roi en 1740, « homme fort riche, d'une belle figure et de beaucoup d'esprit », disait l'ingénieur Franquet en 1752.[14] Voyons l'inventaire :

1 voile de navire.
5 bateaux de rai.
300 rames à bateau.
100 livres d'étoupe.
1 marmite à bray.
5 canots d'écorce de huit.
42 avirons à canot.
7000 livres de bray gras.
190 colliers de portage.
5 vieilles chaudières.
13 bêches.
10 haches.
38 pioches.
7 poids de 50 livres.
2 poids de 12 livres.
1 poids de 15 livres.
1 fléau de fer.
1 paire de balances garnies en fer.
60 boîtes de balances garnies en fer.
33 peignes.
31 langues de boeuf.
530 paires de souliers tannés.

14. Sur Godefroy de Tonnancour voir **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 29.

600 traînes sauvages.
4 frèts de caisse.
8 gamelles.
6 bidons.
6 fourniments.
40 poires à poudre.
31 bayonnettes.
6 vieilles épées de soldats.
6 vieux fusils.
3 gibernes.
2 caisses de pierre à fusil.
245 sacs à plomb.
1800 livres de balles.
6 horloges de sable.

Le lendemain, 13 septembre, on dresse l'inventaire de l'artillerie. Cette pièce est signée: « Taschereau. » Ce devait être Louis-Charles, né le 7 juin 1739, à Québec, car il était l'aîné de ses trois frères. Le père, Thomas-Jacques Taschereau, avait eu des intérêts dans les forges Saint-Maurice dès 1736;[15] il était décédé en 1749; sa fille Charlotte, mariée aux Trois-Rivières en 1752, y résidait encore en 1760. Le jeune Louis-Charles devait être employé au magasin militaire sous les ordres de Godefroy de Tonnancour. Il ne semble pas au fait de sa besogne. J'ai eu de la peine à lire la liste qu'il signe. Par exemple « écrasporon », que je ne comprends pas, et « gourgoueches », dont je fais « gargousses. » Passons à l'inventaire:

15. Sur Taschereau, voir **les Forges Saint-Maurice,** p. 52-54, 85, 86, 89.

5 pièces de canons montées en affuts marins, calibre de 8 livres (Six fautes d'orthographes que je corrige).

3 pièces de canon sur affuts de campagne, même calibre.

1 pièce de canon sans affut, calibre de 4 livres.

290 boulets, calibre de 8 livres.

1 passe-boulets.

186 gargousses en papier sans être pleins, calibre 8.

50 gargousses en papier, calibre 12.

15 sacs à mitraille sans être pleins calibre 8.

7 barils de poudre contenant 700 livres.

597 livres de poudre en 199 gargousses de papier.

1800 livres de balles.

33 boîtes, tant que sacs à mitraille.

2000 pièces à fusil.

5 boute-feux garnis.

3 livres de mêche.

4 épinglets.

33 anspects.

7 clous pour enclouage.

1 marteau de fer.

2 crapauds de fer pour mortier de 6 pouces.

2 paires de écrasporon (?), affut marin de rechange.

Le 4 octobre suivant, le général Amherst, passant aux Trois-Rivières, met sa signature au bas des deux documents en question.

Les papiers du service militaire, transmis à Londres, par la suite, sont restés au bureau de la guerre jusqu'à présent. M. Douglas Brymner les

a fait copier pour l'usage des historiens du Canada, de sorte que je vous donne les deux pièces ci-dessus comme primeures puisqu'elles n'ont jamais été publiées.

L'intérêt qui s'y rattache n'est pas grand ; toutefois, nous aimons à connaître ces choses du temps passé qui disent exactement ce que personne de nos jours n'est capable de nous expliquer. En effet, comment savoir dans quel état de défense se trouvait la ville des Trois-Rivières au moment de la capitulation de Montréal? On a cru que la réponse à cette question était impossible. Voici que, par un instrument authentique, le secret se révèle. Ce n'est pas qu'il fût impénétrable, mais il fallait l'aller découvrir en Angleterre.

L'automne de 1761, un an après la capitulation de Montréal, William Pitt fit savoir qu'il serait disposé à conclure la paix avec la France, car il avait atteint son but, qui était de dominer dans l'Amérique du Nord. Les Français se figuraient que le ministre anglais voulait obtenir des concessions en Europe et qu'il cèderait le Canada en échange.

Sous cette impression, un officier militaire qui avait servi sur le Saint-Laurent et les Grands Lacs, rédigea une suite d'observations concernant la future défense de la colonie. Comme tous ceux de son temps, il ne voyait qu'un moyen de maintenir les établissements français — c'était en faisant la guerre aux voisins. Aussi, explique-t-il que l'on pourrait prendre New-York et tout le reste de la

Nouvelle-Angleterre[16] si les opérations étaient bien conduites de la part de la France. Ensuite, il en vient au cas où nous serions envahis et incapables de garder la frontière. Voici le rôle des villes qui ont à se défendre. Il mentionne Québec à cause de sa position naturellement forte, mais ce n'est pas le coeur du pays. Il dit:

« La situation de Montréal est très désavantageuse; le plus habile ingénieur n'en tirerait qu'un mauvais parti. Je voudrais porter cette place à la porte supérieure de l'île de Montréal. Mais la ville des Trois-Rivières devrait être le dépôt général de toutes les ressources de la colonie et, si le Canada doit expirer, c'est là qu'il doit rendre son dernier soupir. Il faudrait donc fortifier cette ville, tirer parti de sa situation qui est avantageuse; établir là les magasins, les arsenaux, en faire, en un mot, une place telle que la colonie aux abois, avec une armée battue, put, en se réunissant sous son canon, ou dans ses murailles, reculer encore d'un an l'invasion entière. On peut ajouter à cela que les forges du roi n'en sont pas à trois lieues, dans la profondeur, sur la même rive du fleuve. »

Le Français voulait reprendre le Canada afin de faire la guerre. L'Anglais le gardait pour avoir la paix.

---

16. La proposition n'était pas nouvelle. Elle fut formulée dix fois avant 1760. A quoi bon tant de bavardage puisque la France négligeait d'envoyer des troupes pour la défense du Saint-Laurent. Elle put pourtant équiper 75,000 soldats pour aider les Américains à obtenir leur indépendance.

Et voilà comment la ville des Trois-Rivières ne fut pas transformée en Belfort, Metz, Sédan ou Châlons.[17]

(1905).

17. John Lambert, qui visita les Trois-Rivières en oct. 1807 et en août 1808, parle des fortifications de la place. **Travels, 1, 479.**

La Poudrière

Il est certain qu'une poudrière existait dans le premier fort bâti sur le Platon en 1634, date de la fondation des Trois-Rivières, mais jusqu'à 1685 je n'en ai rencontré aucune trace.[1] La chasse, la défense de la place rendaient ce petit magasin nécessaire.

Le plan du 14 novembre 1685 dressé par le sieur Villeneuve, ingénieur du roi, montre sept pièces de canon placées en batterie sur le bord du plateau en question, commandant le chenal du fleuve qui se rapproche très près du rivage en cet endroit.[2] En arrière est une construction carrée dont la couverture est à croupe ou quatre pans. Elle n'est pas assez grande pour servir à autre chose qu'à des marchandises, disons de la poudre, et isolée des maisons, comme de tout autre édifice.[3] Il n'y a aucune trace du fort, mais cela ne m'étonne pas puisque j'ai toujours pensé qu'il avait été démoli vers 1666. La maisonnette du plan était peut-être construite sur l'emplacement du fort. En tout cas, par ses dimensions, comparées avec celles des

1. Il y en avait évidemment une puisque non seulement on y traitait de la poudre de chasse, mais encore la petite garnison et les milices ne pouvaient se passer de poudre militaire.

2. Pour tirer à feu plongeant sur le fleuve.

3. Ce pouvait en effet être la poudrière du temps.

maisons de la ville, on voit qu'elle était peu considérable.[4]

En 1704 il est question d'agrandir la palissade de la ville[5] et de faire une poudrière « en colombage » devant le site où sont les Ursulines, entre le fleuve et la rue Notre-Dame, soit à la rue Sainte-Hélène qui vient finir au bord de l'eau.[6]

On avait dû exécuter ce projet puisque le plan ou vue à vol d'oiseau de 1721 montre la poudrière à cet endroit même, en dehors de la nouvelle palissade. C'est alors que fut construit le château du Platon.

Franquet, ingénieur du roi, qui visita la ville en 1752, mentionne« la poudrière enveloppée d'une enceinte de pieux. Elle m'a paru bien se soutenir et n'avoir de défaut que d'être trop petite. »[7] Il ne dit pas où elle est située, mais il ajoute que la ville augmente avec rapidité. Un grand incendie venait d'avoir lieu. Ce magasin ne pouvait être de date récente puisqu'il devenait insuffisant pour les besoins.

---

4. Ce plan ne pourrait pas manquer de nous montrer la poudrière si elle eut été située en dehors de la palissade, car le dessin en question s'étend à péu près jusqu'au site où nous avons vu la poudrière en pierre dont parle **le Trifluvien** du 20 nov. 1889.

On peut admettre que la poudrière était à cette époque dans l'enceinte de la ville, probablement sur le Platon, car on a toujour l'habitude d'isoler ces sortes d'édifices.

5. De manière à embrasser le terrain actuel des Ursulines et l'espace compris de là jusqu'au fleuve, ce qui s'exécuta.

6. Le plan préparé à cet effet place le « magasin aux poudres bâti de colombage » à peu près où est la rue Sainte-Hélène qui aboutit au fleuve après avoir longé les propriétés des Ursulines.

7. D'où il faut conclure que c'était sur un terrain dégagé comme celui que nous montre le site de la poudrière de 1721. Alors, on avait dû planter des pieux alentour, durant les années 1721-1752.

En 1806 le monastère des Ursulines brûle. Le 4 octobre, les citoyens votent des remerciements aux militaires qui ont empêché la poudrière de prendre feu.[8] Etait-ce toujours la construction en colombage? J'en doute.

Enfin, je pense que la trop petite poudrière de 1752 a été rebâtie en pierre par les Anglais, disons vers 1770.[9]

Franquet ne parle ni de bois ni de pierre. En 1815 l'arpenteur général Joseph Bouchette n'est pas plus explicite: « Le monastère des Récollets, construction de pierre, est à présent délapidé; près de là se trouve un magasin à poudre. » Dans le plan qui accompagne son texte, Bouchette indique une petite construction plus longue que large à l'endroit où nous avons vu la poudrière de pierre en 1850 ou vers cette date.[10]

En histoire on marche souvent à tâtons, mais ceci n'est pas trop embrouillé après tout.

Voici des renseignements que j'ai pris en 1903 au ministère de l'Intérieur, Ottawa.

La poudrière était sur le lot No 2194 du cadastre de la ville. En 1854, au départ de la garnison pour la guerre de Crimée, elle cessa d'être en

8. Dans le « Brouillard de la Société du feu de la Ville des Trois-Rivières, » au greffe de la Corporation municipale, on lit qu'à une assemblée spéciale des syndics de la commune des remerciements sont votés au lieutenant-colonel David Shank, commandant les troupes, pour le zèle déployé et les services rendus par ses soldats lors de l'incendie du 2 oct., « incendie dangereux surtout à cause du voisinage de la poudrière ».

9. Il nous semble plutôt que les autorités anglaises, après l'invasion de 1775, ont rebâti en pierre l'ancien dépôt de poudre, en l'agrandissant.

10. Elle mesurait 22 pieds 2 pouces de longueur sur 18½ de largeur et 10 de hauteur.

usage parce que les troupes ne revinrent pas aux Trois-Rivières. Je me rappelle parfaitement leur départ et j'ai donné la main au bord de l'eau à un sergent que je connaissais pour lui avoir vendu des mouchoirs blancs au magasin de Beaudry et Boudreau. Les militaires ne se procuraient généralement que des mouchoirs de couleurs au dépôt des casernes. Mon sergent était un beau garçon soigneux de sa toilette.

En 1856 les ordres arrivèrent de Londres de louer la propriété de la poudrière pour 99 ans et elle passa de cette manière à John Tolland, sergent au 68e régiment d'infanterie, qui vivait à Québec et y mourut en 1860 sans avoir fait ou signé le bail. Son représentant aux Trois-Rivières était un Ecossais avancé en âge qui se nommait MacArthur. Celui-ci entretenait la clôture et continuait, je pense, de cultiver la terre autour de la poudrière. Les autorités militaires impériales laissaient faire comme si le contrat eut existé et aussi comme du vivant de Tolland.

En 1870 toutes les propriétés militaires du Canada passèrent au gouvernement fédéral et la poudrière n'étant pas requise pour la milice, on la mit sous le contrôle du secrétaire d'Etat, Ottawa, qui, en 1873, la vendit aux enchères, et c'est la maison commerciale Georges Baptist, fils et Cie qui l'obtint moyennant $3,730.30 payé comptant. Toutefois, les lettres patentes ou contrat de vente du gouvernement ne furent signées que le 5 juin 1883.

Huit ans plus tard (1891) un nommé Albert M. Macgrath, du Détroit, petit-fils de Tolland, se présenta pour réclamer la propriété, laquelle n'a-

vait été entre les mains de son grand-père que par accident. La vieille histoire! J'en aurais long à raconter sur ce chapitre. Macgrath, sans papier, sans preuve, sans droit d'aucune sorte, s'en retourna ayant l'air d'être convaincu de la nullité de sa cause. Peut-être l'était-il, mais le cas est rare, car les poursuivants d'héritage sont les plus tenaces des crampons.

En 1901, lorsque j'examinai le dossier pour l'information du bureau de milice, Alex. Baptist, marchand de bois, possédait le terrain en question.[11]

En résumé, la poudrière a été construite hors de la ville, en colombage, sur le terrain en face des Ursulines, peu après 1704, et y est restée depuis. Comme Franquet ne dit pas (1752) si elle était en bois ou en pierre à cette époque, contentons-nous de faire remarquer qu'il se plaint de l'exiguité de ses dimensions, ce qui fait croire qu'elle était d'ancienne date.

Soixante ans après vint Bouchette qui, lui non plus, ne parle ni de bois ni de pierre. Or l'édifice de pierre que nous avons connu dans notre enfance était alors ancien. Ce devait être celui mentionné par Bouchette.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, la poudrière en colombage devait être placée sur l'extrémité du fief Hertel ou du fief Lintot. Depuis 1634 Jacques Hertel et Godefroy de Lintot et leurs enfants occupaient réellement ces terrains. Il faudrait

11. Ces papiers sont maintenant au Ministère de l'Intérieur, Ottawa.

donc croire que le gouvernement français avait acheté vers 1720 le droit d'y construire, avec un lopin d'une certaine dimension autour de l'édifice pour isoler celui-ci. L'acte se découvrira sans doute, l'un de ces jours, au greffe des notaires.

(1916).

Vieux Moulins

Le Moulin du Platon

A l'aide de plusieurs documents des plus authentiques, que j'ai eu le bonheur de retrouver à diverses époques de mes recherches, nous allons faire l'histoire du moulin à vent du Platon et de la rue qui passait en cet endroit.

Jacques Le Neuf de la Poterie ayant remplacé Pierre Boucher comme gouverneur des Trois-Rivières, au mois de juillet 1658,[1] fit construire à ses frais un moulin à vent sur la pointe du Platon qui regarde la rue Alexandre d'aujourd'hui. On ne dit pas au juste si le moulin était au milieu de cette pointe ou à l'est ou à l'ouest.

M. d'Argenson étant arrivé de France en qualité de gouverneur général, Le Neuf de la Poterie lui demanda la concession du terrain nécessaire à cette entreprise, ce qui lui fut accordé. En conséquence, le 23 avril 1661, Maurice Poulin sieur de Lafontaine, procureur fiscal aux Trois-Rivières, et Séverin Ameau, greffier du tribunal du même lieu, délimitèrent une largeur de vingt toises à partir du bord du Platon qui regarde au nord-ouest et s'arrêtant à une ligne tirée nord-est et sud-ouest. Ces détails sont contenus dans un acte du greffe d'Ameau, qui se lit comme suit:

1. **Mélanges historiques**, Vol. 14, p. 67.

« Aujourd'hui, 23ième jour d'avril 1661, je, Maurice Poulin sieur de la Fontaine, procureur fiscal aux Trois-Rivières, faisant pour et au nom de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, à la requête de Jacques LeNeuf, écuyer, sieur de la Potherie, gouverneur des dites Trois-Rivières, certifie m'être exprès transporté sur le platton du fort des Trois-Rivières, en compagnie de Séverin Ameau, greffier en la juridiction du dit lieu, pour faire la visite d'une place appartenant aux dits sieurs de la Compagnie, située sur le dit platton, demandée par mon dit sieur de la Potherie, aux fins d'y faire bâtir et construire à ses frais un moulin à vent. Où étant arrivé, aurions bien et duement vu et visité la dite place, laquelle avons trouvée ainsi se comporter qu'il s'en suit, à savoir: un moulin à vent que le dit sieur de la Potherie y a fait bâtir et construire à ses frais sur la dite place, de laquelle il demande concession à Monseigneur d'Argenson, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, sur leur terrain et aboutissants qui s'en suivent, à savoir: la dite place distante du bord du dit platton qui regarde le nord-ouest; attenant au chemin qui est entre le dit platton et les terres des révérends Pères, et de l'étendue en sa largeur de vingt toises, par une ligne qui court nord et sud, et en longueur de toute l'étendue du dit platton par une ligne qui court nord-est et sud-ouest, sans qu'il soit permis à aucun, ni même au dit sieur de Potherie, d'y bâtir ou faire bâtir, afin de conserver le vent nécessaire pour faire tourner le dit moulin. Signé: M. Poulin. S. Ameau. »

Sur le plan des Trois-Rivières, année 1685, on voit le moulin assez près du bord du Platon qui descend à la rue actuelle du Platon, mais plus au sud que ne le fait supposer l'acte de 1661. La porte est ouverte au sud. Le moulin avait-il été transporté?

Un sentier que nous montre une double ligne ponctuée part de la petite rue Notre-Dame (celle qui passe à la Place d'Armes) et traverse le Platon en gagnant un peu au sud, puis descend en allant tout à fait au sud jusqu'au niveau de la rue actuelle du Platon.

Maintenant, voici le plan de 1704. Celui-ci renferme l'ancien état, de plus un projet montrant des changements à faire, dans la palissade.

Le sentier qui traverse le Platon devient une rue droite ayant la même largeur que la petite rue Notre-Dame et aboutit à un bastion qui doit dominer la rue du Platon à feu plongeant, comme aussi la basse-ville. Le moulin est placé sur la ligne nord de la rue projetée et plutôt du côté de la rue du Platon que de la place ouverte située à l'ouest de l'église paroissiale. L'auteur du plan marque que le moulin à vent est en bois et qu'on devrait le transporter dans la gorge du bastion.

La vue des Trois-Rivières en 1721, que j'ai publiée dans mon *Album de l'histoire des Trois-Rivières,* indique la toiture et les ailes d'un moulin à vent précisément au même endroit que le plan de 1704. La vue étant prise du fleuve nous ne voyons pas le corps du bâtiment, mais il est clair que celui-ci n'était pas transporté dans le bastion,

puisque le bastion existe en 1721 et est complètement vide.

Il y a apparence qu'il n'a pas été transporté du tout puisque le croquis de 1784 dont je vous parlerai bientôt, place le moulin juste au même endroit que le plan de 1704, avec porte ouverte au sud comme sur le plan de 1685. Le major Brehm met en note que ce moulin n'existait plus en 1784. La rue qui traverse le Platon est aussi indiquée comme ayant été fermée. Or, c'est vers 1763 que Claude Poulin Cressé obtint du gouverneur Haldimand un terrain dans la commune, en échange duquel il céda au roi le terrain autrefois accordé à Le Neuf de la Poterie.

A Québec, le 26 février 1759, MM. de Vaudreuil et Bigot accordent à Claude Poulin Cressé un emplacement dans le terrain réservé par le roi proche de la ville des Trois-Rivières, vulgairement nommé la commune, de 270 pieds de front sur 90 de profondeur, borné par devant au sud à la rue Notre-Dame; par derrière au nord, au bout de la dite profondeur de 90 pieds; d'un côté à l'est à une rue de 30 pieds réservée entre le susdit emplacement et celui du nommé Marchand; d'autre côté à l'ouest au bout des 270 pieds de front joignant le terrain non concédé... à la charge de 5 sous de rente et de 6 deniers de cens par année envers le domaine de Sa Majesté, payables à la fête de St-Rémy, 1er octobre, et sujet à l'approbation du roi, sous un an de ce jour.[2]

2. En 1760 la conquête était terminée avant que l'on eut reçu l'approbation de Louis XV.

Ceci, nous l'avons dit, est accordé en échange « d'un terrain que le sieur Claude Poulin Cressé possédait dans la ville des Trois-Rivières, attenant à la Place d'Armes[3] de la dite ville et sur lequel avait été ci-devant bâti un moulin à vent, que le dit moulin tombant en ruine, le suppliant Claude Poulin Cressé, voulut, il y a 2 ans, le faire réparer, et même bâtir une maison sur le dit terrain, ce qui lui fut défendu par M. le gouverneur général, qui jugea à propos de réserver ce terrain pour l'agrandissement de la Place d'Armes, pourquoi le dit sieur Cressé nous supplie de vouloir bien lui accorder par forme de dédommagement un emplacement sur le terrain réservé par le roi, proche la dite ville... »

Le 9 septembre 1766 J. Goldfrap, député régistrateur, enregistre ce document à Québec. Dans la marge est écrit: « Le dit terrain appartenant à moi, Eustache-Louis Lambert Dumont, comme étant aux droits de M. Claude Poulin Cressé, aux Trois-Rivières, le 1er septembre 1766. Dumont. »

En compte rond, la rue et le moulin à vent ont existé de 1660 à 1760, soit durant un siècle.

Le Neuf de la Poterie paraît avoir quitté les Trois-Rivières vers 1675. Il vendit ses propriétés en ce lieu à Charles Aubert de la Chesnaye en 1686; il n'est pas fait mention dans l'acte de vente du moulin et du terrain du Platon.

Le privilège du moulin, qui embrassait celui

3. Le moulin était sur le Platon et non pas à côté de la place d'Armes, coin des rues Saint-Louis et Notre-Dame. On pourra consulter sur le premier moulin aux Trois-Rivières l'étude de Montarville Boucher de la Bruère, **la Naissance des Trois-Rivières**, p. 40.

A. The King's House
B. The Guard House
C. D E. F. S. B. H. I. K. C is all inclosed with the King's ground K. B. H. I.
L. Where a windmull has stood formerly.

K. O. Where the Street of Notre-Dame has formerly been into Forge Street
R. Formerly belonging to Cressy and for which he has got a part of the Commune by Your Excellency when Governor here.

The dotted oblong square E. F. S. P. is part of the red dotted square D. N. O. P. and claimed by the Church.

M. Pas de renvoi.
Boulte

The main Street to Point du Lac

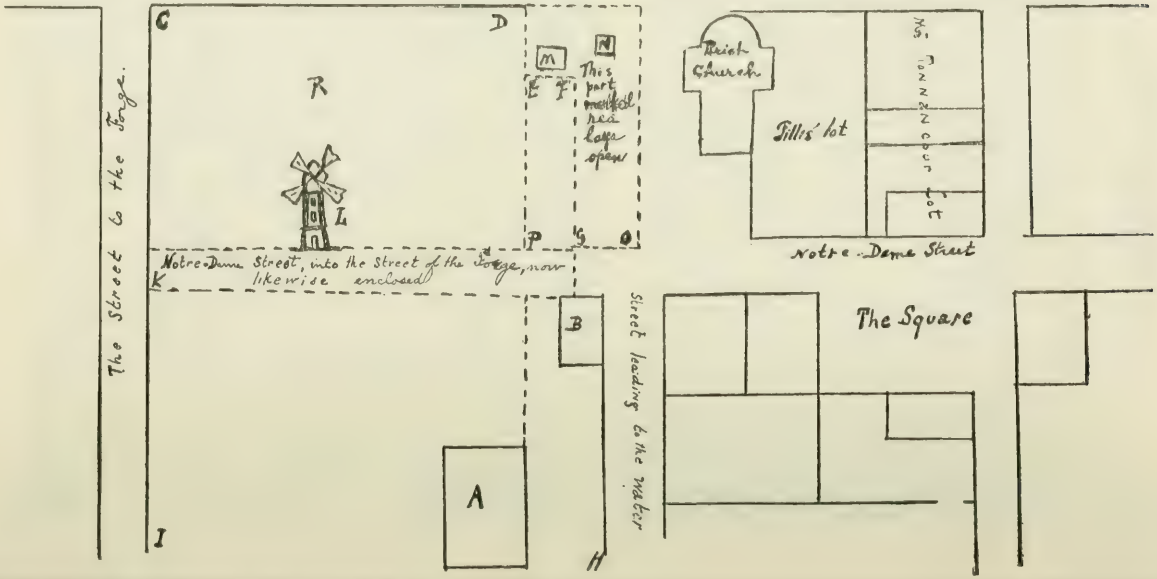

du terrain et de la rue ou sentier, passa donc de main en main jusqu'à Claude Poulin Cressé qui, en 1763 ou vers cette date, le repassa au roi. C'est alors que durent disparaître le moulin et le tracé de la rue, de manière à rendre toute la surface du Platon propre à l'usage des troupes.

Mon ami Alfred Garneau m'a fait voir un jour un croquis sans date, trouvé dans les papiers d'un notaire de Québec, il y a nombre d'années, et qui porte pour titre ou endos: « A sketch by major Brehm of the King's Ground and that claimed by the Church Wardens of 3 Rivers. »

Sur la pointe ouest du Platon, je lis ces mots: « Formerly belonging to Cressy and for which he has got a part of the Commune by your Excellency when Governor here. »

Il n'y a pas à s'y tromper, le général Haldimand étant le seul gouverneur des Trois-Rivières qui soit devenu gouverneur en chef, c'est lui qui avait fait l'échange du terrain en question avec Claude Poulin Cressé, vers 1763, et le croquis que j'ai sous les yeux a été dressé vers 1784.

Son objet était de montrer la situation relative de l'espace de terre compris entre le Platon et les deux rues Notre-Dame, vis-à-vis l'église paroissiale, lequel morceau de terre était demandé pour la construction d'un presbytère.

Les casernes y sont nommées: « la maison du roi ». Le corps-de-garde est situé rue des Casernes et son flanc nord est en ligne avec le côté sud de la petite rue Notre-Dame.

Le croquis montre très nettement qu'il y avait

eu autrefois une continuation de cette rue Notre-Dame à travers le Platon.

Tout le terrain qui se trouve à l'est de l'église paroissiale et que nous avons connu comme cimetière jusque vers 1870, compris entre les rues Notre-Dame et Saint-Pierre est marqué « Fillis lot, » ce que je ne puis expliquer. Le reste du bloc, c'est-à-dire entre les rues Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Paul, est au nom de Tonnancour.

Aucune rue ne porte de nom excepté la petite rue Notre-Dame devant la place d'Armes, laquelle place est appelée *The Square.* On voit: « Street leading to the water, » c'est la rue des Casernes; « The street to the Forges, » c'est la rue du Platon; « The main street to Point du Lac, » c'est la grande rue Notre-Dame.

Au fond de la place d'Armes se trouve une maison qui a son flanc est sur la rue Saint-Louis.

Au coin des rues Saint-Louis et Notre-Dame est une grande maison, comme celle d'aujourd'hui.[4]

La résidence qui fait l'encoignure des rues Saint-Paul et Notre-Dame, en face la place d'Armes, a les mêmes proportions que celle d'à présent et se trouve englobée dans le terrain marqué « Tonnancour ».

A l'extrémité nord-ouest du terrain demandé par la Fabrique, c'est-à-dire près du Platon, sur la grande rue Notre-Dame, il y a deux petites constructions carrées, l'une moindre que l'autre; rien ne nous dit à quoi elles servaient.

Ce plan est bien le trentième que j'examine

4. Club Saint-Louis en 1900.

sur les Trois-Rivières. Et cependant, on me disait dans ma jeunesse qu'il n'existait aucun plan un peu ancien de cette ville.

(1889)

Le Moulin de la Commune

Le registre des délibérations de la commune du 13 mai 1781 dit que, en 1678, fut accordé le privilège de construire un moulin à vent sur un demi-arpent de terrain qui restera à la commune. En 1690, la commune accorde le droit de construire ce moulin, qui est plus tard appelé Laguerche. Vers 1714, Gédéon de Catalogne dit que Trois-Rivières a deux moulins à vent appartenant à deux marchands.[5] C'étaient: l'un sur le Platon vis-à-vis la rue Alexandre actuelle, dont nous venons de faire l'histoire, et l'autre près la rue Saint-Antoine, basse ville. Ce dernier devait être le moulin Laguerche.[6]

---

5. **Rapport,** p. 234. Archives du Canada, Ottawa, collection de Moreau de Saint-Méry, années 1575-1767, vol. F, 111. Ce rapport paraît être de 1712-1714. La carte cadastrale qui l'accompagne est dans **l'Album des Trois-Rivières.** Par le fait que le major Joseph Desjordis de Cabanac (p. 236, 237) est mentionné comme défunt, ce rapport ne peut avoir été signé avant 1714. Voir **Mélanges historiques,** vol. 14, p. 68.

L'érection du moulin Laguerche ne semble remonter qu'à l'année 1697, alors qu'il fut construit par les sieurs Longval et Laframboise. P.-G. Roy, **Vieux Manoirs, vieilles Maisons,** p. 76; voir **Appendice,** note II.

6. Voir le plan de 1721 dans **l'Album des Trois-Rivières.** Sur les moulins banaux, voir **Mélanges historiques,** vol. 5, p. 39; Doutre et Lareau, **Droit civil canadien,** I, 222; droits et obligations des seigneurs canadiens, Edmond Lareau, **Histoire du Droit Canadien,** I, 190.

Le 13 mai 1781, Samuel Sills, qui représente Nathaniel Day demeurant en Angleterre, cède à la commune le dernier arpent du moulin Laguerche et on lui accorde un demi-arpent à l'autre encoignure de la commune pourvu qu'il y transporte le moulin qu'il aura à démolir d'abord. Il est dit que Laguerche avait vendu à Day.

En 1784, Day retourne en Europe et loue le moulin à Georges Rapper, des Trois-Rivières. En 1789, celui-ci repasse en Angleterre et sous-loue à Michel Giroux, meunier, puis, en 1793, à Jean Doucet, maître boulanger aux Trois-Rivières.

Le 12 décembre 1791, John Crickton qui habite l'Angleterre, autorise Robert Lister et Robert Morrigh, marchands de Québec, à vendre les biens de Day au Canada.

Les 29 et 30 septembre 1796, John Mackenzie, syndic de la commune, fait arpenter par Modeste Pratte le côté sud-est de la commune, partant de l'intersection de la commune et Joseph Gallant[7] allant au sud-ouest[8] jusqu'à Jean Doucet qui est à l'angle sud-ouest de la commune avec la banlieue.

Le 14 octobre 1800, Robert Lister, au nom de John Crickton (exécuteur testamentaire de Day) vend à Louis Gouin, marchand de la Baie-du-Febvre, le moulin, la maison, le terrain de demi-arpent pour 553 livres payées comptant.

Deux jours plus tard, Louis Gouin loue pour cinq ans à Robert Allis, meunier des Trois-Rivièe-

7. Gallant demeurait vers la rue Saint-Antoine.

8. Modeste Pratte divise en 133 lots. D'après J.-G.-A. Frigon, le moulin à vent de la commune fonctionnait encore en 1795 pour le compte de Nathaniel Day, ecr., de Québec, qui l'avait fait construire en l'an 1781 même, mais c'est là une erreur.

res, à raison de 300 minots de blé par année. Le 10 mars 1801 Gouin proteste Allis pour non paiement. John Claprode, meunier d'Allis, a le moulin en main. Le 29 août suivant, Modeste Pratte mesure les terrains avoisinant le moulin. Jean Doucet est voisin, comme en 1796.

Le 9 septembre 1802 Louis Gouin, devenu membre du parlement, vend à Jean Doucet, marchand et boulanger en ville, le moulin, beaucoup de pieux, du bois, etc., et les lots voisins Nos 68-73 au nord-est du chemin du roi. Le No 68 est concédé à Charles Pratte; le No 70 à Alexandre Gouin; le No 71 à John Bulureau; le No 72 à Augustin Turcotte; le No 73 à François Lacoursière. Le prix de la vente est de 700 livres, qui ont été payées en temps convenu.

Le 16 février 1811, Jean Doucet vend des terrains. Le 17 octobre 1815, il vend à William Walker, du bureau de paie, pour sa fille, Ann-Jane Walker, 1o un terrain de la commune situé au sud-est du chemin du roi, 300 pieds de front et en profondeur du chemin à la grève au terrain vendu à Samuel Hopkins et William Walker, joignant au sud-ouest au nord-est aux terrains vendus le 16 février 1811,[9] avec ensemble: un moulin à vent, une maison et dépendances; 2o un lopin au nord-ouest du dit chemin, même lieu, environ 500 pieds de front sur 120 en profondeur, prenant par devant au dit chemin, par derrière à la commune, du côté nord-est à la veuve Parent, au sud-ouest à Pierre Gouin, étant les Nos 68-73 des lots de la commune,

9. Il nous a été impossible de retracer les titres de la vente du 16 février 1811, ni les noms des acquéreurs.

avec hangar, étable, acheté de Louis Gouin devant le notaire Joseph Badeaux, le 9 septembre 1802.[10]

De 1815 à 1829, je trouve les meuniers-locataires suivants: 1815, Joseph Thibodeau, des Trois-Rivières; 1816, Joseph Pothier, de Québec; 1817, Joseph Pothier, de la Baie-du-Febvre; 1821, Pierre-André Pothier et Etienne Duval; 1822, Louis Nolin; 1824, Joseph Bourque, des Trois-Rivières.

Le 18 juillet 1829, Joseph Jones, marchand de Québec, apparaît comme propriétaire; il loue à Christian Baker, meunier d'Yamachiche, « les terrains en deça de la première rivière,[11] par devant au fleuve; par derrière la commune; au sud-est, Pierre Gouin et un autre terrain à Jones; au nord-est, Joseph Bourque et un terrain vacant, avec maison, hangar, étable, moulin à vent. » Le jardinage et légumes ensemencés par Joseph Bourque, meunier actuel. Prix £50 de loyer. Peter Baker, aussi d'Yamachiche, avait été meunier de ce moulin. Il se rend caution avec Christian Baker.

Le 31 mai 1843, par devant Louis Panet et frère, à Québec, Wm. Henry Brehault, avocat, achète de Joseph Jones pour une somme de £300.

Le 8 mai 1845, par devant J. - E. Dumoulin, Brehault, qui demeure à la Rivière-du-

10. Jean Doucet a donc eu le moulin durant treize années, soit de 1802 à 1815. Mgr Henri Têtu (**B. R. H.**, 1907, p. 5) dit qu'il réalisa une petite fortune.

11. Ces terrains relevaient de la commune. Acte du notaire J.-E. Dumoulin. Le 7 mai 1824, les syndics avaient permis à Olivier Larue de construire un moulin à feu dans la commune ou banlieue.

Loup (Louiseville), vend à François Lemaître.[12] 1o un terrain irrégulier de 537 pieds de front sur 234 « dans la ligne sud-ouest, et 86 pieds de front dans la ligne nord-est, exclusivement de la grève, prenant par devant au chemin du roi et par derrière à la grève; du côté sud-ouest au lot ci-après désigné; au nord-est à la commune, avec moulin à vent de pierre, maison, etc.; 2e lot voisin de l'autre côté du chemin du roi, 586 pieds de front sur 120, lots Nos 68-73 de la commune, prenant derrière à la commune; par devant au chemin du roi; au sud-ouest à Pierre Gouin; au nord-est au No 67 de la commune, sans bâtiment; 3o un lot irrégulier, même lieu, de 779 pieds de front au No 67 de la commune; 4o un lot irrégulier, même lieu, de 779 pieds de front sur la profondeur ci-après mentionnée, sur la ligne sud-ouest 358 pieds, au nord-est 234 pieds, autre ligne 211 pieds en gagnant sud-ouest du terrain. Et encore 110 pieds exclusivement de la grève qui joint sa profondeur, prenant par devant au chemin du roi, d'un côté sud-ouest à Pierre Gouin et autres, au nord-est à l'un des lots ci-après désignés (lots de la commune).[13]

12. Lemaître était compositeur et demeurait à Montréal.

13. Les propriétaires successifs furent: Pierre Magnan, de Maskinongé (1848); Louis-Gaspard Bruneau, armurier et cultivateur de Saint-Jean-Deschaillons (1850); Georges Desbarats (1854); etc.

L'intérieur du vieux moulin fut détruit par un violent incendie le 24 janvier 1864. Un coup de vent fit briser les liens qui retenaient captifs les bras ou ailes du moulin qui, depuis dix ans, ne fonctionnait plus. Ils se mirent à tourner avec force et comme les mouvements anciens et usés étaient en bois, la friction agit

Le 18 décembre 1905, P.-A. Gouin en est propriétaire.[14]

(1905)

---

comme un briquet et y mit le feu. La massive maçonnerie seule resta debout et est encore visible. On y a fait il y a quelques années des réparations qui l'ont enlaidie.

14. Au temps où fut écrit cet article, les journaux trifluviens (19 décembre 1905) discutaient sur une motion « mise devant le conseil de ville proposant d'acheter de P.-A. Gouin au prix de $300.00 le Moulin à Vent dans le but de mettre fin aux difficultés que cette question a déjà soulevées .Il y a eu divergence d'opinion et des échevins sont d'avis qu'il vaut mieux aller revendiquer devant les tribunaux les droits de la corporation. L'échevin Vermette a même offert de se porter garant pour les frais. »

Vues des Trois-Rivières

Les anciens plans des Trois-Rivières sont connus, je les ai publiés en 1881.[1] Depuis lors j'en ai trouvé plusieurs autres, dont six sont très intéressants; ils pourraient complèter la collection.

Parmi les pièces nouvelles[2] sont des vues de 1704 et de 1784 fort joliment dessinées et certainement pas des oeuvres de fantaisie puisque j'en ai vérifié les détails.

Vers 1905 un catalogue de livres allemands imprimé à Leipzig, ville célèbre par son commerce littéraire, indiquait un ancien volume de voyages dans l'Amérique du Nord. Le Dr Arthur Doughty, archiviste du Canada, le fit venir.

L'auteur de cet ouvrage maniait le crayon comme la plume. Il a illustré ses récits par des vues de places soigneusement relevées. L'une d'elles représente notre ville aperçue de la batture vis-à-vis la rue du Platon, en 1704. La batture était alors hors de l'eau. C'était un rocher ou petite île.

On voit la basse-ville composée de cinq ou six maisons. La grève du fleuve est dans l'état primitif — partout du beau sable. Au pied de la rue du Platon, des barques et des canots d'écorce. La côte presque à pic qui va du fleuve au boulevard

1. **L'Album des Trois-Rivières,** 1634-1721. Montréal, 1881.

2. Outre ces pièces, rappelons le croquis du major Brehm (1784) et le précieux plan de M. le grand vicaire Noiseux, en 1825.

actuel et au sommet du Platon est sable et fredoches.

Une palissade de gros pieux entoure la ville, flanc sud-ouest du Platon, flanc qui regarde le fleuve, crête du boulevard, rue Saint-François, rue Saint-Pierre, rue Notre-Dame ou flanc nord-ouest du Platon. La porte de la ville est en face de l'endroit où finissait un chemin qui est devenu la rue Bonaventure.

On voit les clochers de l'église paroissiale, des Récollets et des Ursulines.

Pas de grands édifices sur le Platon, mais un moulin à vent, dont nous avons précédemment parlé.

Cette vue, prise en été, ne donne à peu près que la ville et laisse le paysage indécis. La toiture des maisons est seule visible. Aucune de ces demeures ne paraît dépasser un étage et demi.

Autre trouvaille. Vers 1910, le Dr Doughty remporta d'Angleterre une vue des Trois-Rivières (1784) en original signée de l'ingénieur Peachy dont l'histoire nous est connue. C'était un artiste et le morceau dont je parle le prouve amplement. Il y a mis la couleur, ce qui en fait un tableau complet.

Le panorama est en apparence pris d'un bâtiment mouillé au large du moulin à vent placé à la limite de la commune et de la banlieue. Je dirai même que l'artiste devait être à la tête du mât de ce bâtiment parce que ses regards portaient comme s'il planait sur les maisons situées rues des Volontaires et Alexandre. Les élévations du terrain rues des Forges et du Platon, celles du coteau, che-

min Sainte-Marguerite, le second coteau sortent en relief très nettement et la forêt des grands arbres forme le fond.

La face de la ville qui regarde le fleuve se présente en enfilade et donne une impression pittoresque par le contraste de l'eau qui miroite à ses pieds, les embarcations échouées au rivage, celles qui voguent dans le port actuel et la massive construction du château dominant le tout.

Quand pourrais-je réunir toutes ces choses avec celles déjà publiées de l'ancien Trois-Rivières? Il n'en coûterait qu'un millier de piastres et chacun en aurait la jouissance.

(1921).

La Rue Royale

Elle était royale cette rue parce qu'elle formait partie du grand chemin du roi allant de Québec à Montréal, qui fut commencé vers 1720 et terminé pour les voitures en 1734.[1]

La traverse du Saint-Maurice se faisait en canot et en bac, au Fond-de-Vau, appelé aussi le Passage. C'est un endroit de l'embouchure où les rives sont moins élevées qu'ailleurs. Vau ou val, l'opposé de mont, d'éminence. Au pluriel on dit vaux. « Par vaux et par monts. »

Le chemin royal partait de là pour se rendre à la rue des Forges qui était une route nouvelle à cette date. Il y avait une côte raide à descendre en arrivant à la rue des Forges. Ensuite, par la rue des Forges les voyageurs se rendaient à la rue Notre-Dame qui les conduisait dans la banlieue.

Le nom de « rue » et celui de « Royale » ne furent employés que plus tard, car en 1730 les terrains étaient en culture. La ville entière se concen-

1. **B. R. H.**, 1921, p. 213; **Processions de la Saint-eJan-Baptiste en 1924 et 1925**, p. 255. Les chemins le long du Saint-Laurent, rive nord, furent en effet faits de 1720 à 1734, et Lanouiller de Boisclerc, grand-voyer de la Nouvelle-France, inaugura cette route au mois d'août 1734. L'année suivante, il écrivait le 31 octobre: « J'ay, dans mon voyage, pour l'embellissement et décoration de la ville des Trois-Rivières et pour l'utilité et bien public élargi les rues de douze pieds, et les ay mis en ligne; elles n'avaient que douze pieds de large, et deux charettes n'y pouvoient pas passer de front. J'ay profité du temps, les maisons n'estant actuellement construites qu'en bois et dont la pluspart menacent ruine. »

trait du Platon aux Ursulines et du boulevard actuel (rue des Remparts) à la rue Saint-Pierre. Huit cents âmes en tout.

Vers 1800 des habitations existaient déjà et des rues étaient prolongées sur ces terrains: Bonaventure et des Champs. La route ouverte comme chemin du roi depuis au moins 1730 devint la rue Royale sans même avoir été baptisée, je crois.

Plus tard, les commissaires qui administraient la commune et la ville, élus annuellement, s'avisèrent de faire passer le grand chemin du roi, à partir du Fond-de-Vau, le long du Saint-Maurice jusqu'au cap Métaberotin, pour atteindre en ce dernier endroit le commencement de la rue Notre-Dame. Leur décision est du 4 octobre 1799.

Il y a apparence que ce nouveau tracé avait des inconvénients, mais on s'en servit faute de mieux, puis, en 1817, les commissaires reprirent l'ancienne route en ligne avec la rue Royale.

Ludger Duvernay, qui conduisait la voirie de la ville en 1825, demandait de régler « les difficultés qui se sont élevées au sujet du bord de la rue Royale, » c'est-à-dire que cette rue finissait au bord d'une côte puisqu'elle traversait le plateau et allait tomber à pic dans la rue des Forges. Par décision du 5 octobre 1825 donc, les commissaires enjoignirent que « cette côte, entre Jean Croteau et Modeste Pratte, sera entretenue par les propriétaires de chaque côté et par les habitants de la rue des Forges, à partir du pied de la côte (de la rue Royale) jusqu'au (grand) coteau. »

Il est certain que, de la rue Royale au pied du grand coteau, la rue des Forges avait besoin d'un

nivellement. C'est ce que l'on fit par corvées comme on va le voir. Quant à la rue Royale, la tâche était plus grande.

Modeste Pratte demeurait rue Modeste. De chez lui à la rue des Forges les pentes rendaient la marche des voitures difficile. Jean Croteau possédait le terrain de la rue Royale, côté sud, depuis la rue des Forges jusque vis-à-vis la rue des Volontaires, et Philippe Burns, côté nord, depuis la rue des Forges jusqu'à la rue Plaisante ou tout proche de cette rue. Ludger Duvernay avait son imprimerie dans une grande maison de bois à deux étages qui faisait le coin sud des rues Royale et Plaisante.[2]

Pensant qu'on attendrait en vain pour voir les propriétaires entreprendre la réforme de la rue Royale, Duvernay et Burns organisèrent les habitants de cette rue, du haut en bas, et ceux de la rue des Forges en une brigade qui travaillait la nuit, soit le soir tard ou le matin de bonne heure et, en peu de jours, tout l'ouvrage fut terminé de la rue Modeste (Saint-Modeste) jusqu'au pied du grand coteau. C'était un homme ingénieux que Ludger Duvernay et son pareil se nommait Philippe Burns. Deux joyeux compères menant bien les choses et sachant entraîner les gens.

E.-W.-B. Antrobus était grand-voyer, Ludger Duvernay inspecteur. En 1826 François Rousseau fut nommé sous-voyer « pour toute la rue Royale, toutes les petites rues qui se trouvent en arrière, aussi la petite rue (Modeste?) qui passe

2. C'est plutôt le coin ouest. **La Saint-Jean-Baptiste**, p. 71.

devant Thompson, aussi la rue des Forges depuis chez Pierre Noiseux (pied de la rue Royale) jusqu'au moulin de Sainte-Marguerite, et aussi les deux rues qui passent de chaque côté de la salle d'Audience. »

Enfin, le plan de la ville dressé par M. le grand-vicaire Noiseux en 1825 montre la rue Royale partant de la rue des Forges et allant en ligne droite à la rue des Champs. On tournait alors quelques pas à droite sur cette dernière rue, puis on tournait aussitôt à gauche pour entrer dans la rue du Haut-Boc laquelle finissait à la rue Saint-François-Xavier. Haut-Boc est un terme employé sur des terrains en Normandie et dont je ne connais pas la signification. Il a dû être imposé par Jean Godefroy, Normand, qui, le premier, le 3 décembre 1633, se fit accorder en seigneurie les terres de cet endroit.[3]

La rue des Champs, maintenant nommée Laviolette, était la ligne ou bornage du fief Godefroy. Il arriva sur la question de l'ouverture des rues ce que j'ai observé à Québec et ailleurs; les Godefroy ne voulurent pas continuer la rue Royale ni la rue Saint-Joseph, pour marquer sans doute

3. **Mélanges historiques,** vol. 11, p. 11. **Rapport des Travaux Publics,** Québec, 1901, p. 99. Montarville Boucher de la Bruère, **la Naissance des Trois-Rivières,** p. 13, dit que le premier concessionnaire aux Trois-Rivières, fut Jacques Hertel. Cependant, à la suite de la décision prise dès le mois de mai 1633 par Samuel Champlain de bâtir un fort aux Trois-Rivières et de faire de ce lieu le rendez-vous de la traite d'été, ce qui était connu du peu de gens qu'il y avait dans la colonie, des lettres partirent demandant des concessions de terre dans ce nouveau poste, et la première fut accordée à Jean Godefroy le 3 déc. 1633; celle en faveur de Jacques Hertel est sous la date du 16 déc. 1633, à Paris, pour une étendue de deux cents arpents.

leur domaine séparément des autres fiefs, et voilà pourquoi nous avons en *raccroc* les rues Haut-Boc et Saint-Charles.

A l'encoignure nord de la rue Royale et des Champs, dans une grande maison de bois, Selby Burns tenait une école et enseignait très bien le français dès avant 1800.[4] Il était né en 1769 et mourut aux Trois-Rivières en 1848. Son fils Thomas était avocat; son autre fils William, notaire, occupait tout le terrain depuis la rue Modeste jusqu'au coin de la rue des Champs et un bon morceau sur cette dernière rue. Sa résidence était rue Royale mais éloignée du coin. Le père et le fils étaient entourés de jardins. De plus, William Burns possédait une scierie sur le Saint-Maurice près du cap aux Corneilles. En 1848, au moment de la mort de son père, il y fut écrasé par un éboulis de billots et il s'en réchappa très éclopé.

Vis-à-vis William Burns, qu'on appelait familièrement Willie, rue Royale, était un nommé Germain dit Bélisle entouré de jardins sur trois côtés.

Au coin de la rue Sainte-Julie habitait mon oncle Denis-Flavien Sulte dit Vadeboncoeur, hôtelier, où il y est mort.

La maison de l'autre coin, où demeura l'avocat L.-D. Paquin, était à François Normand, artiste sculpteur qui avait mis la dernière main aux ouvrages si remarquables de l'intérieur de l'église paroissiale.

---

4. C'est dans cette maison que Charles Lassisseraye ouvrit une classe en 1846.

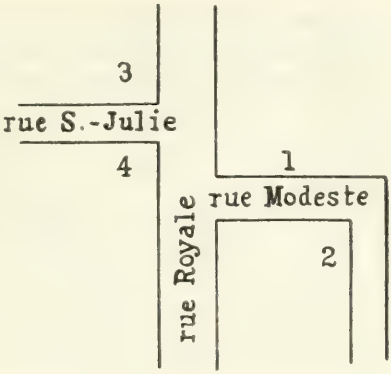

1. Maison de Modeste Pratte.
2. Maison de Jean Sulte, ancêtre de Benjamin Sulte.
3. Maison de Denis-Flavien Sulte.
3. Maison de Frs. Normand.

Modeste Pratte, arpenteur, vivait dans la rue qui porte son nom... pour moi seul, car on l'a changé. C'était un homme influent. On le voit partout comme citoyen actif. Tous les Pratte étaient intelligents. J'ai connu, en 1854, Noël Pratte qui vendait des pianos et des meubles. C'était un artiste, bel homme et joyeux compère.

Après François Normand un jardin dans lequel Hyppolite Duval construisit une jolie et bonne maison vers 1850.

A mi-chemin de la rue Modeste à la rue Bonaventure on voyait une longue maison en bois ou logeaient « les enfants du roi, » des orphelins, sous la garde d'un nommé Marquet dit Périgord. Vers 1856 on transporta ce bâtiment de l'autre côté de la rue Royale, entre Niverville et Bonaventure, pour construire la cathédrale.

De la rue Bonaventure à la rue des Forges, beaucoup de peupliers et autres arbres. Un bocage

partout. Isaac Weld, qui visita Trois-Rivières en 1796, note que les rues de la ville sont « sales et étroites, que les maisons sont en bois, basses et mal construites, » mais c'était mieux que cela, de mon temps, rue Royale. Le beau sable lui servait de trottoir. C'est en 1850, à peu près, que je vis deux choses extraordinaires dans cette rue: des trottoirs de deux planches de large et la pose des poteaux du premier télégraphe électrique.

Au coin nord des rues Royale et Bonaventure était le capitaine Edmond Cartmight, ancien officier du 65e régiment. Il avait un beau jardin soigné et très visité. L'autre coin était la demeure de François Rousseau.

A l'angle des rues Royale et Bonaventure (aujourd'hui carré Champlain), il y avait une vaste maison dans laquelle M. Scannell tenait une école entre 1840 et 1850, peut-être auparavant. En arrière, des arbres fruitiers jusqu'à la rue des Forges appartenant à Aaron Hart, sauf une lisière, rue Royale, qui commençait en arrière de l'hôtel-de-ville actuel et s'étendait jusqu'à la rue des Forges, étant à Jean Croteau. Il n'y avait pas de rue Alexandre entre la rue Hart et la rue Royale.

Ludger Duvernay occupait le coin des rues Plaisante et Royale, comme nous l'avons dit précédemment, exactement où est la belle maison de brique construite vers 1860 par Charles Niverville et qui est maintenant la propriété de la famille Balcer.

Coin des rues Volontaire et Royale, attenant à Duvernay, était Philippe Burns, déjà cité. Ses

terrains sont cultivés, en arrière, des deux côtés de la rue Volontaire et jusqu'à la rue des Forges. C'était beau à voir, du moins dans ma jeunesse.

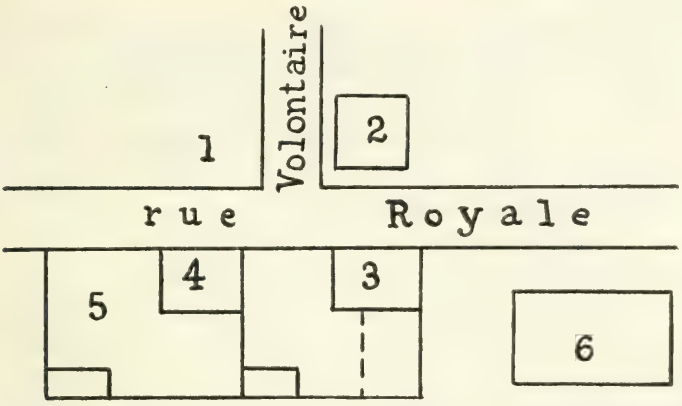

1. Jardin de Philippe Burns.
2. Maison de Philippe Burns.
3. Maison de Joseph Panneton.
4. Maison où est né Benjamin Sulte.
5. Jardin de la famille Sulte.
6. Hôtel de Ville actuel.

Vis-à-vis la rue Volontaire habitait Joseph Panneton, riche cultivateur de la banlieue. Tout auprès, à sa gauche, la maison où je suis né et une pièce de terre achetée par mon père en 1836 de Jean Croteau.

En face de *chez-nous* était le coin de la rue Volontaire, un jardin où L.-U.-A. Genest construisit, après 1850, la maison de brique qu'on y voit encore.

De *chez nous* à la rue des Forges jardins partout. La maison actuelle de Mme Denoncourt fut construite en 1847 par Joseph Hamel qui y demeura assez longtemps.

Sur la hauteur dominant la rue des Forges était Rancour, menuisier, sculpteur, doreur, chantre; sa femme faisait de jolis ouvrages pour les églises.

Les Beaudry occupaient ces plateaux autrefois et on les surnommait les Beaudry des Buttes.

Rue Alexandre, à cause d'Alexandre Hart.

Rue Volontaire, ou des Volontaires, ainsi nommée depuis au moins 1812. Cette rue coupe les terrains de Philippe Burns.

Rue Plaisante, bah! je vous conterai cela un jour. Affaire de jolies filles, sans doute.

Philippe Burns, né à Montréal, était catholique. Sa mère se nommait Josephte Perreault. Aux Trois-Rivières, il se maria deux fois: en 1807 avec Barbe Beaudry des Buttes, et en 1815 avec Sophie Rousseau. Pas de descendance. Je pense que Burns a bâti la maison dans laquelle il a toujours vécu aux Trois-Rivières et dans laquelle je l'ai vu mourir un peu après la guerre de Crimée. Lorsque les troupes sont parties pour cette guerre, il me prit dans sa voiture pour me faire mieux voir le défilé, m'amena jusqu'aux quais et m'en ramena.

Philippe Burns était ami mais pas parent de Selby Burns et de ses deux fils mentionnés ci-dessus. Je le croyais Ecossais, tant il fraternisait avec les Owen, les Young et autres marchands de bois du Saint-Maurice. Il avait été volontaire en 1812, marchand, syndic et commissaire de la commune. Je l'ai connu connétable de la ville, agent de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Sauvages

du haut Saint-Maurice campaient sur ses terrains quand ils venaient trafiquer aux Trois-Rivières; ils y raccommodaient leurs grands canots d'écorce et s'y amusaient. Lui-même était tout en gaieté et il parlait français comme nous. Sa cave où il empilait les paquets de fourrures était curieuse. C'est la maison habitée aujourd'hui par L.-G. Jourdain, maître de poste, et où je viens de revoir tant de choses qui ont réveillé mes souvenirs.

(1912).

Les Sous-Voyers de 1825

En 1825 E.-W.-B. Antrobus était grand-voyer des Trois-Rivières et Ludger Duvernay inspecteur. Ils divisèrent la ville en six quartiers, pour les fins de voirie, savoir:

Jean Mercure.—Cette partie de la rue Notre-Dame: depuis la ligne de son emplacement et celui de François Routhier, en gagnant le sud-ouest, jusqu'aux limites de la ville, y compris les petites rues de travers qui pourront se trouver dans cette division.

Isaac Valentine.—Cette partie de la rue Notre-Dame: depuis chez Jean Mercure, jusqu'au coin de René Kimber, et de là continuant dans la rue des Forges jusqu'à la ligne sud de l'emplacement de Pierre Noiseux, y compris la rue du Platon, avec la rue Saint-Georges et la rue Saint-Philippe.

James Dickson.—La rue du fleuve, la rue René, la rue Saint-Antoine, cette partie de la rue Notre-Dame depuis chez René Kimber jusque chez la veuve Armstrong, toute la rue Bonaventure depuis chez mademoiselle de Tonnancour jusqu'au fleuve, et la rue depuis chez Charles Lafrenaye jusque chez Jos. Peterson.

Robert Bews.—Toute la rue des Champs (Laviolette) depuis le coin de dame veuve Bezeau jusque chez dame veuve Jean Leclerc, et de là con-

tinuant dans la rue Saint-Pierre jusque chez Charles Thomas, la petite rue qui passe devant chez Robert Bews et celle devant chez E.-W.-B. Antrobus, la rue Notre-Dame depuis chez Noël Pratte jusqu'au couvent, la rue depuis la prison jusqu'au fleuve, passant devant chez Hugh Fraser, la rue qui passe devant la prison.

Pierre Deveau.—Depuis le Passage (Fond-de-Vau) jusque chez Louis Lefebvre passant devant par le chemin neuf, ainsi que depuis la maison rouge jusqu'au couvent, passant devant chez B.-P. Wagner, avec toutes les petites rues qui se trouvent dans cette division.

François Rousseau.—Toute la rue Royale, toutes les petites rues qui se trouvent derrière la rue Royale, la petite rue (Modeste?) qui passe devant chez Thomas Thompson, la rue des Forges depuis chez Pierre Noiseux (pied de la rue Royale) jusqu'au moulin Sainte-Marguerite, et les deux rues qui passent chaque côté de la salle d'Audience.

Ce comité de sous-voyers exécuta de nombreux travaux pour améliorer la ville. Je citerai, entr'autres, le nivellement de la rue du Platon. L'extrémité sud de cette voie était élevée de trente pieds au-dessus du fleuve, de sorte que pour entrer en ville par la petite anse (entre deux quais aujourd'hui) il fallait grimper cette hauteur.

La couche de terre que Duvernay enleva donna lieu au propriétaire de la seconde maison de cette rue (côté nord-est) de construire un soubassement en pierre. On peut voir que le terrain, dans la cour de cette maison, est encore au même ni-

veau que celui de la rue avant 1826. M. Scannel transporta son école dans cette maison en 1849; ensuite François Rocheleau l'occupa durant de longues années.

(1889).

Marchands d'Autrefois

Dans le *Journal des Trois-Rivières,* années 1847-1848, je rencontre des annonces de marchands qui me rappellent la physionomie des rues Notre-Dame, des Forges et du Platon à cette époque.

Rue du Platon: Hart, grand commerce de fourrures et produits agricoles. Pothier, ferronnerie, etc. Ritter, tabaconiste. Ginnis, je ne sais plus ce qu'il vendait, des jambons fumés, peut-être. William Lanigan, épicier, était son voisin.

Vis-à-vis le magasin de Hart était établi Marcus Hasie, confiseur et pâtissier. La rue n'est plus reconnaissable tant les incendies l'ont ravagée. Les maisons de pierre de Hart et de Hall sont, je crois, les deux seules reliques d'il y a quarante ans, qui restent debout en cet endroit.

Près de la rue Craig il y avait un renflement du sol qui coupait la rue; c'était une pointe du Platon, qui a été nivelée par la suite.

A l'auberge de M. Dupuis, coin des rues Notre-Dame et du Platon, on trouvait de la bière de Berthier, alors fort à la mode. La maison était bâtie d'un premier étage en pierre, qui servait de dépôt pour de grosses marchandises, telles que farine, lard, etc. Le second étage, en bois, commençait bien à dix pieds au-dessus du sol. On y parvenait par un perron immense. Tout au coin était

plantée, sur deux longues perches, une enseigne qui se balançait au vent.

A l'autre coin, était le magasin de chaussures et de cuirs de John Bowles. On y vendait des caoutchoucs unis et fleuris. Grande nouveauté que ces chaussures! La gomme en était brune, transparente malgré son épaisseur, et avait été coulée toute d'une pièce. C'était absolument comme nos sabots de bois. Il n'y avait aucune étoffe mêlée à la composition, pas même de doublure, ni de semelles intérieures. On commençait pourtant à mettre dans le commerce ce que l'on appelait des « claques métalliques de caoutchouc à patente », soit dit nos claques actuelles, mais assez disgracieuses de forme, par exemple! M. Adair fut le successeur de John Bowles. Je vois tous les jours, à Ottawa, un fils de ce dernier: nous nous connaissons depuis 1846.

Le coin ouest formé par les rues Notre-Dame et des Forges était occupé par J.-B. Lajoie, gros marchand, père des MM. Lajoie, aussi marchands aujourd'hui. M. Lajoie a posé le pilier rond, en pierre, qui fait l'angle de son magasin: une bien belle chose en ce temps-là, car les petites fenêtres de tous nos magasins se trouvèrent éclipsées par cette innovation grandiose—qui nous ferait rire à présent.

Le conseil municipal tenait ses séances non officielles, mais sérieuses, chez M. Lajoie. Plus tard ce fut chez M. Adair, au milieu des bottes malouines et des quartiers de cuir à semelle.

Pierre Desfossés avait un grand magasin dans la maison de pierre de la rue des Forges qui fait

encore le coin du marché. A côté, Pierre Nourrie commença un commerce de marchandises sèches, au mois d'août 1846. M. Nourrie a été le dernier survivant de toutes les personnes que je viens de nommer.

Charles Lafrenaye vendait de tout, dans la maison appartenant à Jean Desfossés.

Si j'ai bonne mémoire on commençait alors à construire les magasins de pierre de taille de M. Dumoulin, en face du marché aux denrées.

Philippe Girard était aussi marchand en ville. Un bien brave homme que je n'oublie pas.

Les demoiselles Lanigan, modistes, demeuraient rue Saint-François-Xavier, vis-à-vis la résidence de I. G. Ogden.

En mai 1848, leur frère Richard Lanigan tenait le « magasin du peuple », rue des Forges nord, deuxième porte de la rue Notre-Dame, là où j'ai aussi ouvert une boutique, avec le succès que l'on connaît! Les vers s'étaient mis dedans.

Rue Notre-Dame, il y avait, côté nord, ma tante Sophie Trudel, à l'enseigne de la « Toison d'Or ». Ce superbe mouton avait eu la queue cassée et on lui en avait posée une nouvelle, que j'enlevai en faisant un véritable tour de force par une nuit noire. Il faut avoir dix ans et une grande maigreur pour grimper si haut et si bien, à l'aide d'une simple ficelle.

Louis Lamy vendait des marchandises sèches, et surtout des casques et des boas, alors fort à la mode. Je ne l'ai jamais vu inviter la pratique à acheter ses effets: prenez-en ou n'en prenez pas,

c'est la même chose. Il se tirait d'affaire tout de même.

Auguste Larue, gros marchand, avait la spécialité des ornements d'église. Son magasin faisait presque face à celui de François Royer. Au nouveau magasin de François Royer on tenait des marchandises sèches, des épiceries, de la quincaillerie, peintures, etc.; il avait pour enseigne une enclume d'or et était situé à mi-chemin entre la rue des Forges et la rue Saint-Antoine, côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis le magasin de John Keenan.

Ce dernier tenait un assortiment qui variait depuis la térébenthine jusqu'au patchouli, en passant par la faïence, les soieries, les pelles à neige et les ancres de navire; de plus, une salle d'encan était annexée au magasin.

A la porte voisine de Jos. Giroux était le magasin de Timothé Lamb: marchandises sèches, cuirs et quicailleries.

Charles Louthood, épicier, occupait la maison de John Ryan, porte voisine de John Houliston, boulanger, Houliston était établi côté nord de la rue Notre-Dame, en face de la rue Saint-Antoine; sa maison fut expropriée et démolie pour continuer la rue Saint-Antoine. On ne disait pas « M. Houliston », mais « le boulanger anglais », et par habitude: « Monsieur Boulangeanglais ». Une bonne pâte d'homme, allez! Du coeur et de l'intelligence. Lui et John McDougall étaient grands liseurs—ils m'ont prêté des livres.

Madame veuve David Anderson avait une brasserie en face de la résidence de François Routier, rue Notre-Dame. Elle annonçait de la « gros-

se bière », en gros et en détail, des épiceries, du houblon. Elle signait « Marie Ann Anderson ». Je la vois encore comme la première fois où je suis entré dans son épicerie. On m'avait dit d'acheter une livre de sucre et une livre de riz. Ma mémoire faisant défaut, je demande « une livre de chaque ». Eclat de rire de la bonne dame. Moi, voyant ma position ridicule, je me mis à pleurer à chaudes larmes.

(1889).

APPENDICE

NOTE I

Par contrats d'échange passés par le notaire Séverin Ameau, aux Trois-Rivières, de février à mai 1692, les transports de terrains ci-dessous expliqués ont eu lieu:

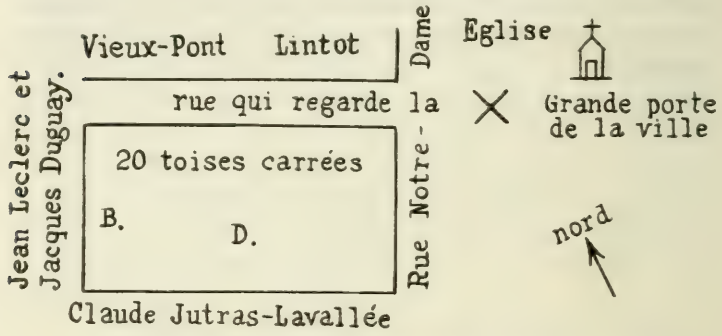

D. Le 6 juin 1650, M. d'Ailleboust, gouverneur général, concède ce terrain à Guillaume Pepin; M. de Lauzon ratifie l'acte le 21 mai 1652. Pepin le passe à son fils Pierre Pepin dit Laforce le 23 avril 1683. Le 5 février 1692, ce dernier l'échange contre un autre terrain pour faciliter l'établissement des Récollets.

B. Jacques Duguay,[1] chirurgien, cède trente pieds de long sur vingt de large qu'il a acquis de Guillaume Pepin (formant partie des vingt toises), à condition que l'on transporte sa maison au lieu qu'il désignera en ville; Michel Poulain s'oblige à exécuter cet ouvrage moyennant 125 bonnes planches que lui livrera Claude de Ramezay agissant pour M. de Frontenac protecteur et père spirituel des Récollets. Duguay se réserve trente pieds de terrain qu'il a acquis de Nicolas Barabé le 21 janvier 1674, lequel Barabé l'avait reçu par jugement du 21 mai 1672 entre un nommé Branchaud

1. Dugué et Duguet anciennes épellations.

pour (?)[2] Alexandre Raoul,[3] vendu par Nicolas Gailloux le 16 août 1662, lequel Gailloux l'avait eu en échange le 8 août 1660 de Jacques Fournier,[4] et celui-ci l'avait eu de Guillaume Pepin le 25 mars 1658.

Michel Poulain et Michel Mouet de Moras avaient leurs maisons vers l'endroit où est la lettre B.[5].

Michel Poulain était marié à Marie Jutras.[6] Il avait acheté de Pierre Pepin dit Laforce, lequel était marié à Louise Lemire.

En échange, Pierre Pepin dit Laforce reçoit le terrain que voici:

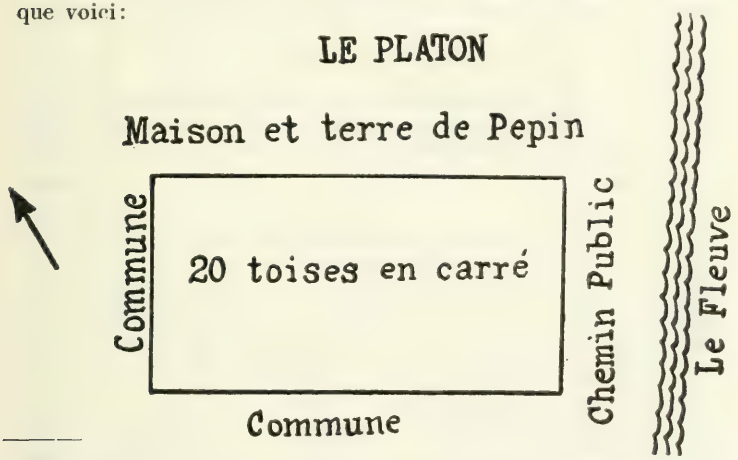

2. Ce texte ne nous paraît pas clair si on la compare à celui de la page 37 des **Forges Saint-Maurice.**

3. Ancêtre de la famille Reau, Rault, Réault, Rhéault, Rho, etc.

4. Jacques Fournier dit le sieur de la Ville. Il était à Québec en 1646. Est-ce lui qui signe "De la Ville" en 1634? Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique,** I, 239, 401, 587; Sulte, **Chronique trifluvienne,** p. 233; **Histoire de Saint-François-du-Lac,** p. 14; P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie,** I, 277.

5. Dans **les Forges Saint-Maurice,** p. 37, il est dit que Michel Mouet de Moras avait bâti une maison de pièces sur pièces de 32 x 25 pieds, sur la rue Notre-Dame, ce qui, encore, ne paraît pas très clair. En effet, la maison de Mouet de Moras apparaît sur le plan à l'arrière du terrain de vingt toises.

6. **Les Forges Saint-Maurice,** p. 24.

Le dit Michel Poulain et sa femme Marie Jutras donnent aux Récollets le terrain que voici:

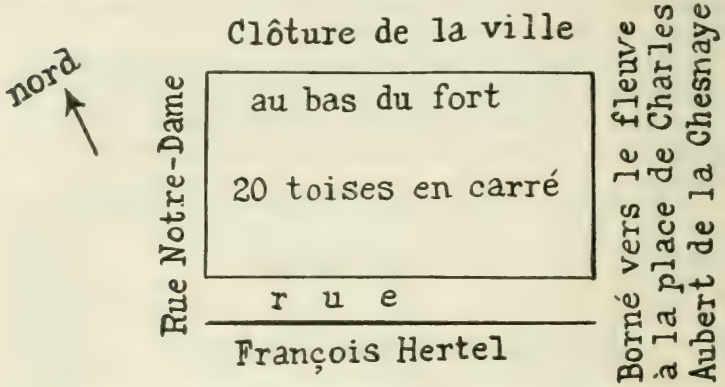

Michel Poulain l'avait acquis de Jeanne Jallaut sa mère; de Jean-Baptiste Poulain de Courval son frère; de François Lemaître dit La Morille son beau-frère, le 19 janvier 1683;[7] de plus, en vertu d'une donation entre vifs par messire Pierre de Repentigny-Francheville, prêtre, du 13 février 1688. Ce terrain avait été concédé à Marin Terrier dit le sieur de Francheville et de Repentigny, premier mari de Jeanne Jallaut, par M. d'Ailleboust, le 13 juin 1650, et l'acte ratifié par M. de Lauzon le 20 mai 1653.[8]

Les principaux citoyens donnent leur adhésion à ces arrangements et signent les actes qui les concernent: Pierre Pepin dit Laforce et sa femme Louise Lemire ne savent signer.[9] Michel Godefroy, écuier, sieur de Lintot,[10] capi-

7. Acte de Séverin Ameau; **les Forges Saint-Maurice,** p. 24; **Conseil souverain,** III, 882; Masères, **Commissions,** p. 214.

8. Marin Terrier était mort quand l'acte de la concession fut ratifié. En effet, il périt le 19 août 1652 à la bataille de la banlieues des Trois-Rivières. **Mélanges historiques,** vol. 5, p. 23; **les Forges Saint-Maurice,** p. 9, 28.

9. Ce n'est pas ce Pierre Pepin qui fut commis au fort de Chambly en 1711, comme nous le disons erronément dans notre travail, **le Fort de Chambly,** p. 28, mais son fils, né en 1683, qui signait Laforce. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique,** I, 472, 473.

taine du détachement de la marine; il signe « De Lintot ». François Hertel, écuier, sieur de Cournoyer: il signe « Hertel de Cournoyer ». Michel Poulain signe « Poulain ».[11] Jacques de Labadie signe « Labadie ». Claude Jutras de la Vallée signe « Claude Jutras. » Louis Fafard sieur de Longval signe « Louis Fafard ». Jean Fafard sieur de la Framboise signe « Jean Fafard '. Etienne Véron sieur de Grandmesnil signe « Grandmesnil ». Guillaume Beaudry dit des Buttes, arquebusier, signe « Guillaume Beaudry ». Pierre Loiseau est nommé mais ne signe pas. Jacques Lefebvre signe « Jacques Lefebvre ». Michel Lefebvre de Lassiseraye signe « Lassiseraye ». Ignace Lefebvre de Belle-Isle signe « Belle-Isle écuier ». Pierre Lemaître signe « Lemaître ». Jean Amon est nommé mais ne signe pas. Guillaume Pepin n'est pas mentionné comme présent aux actes mais il signe « Guillaume Pepin ». Claude de Ramezay, chevalier, seigneur de Montigny, de Boisfleurant et autres lieux, signe « De Ramesay ».

NOTE II

Il y eut dans les limites des Trois-Rivières trois moulins: le moulin du Platon, le moulin Laguerche, puis le moulin de la commune. M. Sulte a de copieux détails sur le premier et le troisième de ces moulins. Quant au moulin Laguerche, il a déclaré qu'il n'en connaissait pas grand'chose. Ce second moulin a été démoli en 1781 et M. Arthur Béliveau, greffier des Trois-Rivières, a bien voulu nous en fournir l'historique suivant:

Le 21 janvier 1697 le lieutenant général aux Trois-Rivières rend une sentence par laquelle « les sieurs Longval et Laframboise jouiront pleinement d'un arpent de terre dans la commune des Trois-Rivières pour y faire construire un moulin à vent ».

Dans un acte, devant Poulin, du 29 décembre 1719, Fran-

10. Parce qu'on prononçait autrefois Linctot, les actes aux registres sont généralement écrits Linctot, mais Lintot est la vraie épellation. **Mélanges historiques,** vol. 11, p. 10, 24.

11. On écrivait Poulain, Poullain ou Poulin.

çoise Marchand, veuve Jean Fafard dit Laframboise, déclare que « ne voulant pas faire bâtir et rétablir un moulin à vent de pierre qui est commun entre elle et ses enfants (dame Françoise Fafard, épouse du baron Joannès, et Jean-Baptiste) et qui a été le 7 du présent mois (7 déc. 1719) réduit en cendre par un incendie imprévu, » elle vend ce moulin à son fils Jean-Baptiste pour 2000 livres. Ce dernier, en prévision de cette vente, avait fait marché avec Charles Paillé, maître charpentier de la Rivière-du-Loup (Louiseville), le 16 décembre 1719, pour rétablir le moulin.

Le 12 novembre 1751, devant Leproust, Jean-Baptiste Fafard et sa femme, dame LeGardeur, vendent le moulin avec les outils à Joseph Godefroy de Tonnancour, conseiller du roi et son procureur en la juridiction des Trois-Rivières. Fafard déclare qu'il l'avait acquis (pour une demie) de sa mère, (pour un quart) de la succession de son père; l'autre quart était en litige devant le Conseil souverain de Québec, sa soeur dame Joannès s'en prévalant. Il est aussi déclaré dans cet acte que le moulin avait été construit par Jean Fafard dit Laframboise et son frère Fafard-Longval en société et que la totalité du moulin lui était restée par la dissolution de cette société.

Le 17 juillet 1740, sentence du Conseil souverain avait été rendue en faveur des époux Joannès, mais ils s'en désistent par acte devant Pillard, le 6 avril 1746. Cependant, ils revendent ce quart à Godefroy de Tonnancour, par acte de Leproust, le 16 juillet 1752.

Le 18 novembre 1757, Godefroy de Tonnancour vend le moulin avec ses outils et une maison de pieux debouts pour l'usage du farinier située dans la commune près du fleuve à Antoine Laguerche, citoyen des Trois-Rivières.

Le 12 mai 1781, devant Jean-Baptiste Badeaux, Antoine Laguerche et sa femme Barbe Desmarets vendent à Nathaniel Day, député commissaire général des troupes de Sa Majesté en cette province, « un demi-arpent de terre sis et situé dans la commune, sur lequel est une tour en pierre de moulin à vent dans laquelle est seulement le rouet du dit moulin ».

Arthur BELIVEAU.

Index Général

Pages

Ailleboust, Louis d', ... 5, 11, 12, 17, 22, 24, 27, 86, 88
Allis, Robert, meunier, ... 60, 61
Ameau Séverin, notaire, ... 6, 23, 24, 32, 51, 52, 86
Amherst, sir Jeffrey, général, ... 41
Amiot, Jean, ... 9, 13
Amon, Jean, ... 89
Anderson, dame David ou Marie Ann, ... 84, 85
Antrobus, E.-W.-B. 70, 78
Angenson, Pierre Voyer, vicomte d', ... 51, 52
Aubert de la Chesnaye, Charles, ... 55
Aubuchon, Jacques, ... 6, 7, 9, 12, 13, 17
Baker, Christian et Peter, meuniers, ... 62
Baptist, Alex. et Georges, ... 48, 49
Barabé, Nicolas, ... 86
Beaudry des Buttes, Barbe, ... 76
Beaudry des Buttes, Guillaume, ... 23, 76, 89
Beaudry dit Lamarche, Urbain, ... 6, 9, 15, 16
Bellecourt, voir Pouterel. .. ..
Bellecourt, ce nom, ... 12
Bellecourt, Jean-François de, ... 11
Besnard dit Bourjolly, René, ... 6, 7, 12
Bews, Robert, sous-voyer, ... 78, 79
Boucher, Gaspard, ... 15, 17
Boucher, Marie, ... 8
Boucher, Pierre, ... 6-13, 16, 27-29, 51
Bouchette, Joseph, arpenteur, ... 47, 49
Boujonnier, Florent, notaire, ... 11, 12, 22
Bourque, Joseph, meunier, ... 62
Bowles, John, ... 82
Brehaut, William-Henry, avocat 62
Brehm, major, ... 54, 56, 57, 65
Briqueterie de la Commune, ... 36
Bruneau, Louis-Gaspard, ... 63
Bulureau, John, ... 61
Burns, Philippe, ... 70, 74, 76
Burns, Selby, Thomas et William, ... 72, 76
Cartmight, Edmond, capitaine, ... 74
Chabot, Pierre, ... 23
Champflour, fief, ... 19, 23
Chouart, Médard, ... 7, 9, 10
Claprode John, meunier, ... 61
Commune, la, ... 14-17, 20, 24, 54, 57, 60-63, 69
Corvées, ... 70
Crevier, Christophe 8
Crevier, Jean, ... 24
Crickton, John, ... 60
Croteau, Jean, ... 69, 70, 74, 75
Dandonneau, Pierre, ... 20

David, Claude, ... 9, 11
Day, Nathaniel, ... 60, 90
Delpé-Saint-Cerny, François, ... 23
Denonville, marquis de, ... 31-33
Denot, Marie, ... 5
Desbarats, Georges, ... 63
Desfossés, Jean, ... 83
Desfossés, Pierre, ... 82
Desjordis de Cabanac, Joseph, ... 59
Desmarets, Barbe, ... 90
Desrosiers, Antoine, ... 20
Deveau, Pierre, sous-voyer, ... 79
Dickson, James, sous-voyer, ... 78
Dodier, Sébastien, ... 20
Doucet, Jean, meunier, ... 60-62
Duguay, Jacques, chirurgien, ... 86
Du Sablé, marquisat, ... 15, 16
Duval, Etienne, meunier, ... 62
Duval, Hyppolite, ... 73
Duvernay, Ludger, ... 8, 69, 74, 78, 79
Ecoles, ... 72, 74, 80
Eglise paroissiale, ... 24, 25, 30, 34, 57, 58, 66, 72
Estienne, Philippe, ... 5, 6, 11
Fafard, Bertrand, ... 12, 13, 17, 22
Fafard de la Framboise, Jean, ... 59, 89, 90
Fafard de Longval, Louis, ... 59, 89, 90
Fortifications, ... 12, 18-22, 24-45, 53, 66
Fournier de la Ville, Jacques 87
Franquet, ingénieur, ... 35, 36, 39, 46, 47, 49
Fraser, Hugh, ... 79
Frontenac, comte de, ... 32, 33, 86
Gailloux, Nicolas, ... 87
Gallant, Joseph, ... 60
Gentilly, seigneurie, ... 5
Girard, Philippe, ... 83
Giroux, Jos., ... 84
Giroux, Michel, meunier, ... 60
Godefroy, fief, ... 71
Godefroy, Jean, ... 16, 17, 19, 20, 49, 71
Godefroy de Lintot, Michel, ... 88
Godefroy de Normanville, Louis, ... 8, 9, 11, 12
Godefroy de Tonnancour, Joseph, ... 90
Godefroy de Tonnancour, Louis- Joseph, ... 39, 58
Goldfrap, J., député régistrateur, ... 55
Gouin, Alexandre et Louis, ... 60, 61
Gouin, Mathurin, ... 5, 6
Gouin, Pierre, ... 61-63
Gouin, P.-A., ... 64
Guerres, 1684, ... 31
Guerres, 1709, ... 35

Guerres, 1744, .. 35
Guerres, Sept Ans, .. 36
Haldimand, général Frédéric, .. 57
Hamel, Joseph, .. 76
Hart, Aaron, .. 74
Hart, Alexandre, .. 76, 81
Hasie, Marcus, confiseur, .. 81
Hayet, Marguerite, .. 9
Haut-Boc, ce terme, .. 71
Hertel, fief, .. 7, 23, 24, 49
Hertel, François, .. 24
Hertel, Jacques, .. 16, 17, 24, 49, 71
Hertel, Madeleine et Marguerite, .. 24
Hertel de Cournoyer, François, .. 89
Hopkins, Samuel, .. 61
Houliston, John, boulanger, .. 84
Incendies, .. 36, 46, 47, 63, 64, 90
Iroquois, Sauvages, .. 14, 21, 29, 30, 32, 37
Isabel, Guillaume, .. 10, 17
Jallaut, Jeanne, .. 88
Jésuites .. 6, 15-17, 19, 20, 22, 24, 25, 27
Joannès, baron de, .. 90
Jones, Joseph, .. 62
Jutras dit Lavallée, Claude, .. 5, 89
Jutras, Marie, .. 87, 88
Keenan, John, .. 84
Kimber, René, .. 78
Labadie, Jacques de, .. 89
Labat, Mathieu, .. 5
La coursière, François, .. 61
Lafrenaye, Charles, .. 78, 83
Laguerche, Antoine, .. 90
LaHontan, baron de, .. 30-32
Lajoie, J.-B., .. 82
Lamb, Timothé, .. 84
Lambert-Dumont, Eustache-Louis, .. 55
Lambert, John, .. 44
Lampron dit Lacharité, Louis .. 23
Lamy, Louis, .. 83
Lanigan, Richard et les demoiselles, modistes, .. 83
Lanigan, William, épicier, .. 81
Lancuiller de Boisclerc, grand-voyer, .. 68
Larue, Auguste, .. 84
Larue, Olivier, .. 62
Lassisseraye, Charles, .. 72
Lauzon, Jean de, .. 10-13, 86, 88
Laval, Mgr de, .. 24, 30
Leclerc, Jean, .. 78
Lefebvre, Jacques, .. 89
Lefebvre, Louis .. 79

Lefebvre, Pierre, ... 6, 7, 12, 13
Lefebvre de Belle-Isle, Ignace, ... 89
Lefebvre de Lassiseraye, Michel, ... 89
Lemaître, François, compositeur, ... 63
Lemaître dit La Morille, François, ... 88
Lemaître, Pierre, ... 89
Lemire, Louise, ... 87, 88
LeNeuf, Marie, ... 22
LeNeuf de la Poterie, Jacques, ... 6, 7, 9, 12-19, 22, 23, 29, 51-55
LeNeuf du Hérisson, Michel, ... 13, 17, 19, 20
Lintot, fief, — ce mot — 49, 89
Lister, Robert, marchand de Québec, ... 60
Loiseau,, Pierre, ... 89
Louthood, Charles, épicier, ... 84
Macgrath, Albert M., ... 48, 49
Mackenzie, John, ... 60
Magnan, Pierre, ... 63
Marchand, Françoise, ... 90
Marguerie, François, ... 9, 10
Marquet dit Périgord, ... 73
Matanas, espion indien, ... 35
McDougall, John, ... 84
Mercure, Jean, sous-voyer, ... 78
Mésy, M. de, gouverneur-général, ... 24, 30
Montarville Boucher de la Bruère, ... 13, 18, 55, 71
Montmagny, M. de, gouverneur-général 7, 9, 12, 14
Montréal, mal fortifiée, 1757, ... 38, 43
Moral de Saint-Luc, Quentin, ... 10, 11, 24
Morrigh, Robert, marchand de Québec, ... 60
Mouet de Moras, Michel, ... 87
Moulin à feu, ... 62
Moulins banaux, ... 59
Moulins: de la Commune, ... 16, 59-64, 89
Moulins: Laguerche, ... 59, 60, 89, 90
Moulins: du Platon, ... 51-59, 66, 89
Moulin Sainte-Marguerite, ... 71, 79
Niverville, Charles, ... 74
Noiseux, grand-vicaire, ... 5, 8, 65, 71
Noiseux, Pierre, ... 71, 78, 79
Nolin, Louis, meunier, ... 62
Normand, François, ... 72, 73
Nourrie, Pierre, ... 83
Noyon, Jean de, ... 11
Ogden, I. G., ... 83
Pachirini, chef sauvage, — fief —, ... 7, 8, 18
Paillé, Charles, ... 90
Palissades, ... 12, 18-38, 45, 46, 53, 66
Panneton, Joseph, ... 75
Peachy, ingénieur, ... 66
Pelletier, Michel, ... 5

Pepin, Guillaume, ... 9, 10, 11, 17, 86, 87, 89
Pepin, Jean, ... 10, 11
Pepin dit Lafond, Etienne, ... 8
Pepin dit Laforce, Pierre, ... 38, 86-88
Perreault, Josephte, ... 76
Peterson, Jos., ... 78
Pinard, Louis, ... 24
Pitt, William, ... 42
Place d'Armes, ... 8, 18, 20, 22, 25, 53, 55, 58
Plans des Trois-Rivières, ... 31, 34, 35, 46, 53, 54, 57, 65-67, 71
Platon, le, ... 18, 25-27, 30, 31, 34, 46, 51-58, 66
Portes de la ville, ... 19, 24, 25, 30, 32-35, 53, 54, 66
Pothier, Joseph, meunier, ... 62
Pothier, Pierre-André, meunier, ... 62
Poudrière, la, ... 45-50
Poulin, sieur de Lafontaine, Maurice, ... 7, 51, 52, 89
Poulin, Michel, ... 86-88
Poulin-Cressé, Claude, ... 54, 55, 57
Poulin de Courval, J.-B., ... 88
Pouterel de Bellecourt, Jean, ... 11, 12
Pratte, Charles, ... 61
Pratte, Modeste, ... 60, 61, 69, 70, 73
Pratte, Noël, ... 73, 79
Québec, mal fortifiée, 1757, ... 38
Radisson, Pierre-Esprit, ... 9
Rageot, Gilles, notaire, ... 5, 8, 13
Ramezay, Claude de, ... 86, 89
Raoul, Alexandre, ... 87
Rapper, Georges, ... 60
Récollets, ... 34, 47, 86, 88
Repentigny-Francheville, Pierre de, ptre., ... 88
Robineau de Bécancour, René — fief — 22, 23
Rocheleau, François, ... 80
Rondeau, Jacques, ... 23
Rousseau, François, ... 70, 74
Rousseau, Sophie, ... 76
Routhier, François, ... 78, 84
Royer, François, ... 84
Rues, ... 68, 69, 71, 74
Rue Alexandre, ... 51, 59, 74, 76
Rue Badeaux, ... 16
Rue Bonaventure, ... 19, 20, 30, 32, 66, 69, 74, 78
Rue Des Casernes, ... 8, 18, 20, 22, 25, 57, 58
Rue Des Forges, ... 15, 16, 20, 26, 30, 58, 68, 69. 71, 78, 81-84
Rue Des Remparts, (boulevard), ... 8, 18, 22, 25
Rue Des Volontaires, ... 70, 74-76
Rue Du Château, ... 26, 27, 30
Rue Du Platon, ... 19, 53, 58, 65, 78-84
Rue Hart, ... 74
Rue Haut-Boc, ... 71, 72

Rue Laviolette, (des Champs), ... 19, 20, 25, 26, 69, 71, 72, 78
Rue Modeste, ... 70, 72, 79
Rue Notre-Dame, 5-8, 15-25, 30, 31, 33, 53, 55, 57, 58, 68, 69, 78-84, 87
Rue Plaisante, ... 70, 74, 76
Rue Royale, ... 68-77, 79
Rue Saint-Antoine, ... 16, 59, 78
Rue Saint-Charles, ... 72
Rue Saint-François-Xavier, ... 8, 18, 20, 24, 31, 71
Rue Saint-Georges, ... 78
Rue Sainte-Hélène, ... 46
Rue Saint-Jean 5, 8, 24, 25
Rue Saint-Joseph, ... 71
Rue Sainte-Julie 72
Rue Saint-Louis, ... 5, 7, 8, 22, 24, 25, 27, 55, 58
Rue Saint-Paul, ... 58
Rue Saint-Philippe, ... 15, 78
Rue Saint-Pierre, ... 5, 18, 19, 22-25, 30-34, 79
Rue Saint-René, ... 23, 78
Ryan, John, ... 84
Sauvaget, Jean 9, 17
Scannell, instituteur, ... 74, 80
Scieries, ... 72
Sédillot, Marie, ... 12
Shank, lieutenant-colonel David, ... 47
Sills, Samuel, ... 60
Sulte, Denis-Flavien, ... 72
Taschereau, Louis-Charles, Charlotte et Thomas-Jacques 40
Terrier de Francheville, Marin, ... 88
Thibodeau, Joseph, meunier, ... 62
Thomas, Charles, ... 79
Thompson, Thomas, ... 71, 79
Tolland, John, sergent, ... 48
Trottier, Antoine et François, ... 12
Trottier, Gilles, ... 11
Turcotte, Augustin, ... 61
Trudel, Sophie, ... 83
Ursulines, ... 34, 35, 46, 47
Valentine, Isaac, sous-voyer, ... 78
Véron de Grandmesnil, Jean, ... 9, 10, 17
Véron, Etienne, ... 89
Vien, Etienne, ... 5, 6, 8, 9
Vien, Madeleine, ... 5
"Ville", premières mentions de ce nom, ... 5, 10-13
Villeneuve, ingénieur, ... 45
Voyers, sous-voyers, ... 68, 70, 78-80
Wagner, B.-P. 79
Walker, William et Ann-Jane, ... 61
Weld, Isaac, ... 73, 74
Wolfe, général James, ... 36

Mélanges historiques

Volume 19

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

DEUXIÈME SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

Préface de l'abbé ALBERT TESSIER
de la Société d'histoire régionale des Trois-Rivières

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth
Montréal
1932

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

Tous droits réservés, Canada, 1932.

Mélanges historiques

Volume 19

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

DEUXIÈME SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GERARD MALCHELOSSE

Préface de l'abbé ALBERT TESSIER
de la société d'histoire régionale des Trois-Rivières

EDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth
Montréal
1932

PRÉFACE

La ville des Trois-Rivières a possédé pendant quelques années un monument Sulte-Laviolette: le fondateur avait donné son nom, son prestige de père de la ville et le costume de l'époque; Sulte avait fourni les traits physiques.

Cette alliance était très heureuse. Sulte réunissait toutes les qualités extérieures désirables pour ce rôle. Sa taille, sa barbiche d'officier en retraite, la crânerie de son port de tête constituaient pour un artiste le modèle idéal des types hardis qui, il y a trois siècles, vinrent poser en terre canadienne les assises d'un monde nouveau.

Mais Sulte n'avait pas que des titres physiques à cet honneur. Il méritait, presque autant que Laviolette, l'hommage d'un monument. C'est L.-O. David qui a écrit du propagandiste passionné de l'histoire trifluvienne: « On pourrait vraiment et justement le classer parmi les découvreurs des Trois-Rivières, car sans lui cette archaïque petite ville serait à peine connue. Il en a été le chantre, l'historien et même le peintre; il en a remué toutes les pierres, en a analysé toutes les poussières et déchiffré tous les vieux papiers et grimoires afin de faire connaître son origine et son histoire. »

Sulte a aimé avec fougue le passé de sa ville natale. Il voyait du trifluvien partout, il en mettait dans tout! A travers les milliers de pages que pendant 63 ans d'activité littéraire sa plume a semées aux quatre vents de l'Amérique et de l'Europe, les rappels du passé trifluvien reviennent à chaque instant comme un leitmotiv *obstiné. Son grand rêve avait été de donner une vaste histoire de la région des Trois-Rivières. Avec une patience de bénédictin il en avait groupé et classé les éléments. Les premiers chapitres seuls furent publiés. Les concitoyens de Sulte ne comprirent pas ce qu'aurait valu pour leur ville une oeuvre de cette envergure. Sulte souffrit de cette indifférence; il remisa dans ses cartons les liasses de do-*

cuments et de pages qu'il avait voulu consacrer à l'exaltation des gloires du petit pays des Trois-Rivières.

Ces papiers toutefois ne restèrent pas inactifs. Sulte aimait trop sa ville pour cesser de la chanter. Ne pouvant réaliser son projet d'une histoire trifluvienne il s'employa autrement à sortir de l'ombre les hommes et les événements qui donnent à notre ville une si large place dans la grande histoire américaine. Par ses articles, ses conférences, les renseignements qu'il fournissait avec un désintéressement superbe à tous les chercheurs, il demeura l'inépuisable dénicheur des richesses ignorées de notre passé trifluvien et en quelque sorte le porte-voix officiel des ancêtres glorieux ou oubliés à qui nous devons d'être ce que nous sommes.

L'oeuvre colossale de Sulte fourmille de notes et de fragments trifluviens. M. Gérard Malchelosse, l'héritier littéraire de notre grand historien, a entrepris de grouper quelques-uns de ces fragments. Le présent ouvrage est le deuxième d'une série consacrée aux « Trois-Rivières d'autrefois ». Comme le précédent, il recevra l'accueil ému que l'on doit à de vénérables papiers de famille. Les Trifluviens doivent à Sulte cette réparation et ils se doivent à eux-mêmes, aux approches du troisième centenaire de notre ville, d'aller puiser un peu de la fierté et de la noblesse qui palpitent dans ces pages.

Abbé Albert Tessier,

Secrétaire de la Société d'Histoire régionale
des Trois-Rivières.

ÉCOLES D'AUTREFOIS

PREMIÈRES ÉCOLES

Après avoir parcouru une bonne partie des greffes et dépôts de registres de l'ancien gouvernement des Trois-Rivières, je suis en état de dire que jusqu'à l'année 1700 ou à peu près la grande moitié des personnes qui figurent dans ces pièces savaient signer. De 1700 à 1720, il y a diminution. Puis il semble que l'instruction augmente un peu, mais après 1730 elle va en s'affaiblissant jusqu'à 1760 où les signatures sont décidemment rares.

Ces différentes situations sont conformes à l'histoire des écoles parmi nous. Entre 1634 et 1700 eut lieu l'arrivée des colons de France, lesquels, pour la plupart, savaient écrire, comme nos archives l'attestent. Eux et une bonne partie de leurs enfants ont su tenir la plume.

Les petits-fils des plus anciens colons vivaient en 1700, et comme nous n'avions pas d'écoles, ils ne surent pas écrire. De là cette diminution dans les signatures, de 1700 à 1720. Mais les enfants nés vers 1710-15, profitèrent des classes dont je vous entretiendrai plus loin.

Le sieur Bacqueville de la Potherie,[1] visitant les Trois-Rivières, en 1700, mentionne l'établissement des Ursulines, mais il ne parle d'aucune autre

(1) **Histoire de l'Amérique septentrionale, I, 342.**

école. Les Ursulines datent chez nous de l'automne de 1697. A part la classe que les Jésuites dûrent y tenir dans les premières années, une école de filles avait existé aux Trois-Rivières, dès 1663, sous la direction de la Soeur Raisin, de la Congrégation des Soeurs de Notre-Dame de Marguerite Bourgeois. En outre, quelques petites filles des Trois-Rivières fréquentaient les classes des Ursulines de Québec, de 1650 au moins jusqu'à 1697.

Je crois avoir rencontré de tout temps, aux Trois-Rivières, plus de signatures de femmes que d'hommes, ceci encore est conforme à l'histoire de l'instruction publique.[2]

Je dirai donc qu'il a existé une école quelconque aux Trois-Rivières à partir de 1650 au moins. Les documents nous manquent pour résoudre la question. Pourtant, dès 1652, le notaire Séverin Ameau était à la fois chantre et maître d'école. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une requête présentée à l'intendant de Champigny, le 28 mai 1687, lorsqu'il écrit que depuis trente-cinq ans « il s'est appliqué à rendre service au public, soit à instruire les enfants, soit à soutenir le chant au service divin. »

Un autre notaire qui a peut-être cumulé la charge d'instituteur aux Trois-Rivières est Jean-Baptiste Pothier, lequel, on le sait, enseignait à Lachine, près Montréal, dès 1686. Pothier arriva *chez nous* vers 1700 et y demeura une douzaine d'années.

J'ai raconté ailleurs, en détails, l'histoire des Frères Charon, d'abord hospitaliers, puis institu-

(2) Voir **Mélanges historiques**, vol 17, p. 61, 62.

teurs. Cette dernière forme commença chez eux en 1707, mais ne prit du développement qu'à partir de 1718, où le régent reconnut les Frères et les subventionna. Ils ne travaillaient, à cette époque, que dans la ville de Montréal.

Leur costume, suivant Huguet-Latour, devait être noir, un peu semblable à la soutanelle, avec manteau aussi noir, manchettes et rabat blancs. Vers 1721, la cour supprima l'uniforme et les voeux que faisaient les Frères, ce qui contribua à diminuer leur prestige.[3]

L'instruction publique n'entrait pas dans les vues du gouvernement. On allait même jusqu'à redouter les conséquences qui pourraient résulter de l'instruction parmi les Canadiens. Tout le système administratif tendait à confier les charges et les fonctions de la colonie à des Français amenés ici pour cinq ou six ans et que l'on rappelait en France après ce stage.

Quelques bons curés occupaient leurs loisirs à enseigner la lecture et l'écriture aux enfants de leur voisinage. Trois ou quatre moines récollets allaient par les maisons dans les campagnes et y laissaient des lambeaux d'instruction, échange de l'hospitalité qu'ils recevaient chez les habitants riches. En somme il n'existait ni organisation, ni plan d'ensemble: tout se faisait sous le désir du moment et par la générosité des individus.[4]

(3) **Annuaire de Ville-Marie,** 2e liv., 2e vol., p. 35.

(4) Le mandement de Mgr Dosquet pour promouvoir la cause de l'instruction dans les campagnes, en 1735, laisse cependant entendre qu'à cette époque il y avait en assez grand nombre des maîtres d'école dans les paroisses. De fait, il était venu six ans auparavant une quinzaine de jeunes gens, dont Claude Le Beau, qui se firent maîtres d'écoles; mais comme ceux-ci avaient été

En janvier 1721 les Frères Charon tenaient six écoles: Montréal, à l'Hôpital-Général,[5] sous le Frère (Michel-André) Demoire; à la Pointe-aux-Trembles, le Frère (Jean) Jeantot; à Boucherville, le Frère (François) Simonnet de la Croix; à Batiscan, le Frère (Nicolas) Datte; aux Trois-Rivières, le Frère (Antoine) de la Girardière.[6]

Ce dernier fut parrain, dès son arrivée aux Trois-Rivières (1721), d'Antoine, fils d'Antoine Le Pelé-Desmarets et de Barbe Godefroy. Je le trouve encore présent, le 27 avril 1722, aux Trois-Rivières, au mariage du docteur Charles Alavoine, fils de Charles et de Marie Machard, avec Marie-Anne Lefebvre-Lassisseraye, fille de feu Michel et de Catherine Trottier. Ont signé: Joseph Boulanger et « La Girardière. »

J'aimerais à savoir où furent ouvertes les premières classes de M. de la Girardière, en 1721. Comme bien des choses que j'ai cherchées, je dé-

---

exilés au Canada par lettres de cachet, ils n'offraient qu'une garantie douteuse et ne durent pas imposer la confiance. Mgr Henri Têtu, **les Evêques de Québec**, p. 127, 128, 187, 192.

Sur l'instruction, on peut consulter: M. Chauveau, **l'Instruction publique au Canada**; J.-B. Meilleur, **Mémorial de l'Education**; abbé Amédée Gosselin, **l'Instruction au Canada sous le régime français**; abbé Lionel Groulx, **l'Enseignement français au Canada**; R. P. Egide-M. Roy, **la Formation du Régime scolaire canadien-français.**

(5) Huit maîtres tiendront des écoles gratuites dans cet hôpital. L'arrêt du 3 mars 1722 mentionné dans **Edits et Ordonnances**, I, 465, 466, n'est pas enregistré à Québec.

(6) Sur les Frères Charon voir Le Jeune, **Dictionnaire général du Canada**, I, 369, 370; abbé Amédée Gosselin, **l'Instruction au Canada sous le régime français**, p. 481, index; et le précieux inventaire de documents officiels sur cette communauté dressé par E.-Z. Massicotte et imprimé dans P.-G. Roy, **Rapport de l'Archiviste**, 1923-1924, p. 163 et suivantes.

couvrirai cela par hasard, en cherchant d'autres renseignements.

LES FRÈRES CHARON

C'était une oeuvre bien humble en apparence que l'institut des Frères Charon. Je la trouve immense, comparée au temps où elle surgit.

C'était une oeuvre bien mince, en apparence, que celle des Frères des Ecoles Chrétiennes, lorsqu'elle se manifesta parmi nous en 1837. Je la trouve infiniment importante, vu la situation de notre peuple, alors, et les résultats avantageux qu'elle a produits.

Jamais je ne rencontre un Frère sans penser qu'il ignore combien de reconnaissance je dois à son ordre. Les pauvres, les déshérités du sort, doivent à ces tranquilles et dévoués serviteurs de Dieu et de l'humanité un hommage continuel. Pour ma part, je tâche d'acquitter cette dette du coeur et de l'esprit. Autant qu'il m'a été possible de le faire je leur ai rendu justice et donné à propos à plus d'un des services que je n'ai jamais regrettés.

En 1719, le successeur de M. Charon, décédé en mer cette même année, se nommait Louis Turc dit Chrétien, deux noms qui hurlent de se voir ensemble. Celui-çi enrôla en 1722 dix maîtres d'écoles; puis, en 1724, six nouveaux maîtres d'écoles, tous en France, mais des embarras d'argent suivirent de près et l'institution ne fit plus que péricliter.

Il y a apparence que la démarche du Frère Chrétien inspirait ici une grande confiance en

l'avenir de l'ordre. Personne ne se doutait de la catastrophe prochaine. Lors donc que l'on vit l'institut en voie de se développer, un mouvement généreux se manifesta aux Trois-Rivières et les citoyens en état d'aider les écoles se piquèrent d'honneur pour raffermir une idée aussi digne de leur sollicitude.

Le 4 mars 1724, par devant le notaire Petit, René Godefroy de Tonnancour, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel du gouvernement des Trois-Rivières, ce qui veut dire juge en chef de ce district, dans le langage de nos jours, et sa femme Marguerite Ameau, fille du notaire Séverin Ameau déjà cité, déclarent que, en vue de l'utilité qu'il y avait d'avoir en cette ville des personnes capables d'instruire les jeunes enfants, et désirant y contribuer de tout leur pouvoir, ils donnent, en pur don, à Antoine de la Girardière et François Simonnet de la Croix, Frères missionnaires de la Charité, présents en cette ville, un terrain situé en bas du Platon, contenant soixante pieds de front sur cent vingt de profondeur, tenant, d'un côté, au nord-est, à la rue qui est entre l'église paroissiale et le dit emplacement; d'autre côté, au sud-ouest, au terrain de Jean-Baptiste Poulin de Courval, seigneur de Nicolet, conseiller et procureur du roi en ce lieu; d'un bout, au sud-est, à la rue Notre-Dame; d'autre bout, au nord-ouest, aux terres non concédées.

Le tout est sujet aux charges et obligations imposées à René Godefroy de Tonnancour par MM. de Vaudreuil et Bégon, gouverneur général et intendant, qui lui avaient concédé ce terrain.

Les Frères Charon s'obligent par le même acte à bâtir incessamment sur la terre en question et d'y entretenir, sans discontinuer, un ou deux de leurs Frères employés à l'instruction des enfants de la ville. Au cas où ils abandonneraient l'entreprise, l'emplacement et les bâtiments dessus construits passeraient à la Fabrique de l'église paroissiale, moyennant deux messes basses de *Requiem* par année. Il est stipulé que, si la Fabrique n'accepte pas, ou ayant accepté, ne remplit pas cette condition, le tout retournera à la famille Godefroy de Tonnancour.[7]

Sur le plan des Trois-Rivières, année 1704, on voit la forme d'une maison ou d'un édifice quelconque à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'encoignure ouest des rues Bonaventure et Notre-Dame. Ce lieu était en dehors de la palissade qui entourait la haute-ville et le Platon. Rien n'indique à quoi servait cette construction. C'était un hangar probablement, car, à cette époque, il me semble que l'on n'habitait pas en dehors de la palissade à moins que de demeurer à la basse-ville.

Quoiqu'il en soit, il y avait là une construction dès 1704. Peut-être appartenait-elle à René Godefroy de Tonnancour. En tous cas, l'acte que je viens de citer montre que le titre de cette propriété avait été accordé à M. de Tonnancour par MM. de Vaudreuil et Bégon, ce qui veut dire après l'année 1711.

La maison qui existe à présent[8] à l'angle formé par la rue Bonaventure et la rue Notre-Dame,

(7) **Mélanges historiques**, vol 11. p. 18.
(8) Cet article date de 1888.

avec façade sur cette dernière rue, a bien l'air d'avoir été taillée pour une école. Qu'on l'ait remodelée un peu, et qu'elle ait un air moderne, cela ne change rien à la conception. Regardez-là : elle est faite en maison d'école. Plus d'un citoyen qui brillait dans notre ville, entre 1740 et 1770, à peu près, y avait appris le *B. A. ba.*

Je me délecte dans l'examen de ces vieilles constructions, et plus d'un brave homme, me voyant planté devant elles, se demande quel est ce drôle de corps qui contemple d'un oeil scrutateur ces autres pyramides d'Egypte. Eh bien! c'est moi.

LA RUE BONAVENTURE

Dans l'acte de 1724, que j'ai cité, on a vu que Jean-Baptiste Poulin de Courval possédait un emplacement, côté ouest de la rue Notre-Dame, tout près du coin de la rue Bonaventure aujourd'hui. Je dis aujourd'hui, car en 1724 la rue Bonaventure n'existait pas.[9] C'est près de l'encoignure de cette rue et de la rue Notre-Dame que part la ligne divisant le fief des Jésuites du fief Champflour ou Niverville. Cette ligne se dirige vers le nord-ouest, atteint le grand coteau, puis monte ce coteau, continue jusqu'au chemin qui mène à Sainte-Marguerite, revient le long du pied du coteau à travers le faubourg des Quatre-Bâtons, suit le côté nord de la rue des Forges, tourne à angle droit au

(9) En 1692, un contrat du notaire Séverin Ameau mentionne la rue que nous appelons Bonaventure « rue qui regarde la grande porte de la ville ». C'était un sentier entre le fief Champflour ou Niverville et celui des Jésuites. En 1825, sur le plan de M. Noiseux, on y voit « rue Bonaventure ». **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 32.

coin de la rue des Forges et monte la rue Notre-Dame pour rejoindre son point de départ.

A une époque qu'il est impossible de préciser, mais qui doit être très ancienne, les habitants des Trois-Rivières avaient battu un sentier qui partait du coin de la rue Bonaventure et se dirigeait vers les champs, dans la direction de l'ouest. Ce fut l'origine de la rue Bonaventure. Seulement, ce sentier ne suivait pas rigoureusement la ligne du fief des Jésuites; il passait sur le bord du fief Niverville. Il allait à la *bonne aventure*. Par conséquent, la ligne des Jésuites et la rue actuelle s'écartent de plus en plus, à mesure qu'elles se prolongent à l'ouest. Si on mettait sous les yeux du lecteur le cadastre de la ville, je pourrais vous dire au juste quelles sont les distances qui résultent de cet écart.

En tous cas, les emplacements concédés le long de la rue Bonaventure, côté sud, par la famille Boucher de Niverville, sont adossés à la ligne du fief des Jésuites et leur profondeur, jusqu'à la rue, varie en raison de la rue même. Je pense que, rendu au carré Champlain, la ligne des Jésuites coupe ce carré par le milieu dans toute sa longueur.

D'après l'acte de 1724, Jean-Baptiste Poulin de Courval possédait donc un terrain sur la rue Notre-Dame, dans l'angle du fief des Jésuites, là où se trouve la maison de pierre occupée, depuis le commencement du XIX^{e} siècle, par M. Fiset, boulanger bien connu.[10] Tout auprès était le site de la maison d'école dont j'ai parlé, au coin de la

(10) N'oublions pas que cet écrit date de 1888 et que le quartier dont il est ici question a été rasé par le grand feu de 1908.

rue Bonaventure. Si, comme l'acte de 1724 le dit, l'emplacement de cette maison d'école avait été accordé à René Godefroy de Tonnancour, entre les années 1711-1724, par l'intendant Bégon et le gouverneur de Vaudreuil, je suppose qu'il ne formait pas partie du fief des Jésuites, ni du fief Niverville. Il était donc une enclave entre les deux seigneuries? c'est assez curieux. Le cadastre du Dr Bourgeois, dressé vers 1874, ne m'en fournit pas d'explication.

Le fief des Jésuites, accordé à ces Pères en 1634, a dû être mesuré, quant au front, à partir de l'endroit qui est à présent l'encoignure des rues des Forges et Notre-Dame, en remontant cette dernière rue vers le nord, et s'arrêtant à l'emplacement plus tard concédé à Jean-Baptiste Poulin de Courval, cet emplacement compris dans les limites en question.[11]

En 1646, M. de Champflour reçut le fief Niverville,[12] dont le mesurage,au front, dut commencer à la rue des Champs (aujourd'hui Laviolette), pour arriver à une courte distance du fief des Jésuites, laissant entre les deux fiefs la largeur nécessaire à une rue. Alors, cette rue future devait être terrain du roi, terrain public et non pas la propriété des seigneurs des fiefs de droite et de gauche.

Je suppose que les habitants, au lieu de battre un sentier entre les deux fiefs, préférèrent éviter certains incidents du sol et passer dans la partie la

(11) Le 16 juin 1719, les Jésuites concèdent, dans leur fief des Trois-Rivières, 26 x 70 pieds de terrain à Jean-Baptiste Poulin de Courval. P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie, I, 45, 46.**

(12) P.-G. Roy, Ibid, II, 71, 72.

plus égale et la moins embarrassée, s'éloignant de cette manière de la ligne des Jésuites et empiétant sur le fief Niverville. Voyant cela, MM. de Vaudreuil et Bégon auraient décidé d'utiliser au moins le front de la langue de terre ainsi délaissé et d'y mettre un propriétaire, en choisissant pour cet objet René Godefroy de Tonnancour. On voit par l'acte de 1724 que le terrain immédiatement en arrière du lot où devait s'élever la maison d'école, était encore non concédé.

Ainsi, lorsque Boucher de Niverville accorda des lots à bâtir sur le côté sud de la rue Bonaventure il s'emparait d'une lisière appartenant au roi et, en retour, donnait sur le bord de son fief l'espace requise pour la rue.

Tout ceci a besoin d'être vérifié. Nous arriverons un jour à connaître la vérité sur ce sujet. « On le peut; je l'essaie; un plus savant le fasse, » comme a dit le poète.

L'ÉCOLE DE 1724

Après avoir dit que cette institution ne dura pas longtemps, j'ai oublié de mentionner à peu près sa durée; il est vrai que je ne suis pas très bien renseigné sur ce point, mais je place la décadence de l'école des Frères Charon vers 1735, car en 1731 le Frère de la Girardière y enseignait encore.

L'acte du 4 mars 1724 par lequel René Godefroy de Tonnancour donne un terrain aux Frères Charon pour y établir une école est signé par deux témoins: François Sauvage, maître-tailleur d'ha-

bits, et Pierre Goubaut, marchand demeurant aux Trois-Rivières, deux hommes qui avaient un certain poids parmi les Trifluviens de l'époque.

Voici un acte de 1739 qui montre que la concession faite en 1724, comme il est dit ci-haut, n'a pas été longtemps en vigueur.

René Godefroy de Tonnancour ayant été inhumé le 21 septembre 1738, le terrain qu'il avait donné devait faire retour à sa famille, s'il n'était plus occupé par l'école, à moins que la Fabrique ne voulût en accepter la charge, tel que prescrit par l'acte de 1724. Cette situation fut réglée par l'acte suivant, en 1739:

« Par devant le notaire royal de la juridiction des Trois-Rivières, y résidant, soussigné furent présents les Révérends Pères Clément Lefebvre, supérieur (desservant) par voie de mission la paroisse de l'Immaculée-Conception de cette dite ville, et Nicolas Albert Couturier, vicaire, prêtres et religieux de l'ordre du couvent des Récollets, établis en cette ville, et Gilles Bolvin, Jean-Baptiste Buisson et Maurice Cardin marchand, bourgeois, établis en icelle, lesquels, après la délibération qui aurait été faite entre eux (au nom et comme ayant la gestion non-seulement des deniers de la dite Fabrique, mais même des intérêts qui regarderaient icelle, en qualité de Marguillers de présent) nous auraient requis de nous transporter en leur maison conventuelle du consentement des anciens marguillers, pour résoudre les difficultés qui pourraient naître par la suite au sujet d'une donation passée par feu monsieur de Tonnancour,

vivant lieutenant général en cette juridiction, et Dame Marguerite Ameau, son épouse, passé devant maître Petit, notaire en cette juridiction, le quatre mars mil sept cent vingt-quatre, au profit d'Antoine La Girardière et François Simonnet de la Croix, frères missionnaires de la Charité, présents et acceptants, lors de la passation du dit acte, pour toute leur communauté, leurs successeurs et ayant-causes à l'avenir. En conformité des clauses du dit acte, et par convention encore expresse au profit de la Fabrique de cette dite paroisse donataire, ainsi que les dits donateurs et donataire par réversion en partie, et les dits Frères de la Charité donataires primitifs; en conséquence des clauses portées au dit contrat et déchus faute d'accomplir icelles, lesquelles doivent avoir lieu en faveur de la dite Fabrique, laquelle du consentement des parties ci-dessus et de la voie des anciens marguilliers, a délibéré qu'il fallait statuer sur la sommation en démission du dit emplacement concédé par feu Monsieur de Tonnancour et la dite dame son épouse, circonstances et dépendances d'icelui accordé pour l'établissement d'un maître d'école pour l'instruction de la jeunesse, et suivre les conventions insérées au dit acte; la dite assemblée ne voulant concourir en cette occasion que pour le bien de la dite Fabrique pour laquelle elle est fort portée, en suivant en ce point les lois coutumières qui ne permettent pas de laisser aliéner les biens de l'Eglise, contre l'aliénation desquels les lettres de restitution pourraient avoir lieu, en conformité des allégués; pourquoi la dite assemblée aurait décidé, du consentement du Révérend

Père Clément, supérieur, que les dits Pères missionnaires de la Charité, successeurs pour les acceptants en la dite donation, eussent à opter les conclusions insérées en icelle, et ce dans l'espace de trois mois, pour y établir un maître d'école, à commencer du jour de la signification du dit présent acte. Déclarant la dite Fabrique que, faute de satisfaire au contenu, et d'établir un maître d'école, de leur communauté dans cette dite ville, la Fabrique de la dite paroisse jouira en toute propriété de l'emplacement concédé et bâtiments construits sur icelui, suivant et en conformité du dit acte de donation insinué en la manière ordinaire. Protestant même la dite Fabrique de tous dépens, dommages et intérêts contre la dite communauté des Frères de la Charité en cas de non-option de la part d'iceux. Car ainsi a été convenu entre la dite assemblée faite ès-maison conventuelle, présence des sus-nommés, qui ont signé avec le notaire soussigné, à l'exception des non-soussignés, de ce enquis, lecture faite, selon l'ordonnance. Fait aux Trois-Rivières ce vingt-quatrième mai mil sept cent trente-neuf, et pour l'exécution des présentes les dites parties, de l'agrément du Révérend Père Clément Lefebvre, supérieur, ont constitué pour leur procureur le porteur des présentes auquel elles donnent tout pouvoir de faire toute signification, promettant avoir le tout pour agréable etc, (signatures) f. Clément Lefebvre supérieur et curé, Nicolas Albert Couturier, G. Bolvin, marguiller en charge, Jean Buisson, Maurice Cardin, et Pressé notaire royal. »

Je ne sais quelle fut la réponse des Frères Charon, mais comme ils étaient alors en pleine

désorganisation et que nous ne les retrouvons pas aux Trois-Rivières après cette date, il faut croire que la Fabrique resta bel et bien en possession de la propriété, selon son droit, jusqu'au jour où de nouveaux instituteurs y réorganisèrent les classes.[13]

Au registre des Trois-Rivières, en 1737, apparaît un nommé Rigault, sacristain et instituteur. L'année suivante, au cours d'une visite, le grand-vicaire Jean-Pierre de Miniac recommande aux marguilliers de faire payer au maître d'école le salaire entendu. Rigault aurait-il succédé au Frère de la Girardière et s'agit-il ici de lui?

En 1768, la maison d'école était abandonnée; voyant cela, la Fabrique demanda d'être remise en possession de cet immeuble, mais sans pouvoir, cette fois, l'obtenir.

On dit que les Récollets tinrent aussi une école aux Trois-Rivières. Comme ils y furent les curés de 1671 à 1683, puis de 1693 à 1777, la chose est possible. Les Trifluviens l'affirmaient en 1822 dans une requête qu'ils adressèrent à lord Dalhousie pour revendiquer la propriété des Récollets aux Trois-Rivières. « Ces Pères, disent-ils, ont constamment entretenu une école gratuite en cette ville. »

Je n'ai pas pu découvrir s'il existait une école française aux Trois-Rivières durant la dernière moitié du dix-huitième siècle. Bien certainement, s'il y en avait une ce n'était pas la faute de ceux qui gouvernaient la province. En revanche, le re-

(13) En 1749, la Fabrique en était encore en possession. **Mélanges historiques,** vol 11, p. 18; Délibérations de la Fabrique des Trois-Rivières, 29 mai 1749.

censement de 1784 indique deux écoles anglo-protestantes.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

La loi 41, George III, année 1801, affecte une certaine portion des fonds publics au soutien des écoles. La première classe s'ouvrit aux Trois-Rivières le premier novembre 1802. C'était une école élémentaire. Alexandre Clifford en était l'instituteur, à raison d'un salaire de cinquante-quatre louis sterling,[14] soit un peu moins de trois cents piastres, mais comme les choses de la vie se vendaient alors à moitié du prix actuel, disons que ce maître d'école recevait mille piastres de salaire par année.

Dans l'*Histoire des Ursulines des Trois-Rivières,* on lit, page 485: « Ce n'est qu'en 1802 que les traités élémentaires de la langue anglaise furent introduits dans nos classes. »

En effet, avant la loi de 1801, les écoles n'existaient que par la charité de quelques personnes; les livres français étaient très rares; les livres anglais étaient inconnus parmi nous. La première importation de ces ouvrages date de 1802.

On lit dans la même *Histoire des Ursulines des Trois-Rivières* qu'à la fin du XVIII[e] siècle, on ne possédait qu'un seul exemplaire d'une grammaire française pour tout l'externat. Ce vo-

(14) **Le Canadien,** 29 oct. 1808, p. 217. Le rév. John Doty, pasteur à Sorel, arrive cette année 1802 aux Trois-Rivières où il se livre à l'enseignement. Il meurt en 1841 dans un âge avancé. Abbé Az. Couillard Després, **Histoire de Sorel,** p. 163; F.-J. Audet, **M. S. R. C.** 1900, p. 141.

lume était placé ouvert dans un cadre. Les élèves étudiaient la page ainsi exposée, et quand il fallait tourner la feuille, une fois ou deux par semaine, la maîtresse de classe se chargeait de cette opération délicate.

Notre éloignement de la France et la cessation de tout commerce avec elle nous privaient de livres français. L'indifférence du gouvernement anglais au sujet de l'instruction des Canadiens nous privait de livres anglais.

Comme s'ouvrait l'école de M. Clifford aux Trois-Rivières, commençaient à Nicolet des classes élémentaires qui devaient bientôt se transformer en enseignement classique.

Il y a apparence que des modifications à l'école des Trois-Rivières furent proposées en 1804, car le 8 octobre de cette année, le secrétaire du gouverneur en chef écrivait au juge Foucher que peut-être vaudrait-il mieux attendre pour décider la question.

La dernière année de sa vie, M. Clifford reçut une augmentation de salaire de six louis. Il mourut le 21 juillet 1809, laissant une veuve dont le nom de baptême était Suzanne. Qui lui succéda? Je n'en sais rien; je suis sous l'impression que l'école ne fut pas continuée.[15]

M. Chauveau écrit dans *l'Opinion Publique* du 23 mars 1876, p. 140, 4e colonne, vers le bas, que le jeune Jean Holmes fut remarqué par « Bur-

(15) C'est vers cette époque que Selby Burns devint, selon nous, maître d'école de l'Institution royale. De l'aveu de l'abbé Lionel Groulx, celle-ci ne gardait plus, en 1845, de son ancienne puissance, qu'un simple droit de visite sur deux écoles de grammaire, l'une à Montréal et l'autre aux Trois-Rivières.

roughs, instituteur aux Trois-Rivières, qui l'amena chez lui, en 1817. » Ronald Macdonald et l'abbé Holmes, tous deux d'origine irlandaise, mais français de coeur, d'esprit, d'affection et de sentiment, furent parmi les plus zélés à faire naître en ce pays le réveil des lettres et le goût des arts.[16]

Les anciens Trifluviens m'ont raconté qu'un certain Lépine, homme de très haute taille, avait été sauvé des massacres de la révolution française par le dévouement d'une mulâtresse, laquelle le suivit en Canada et continua de le servir comme esclave lorsqu'il fut établi comme maître d'école aux Trois-Rivières, rue Saint-Antoine, côté sud, à mi-distance entre les rues du fleuve et Notre-Dame. C'était vers 1804. La mention d'une mulâtresse me fit croire que Lépine s'était échappé des massacres de Saint-Domingue.

En 1820 il y avait une école aux Trois-Rivières, d'après ce que dit *le Canadien* du 2 février de cette année. On la trouve mentionnée dans une liste des « maîtres et maîtresses d'école à leur propre compte ou par associations, » ce qui veut dire que le gouvernement n'y était pour rien. Le même journal mentionne les écoles de la Baie-du-Febvre, Maskinongé, Rivière-du-Loup (Louiseville) et Yamachiche soutenues principalement par les fonds personnels des curés.

L'école par souscription volontaire dont parle *le Canadien* du 2 février 1820, avait dû être ouverte après la guerre. Les nouvelles certaines de la paix étant arrivées ici au printemps de 1816, la confiance publique se rétablit et l'on songea à di-

(16) C.-M. Darveau, **Nos Hommes de lettres, p. 273.**

verses améliorations très négligées depuis 1809 ou 1810, car dès ces deux années, la population avait été autant dérangée que si l'on eut eu l'armée américaine sur les bras.

Dans le vieux presbytère qui me paraît avoir été abandonné par le curé en 1825 ou 1826, un instituteur du nom de Joseph-Amable Maigret tenait une école élémentaire de 1825 à 1830, si je calcule bien, car il est dit aux registres des délibérations de la paroisse qu'il paya en loyer une somme totale de douze cents francs, ce qui suppose soixante mois ou cinq ans, à quatre piastres par mois. Mon cousin Louis-Emery Gervais, né en 1821, qui a commencé ses classes en ce lieu, m'a dit que ce devait être en 1826. Chaque élève payait quarante sous par mois.

Maigret paraît s'être retiré de l'enseignement lorsque Hubert Lassisseraye ouvrit, dans une autre partie de la ville, l'école subventionnée par le gouvernement, en 1830.[17] L'instruction fit dès lors un progrès marquant aux Trois-Rivières comme ailleurs.

A l'encoignure nord des rues Royale et des Champs (aujourd'hui boulevard Laviolette), dans une grande maison de bois, Selby Burns tenait une école et enseignait très bien le français dès avant 1800.[18]

Lorsque Selby Burns, devenu âgé, alla résider chez son fils Thomas Burns, avocat, en 1846, Charles Lassisseraye, qu'il ne faut pas confondre

(17) Voir l'Appendice, note 3.

(18) **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 72; **Almanach de Québec, 1799.** Selby Burns fut plus tard maître d'école de l'Institution royale aux Trois-Rivières.

avec Hubert Lassisseraye déjà cité, ouvrit une école dans sa maison. Il enseignait en soixante leçons la langue française et donnait des cours à domicile pour les dames et demoiselles. On dit à ce propos que pour écrire des billets doux il est indispensable de savoir sa langue grammaticalement. L'amour en langage académique, très bien, j'en suis!

A l'angle sud des rues Royale et Bonaventure, en face de la cathédrale actuelle (aujourd'hui carré Champlain), M. Scannell tint une école entre 1840 et 1850, peut-être auparavant. C'était une vaste maison de bois; c'est là que j'appris mes lettres et à faire des bâtons sur une ardoise et un grand tableau. Sur la fin de 1849, M. Scannell transporta son école dans une maison de la rue du Platon, côté nord-est, qui fut ensuite occupée durant de longues années par François Rocheleau.[14]

M. Scannell avait de la parenté avec les Gates ou Guetsin ou Gatien. En 1870 mourut Louise Gosselin, âgée de quatre-vingts ans, épouse de Pierre Scannell.

Qu'on me permette ici une digression. Dans la grande maison de bois que je viens de citer, encoignure sud des rues Bonaventure et Royale, habitait vers 1818 Charlotte Heney, veuve de Pierre-André Godefroy de Tonnancour et épouse de Henry Blackstone. Son fils, Pierre-Joseph Godefroy de Tonnancour, avocat, fit casser le mariage de sa mère avec Blackstone parce qu'il la fouettait

(19) **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 74, 80. M. Sulte ne parle pas d'une école de Fabrique en existence aux Trois-Rivières, de 1830 au moins à 1846, ni, non plus, des Frères des Ecoles Chrétiennes qui s'y établirent dès 1844. J.-B. Meilleur, **Mémorial de l'Education**, p. 146-148, 151, 183. Voir l'Appendice, note 3.

comme un animal. Ce dernier disparut des Trois-Rivières sans donner d'avis.[20]

Pour en revenir à notre sujet disons que depuis 1850 jusqu'à ce jour nous n'avons pas cessé d'avoir des écoles aux Trois-Rivières et elles s'y sont continuellement développées.

(1888)

---

(20) **Rapport du Commissaire des Travaux Publics**, Québec 1901, p. 101, 102; P.-G. Roy, **la Famille Godefroy de Tonnancour**, p. 59, 60.

L'ÉGLISE PAROISSIALE[1]

J'attire l'attention des antiquaires, des historiens et des artistes en général sur l'église de la paroisse des Trois-Rivières, qui date de 1715 et dont l'extérieur[2] ne paraît pas avoir été modifié. Le corps de l'édifice est en pierre — vous savez, ces murs de trois à quatre pieds d'épaisseur, construits en moellon, cailloux et gâteaux de calcaire, baignés dans un mortier qui défie les siècles — c'est comme si chaque pan avait été coulé d'un seul jet et placé là pour toujours. Le pic ne saurait y mordre, c'est de la poudre qu'il lui faudrait pour éclater.

Il est probable que la chaux de cette construction venait de Beauport, le pays des fourneaux en vogue il y a deux cents ans. Quant à la pierre, on a dû la prendre au sud du fleuve, même aux Grais et non pas sur la batture qui est devant la ville car elle ne suinte aucunement.

Le tout a un aspect de vieille chose, mais cela provient du style normand qui était déjà bien vieux en 1715. Nos pères ne couraient pas après les innovations: ils copiaient strictement ce qu'ils avaient vu — et ils faisaient solide.

---

(1) Cette église a été brûlée le 22 juin 1908 dans l'incendie de la plus ancienne portion de la ville. Une traduction anglaise de cet article a été publiée dans le **Catholic Record**, de London, Ont., le 27 mai 1905. Voir aussi **le Trifluvien**, 12 mai 1905; **The Canadian Antiquarian**, 1889, p. 87.

(2) L'extérieur n'avait rien de remarquable.

C'est l'intérieur qui vaut la peine d'être vu. Il est surprenant. D'innombrables sculptures recouvrent la voûte et les murs. La chaire est une merveille tant par la forme que par les ornements. On y monte à l'aide d'un escalier élégant, à demi-perdu dans une chapelle, et l'on fait un coude à gauche avant que d'arriver en face de l'auditoire, puis encore un coude, à droite, et, après plusieurs pas, on arrive dans la chaire proprement dite, dont les flancs de chêne sont fouillés par le ciseau avec un goût ravissant. La description de ce bijou demanderait plus d'une colonne de journal, et je n'oserai l'écrire de mémoire.

Le banc-d'oeuvres, avec son dossier de vingt pieds de haut, est de toute beauté. Il n'a pas son pareil en Amérique.[3]

Le maître-autel est encadré dans quatre colonnes formant baldaquin, qui supportent une floraison de sculptures superbes, figurant une couronne monumentale.

Dans les voûtes du choeur, du transept et de la nef abondent les festons et les motifs d'ornements les plus jolis.

Ceux qui s'y connaissent disent que c'est du bon style Louis XV, genre rococo aujourd'hui. Oui, rococo parce que nos sculpteurs l'imitent maladroitement. Nous avons ici le modèle même, l'art original, l'article non falsifié et c'est rare, surtout de notre côté de l'océan.[4]

(3) En effet, il n'existe rien de semblable en Amérique. **Mélanges historiques,** vol. 11, p. 18. Voir l'Appendice, note 2.

(4) Le style Louis XV y brillait en effet dans toute la beauté de ses fantaisies.

Ces travaux étaient en activité vers 1730. Les derniers ont été faits aux alentours de 1806. Tous semblent sortir de la même main, probablement parce que le dessin primitif étant complet, on l'a exécuté sans lui faire subir aucun changement.

Y a-t-il une question financière? Combien ont coûté ces ouvrages?

Nous allons examiner les comptes de la paroisse, année 1730. MM. Godefroy de Tonnancour et de Normanville occupaient le premier deux bancs, le second un, à raison de quatre francs chacun par année. Quarante autres payaient trois francs.[5] Les quêtes de l'année s'élevaient à soixante-dix-huit francs et seize sous. Les quatre emplacements que la Fabrique possédait dans la Commune, loués à Clair, Lacombe, Picard et Louine, rapportaient en tout vingt-huit francs et dix sous. La recette totale de l'année se chiffrait par quatre cent quatre-vingt-treize francs et onze sous. La dépense n'excédait pas deux cent quarante francs et sept sous. Ces comptes sont certifiés par Dubois-Berthelot de Beaucours, Godefroy de Tonnancour, Petit, Jutras, Francheville, Laframboise, Goubault, Longval, Desmarets.

En 1732, René Godefroy de Tonnancour fait venir de France des effets pour l'église au montant de quatre-vingt-onze francs et sept sous. Il y a une autre facture de trois cent six francs comprenant des articles pour dorer le tabernacle.[6] La recette de l'année est de neuf cent vingt-cinq francs;

(5) En 1754, le banc du Dr Charles Alavoine était de quatre francs.

(6) **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 18.

la dépense est de neuf cent cinquante-sept francs. Madame Marchand de Lignery paie soixante-sept francs pour la fosse de son mari dans l'église.

Les états ci-dessus font voir que l'on embellissait le sanctuaire. Il est fait mention des tabernacles, de gradins d'or sur l'autel, de marchepied d'autel, etc.

En 1733 on verse deux cents francs aux Dames Ursulines pour la dorure du tabernacle. Le Frère Antoine, Récollet, reçoit trente francs de gages, avec l'entente que pendant plusieurs années il ne touchera qu'un léger salaire. La recette et la dépense de l'année — douze cent seize francs — se règlent par un déficit de douze sous. Le Frère Antoine m'est inconnu. Est-ce lui qui faisait la sculpture? Celui-là ou un autre, il va sans dire qu'il travallait pour l'amour de Dieu.[7]

Les items suivants ,qui sont de 1735, ne doivent pas être oubliés: pierre de la Fabrique vendue aux Ursulines, quarante francs; vieil ostensoir vendu à la paroisse de Nicolet dix-huit francs; payé aux Ursulines pour blanchissage de linge de l'église vingt francs; Godefroy de Tonnancour donne cinquante francs pour la chaire; payé cinq francs pour boisson quand on est allé à Nicolet équarrir les pièces pour le banc-d'oeuvres. Puis, en 1736, pour la chaire, une croix de fer, pesant dix livres, coûte sept francs et dix sous.

Nous pouvons fixer à 1735-36 la pose de la chaire et du banc-d'oeuvres, d'après ces papiers.

(7) Il y avait aux Trois-Rivières, de 1722 à 1732, le Frère Antoine de la Girardière, instituteur, de l'ordre des Frères Charon. Gilles Bolvin fut le sculpteur. Voir l'Appendice, note 2.

L'écusson de la famille Godefroy de Tonnancour, artistement sculpté dans le bois de chêne du banc-d'oeuvres, a dû être fait à cette époque, sans doute en reconnaissance des services rendus à l'église paroissiale par cette famille.[8]

L'ingénieur Franquet, étant aux Trois-Rivières en 1752, dit: « L'église de la paroisse est bien bâtie, grande et bien ornée. Il y a, entre autres choses remarquables, une chaire d'une sculpture des plus fines et des plus recherchées. »[9]

Des vieillards m'ont dit, en 1850, (et j'en ai la note, écrite sur l'heure), que le baldaquin du maître-autel a été placé en 1806, et que ce fut « le couronnement des travaux commencés longtemps auparavant, » ou, si vous voulez, vers 1730.

Le présent article est écrit depuis trente ans, ce qui fait que je n'y parle pas des changements de la sacristie et de la suppression de l'escalier italien de la chaire, ni des améliorations qu'on a opérées autour de l'église avec une intelligence parfaite.

Deux chapelles érigées en 1634, l'une dans le fort du Platon et l'autre sur le fief Pachirini ou terrain des Jésuites, furent les premières églises

(8) **Mélanges historiques,** vol. 11, p. 18. D'après le cahier des délibérations de la Fabrique, le service funèbre de René Godefroy de Tonnancour, en 1738, paraît avoir été fait avec pompe. Le 6 juillet 1739, lors de sa visite annuelle, M. le grand-vicaire Jean-Pierre de Miniac ordonne: « que la masse de pierre ou tombe érigée dans le cimetière pour feu M. de Tonnancour, lieutenant-général, » soit sujette à une « rente annuelle de dédommagement pour tout le temps qu'elle y restera. » La famille paye « 20 écus en argent ayant cours... » Nous ne savons pas si cela signifie rente annuelle ou **une fois pour tout.**

(9) Mémoire de Franquet, 1752, p. 44. John Lambert, qui visita les Trois-Rivières en oct. 1807 et en août 1808, parle avec éloges de l'église paroissiale. **Travels, I,** 474, 476.

des Trois-Rivières. En 1664, les habitants construisirent une église paroissiale, en bois, au coin de la rue Saint-Pierre, regardant la basse-ville.[10] Cet édifice fut démoli lorsque l'église de pierre dont les travaux commencèrent en 1714[11] eut été ouverte au culte. Louis XIV, qui était dans la dernière année de son règne, contribua généreusement aux dépenses. René Godefroy de Tonnancour, nous l'avons dit, fut le citoyen qui donna le plus en cette occasion.[12] Je crois que dès l'automne de

(10) Dans le **B. R. H.**, 1925, p. 192, il y a une obligation de François Boivin, en date du 24 juin 1649, pour bâtir une église aux Trois-Rivières. Le projet n'eut pas de suite, il faut croire, puisque le 16 mai 1664, Mgr de Laval et M. de Mésy, gouverneur général, signent un accord par devant Sévérin Ameau pour « bâtir une église et un presbytère... »

Déjà auparavant, en 1661, sous M. d'Argenson, il y avait eu un arrangement de conclu pour construire une église paroissiale et l'on remit la somme de 1473 livres, amassée dans ce but, à une société de quatre citoyens (Jacques Le Neuf de la Poterie, son frère Michel Le Neuf du Hérisson, Pierre Lefebvre et François Lemaître), d'après la convention suivante: ils devaient tenir aux Trois-Rivières un magasin de traite de boisson (à l'exclusion de toute autre, sans doute) et rendre l'argent, avec intérêt de 18% par année, lorsqu'on le leur demandera pour les fins ci-dessus. Le 25 avril 1664, le Conseil souverain, faisant droit à la requête de Louis Pinard, marguillier en charge, ordonne que la somme, avec intérêt, retourne à la Fabrique, attendu que l'on est prêt à bâtir et que les bois pour cet objet sont déjà équarris. Quelques jours plus tard le gouverneur et l'évêque sanctionnent la mesure. **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 24, 25, 30, 34.

(11). La pose de la pierre angulaire est exactement du 11 juillet 1710. Gravée par Guillaume Beaudry dit des Buttes, orfèvre et armurier, un des premiers colons du fief Robineau. **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 23, 89.

Le 7 juillet 1711 le ministre de Louis XIV écrit à M. de Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, qu'il voit avec plaisir le zèle des habitants à se bâtir une église solide. En 1713, le roi accorde 500 livres pour parachever les travaux. Edouard Richard, **Rapport sur les Archives,** 1899, p. 433, 436, 457.

(12). C'est lui qui fit dorer l'autel et le tabernacle à ses frais par les Dames ursulines. Il fut l'un des plus généreux fondateurs. Il donna son coffre-fort à la Fabrique. Il est donc juste que les

1715 on célébrait la messe dans la nouvelle église.[13]

Il y a donc cent soixante-et-quinze ans (en 1890) que ses murs sont debouts. Tels qu'ils sont bâtis, ils peuvent durer autant que les pyramides des Pharaons. La couverture a été renouvelée plusieurs fois, mais sans changer de forme. Le clocher n'a pas toujours eu l'aspect qu'il présente de nos jours; je pense que depuis 1806 à peu près, il est tel que nous le voyons. La sacristie occupe l'endroit où était l'église en 1664.

(1890).

---

armes de cette famille aient été représentées sur le banc-d'oeuvres; écusson d'azur, épée d'argent en pal, poignée et garde aussi en argent; à côté, deux croissants de même métal surmontés d'un épi de blé d'or, tige et feuille de sinople. René Godefroy de Tonnancour demeurait dans la maison de pierre qui a servi longtemps d'évêché et de résidence aux Jésuites.

(13). Le 9 mai 1715, Séverin Ameau, âgé de 96 ans, muni des sacrements de l'Eglise, est inhumé « dans l'église de cette paroisse. » Si la nouvelle église était alors construite, il dût être le premier enterré dans ce lieu. L'acte est signé du « frère Louis Hyacinthe de la Place, prêtre récollet commissaire et supérieur général des Récollets en ce pays. » Peut-être ce religieux était-il aux Trois-Rivières à cause de la construction ou de l'inauguration de l'église paroissiale? En tout cas, c'est, croyons-nous, la seule mention de lui aux Trois-Rivières.

L'AVENUE LAVIOLETTE

Dès les commencements des Trois-Rivières, il y eut une chapelle dans le fort et une autre chez les Pères Jésuites. On mentionne aussi deux cimetières: celui de la chapelle et celui de l'habitation ou fort.

En 1646, la lisière nord-ouest de la rue Saint-Pierre et de la rue Notre-Dame qui s'abouche avec celle-ci était concédée. Jean Godefroy s'étendait depuis la rue Saint-François[1] (école des Frères) jusqu'à la rue des Champs; ensuite, jusqu'à la rue Bonaventure, M. de Champflour; puis, jusqu'à la rue des Forges, les Jésuites.

Les rues ne portaient point les noms connus à présent. De la terre de Jacques Hertel, près du cap Métaberotin, un chemin traversait le bourg passant comme la rue Notre-Dame actuelle le long de la place d'Armes, et se recourbant pour contourner le Platon. Pierre Lefebvre avait un terrain près de la rue Alexandre, sur le fief des Jésuites. La concession de la commune en faveur des habitants est de 1648.

En 1650 nous trouvons aux Trois-Rivières vingt-huit familles, sans compter les célibataires, les soldats, les Pères Jésuites. Le village était en-

(1) C'est le fief Haut-Boc. Saint-François à cause du couvent des Récollets qui est tout contre cette rue.

touré de palissades lorsque les Iroquois l'assiégèrent en 1653.[2]

La rue Saint-Pierre est mentionnée sous ce nom en 1660.[3] Quatre ans plus tard nous voyons que la palissade entourant la bourgade formait un carré long suivant les rues des Casernes, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Louis et le Boulevard (rue des Remparts), coupé en deux par la rue Notre-Dame. La place d'Armes paraît avoir été alors occupée par des maisons. Le nom de la rue des Casernes existe depuis 1760 à peine.

La porte de flanc de la rue Saint-Pierre s'ouvrait sur un chemin qui est devenu la rue des Champs et qui va prendre dans quelques jours le nom d'avenue Laviolette. De ce côté, la palissade devait être posée sur la croupe du terrain, car un peu au-delà de la rue, vers le nord-ouest, celui-ci s'abaissait sensiblement, au point de former un bas-fonds ou marécage dont la forme est encore visible.

La grande porte du bourg était placée à peu près à la rencontre des rues Saint-Pierre, Notre-Dame et Bonaventure. C'est vis-à-vis de cette porte, en dedans de la palissade, que fut élevée, en 1664, une église de bois, faisant face à la basse-ville, à peu près dans la position de la porte de la sacristie de l'église paroissiale (incendiée en 1908).

Les noms des rues Notre-Dame, le plus ancien que nous révèlent les manuscrits,[4] Saint-

(2) La clôture qui entourait la ville date de 1651.
(3) **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 23.
(4) **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 18-21.

Louis et Saint-Paul datent du temps des Français. Conservons-les comme aussi celui de la rue Saint-Pierre. Le nom de la rue des Champs ne rappelle rien de particulier, sauf que c'était la route des champs, de la campagne. Lui imposer le nom du premier commandant de la ville et en faire une avenue me semble choses très appropriées. C'est déjà une avenue et des plus belles qui se puissent voir.

Il paraît certain que M. de Laviolette n'a pas laissé de famille. Des rares colons qui demeuraient aux Trois-Rivières lorsqu'il en était le commandant, deux sont encore représentés par leurs descendances: les Godefroy de Tonnancour viennent de Jean Godefroy, et les familles Pepin, si répandues dans notre district, sont sorties de Guillaume Pepin. L'honorable sir Hector-L. Langevin tient par sa mère, fille du major Pepin-Laforce, à ce brave Guillaume Pepin.

Le touriste qui, de nos jours, veut traverser le pont Saint-Maurice, prend ordinairement la rue des Champs (avenue Laviolette), mais il fut un temps où le chemin du roi passait le long de la rivière jusqu'au cap Métaberotin, pour atteindre en ce dernier endroit le commencement de la rue Notre-Dame, là où demeurait B.-P. Wagner.

Quelque temps après 1664, vous voyez que je remonte loin, on ouvrit un sentier qui partait de l'intersection actuelle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier et se dirigeait au nord-est, de manière à atteindre le cap Métaberotin ou Pointe-des-Chenaux. Vers 1730, le grand chemin du roi

ou route carossable partait du Fond-de-Vau, aussi appelé le Passage de mon temps, et se rendait à la rue des Forges. C'est la rue Royale aujourd'hui.

En 1799, les commissaires qui administraient la ville et la commune firent passer le grand chemin du roi, à partir du Fond-de-Vau, le long du Saint-Maurice jusqu'au cap Métaberotin, mais les éboulis continuels du terrain rendaient ce chemin fort incommode et même dangereux.[5] En 1817, on reprit l'ancienne route en ligne avec la rue Royale. En 1834, lorsqu'on construisit le pont du Saint-Maurice, il fut décidé qu'un nouveau chemin serait tracé, allant du pont à la rue des Champs (avenue Laviolette). L'île Saint-Christophe, sur laquelle repose une extrémité de chacun des deux ponts, appartenait alors à M. Cressé.

Cette affaire du chemin des ponts donna lieu à une singulière aventure judiciaire. La voie devait passer tout à côté de la maison du juge Vallières de Saint-Réal, et celui-ci s'y opposa. Amené devant les juges de paix, il crut pouvoir se permettre de leur faire la loi, comme on dit généralement, et de leur dicter une ligne de conduite. Sans *tortiller* une minute, les juges de paix le flanquèrent en prison pour une heure! Furieux, Vallières de Saint-Réal en appela jusqu'en Angleterre. Mais les petits magistrats furent soutenus contre le gros par les conseillers du roi. On a ri de cet épisode pendant bien des années, et je n'entends jamais par-

(5) L'ouverture du chemin du roi entre la ville et la traverse du Fond-de-Vau date du 4 octobre 1799. Le Fond-de-Vau, en 1799, était la propriété de Robert Brydon.

ler du spirituel et sympathique Vallières de Saint-Réal sans me figurer combien il devait être embêté à la fin.

Le 4 juillet, j'irai saluer la terre qu'occupait il y a deux cent quarante ans mon ancêtre maternel, Pierre Lefebvre.[6] Nombre de Trifluviens pourront en faire autant, chacun pour leur compte. Réveillons les souvenirs du passé!

(1884).

---

(6) Pour des raisons trop longues à expliquer ici, M. Sulte ne fut pas de la fête, le 4 juillet 1884, ni, non plus, à celle du dévoilement du monument Laviolette, le 13 juillet 1886. Les hommes publics s'emparèrent du programme.

LE PLATON

Au mois d'avril 1889 j'ai été appelé devant la Cour supérieure, à Montréal, pour expliquer ce que l'on doit entendre par Platon des Trois-Rivières, surtout son rapport avec le fleuve, car une certaine compagnie de navigation se prétendit propriétaire de la grève et traitait le Platon comme terrain séparé ou propriété distincte et non riveraine. Les faits historiques devenaient nécessaires dans cette cause. Mon témoignage a montré que la Couronne était chez elle jusqu'au bord de l'eau et que les terres enlevées de la pointe du Platon allant au bord de l'eau pour former une grève ne séparaient point l'éminence du fleuve lui-même.

En 1633, Capitanal, chef des Algonquins des Trois-Rivières, sollicitant Samuel Champlain de construire un poste de traite ou fort en ce lieu, lui donna le Platon, et, l'année suivante, le fort était bâti.[1] De cette date jusqu'à aujourd'hui le Platon est resté propriété régalienne pour des fins militaires. Il commande le fleuve et la commune.

Le fort a dû disparaître vers 1666.[2] C'était un édifice en bois. Par la suite les petites garnisons de la ville logeaient chez les habitants.

En 1661, Jacques Le Neuf de la Poterie fit construire un moulin à vent sur la partie du Pla-

(1) **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 11, 12.
(2) Ibid, vol. 18, p. 25.

ton qui regarde la rue Alexandre. Vers 1763, Haldimand, gouverneur des Trois-Rivières, accorda à Claude Poulin Cressé un terrain dans la commune en échange de cette propriété qui passa au roi d'Angleterre.

A ce compte, du temps des Français, et plus précisément le 26 février 1759, Claude Poulin Cressé était devenu propriétaire de la moitié nord-ouest du Platon, celle qui ne pouvait servir à la défense du fleuve. Mais en 1761 ou 1762, avant le traité de 1763 par lequel le Platon passait d'ailleurs au roi d'Angleterre, Haldimand agissait par droit de conquête pur et simple. Le traité de l'année suivante se trouva à confirmer l'échange en question. Un plan de 1784, par le major Brehm, indique que le moulin n'existait plus.[3] Ce croquis à la plume que je mets sous la date de 1784 pour des raisons trop longues à expliquer ici, nous montre que, peu d'années auparavant, la rue Notre-Dame, venant de la Pointe-des-Chenaux, passait droite sur le Platon et allait descendre à pic dans la rue dite du Platon, à peu près vis-à-vis la rue Craig, mais celle-ci n'existait pas encore.

Le Platon allait jusqu'au fleuve, mais les eaux du printemps le faisant ébouler en partie à cette pointe, on avait enlevé la terre de manière à former une grève.

Après la construction du château de pierre, en 1721, il ne paraît pas qu'on y logeait des troupes. Mais, de 1760 à 1854, elles occupaient le château, appelé alors les Casernes. En 1854, les trou-

(3) Voir l'histoire de ce moulin, **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 51 et suivantes.

A. The King's House.
B. The Guard House
C. D E. F. S. B. H. I. K. C is all inclosed with the King's ground K. B. H. I.
L. Where a windmill has stood formerly.

K. O. Where the Street of Notre-Dame has formerly been into Forge Street
R. Formerly belonging to Cressy and for which he has got a Part of the Commune by Your Excellency when Governor here.

The dotted oblong square E. F. S. P. is part of the red dotted square D. N. O. P. and claimed by the Church.

M. Pas de renvoi.
Boulte

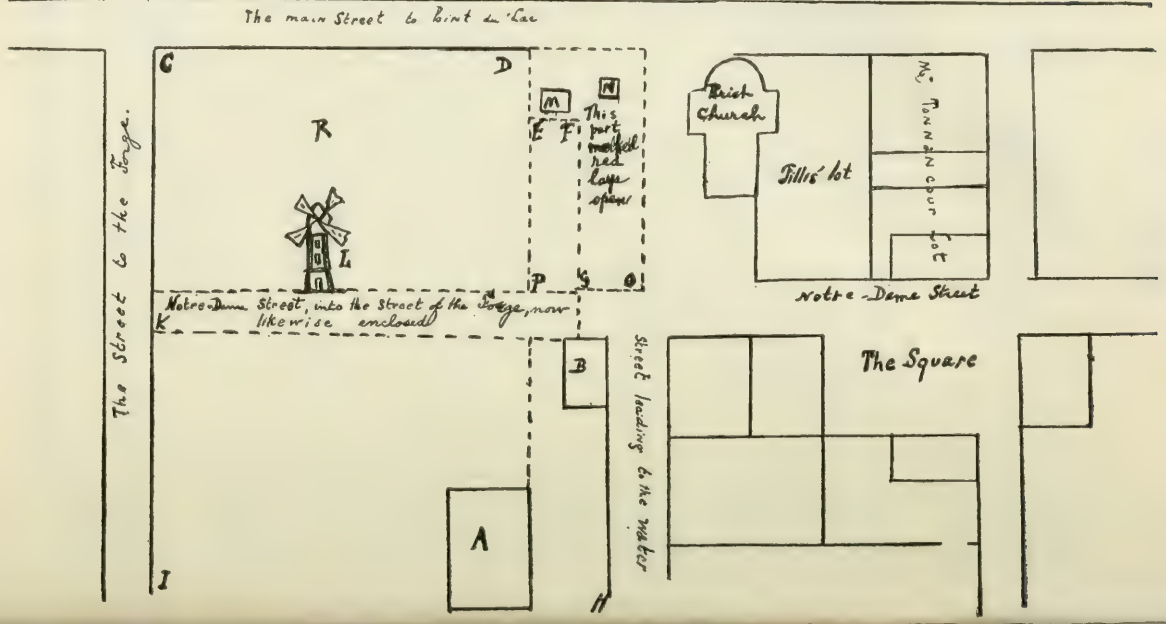

pes anglaises partirent pour la guerre de Crimée. J'ai vu cela. C'était un spectacle impressionnant.[4]

Deux ans après, le gouvernement impérial passa le Platon (mais restant comme réserve militaire) au Canada, afin de permettre au nouveau collège de s'y loger. En conséquence, le 5 novembre 1856, le colonel Coffin entra en charge de la propriété comme agent du secrétaire provincial et il dit dans son rapport que le tout comprenait trois âcres, deux arpents, neuf perches à peu près.

Vers 1859 Joseph-Edouard Turcotte fit couper le Platon en ligne avec la rue du fleuve et la promenade du terrain élevé qui passe au bout de la rue Saint-Louis et se rend à la rue Saint-François-Xavier. On y arrangea une montée sous laquelle furent construits des hangars, en un seul édifice. Ainsi fut créé le boulevard Turcotte. Dans cette fouille de terrain on rencontra un cimetière sauvage.

Je n'ai rien vu dans les papiers officiels autorisant cette destruction de la pointe de l'éminence.

En tout cas, permission ou non, le Platon ni aucune de ses parties regardant le fleuve ne change de maître. Ceux qui, avant et en 1889, ont voulu s'approprier la bande située entre la rive et ce qui restait de la hauteur des terres en ont été pour leurs frais.

La cause terminée, je descendis jusqu'aux Trois-Rivières. Revoyant le Platon et la statue de Laviolette, l'idée me vint de faire l'histoire du

(4) **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 47, 48, 76.

morceau de terre qu'elle occupe, en m'étendant de quelques pieds autour de sa basse, bien entendu.

Autrefois comme aujourd'hui, le Platon ne s'avançait pas jusqu'à la ligne que suivent les rues des Casernes et Bonaventure. Il y avait donc là une place basse, mais située au même niveau que la rue Bonaventure et le terrain de l'église paroissiale. Cette place, laissée à l'usage du public, appartenait au roi de France. En 1768, cinq ans après la cession du pays à l'Angleterre, les marguilliers de la paroisse demandèrent au gouverneur général d'être mis en possession de ce carré oblong, compris entre le corps-de-garde et la rue Notre-Dame. La demande resta sans effet.

Plus tard, en 1793, les autorités de la colonie accordèrent aux citoyens la permission d'ériger un édifice pour deux compagnies de feu, sur la rue Notre-Dame, tout à côté du flanc du Platon. En même temps, les marguilliers de la paroisse obtinrent le droit de construire un presbytère au milieu du carré en question.

D'après le croquis de 1784 déjà cité, il y avait un corps-de-garde à l'angle de ce terrain, faisant à peu près face à cette partie de la rue Notre-Dame qui passe devant la place d'Armes. Avant cette date il y avait eu une rue qui, je le répète, passait le long du corps-de-garde, au nord-ouest, et traversait le Platon, de manière à aboutir vers la rue Craig actuelle.

Précisément là où se dresse à présent la statue de Laviolette, il y avait, en 1812, des rangées de bois de chauffage appartenant au service des casernes.

Le corps-de-garde devint maison de pompe vers 1797 lorsque la *Protection,* première pompe achetée par la ville, arriva d'Angleterre.[5] Les compagnies du feu se partagèrent entre l'édifice de la rue Notre-Dame et un autre bâtiment que l'on construisit à l'endroit appelé la Fosse.

Vers 1800, il y avait un puits tout près du corps-de-garde, côté ouest. Plus tard, le puits fut comblé et l'on éleva sur son emplacement une légère construction dans laquelle on serrait une charpente de reposoir pour servir aux processions de la Fête-Dieu. Plus tard, on la transporta à l'angle nord de la place, vis-à-vis l'entrée de la sacristie. Elle a finalement été démolie vers 1840. A cette époque, sur le site qu'elle avait d'abord occupé, en face de la rue qui passe à la place d'Armes, on construisit un hangar en planches qui a servi à la Fabrique jusqu'à ces dernières années, alors qu'on l'enleva, ainsi que la maison de pompe de l'ouest de la place, pour dégager entièrement le terrain et l'embellir de plantations.

Le presbytère me paraît avoir été abandonné par le curé en 1825 ou 1826. Le pignon nord-ouest était en ligne droite avec la première fenêtre de l'église, et de la porte on voyait très bien la porte de l'église.

La Fabrique louait à bail le vieux presbytère. De 1825 à 1830, Joseph-Amable Maigret y tenait une école. Le 15 octobre 1830 Charles Fortin s'engagea à payer un loyer d'une piastre par mois durant six mois. Le 4 novembre 1832 il fut décidé, par une assemblée des notables, que le jardin situé

(5) Voir sur cette pompe, **Mélanges historiques,** vol. 2, p. 83.

entre le presbytère et la rue Notre-Dame serait accessible aux citoyens. Il y avait des poteaux de plantés sur ce terrain et le droit d'y attacher des chevaux fut vendu aux enchères.

Le 1 mai 1833 Antoine Pelletier prit le bail du presbytère pour un an, à raison de dix-neuf schellings et six deniers par mois. Enfin, le 29 janvier 1837, une assemblée de la Fabrique autorisa la vente de l'édifice, lequel fut acheté par David Larivière qui le transporta rue Saint-Roch, en face du marché à foin, second emplacement de la rue Saint-Philippe.

Pour retourner à la statue de Laviolette, vous voyez que le petit terrain où elle est placée a une histoire et que si le corps-de-garde, le puits, le hangar, la maison de pompe et le presbytère existaient encore, la belle prestance du personnage créé par Philippe Hébert ne se dégagerait pas facilement aux yeux des promeneurs.

(1888)

LA MAISON HART[1]

Une des curiosités des Trois-Rivières. On l'a démolie en 1890. Dans la photographie de cette date son rez-de-chaussée est en partie masqué par un banc de neige. Il était, ce bas étage, en pierre formant des murs épais.[2] Au-dessus, construit en bois, et avec une haute couverture portant trois grandes lucarnes, était un étage renfermant salon et chambres à coucher. Une demeure vaste et commode ouvrant sur la rue des Forges, mais tellement adossée à la côte ou terrain haut de l'arrière que celui-ci se trouvait au niveau de la partie supérieure du mur de pierre.

C'était, disait-on, une antiquité. Pas tant que cela! Il est tout probable que sa construction remonte à peine à 1740.

Causant de cela avec Adolphus-Mordecai Hart, en 1870, il me promit de faire des recherches; mais, plus tard, je reçus une lettre de lui disant qu'il n'avait rien trouvé et il ajoutait: « Les murs très forts ont dû être bâtis pour résister aux Sauvages. »

Il ne fallait pas des murailles aussi solides

(1) Dans **le Monde Illustré**, 11 et 18 mars 1893, M. Sulte a publié « la Maison Hart, » mais il y parle surtout de la famille Hart. Sur celle-ci, voir ses **Pages d'histoire du Canada**, p. 401-432; M. Sulte se répète beaucoup.

(2) Les murs de l'étage en pierre du rez-de-chaussée avaient, en certains endroits, trente pouces d'épaisseur. L'étage supérieur, quoique très bien construit, n'était pas aussi lourd.

pour braver les indigènes. Ensuite, quels Sauvages? Jamais les Algonquins n'ont causé la moindre alarme à nos ancêtres. Le poste ou village des Trois-Rivières n'a eu à craindre que les Iroquois et ceux-ci habitaient l'Etat de New-York. De 1634 à 1664 ils venaient par petites bandes faire des coups aux alentours de la bourgade, mais à partir de 1665 ces courses cessèrent complètement.[3]

A cette époque, toute la future ville était concentrée entre le Boulevard, la rue Saint-Pierre, les rues Saint-Paul et Saint-Louis et la rue des Casernes ou du Château, depuis le Boulevard jusqu'à l'entrée de la rue Bonaventure. Personne ne se serait avisé d'aller se construire une maison sur la rue des Forges, qui ne commença à être en usage que vers 1740, lorsque les forges Saint-Maurice commencèrent à fonctionner.[4] Je place donc dans cette dernière année la construction de l'étage en pierre de la rue des Forges; et pour ce qui est de l'étage en bois peut-être qu'il faudrait attendre jusqu'à l'année 1800.

Aaron Hart, né de parents Juifs, en 1724, dans le voisinage des montagnes de Haardt, au Palatinat, Allemagne, s'établit aux Trois-Rivières vers 1763; il n'habita jamais la maison qui nous occupe ici. L'automne de 1800, le révérend Josaphat Mountain en était propriétaire, lorsqu'on

(3) C'est-à-dire que, après 1665, jamais les Iroquois ne se sont montrés aux Trois-Rivières; mais ils continuèrent leurs massacres sur le Richelieu et aux alentours de Montréal. Cette situation lamentable dura jusqu'à 1700. Voir Sulte et Malchelosse, **le Fort de Chambly**, p. 14.

(4) La maison Hart était **au beau milieu** de la rue dite des Forges. En 1890, elle était dans un état abandonné et navrant.

l'appela à Québec pour y résider. En ce moment Aaron Hart mourrait et son fils Ezéchiel achetait la maison.[5]

Sans presqu'aucune exception, la ville ne renfermait que des demeures ou lieux de résidence à un seul étage.Ezéchiel Hart, qui était riche, a dû ajouter l'étage en bois dont j'ai parlé, car il recevait le monde et donnait des fêtes. Les jardins contigus à la maison s'étendaient jusqu'à la rue Bonaventure. Les arbres à fruits, les fleurs y abondaient. On y faisait de la musique et des promenades en grand gala. Les toilettes de cérémonies, les uniformes militaires y circulaient le jour, et le soir, car on éclairait ces allées, ces parterres, ces bocages diversement disposés pour le plaisir des yeux. J'ai vu cela dans mon enfance. Et voilà pourquoi la maison Hart a laissé des souvenirs dont s'entretiennent encore les vieillards d'aujourd'hui.

La dernière fois que j'ai entendu la musique des régiments anglais aux Trois-Rivières c'était le jour où l'on proclamait la guerre de Crimée. Un banquet d'adieu réunissait dans la maison de la rue des Forges les chefs militaires de la garnison, avant leur départ pour l'Orient. J'en pris ma part, en regardant par les fenêtres, car il faisait chaud et elles étaient entre-baillées. Dans le parterre, de l'autre côté de la rue, les musiciens lançaient aux échos d'alentour des *Rules Britannia* et des *Grenadier's March* à faire *trembler les airs*.

J'ai bien souvent traversé, sans permission, le

(5) Avant cette époque la famille d'Aaron Hart avait dû demeurer dans son grand magasin de pierre de la rue du Platon dont parle M. Sulte dans ses **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 81.

grand jardin ou verger qui allait de la rue des Forges à la rue Bonaventure, un monde à parcourir pour mes petites jambes. Il faut vous dire que je suis né sur un terrain attenant au verger, côté des cerises.[6]

Ces jardins sont aujourd'hui absorbés par une partie du carré Champlain, la rue Alexandre, l'église presbytérienne, l'Hôtel-de-Ville, la résidence de M. Cressé et la maison de pompe;[7] quand je regarde et revois ces lieux, à quarante ans en arrière, je crois me souvenir d'un monde antérieur que, dans une autre existence, j'aurais connu et aimé. Il sort des ruines de ces murs des voix qui me parlent tout bas. La belle talle de cerisiers du jardin est remplacée par un édifice en briques où les pompes, les hommes de police et un corps de musique se trouvent réunis, avec les armes de la compagnie de volontaires des Trois-Rivières.[8] Autrefois, il y avait là des enfants qui jouaient sur l'herbe, des oiseaux qui se gorgeaient de cerises *à en mourir* et d'autres oiseaux moins gloutons qui chantaient leurs amours. Au centre des grands arbres, où la musique des régiments anglais faisait retentir ses clameurs guerrières, durant les fêtes dont les MM. Hart étaient prodigues, je vois passer une rue qui n'est pas plus faite pour entendre des sérénades que ma plume pour lui découvrir des beautés naturelles ou autres.

Il se constitue tant de vieilles choses autour de nous, que nous finissons par vieillir nous-mêmes.

---

(6) Sur la rue Royale, voir **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 68-77.

Devant la maison de la famille Hart, il y avait une prairie et des arbres magnifiques. Regardez-moi ce lieu à présent. Des magasins, s'il vous plaît! Et, quand je m'arrête, étonné, en présence de ces constructions, il y a toujours un passant qui me regarde comme pour se demander si je cherche des trésors. Oui, certes! des trésors, j'en cherche, mais ceux-là ne valent que pour moi. Le trésor, pour ceux qui sont partis sans être disparus du monde, c'est l'emplacement de ce qui existait autrefois. Admettez si vous voulez que je ne suis plus de vos jours, mais laissez-moi jouir à ma façon.

Que nous avons donc progressé depuis quarante ans![9] Cette rue des Forges, si importante un siècle avant ma naissance, n'était plus qu'un cloaque. A présent, nous y passons sans mettre de grandes bottes. En 1850, par exemple, par la pluie ou le dégel, les Esquimaux seuls s'y seraient aventurés — or, puisqu'il n'y avait pas d'Esquimaux aux Trois-Rivières, la population préférait suivre les terres hautes, soit la rue Bonaventure.

La première fois que j'ai vu, dans la rue des Forges, la lumière du gaz, c'était pour éclairer des flaques d'eaux — et pas de trottoirs — dans un pays qui donne des planches de bois à l'univers entier!

Vers 1849, le régiment qui était caserné aux Trois-Rivières avait parfois maille à partir avec les « bons hommes » de la ville. C'était la façon courante de se distinguer par de savantes taloches. On se battait vite et bien dans ce temps-là! Un nommé Joseph-Marie Rouillard, du faubourg

(7), (8) et (9) Ne pas oublier que cet article date de 1893.

des Quatre-Bâtons, pied du grand coteau, avait poché les yeux de trois soldats et se sauvait devant dix autres, lorsqu'il aperçut le jardin Hart et il s'y jeta pour dépister ses poursuivants. Je le vis disparaître dans un fourré. Les habits rouges suivaient mais l'homme n'était plus visible. Ils cherchaient et se répandaient à droite et à gauche, s'interpelaient et se montraient très animés. Tout-à-coup, Joseph-Marie Rouillard tombe du haut d'un arbre, flanque deux coups de poing sur autant de visages, et, fier de son exploit, s'esquive *à pleines jambes* à travers les framboisiers qui bordent la rue Royale. Sauvé et glorieux.[10]

Aaron Hart était connu du colonel Frédéric Haldimand, appartenant au contingent de troupes allemandes qui formait partie de l'armée de Wolfe, et il servait dans la comptabilité ou la trésorerie lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre. On le voit aussitôt après se fixer aux Trois-Rivières et y faire le commerce, tout en étant payeur des régiments de l'endroit et du haut du fleuve. Il mourut aux Trois-Rivières le 28 décembre 1800. Son épouse, Dorothée Judah, dont la famille était venue de Londres s'établir en Canada, vécut, étant veuve, rue Saint-Gabriel, Montréal, où elle recevait les personnes de la finance et du haut commerce, telles que John Jacob Astor, les McTavish, les Reid, etc. Elle mourut en cette ville vers 1830.

Leurs quatre garçons se partagèrent l'hérita-

(10) Joseph-Marie Rouillard se noya en présumant trop de sa résistance à la fatigue. La force physique a été héréditaire dans cette famille durant trois ou quatre générations. Voir **Mélanges historiques,** vol. 12, p. 56; aussi l'Appendice du présent volume, note 1.

ge. Alexandre, l'un d'eux, alla demeurer à Montréal et y fonda une famille favorablement connue, comme toutes celles des Hart, d'ailleurs. Ezéchiel, Moses et Benjamin restèrent aux Trois-Rivières où ils continuèrent, chacun séparément, la tradition paternelle.

Aaron Hart possédait les fiefs ou seigneuries de Sainte-Marguerite, Vieux-Pont, Bécancour, les Grondines, le petit marquisat du Sablé, l'île de la Trinité, dans l'embouchure du Saint-Maurice, et de beaux emplacements dans la ville. Les Grondines, toute pauvre que fut cette terre, rapportaient jusqu'à quatre-vingts louis par année, et parfois davantage, pour les lods et ventes seulement, ce qui représente bien la somme de mille piastres de la monnaie actuelle.

The European Magazine, XXXIX, mars 1801, Londres, renferme un obituaire disant: « M. Hart est décédé dans sa soixante-seizième année. Il a été le premier habitant anglais des Trois-Rivières où il se fixa après la reddition de la place à son ami le général Haldimand. »

Son fils, Ezéchiel Hart, fut élu trois ou quatre fois député au parlement, toujours par de fortes majorités, parce qu'il avait les Canadiens-français pour lui, tandis que ses adversaires Thomas Coffin, Mathew Bell, Pierre Vézina, ne comptaient que sur la bureaucratie et les gens du commerce, ces derniers naturellement rivaux des Hart.[11]

(11) On trouvera de copieux détails sur ces élections et les candidats dans **Pages d'histoire du Canada,** p. 401-432; aussi **la Paix,** 6 et 10 avril 1888.

Un jeune officier de l'armée anglaise, du nom de James Henry Craig, appartenant à la garnison des Trois-Rivières, en 1776, était bien reçu chez Aaron Hart; lorsque, trente ans plus tard, il revint dans le pays, à titre de gouverneur général, il n'oublia pas cette famille hospitalière et lettrée, car Aaron et ses fils, et les fils de ceux-ci, ont toujours aimé l'étude. Sir James Craig se plaisait à visiter Ezéchiel Hart dans la maison de la rue des Forges; il y trouvait une compagnie conforme à ses goûts.[12] C'était un homme de talent et d'un commerce agréable *à ses heures* que Sir James Craig. La société qu'il voyait aux Trois-Rivières ne « l'étrangeait » pas. Un jour naquit un fils à Ezéchiel. Le gouverneur, se trouvant là, fut le parrain de l'enfant—un robuste gaillard, James-Henry-Craig Hart, que j'ai bien connu.

Ezéchiel Hart fut donc membre du parlement. C'était un esprit éclairé, dans le genre américain, poussant les affaires. Il tenait table ouverte. Ses fils ont continué la tradition. A mesure que les régiments passaient, durant la guerre de 1812-1815, pour remonter le fleuve, Ezéchiel Hart se constituait l'hôte des officiers en leur ouvrant sa maison, et il mettait en perce des barils de bière pour les soldats.

En 1837, lorsque Louis-Joseph Papineau visita les Trois-Rivières au milieu de l'effervescence populaire, il dîna en compagnie de Jacques Viger, Roy de Portelance et autres, chez Ezéchiel

(12) Henry Blackstone, fils du fameux légiste anglais, demeurait alors aux Trois-Rivières. C'était un habitué de la maison dont parle M. Sulte et il cabalait vigoureusement en faveur d'Ezéchiel Hart au moment des élections.

Hart, dans la maison de la rue des Forges, laquelle était littéralement entourée par les citoyens et les gens venus de la campagne pour entendre le grand tribun. « Tous les citoyens anglais *respectables,* m'écrivait Adolphus-Mordecai Hart, refusèrent l'invitation de mon père, ne voulant pas se commettre avec M. Papineau, excepté l'un d'eux, M. Benedict-Paul Wagner, oncle du célèbre poète Mme Hemans, un homme d'une rare intelligence et valant pour le moins les Trifluviens anglais de ce temps. » M. Wagner demeurait sur le cap Métaberotin, dans une maison faisant face au fleuve et placée du côté ouest de la rue Notre-Dame, un peu écartée de la ligne de cette rue.[13]

Ezéchiel Hart conservait dans un caveau spécial toute bouteille cassée, toute faïence brisée, toute vitre ou miroir morcelé.

Son père et lui, et toute leur famille, entretenaient une synagogue, sur la place qui se trouve aujourd'hui en alignement avec la rue Saint-Antoine, en arrivant à la rue Badeau, et un cimetière juif, rue des Prisons, côté sud. La synagogue a brûlé vers 1860.

Le jour de la procession du Saint-Sacrement, les MM. Hart nettoyaient la rue, en face de leurs propriétés, et plantaient des *balises* comme le plus cossus des bourgeois catholiques.

On dit que Moses et Ezéchiel Hart n'ont jamais refusé de l'ouvrage à un homme ou un jeune garçon qui s'adressait à eux.

(13) Sur ce personnage voir dans ce présent volume l'article intitulé « B.-P. Wagner. »

Ezéchiel Hart mourut le 16 septembre 1843. Durant les funérailles les magasins furent presque tous fermés et la ville entière suivit le cortège, qui se composait de la famille, des parents, des proches amis, des juges de la cour du banc du roi, alors en session, du barreau, des membres du clergé et des officiers du 81e régiment, garnison de la ville.

Il laissait quatre enfants: Samuel, James-Henry-Craig, Adolphus-Mordecai et Caroline, tous défunts maintenant. Adolphus-Mordecai a été un écrivain instruit et chaleureux. Son fils Gerald-E. Hart, a fait sa marque dans les études historiques. Tous deux ont vécu dans la maison de la rue des Forges,—demeure historique après tout.

(1893).

B.-P. WAGNER

A l'endroit où commence la rue Notre-Dame, que nous appelions la Pointe-des-Chenaux, en 1850, il y avait, côté nord-ouest, regardant le fleuve, une assez belle maison et par derrière un terrain qui s'étendait vers le pont du Saint-Maurice. C'était la propriété Wagner. Dans les familles Lanigan, Hart, McDougall, Houliston on parlait de feu Benedict-Paul Wagner avec considération; on ajoutait qu'il était l'oncle de madame Hemans alors très renommée dans tout le monde anglais comme poète.

Voilà soixante-quinze ans de cela. L'article que je n'aurais pu écrire en 1850, je le donne aujourd'hui parce que j'en ai rencontré les éléments au hasard de la lecture et de quelques recherches.

C'est du vieux nouveau comme tous les souvenirs. Où sont-ils ceux qui faisaient l'éloge de Wagner et de sa parente! Qui m'eut dit que je traiterais ce sujet un jour plus tard sur le haut de la rivière Ottawa!

Vers 1780 il y avait à Liverpool un nommé Benedict-Park Wagner, d'origine allemande et italienne à la fois, consul impérial d'Autriche et de Toscane. Sa fille, Félicité, épousa George Browne, Irlandais, gros marchand de Liverpool. De ce ménage naquirent sept enfants, dont le cinquième, Félicité-Dorothée, vit le jour rue Duke, le 25 sep-

tembre 1793. La guerre ruina Browne. En 1800 il partit pour aller vivre à Gwrych, près d'Abergele, dans la principauté de Galles, au bord de la mer, dans une pauvre maison environnée d'un paysage désolant. C'est dans ces lieux dépourvus de poésie que l'enfant grandit, sous le poids de la misère, d'une santé débile et loin des écoles. Elle s'instruisit d'elle-même. A l'âge de quinze ans, en 1808, on publia un petit volume de ses vers que la grande critique salua de suite avec enthousiasme. Walter Scott et le barde irlandais Thomas Moore la prirent sous leur patronage.

Sa jeunesse promettait. Elle a tenu constamment sa vogue mais sans varier, sauf peut-être en acquérant de plus en plus la beauté du rythme qui faisait toute sa valeur. Elle n'a pas vécu « dans le monde » et n'a tiré ses inspirations que de son petit milieu. Peu de vigueur, pas de thème à effet ni rien de neuf; toutefois la popularité de ses chants devint immense, en partie à cause du terre-à-terre des sujets qu'elle traitait et qui étaient du domaine des sentiments de la foule, surtout à cause du lyrisme de sa diction et du mouvement gracieux des vers. Son style est classique, mais vraiment c'est trop de poésie, nous n'y tenons plus.

L'été de 1812 elle épousa le capitaine Hemans qui ne la rendit pas heureuse.[1] Sa vie est une souffrance continuelle. Je suppose que la vente de ses livres lui procura les moyens de subsister. Jusqu'à 1835 elle en publia une dizaine dont la plu-

(1) Hemans la laissa avec cinq enfants en 1818 pour aller vivre en Italie. Il ne revint jamais. Il lui écrivait de temps à autre. La santé de la femme ne fut plus que médiocre, car elle avait déjà été beaucoup ébranlée avant 1818.

part méritent d'être lus. Outre l'anglais, elle savait l'allemand, le français, l'espagnol et l'italien. Elle termina sa carrière terrestre à Dublin cette année 1835, le 16 mai, la plume à la main.

Son père, George Browne, débarqua à Québec en 1815 engagé dans une maison de commerce et il mourut en cette ville. Sa femme était restée en Angleterre avec Mme Hemans et décéda en 1827.

Dans l'arrivée de George Browne au Canada je vois l'influence ou l'intervention de Benedict-Paul Wagner qui était connu de tous les marchands de Québec.[2]

En attendant que je découvre d'autres renseignements sur Wagner notons ici qu'il était juge de paix en 1814,[3] président de la société d'agriculture du district des Trois-Rivières en 1821,[4] et que, selon un rapport de l'inspecteur des chemins, en 1825, il habitait la maison mentionnée au début du présent article.[5]

M. Wagner vivait encore en 1846 ou 1847. Il était grand apôtre de l'agriculture raisonnée et en général dévoué à toutes les questions d'intérêt public. Je me le rappelle parfaitement. Il avait la mine d'un *quaker*.

Ce qui me fait dire qu'il était frère du consul Wagner de Liverpool c'est que les Trifluviens de

(2) Voir l'Appendice, note 4.

(3) Il figure comme tel sur les bordereaux de paie de la milice, le 15 janvier 1814. Sa commission est antérieure à cette date. Wagner ayant été recommandé comme juge de paix le 26 avril 1811. Le 5 août 1830, nouvelle commission.

(4) En 1829, il en était encore le président.

(5) **Mélanges historiques**, vol. 18 p. 79.

1850 le regardaient comme oncle de madame Hemans.[6] On parlait de lui à titre de citoyen actif, intelligent et considéré. Son souvenir est perdu maintenant à la façon de tant d'autres et je suis peut-être seul à pouvoir le réveiller. Je pense qu'il vivait du revenu de la terre où il demeurait.

La ville de Québec rappelle avec un certain plaisir que le frère de Walter Scott habitait dans ses murs.[7] Trois-Rivières n'avait pas de murs mais il possédait un oncle de madame Hemans, célèbre par elle-même, de plus amie de Walter Scott et amie pareillement de Thomas Moore qui était aux Trois-Rivières en 1804 dans son voyage à travers le Canada, et pourquoi n'aurait-il pas rencontré M. Wagner qui était un homme lettré, d'excellente compagnie, un notable de l'endroit tout-à-fait le genre de personnes que Moore recherchait partout.

(1919).

---

(6) M. Wagner ne serait-il pas plutôt fils du consul? La chose nous semble à peu près certaine et plus en rapport avec l'histoire et les pièces que nous avons pu examiner. On ne disait pas, de son temps et plus tard, qu'il était « grand'oncle » de Mme Hemans, mais « son oncle. » Mme George Browne serait sa soeur, et ceci expliquerait mieux que toute autre supposition l'intervention de M. Wagner dans l'arrivée de la famille Browne à Québec, en 1815. Voir l'Appendice, note 4.

(7) Sur Thomas Scott, voir P.-G. Roy, le **Vieux Québec**, 1ère série, p. 233-244.

PROCÈS DU JUGE VALLIÈRES DE SAINT-RÉAL

M. L.-O. David écrit dans *l'Union Franco-Américaine,* de Lake Linden, Mich., 27 février 1890, le récit suivant:

AMUSANT PROCÈS

« Lorsqu'il demeurait aux Trois-Rivières, le juge Vallières possédait un terrain où hommes et bêtes pénétraient librement contre ses ordres et sa volonté. Il y plaça, un jour, un gardien et un gardien terrible, un brave Irlandais au bâton redoutable, et lui enjoignit de ne laisser aucun être vivant franchir la limite du terrain en question.

« Le digne enfant de la verte Erin, prenant les ordres de son maître et de son juge à la lettre, ainsi que tout bon Irlandais aurait fait en pareille circonstance, faillit assommer le premier individu qui eut le malheur de mettre le bout du pied sur le terrain du savant juge. On empoigna mon Irlandais et on lui enjoignit de comparaître devant les magistrats des Trois-Rivières pour répondre à une accusation d'assaut et batterie.

« Le jour du procès arrivé, la bonne petite ville des Trois-Rivières était en émoi et se précipitait dans la salle d'audience. On avait appris que le juge Vallières lui-même allait plaider la cause de son fidèle Irlandais par-devant les magistrats de la ville.

« En effet, lorsque la cause fut appelée, le

juge Vallières comparut pour l'accusé et fit, la preuve faite, son plaidoyer! Quel plaidoyer! Pendant une heure et demie il parla pour prouver que les trois ou quatre magistrats siégeants étaient des imbéciles et qu'ils ne savaient ce qu'ils disaient ni ce qu'ils faisaient.

« Les auditeurs se tordaient de rire.

« Les magistrats le laissèrent parler, et lorsqu'il eut fini, ils le firent arrêter pour mépris de cour et le condamnèrent sur-le-champ à une heure de prison! Les avocats des Trois-Rivières partirent à la suite du juge Vallières et le reconduisirent jusqu'en prison où ils passèrent avec lui une des heures les plus joyeuses de leur vie.

« L'affaire finie, on demanda au président de la cour des magistrats pourquoi ils s'étaient laissés fouetter pendant si longtemps sans rien dire?— J'avais tant de plaisir à l'entendre parler! répondit-il. Ces magistrats, après tout, ne manquaient pas d'esprit. »[1]

Dans le même journal, le 20 mars suivant, j'ai répondu :

CE PROCÈS

M. L.-O. David raconte une épisode de la carrière de Vallières de Saint-Réal dont j'ai beaucoup entendu parler dans ma jeunesse, alors que ce petit événement était encore tout frais dans la mémoire des Trifluviens.

On m'a toujours dit que Vallières de Saint-Réal fut amené devant le banc des magistrats par-

(1) **Biographies et Portraits**, par L.-O. David, et reproduit dans **Anecdotes canadiennes illustrées**, recueillies par E.-Z. Massicotte, 1ère série, p. 89.

ce qu'il refusait de laisser passer sur sa terre, près de sa maison, le chemin des ponts du Saint-Maurice, qui s'ouvrait cette année-là (1834) pour remplacer l'ancienne route devenue dangereuse. Ceci est plus naturel que la version imaginée ci-haut donnée, car il est peu convenable qu'un juge aille devant la cour des magistrats défendre même son domestique favori; sa dignité ne le permet pas— et Vallières de Saint-Réal avait de la tenue, beaucoup de tenue!

La pique eut lieu lorsque le juge apprit que le conseil municipal n'avait pas consenti à approuver sa requête et que le chemin passerait tout droit, à trois pieds du flanc de sa maison. Parcequ'il était juge de district, notre homme s'imagina qu'il pouvait faire la loi autour de lui, mais il avait affaire à de rusés normands qui lui rendirent des points dans son propre métier, comme on va le voir.

Après avoir vainement protesté contre les ordres du conseil municipal, Vallières de Saint-Réal n'a pas dû voir d'un oeil joyeux les ouvriers qui nivelaient le terrain et plantaient des clôtures sur la voie nouvelle. Il est probable, en effet, comme le dit M. David, que l'engagé du juge prit fait et cause pour son maître et rossa quelque pauvre diable qui n'était coupable que d'accomplir son devoir.

Quoiqu'il en soit, Vallières de Saint-Réal parut en cour, parla tant qu'il le voulut, ne manqua point de dire aux magistrats comment ils devaient comprendre les choses et quel jugement ils devaient rendre; il en dit trop et avec tant d'insolence que les magistrats se promirent de le lui faire

payer et, aussi, après l'avoir condamné à accepter la décision du conseil municipal, il lui imposèrent une heure de prison pour mépris de cour.

Cette punition froissa l'orgueil du grand homme. Aussitôt libre il porta plainte. Le procès aboutit au conseil privé de Londres, où le jugement des magistrats fut confirmé en tous points.

Vous voyez que les avocats dont parle M. David avaient tort de manifester en faveur du juge du district contre les juges de paix qui avaient su faire respecter leur droit de magistrats. Le conseil privé repoussait les prétentions du juge Vallières de Saint-Réal parce que celui-ci n'avait comparu en cour que dans le rôle d'un simple particulier. Comme juge du district, il n'était rien dans la cause soulevée.

Chacun sa place est la devise des bonnes administrations.[2]

(1890)

(2) Il existe une autre version différente de cette anecdote. par F.-J. Audet (**B. R. H.**, 1902, p. 113; **les Juges en chef de la Province de Québec**, p. 107). Vallières de Saint-Réal se prévalait d'une ordonnance du grand-voyer, année 1799, et refusait de reconnaître la compétence du tribunal local des juges de paix, présidé par M. Wagner. Il demandait que la cause fût instruite en Cour du banc du roi, alléguant que deux des magistrats siégeant se trouvaient intéressés dans cette affaire. N'ayant pu rien gagner auprès de lord Aylmer, il envoya sa requête à Londres. Le 29 octobre 1834, Thomas Spring Rice, secrétaire pour les colonies, écrivait à lord Aylmer que Vallières de Saint-Réal manquait de jugement en cette occasion, et que toute l'affaire relevait de la discrétion du gouverneur.

M. Audet nous dit qu'il croit que Vallières de Saint-Réal avait raison au sujet de la clôture de la route du pont du Saint-Maurice, mais qu'il prit la chose d'un peu haut avec les juges de paix. M. Wagner, qui était intéressé dans la réouverture de cette route, manqua de décence, pour ne pas dire plus, en agissant comme il l'a fait. Tout brave homme qu'il fût, il avait ses prétentions. Il y a bien pu y avoir aussi la question de nationalité.

LA FAMILLE POUTEREL[1]

Un nom, une famille des Trois-Rivières, au nombre des premiers habitants de ce lieu, mais qui n'a pas laissé de descendance et dont le souvenir est perdu, sauf ceci pourtant que les Belcourt d'aujourd'hui portent un nom qui était le surnom d'un Pouterel.

Les familles Le Gardeur et Le Neuf, arrivées le 12 juin 1636,[2] amenaient avec elles une troisième famille de leur parenté, les Pouterel, et tous venaient de la haute Normandie.[3]

Jean Poutrel ou Le Pouterel, sieur du Colombier, s'était marié, de 1625 à 1630, avec Madeleine Le Neuf du Hérisson, soeur des deux Le Neuf arrivés en 1636: Michel Le Neuf du Hérisson et Jacques Le Neuf de la Poterie.

Michel Le Neuf du Hérisson se fixa tout de suite aux Trois-Rivières. Le 15 décembre, même année 1636, sa soeur Marie y épousa Jean Gode-

(1) Cette étude corrige un article antérieur sur le même sujet paru dans **le Trifluvien,** 14 février 1905, de même qu'il redresse certaines inexactitudes dans **M. S. R. C.,** 1911, p. 260, 265, et **Chronique trifluvienne,** p. 66, 232, 237.

(2) Sulte, **Pages d'histoire du Canada,** p. 225; **Mélanges historiques,** vol. 11, p. 13, 15.

(3) Pour préciser, les Pouterel et les Le Neuf venaient de Caen. Ne sont pas des Pouterel les personnes suivantes: Galibert des Colombiers (Tanguay, I, 249); Catherine Colombière (Tanguay, I, 63; Recensement, 1681); Roger des Colombiers (Ferland, **Cours d'Histoire,** I, 515; Tanguay, I, 348, 525, 526; Recensements, 1666 et 1667); M. de la Colombière, p.s.s.

froy, sieur de Lintot, habitant du lieu et venant de la haute Normandie. Dans leur contrat de mariage il est dit que le sieur du Colombier promet de payer à la jeune épouse la somme de dix-huit cents francs.[4] Cela indique bien qu'il était vivant mais je n'ai pu constater sa présence dans la colonie; les écrits du temps n'en disent rien.

Le 29 juillet 1638, aux Trois-Rivières, est dressé l'acte par lequel M. de Montmagny, gouverneur général, met Jean de Lauzon[5] en possession des terres qui vont de la baie du Febvre à la rivière Châteauguay et constituées en seigneurie sous le nom de La Citière. L'île de Montréal était comprise dans ce petit royaume—qui resta sur le papier. L'un des témoins à cet acte est Gaspard Le Pouterel qui signe « Pouterel ». Ce devait être un frère de Jean Pouterel du Colombier. Le 24 juillet 1646, aux Trois-Rivières, est parrain d'un Sauvage ce même Gaspard Pouterel dit le sieur Dezane en cette occasion. Il ne reparaît plus par la suite.[6]

Le 11 août 1647, aux Trois-Rivières, « Guy Poutrel, neveu du Hérisson et de la Poterie, » est parrain d'une petite Attikamègue âgée de six ans. Ce Guy Poutrel mourut aux Trois-Rivières le 29 décembre 1655 âgé de vingt-cinq ans, donc né en

(4) Sulte, **Pages d'histoire du Canada,** p. 228; **Mélanges historiques,** vol. 11, p. 16.

(5) Jean de Lauzon n'a été au Canada que de 1651 à 1657. **P.-G. Roy, Inv. des Concessions en fief et seigneurie,** I, 48-50.

(6) Sulte, **Histoire des Canadiens français,** II, 56; **Histoire de Saint-François-du-Lac,** p. 6. 7; sir L.-H. LaFontaine, la Famille des Lauson, **M. S. H. M.,** p. 68; **Tenure seigneuriale,** vol. B. 85-6. Contrairement à M. Sulte, nous supposons que Gaspard est un autre fils de Jean Pouterel du Colombier. C'est peut-être lui que les Iroquois enlevèrent en 1648.

1630, et il pouvait être fils de Jean Pouterel du Colombier.

Le 3 juillet 1648, aux Trois-Rivières, « un neveu » de Jacques Le Neuf de la Poterie qui chassait seul non loin du fort est enlevé par les Iroquois. Celui-ci m'est inconnu.[7]

D'après les recensements on voit que Madeleine, fille de Jean Pouterel du Colombier et de Madeleine Le Neuf du Hérisson, était née en 1644, mais où? En Normandie ou au Canada? Je n'ai vu aucun acte montrant que le père et la mère de cette fille soient venus dans la colonie. Notons toutefois qu'une « Madeleine des Colombiers » fut marraine de Madeleine Pepin, aux Trois-Rivières, le 19 novembre 1657. Etait-ce la mère ou l'enfant? Le 1 avril 1658, aux Trois-Rivières, la fille est marraine de Jean-Baptiste Godefroy.

La Madeleine née en 1644 devint religieuse hospitalière en 1666 sous le nom de « Marie-Madeleine Le Pouterel dite Augustine de Saint-Michel; » elle mourut en 1689 et fut inhumée le 6 janvier à l'Hôtel-Dieu de Québec.[8]

A la page 69 de son *Dictionnaire généalogique*, tome I, Mgr Tanguay met: « François Botrel était au Canada en 1650 ». Rien de plus. Je

(7) Sulte, **Chronique trifluvienne**, p. 83; **Mélanges historiques**, vol. 7, p. 24; **Relations des Jésuites**, 1648, p. 8. M. Sulte ne nomme pas ici Nicolas Pouterel qu'il cite dans **Chronique trifluvienne**, p. 233. A l'encan des hardes de feu Jacques Hertel, le 24 août 1651, aux Trois-Rivières, ce Nicolas Pouterel achète quelques articles. Il figure au recensement de 1666 comme domestique engagé chez les Hospitalières de Québec; il a 45 ans, donc né en 1621. Se peut-il qu'il soit l'enfant de Jean Pouterel du Colombier et de Madeleine Le Neuf du Hérisson?

(8) Aux recensement de 1666, 1667 et 1681 elle est chez les Hospitalières; en 1667 on lui donne 23 ans; en 1681, 36 ans.

pense que c'est Jean-« François Poutrel », parrain de Marie-Anne Desrosiers, sa parente, le 16 juin 1650, aux Trois-Rivières. Antoine Desrosiers avait épousé en 1649 Anne, fille de Michel Le Neuf du Hérisson. A ceci, ajoutons que, le 4 juin 1652, aux Trois-Rivières, fut parrain de Joseph David « Dominus de Bercour », ce qui ne s'accorde avec aucun nom du temps, excepté Belcour que nous allons voir.

Le 15 mars 1653, « Jean-François Pouterel, sr. de Bellecour, des Trois-Rivières », est de passage à Montréal. Le 3 novembre 1659 la famille Le Neuf est présente au contrat de mariage de Jacques Testard de la Forest, à Montréal, ainsi que Jean-François Pouterel de Bellecour, « son cousin »; c'est le sieur de « Bercour » mentionné plus haut.[9]

Au printemps de 1663, le même revient « du pays des Outaouas » ou lac Supérieur, avec Antoine Trottier, de Batiscan. Le 18 juin, il est à Montréal et signe dans un acte de Basset. Un fils d'Antoine Trottier a pris le nom de Belcour que sa descendance conserve encore.[10]

(9) Dans un acte de Basset, le 9 avril 1658, il est nommé « Jean-François Poutrel sieur du Colombier, officier de la garnison. » A part le Père Ménard dans sa lettre du 2 juin 1661 publiée par R.-G. Thwaites dans Jesuit Relations, XLVI, pp. 142-144, c'est la seule fois que, à notre connaissance, il est appelé « sieur du Colombier. » Partout ailleurs c'est Bellecour. E.-Z. Massicotte, **M. S. R. C.**, 1913, p. 21, 29; Faillon, **Histoire de la colonie française**, II, 361; Sulte, **Chronique trifluvienne**, p. 145; **M. S. R. C.**, 1911, p. 260, 265.

Des enfants de Jean Pouterel du Colombier, Mgr Tanguay, I, 208, 498, ne cite que Guy et Madeleine; Jean-François lui est inconnu.

(10) **Conseil souverain**, I, 23, 24; **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 11, 12.

Ce Jean-François Pouterel possédait un terrain aux Trois-Rivières, comme l'atteste une déclaration de 1668 faite par Louis-Michel Godefroy de Normanville, « son cousin germain ayant les droits cédés par écrit sous seing privé. » Puisqu'ils étaient cousins germains c'est que Jean-François était fils de Jean Pouterel du Colombier et de Madeleine Le Neuf du Hérisson, laquelle était soeur de la mère de Louis-Michel Godefroy de Normanville, mariée aux Trois-Rivières le 15 décembre 1636.[11]

Il n'y a pas d'apparence que Jean-François ait été marié. Il disparaît après 1668. Sa soeur, la religieuse, vécut encore vingt ans après cette date.

Pouterel et Trottier revenant du lac Supérieur en 1663, après deux ou trois années d'absence, étaient les pionniers du commerce de fourrures dans cette direction. Ils avaient même apporté des lingots de cuivre pris sur la grande île du lac.

(1920).

---

(11) P.-G. Roy, **Papier terrier de la Cie. des Indes Occidentales**, p. 295; **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 11.

FRANÇOIS DE CHAMPFLOUR

L'origine de M. de Champflour, gouverneur des Trois-Rivières, nous est inconnue, mais son nom fait penser à l'Auvergne comme Cadillac à la Gascogne et Précourt à la Picardie. La guerre de 1914 a interrompu mes recherches; je compte les reprendre un jour. En attendant, voici une trouvaille. Dans les affaires de l'histoire on se renseigne souvent par surprise. C'est ce qui m'arrive aujourd'hui, et, si peu que je glane, ici et là, c'est du bien que je conserve, ou dont je fais part aux lecteurs.

Un journal qui porte pour titre *La Curiosité Universelle,* imprimé à Paris, rue Rameau No 1, place Louvois, me tombe sous la main. Dans son numéro du 14 mars 1892 il publie, sous la signature d'Ambroise Tardieu, le fac-simile d'une étampe représentant un *ex-libris* d'Etienne de Champflour, personnage de l'Auvergne sous Louis XV. M. Tardieu est qualifié historiographe de l'Auvergne, demeurant à Herment, dans la région ouest de l'Auvergne, donc un homme du métier qu'il faut prendre au sérieux.

Le mot *ex-libris* s'applique à toute marque, monogramme, armoirie, devise ou même un simple nom, dessiné ou collé à l'intérieur de la couverture d'un livre ou encore sur les feuilles (blanches) dites de garde. L'explication de M. Tar-

dieu s'adresse aux amateurs de cette branche particulière: les fouilleurs de bibliothèque. Il donne une note sur l'ancien propriétaire du livre où il a pris l'image dont il parle:

« Etienne de Champflour, écuyer, seigneur de Jozerand, né en 1714, était filleul d'Etienne de Champflour, évêque de la Rochelle et son grand-oncle. Après avoir été conseiller à la cour des Aides (contributions, impôts sur les denrées), de Clermont, en Auvergne (1743), et porcureur-général de la même cour (1762-1774), il vécut encore jusqu'à 1797. » Voilà pour établir que ce Champflour était de l'Auvergne. Clermont-Ferrand était le chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, autrement dit l'Auvergne, à quelques lieues de Lyon, la patrie du grand Pascal et autres hommes distingués.

La gravure est d'un joli dessin. C'est un cadre orné dont les rebords se développent en sculptures de fantaisie fort élégantes, genre dit rococo, comme étaient le banc-d'oeuvres, la chaire et la voûte de l'église paroissiale des Trois-Rivières. Le tout est surmonté d'une couronne ducale ou comtale ou quelque chose de la sorte. L'ensemble a la forme ovale. Au centre est l'écusson posé sur une console richement sculptée. Au milieu de l'écusson est une étoile à cinq pointes. Au-dessus, deux aîles d'ange. Au bas un arbuste en fleurs. Le nom de Champflour signifie peut-être *champ de fleurs,* champ fleuri.

Notre gouverneur se nommait François de Champflour. Il est resté ici de 1639 à 1645.[1]

De 1636, ou avant, à 1663 maître Bertrand de Champflour a été membre des Cent-Associés. Dès 1638 il est mentionné comme secrétaire du duc de Retz.[2]

En 1640 il y avait aux Trois-Rivières Marcel Champflour. Le 29 janvier, il est parrain d'une Sauvagesse et la marraine est madame Le Neuf de la Poterie.

Il y avait à Paris, en 1646, maître Claude Champflour, greffier du bailliage de la paroisse et cloître Saint-Marcel, et c'est chez lui que logea notre gouverneur en retournant du Canada. Le cloître Saint-Marcel était situé du côté ouest du boulevard de l'Hôpital, non loin de la place d'Italie, au sud du jardin des Plantes.

Parti pour la France l'automne de 1645, M. de Champflour avait certainement l'intention de revenir dans la colonie et de se fixer aux Trois-Rivières puisque l'année suivante, il se fit accorder par les Cent-Associés le fief compris entre nos rues Saint-Pierre, Bonaventure, des Champs (avenue Laviolette) et le coteau, mais en 1649 les affaires du royaume et du Canada devenant de plus en plus lamentables, il renonça à son projet et, profitant de ce que Michel Le Neuf du Hérisson, des Trois-Rivières, était à Paris, il céda le fief

(1) **Mélanges historiques,** vol. 14, p. 64, 71; vol 18, p. 19, 23; **Chronique trifluvienne,** p. 8, 17, 25, 31, 35, 40 — 42, 49, 50, 70, 71, 95, 195, 235; **B. R. H.,** 1895, p. 79; 1896, p. 67, 139; **Edits et ordonnances,** I, 30; P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie,** II, 71, 72.

(2) **La Revue canadienne,** 1870, p. 853.

Champflour à Jacques (frère de Michel) Le Neuf de la Poterie, « avec les pièces de bois qu'il avait fait tailler pour bâtir une maison. »

Dans ce voyage de 1649, Michel Le Neuf du Hérisson se fit accorder la banlieue des Trois-Rivières, une lieue sur le fleuve, et une seigneurie à la rivière Puante, notre Bécancour. Il rapporta la nouvelle que Paris était en révolution. C'était la Fronde qui commençait et qui dura une dizaine d'années. Nous avions les Iroquois sur les bras.

Le nom de M. de Champflour compte parmi nos souvenirs. Le fief de Champflour (appelé Niverville à partir de 1660) et la rue Champflour, à part mes écrits, rappellent sans cesse aux Trifluviens l'existence de leur ancien gouverneur, qui fut aussi le premier commandant du fort Richelieu (Sorel).

(1918)

CINQ MAÎTRES-CHANTRES

Le plus ancien maître-chantre de l'église paroissiale des Trois-Rivières dont j'aie retrouvé le souvenir se nommait Leclerc. Sa famille habitait encore la ville, en 1887, sous le nom de Clair et Clerc; elle occupait une maison située sur un terrain qui lui appartenait dès 1685. Nulle autre famille trifluvienne n'a conservé depuis deux siècles l'emplacement, ou la résidence, qu'elle possédait à cette époque.

Leclerc était né aux Trois-Rivières. Sa principale occupation était la culture. Il avait une terre près de la rivière Godefroy, voisine de celle d'un nommé Gélinas. La tradition rapporte que, l'été, par un beau temps calme et clair, notre maître-chantre s'en allait le long du rivage, vers le moulin à vent qui sépare la banlieue d'avec la commune, et qu'il chantait des hymnes ou des chansons, que ses moissonneurs de la rivière Godefroy entendaient très bien. La distance est de deux milles au moins.

Vers 1730, Leclerc fut remplacé par le docteur Charles Alavoine, né à Montréal. Celui-ci était chirurgien des troupes de la garnison. En ce temps-là, comme la vie coûtait très peu aux Trois-Rivières, on y entretenait plus de soldats qu'à Québec. Le docteur Alavoine se maria avec Marie-Anne

Lefebvre-Lacerisaye, un surnom qui est devenu Lassisseraye.[1]

Jean-Baptiste Badeaux, né à Québec, commença en 1754 à remplir les fonctions de maître-chantre aux Trois-Rivières. Il avait une voix sympathique et vibrante, d'une parfaite justesse et qui se tenait dans l'esprit du plain-chant. Nous avons de lui un excellent journal sur les événements de 1775-1776.

Son fils, Joseph Badeaux, suivit sa trace, mais avec une voix qui eut rempli une vaste cathédrale et qui « brisait les vitres » de l'église paroissiale. Après avoir abandonné le choeur pour raison d'âge, il ne se gênait pas de reprendre de son banc les chantres qui entonnaient de travers ou qui faussaient. Ce beau talent resta enfoui dans un coin ignoré de l'univers, alors que des chanteurs, moins favorisés par la nature, brillaient sur les grandes scènes de l'Europe.

Le docteur Georges-Edouard Badeaux, son fils, raviva le lustre de nos maîtres-chantres, avec une modestie que son immense talent doit rendre plus héroïque. Il vient de mourir, comblé d'années, entouré du respect de ses milliers d'amis et laissant le souvenir de nombreux bienfaits. Je l'ai entendu dans ma jeunesse, alors que sa puissance vocale était à l'apogée. Son chant était une prière, une élévation de l'âme, un cri de l'être humain vers Dieu. Sa voix montait au ciel. Une poésie suave et pénétrante nous inondait à ces accents incomparables. Un soir du mois de mai, en l'écoutant, j'ai compo-

(1) Voir page 10 du présent volume.

sé, dans l'église, des couplets qui commencent ainsi :

O! temple de la foi chrétienne!

Il était de ces hommes qui ne savent pas qu'ils sont artistes et qui, cependant, s'emparent de nous par la force même de leur vertu et de leur talent. Quand il me parlait, j'avais envie de l'appeler Maître, mais je sentais qu'il en eut été surpris.

Les Montagnards de Rolland passèrent une quinzaine aux Trois-Rivières, en 1856.[2] M. Badeaux fit leur connaissance et chanta devant eux. J'ai été témoin de l'admiration de ce corps d'élite pour le Canadien français sans prétention qui leur révélait les trésors de sa voix d'archange. On lui demanda de monter la gamme — il atteignit le haut de l'échelle. On voulut savoir si son organe avait du volume — il ouvrit la fenêtre et se fit entendre par toute la ville. On fut curieux de connaître la durée de son souffle, il lança une note et la soutint pendant que les Montagnards chantaient un couplet de cantique. Oh! le brave homme, l'honnête homme, le digne chantre!

Sa messe préférée était la Bordelaise. Il nous la donnait d'inspiration. Lorsqu'éclatait dans sa bouche le

CUM SANCTO SPIRITU

nous levions les yeux pour voir descendre l'esprit saint. On devient poète en écoutant ces génies inconnus.

(2) Cette troupe célèbre de chanteurs basques fit le tour de la province et remporta un succès inouï. Le chant populaire **les Montagnards** nous vient d'elle. Voir Mgr C.-P. Choquette, **Histoire de Saint-Hyacinthe**, p. 217, 218; E.-Z. Massicotte, **B. R. H.**, 1928, p. 661; 1932, p. 148.

M. Badeaux a fait autant pour le sentiment religieux que tous les prédicateurs qui ont prêché, de 1830 à 1870, dans l'église paroissiale des Trois-Rivières.

Lorsque Hyppolite Godin, avec sa clarinette magique, venait de dominer l'orchestre et l'orgue de la paroisse, la voix de M. Badeaux se répandait au-dessus des choeurs et faisait oublier l'instrumentiste. Celui-ci pourtant avait de la valeur. Un soir, une troupe d'opéra eut recours à lui pour remplacer sa première clarinette et, à vue de nez, il s'en tira avec honneur.[3]

C'est Hyppolite Godin qui m'a parlé le premier de Paganini. C'est le docteur Badeaux qui m'a fait comprendre Lablache. Ni l'un ni l'autre n'était violoniste ou basse-taille, mais qu'importe! Les artistes se devinent à travers l'espace.

Un dimanche de 1872, j'étais assis au jubé de l'orgue, près du docteur Badeaux. M. Elizée Panneton, qui est à l'orgue, le regarde comme pour dire: « Allez-y. » Le docteur se lève et chante le *Sanctus*. Non, jamais, jamais vous ne retrouverez ces accents, ce suprême enchantement de la vraie poésie, cette élévation au-dessus des choses du monde, ce je ne sais quoi d'infini que nous comprenons mal parce que nous sommes des dieux tombés.

Cultivons la musique d'église. Elle parle à l'âme.

(1887).

(3) Cet artiste, mort très jeune, était le frère aîné du notoire marchand des Trois-Rivières J.-Philippe Godin, grand ami de Benjamin Sulte et beau-père de E.-Z. Massicotte.

VOTE DES FEMMES, 1820

Oui, il y a un siècle, les électeurs des Trois-Rivières donnaient leurs votes pour Badeaux, Ogden, Renvoysé.

Avant cette date, Joseph Badeaux représentait Buckinghamshire, un comté qui comprenait ceux d'Yamaska, Nicolet et Lotbinière à présent.

Charles-Richard Ogden avait représenté Trois-Rivières avec Amable Berthelot de 1815 à 1816, puis avec Pierre Vézina, de 1817 à 1819, puis avec Pierre-Joseph Godefroy de Tonnancour, en 1820, mais la mort de George III venait de casser la Chambre, et, disait un membre en riant: « N'importe! les morceaux sont bons. »

Etienne Renvoysé, notaire aux Trois-Rivières de 1799 à 1826, date de sa mort, venait des environs de Québec. Dans cette élection de 1820 il resta battu.

Le juge Pierre Bédard demeurait aux Trois-Rivières. Le 1 juillet 1820 il écrivait à son ami John Neilson:

« Ici, l'élection du bourg a été faite hier. MM. Ogden et Badeaux ont été élus par les hommes et les femmes des Trois-Rivières, car il faut que vous sachiez qu'ici les femmes votent comme les hommes, indistinctement. Il n'y a que les cas où elles sont mariées et où le mari est vivant, alors c'est lui qui porte la voix comme chef de la commu-

nauté. Lorsque le mari n'a pas de bien et que la femme en a, c'est la femme qui vote. Le cas s'est présenté hier: j'ai un domestique du nom de Michel qui a acheté un emplacement dans la Commune il y a un an ou deux et l'a fait bâtir. Les amis de sa femme lui avaient fait entendre que c'était la façon, actuellement, de passer les contrats au nom de la femme et que cela était plus sûr. Michel, en conséquence, avait fait passer le contrat au nom de sa femme. Il a été pour voter hier. On lui a demandé de faire le serment. Il a déclaré que l'emplacement était au nom de sa femme. On a envoyé chercher la femme, qui a voté pour M. Ogden et M. Renvoysé le candidat battu. »

Voilà pour le vote féminin, un siècle avant notre présent système.

Les votes étaient consignés dans un registre que tout le monde pouvait consulter. Tant qu'il ne s'écoulait pas plus d'une heure entre deux votes, l'unique bureau de votation restait ouvert, de telle heure du matin à telle heure de l'après-midi, de sorte qu'une élection durait des jours et des jours.

Dans *la Gazette des Trois-Rivières,* Badeaux remercia ses électeurs, mais Renvoysé se fâcha et lui servit une réponse très chaude.

Durant les mois de juillet-août 1824 il y eut nouvelle élection. Cette fois Renvoysé triompha avec Amable Berthelot. Renvoysé décéda le 9 août 1826.

Aux élections de 1829, Ogden et P.-B. Dumoulin remportèrent la palme.

Le 20 juillet 1827 mourut Mary Aston Coffin, femme de Charles-Richard Ogden. Celui-ci

eut un grand rôle politique parmi nous et devint juge dans l'île de Man, Angleterre, où il mourut en 1866.

George III était monté sur le trône l'automne de 1760 au moment où M. de Vaudreuil et le général Amherst signaient la capitulation de Montréal et il mourut après avoir régné soixante ans. Selon l'ancienne coutume, la disparition du souverain rendait nécessaire un nouveau parlement et — ne riez pas de ce que je vais dire — sans la mort du roi, point d'élection, par conséquent le juge Bédard ne nous ferait pas savoir que, de son temps, les femmes votaient aux Trois-Rivières.

(1922).

APPENDICE

NOTE I

LES ROUILLARD

Si M. E.-Z. Massicotte songe à publier un jour une nouvelle édition de ses *Athlètes canadiens-français,* on pourrait enrichir cet intéressant travail en y ajoutant des notes sur quelques-uns de nos hommes forts qui ont fait parler d'eux, autrefois, et dont les exploits ont pu échapper au consciencieux annaliste, il y a trente ans.

Dans le douzième volume de ses *Mélanges historiques,* M. Sulte fait allusion, incidemment, aux Rouillard des Trois-Rivières, dont le grand-père s'attelait un jour sur un « bateau de roi » et le montait sur la grève, mais voyant qu'on lui marchandait son salaire, il repoussait le bateau au fleuve, ce que dix hommes n'eussent pas été capables d'exécuter. C'est aussi lui qui, d'un coup de poing « bien placé », tuait roide un soldat anglais, au milieu d'une cinquantaine de ses camarades insurgés contre leur commandant.

Sa fille, Javotte, tenait de son père une puissance de muscles qu'elle a transmise en partie, dit M. Sulte, à son fils, Joseph-Marie, noyé pour avoir trop présumé de sa résistance à la fatigue.

Cette Javotte Rouillard, quel type! s'exclamait encore M. Sulte. Six pieds deux pouces de jet sur la *souche* et pas trop sèche; habillée dernière mode le moins possible. Suivant son propre aveu, elle n'avait jamais senti ni froid ni chaud. Sans quêter, elle recevait l'aumône volontiers, et c'était tout son avoir. Elle se savait *admirée* des passants et prenait des airs de satisfaction.

M. Sulte l'a vue emporter sur son épaule un cochon gelé pesant deux cents livres, et que le boucher, propriétaire de la pièce, avait fait placer, par malice, dit M. Sulte, par gageure suivant d'autres témoins oculaires, en travers du chemin de la dite Javotte. D'une façon ou d'une autre, le cochon était d'un poids énorme et l'anecdote est authentique.

G. M.

NOTE II

L'EGLISE PAROISSIALE

Aux environs de 1850-1853, le petit Benjamin Sulte servait la messe à l'église paroissiale des Trois-Rivières. Le 18 octobre 1852, au sacre de Mgr Thomas Cooke, il était du nombre des quatre enfants qui portaient le pain et le vin; les trois autres se nommaient Benjamin Dumoulin, C.-B. Lanctot et Joseph Lajoie. L'automne de 1854, il fréquenta durant quelques mois les classes des Frères des Ecoles Chrétiennes, où sa facilité à lire les vers et la prose le fit remarquer, si bien qu'il devint le lecteur de l'évêché.

Il eut dès lors ses entrées partout et en toute heure; aussi, connut-il vite et bien les moindres détails de l'intérieur de l'église paroissiale. On lui avait dit que la voûte et les autels étaient l'oeuvre de son grand-oncle, François Normand, artiste sculpteur de mérite qui mit la dernière main aux ouvrages si remarquables de l'intérieur de cette église, dont il venait de suivre le cortège funèbre.

Le jeune Benjamin était curieux: il aimait à tout savoir et il posait une infinité de questions. Les belles colonnes entourées de vignes au lieu de fleurs qui supportent le magnifique baldaquin au-dessus de l'autel, les grands archanges portant des trompettes, au haut de la chaire et du banc-d'oeuvres, autres choses encore l'intéressaient.

Mais ce qui l'intriguait particulièrement, c'était un petit ours sculpté sur les devants de la chaire, et dont personne ne pouvait lui expliquer l'origine et l'à-propos. Cela ne le rendait que plus perplexe. Voyons poindre là l'historien.

Les années s'écoulèrent sans effacer le souvenir du petit animal. Quelles ne furent pas sa surprise et sa joie quand il comprit tout, en voyant l'écusson des de Saint-Ours, dont l'un d'eux avait été lieutenant du roi aux Trois-Rivières et commandant de la milice trifluvienne! Cet écusson faisait face à celui des Godefroy de Tonnancour sculpté sur le banc-d'oeuvres.[1]

1. Mémoire de Franquet, 1752, p. 44; E.-Z. Massicotte et Régis Roy. **Armorial du Canada français,** vol. 1, p. 120, 136.

Le Père Odoric-Marie, Franciscain, écrivant une description de l'église,[2] chercha à savoir ce que Sulte n'avait pu trouver: le nom du sculpteur des deux pièces artistiques — la chaire et le banc-d'oeuvres. Il trancha la question en disant que ce beau travail d'art avait été fait en France. Sulte n'en croyait rien, car il se rappelait avoir vu, à l'âge de quatorze ans, dans les livres de la Fabrique, le compte du bois qui servit à faire la chaire. Ce bois venait de Nicolet.

Le consciencieux historien eut la satisfaction pourtant d'en découvrir le secret peu d'années avant sa mort. Etant à fouiller dans un registre de l'Etat civil, il tomba accidentellement sur un acte de baptême, qu'il lut et relut plusieurs fois; il vit que le parrain avait signé: « Bolvin, sculpteur de l'église », et c'était précisément au temps où ces travaux s'étaient faits.

Gilles Bolevin, Bolvin ou Boivin, fils de feu Jean-François et de Marie-Anne Isabeau, de la paroisse Saint-Nicolas d'Avesne, archevêché de Cambrai, épouse aux Trois-Rivières, le 24 mai 1732,[3] Marguerite Lamarque, de La Prairie de la Madeleine. Boivin mourut aux Trois-Rivières, le 31 janvier 1766, âgé de 55 ans, donc né en 1711.

En 1731, Gilles Bolvin, « sculpteur », est témoin à un acte d'achat. Aux registres de la paroisse, en 1736 et en 1740, il est nommé « maître-sculpteur ». En 1739, il est marguillier avec Jean-Baptiste Buisson et Maurice Cardin. En 1749, il est marchand. Le 5 mai de cette année, il convole aux Trois-Rivières avec Charlotte-Claire, fille de Jean-Baptiste Jutras, major de milice, et de Marie-Josephte Godefroy de Lintot.

La demeure de François Normand était à l'angle des rues Royale et Sainte-Julie.[4] Celle de Bolvin était au coin est de la rue Saint-Antoine; elle a été réduite en cendres en 1908, en même temps que l'église paroissiale qu'il avait si richement décorée.

G. M.

---

2. **La Revue du Tiers-Ordre**, novembre et décembre 1903.
3. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, II, 345.
4. **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 72.

NOTE III

LA SOCIETE D'EDUCATION

Les procès-verbaux de la Société d'Education existent au greffe municipal des Trois-Rivières. En voici l'analyse.

Cette société fut établie à une assemblée tenue le 3 novembre 1830. *La Minerve* du 8 du même mois en publie les « résolutions ». Le premier président fut le juge Vallières de Saint-Réal. Trois syndics sont nommés par les citoyens. Le gouvernement accorde £500 courants. Un terrain est immédiatement acheté, une maison construite. Il manque £100 pour couvrir tous les frais; le gouvernement les fournit.

Le 20 janvier suivant (1831), l'école est ouverte, en deux branches: l'une anglaise et l'autre française. On y enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie et l'histoire. Les parents à l'aise paient trente sous par mois par élève; les autres enfants sont inscrits gratuitement.

Les octrois du gouvernement furent: en 1831, £100; 1832, £100; 1833, £150; 1834, £150; 1835, rien; 1836, £300; 1837, rien; 1838, £100; soit un total de £900.

D'après le rapport d'un sous-comité de la Société d'Education ci-dessus, daté du 3 juillet 1838 et remis à « sir John Doratt, M. D., inspecteur général des hôpitaux et des institutions médicales, charitables et littéraires ». il y avait dans l'école française 18 enfants payant et 68 à titre gratuit: dans l'école anglaise 8 enfants payant et 37 à titre gratuit; en tout 131 enfants.

De 1831 à 1837 les souscriptions volontaires se sont élevées, inclusivement, à £301, 10 shellings, 9 deniers. De 1832 à 1837, inclusivement, les parents ont payé £46, 3 shellings. La moitié des sommes souscrites dans les quatre dernières années n'ont pas été payées. En bref, les affaires financières de la Société d'Education sont loin d'être brillantes.

Le 11 mai 1840, le gouvernement n'ayant accordé que £90 au lieu de £300 demandés, la société ferme la branche anglaise de son école.

G. M.

NOTE IV

BROWNE ET WAGNER

La famille Browne, arrivée à Québec en 1815, se composait des personnes suivantes: George Browne, probablement beau-frère de Benedict-Paul Wagner, ses fils Claude-Scott et Arthur, et l'épouse de ce dernier.

Claude-Scott Browne, né en 1794, fut assistant-commissaire général du Haut-Canada. Il mourut à Kingston en 1821, âgé de 27 ans.

Arthur Browne et sa femme, après un séjour de dix ans au pays, retournèrent en Angleterre en 1825.[1]

Quand et comment Wagner échoua-t-il en Canada? L'article de M. Sulte ne répond pas à cette question. Est-il possible de supposer qu'il vint parmi les quelque 5,000 soldats allemands que le souverain fit passer dans le pays, de 1776 à 1783, pour la défense de la colonie? On sait que, la paix conclue, un bon nombre d'entre eux furent licenciés et s'établirent parmi nous, soit aux Trois-Rivières, à Sorel ou ailleurs.

Doit-on voir des liens de parenté entre notre Wagner et Jean Wagner, protestant, de Saint-Gilles, comté Lotbinière, venu avec les troupes germaniques et inhumé à Saint-Nicolas le 26 août 1793?[2]

Notre excellent ami, M. Francis-J. Audet, chef de l'Index aux Archives du Canada, nous a communiqué des documents relatifs à Wagner. Nous y puisons largement.

Ainsi, la plus ancienne mention de Wagner que nous ayions trouvée est dans *la Gazette de Québec* du 18 juillet 1805, où il est dit que Mme Wagner et sa famille sont arrivées à Québec le 14: « Arrived, July 14th, Schooner Mary, Simon Doucet, Master, from Halifax, sailed 25th June, addressed

1. Mrs. L. H. Sigourney, **The Poetical Works of Felicia Hemans**, p. 35; **Dictionary of National Biography**, vol. XXV, p. 382, 383.

2. **B. R. H.**, 1914, p. 354; J.-E. Roy, **Histoire de la seigneurie de Lauzon**, III, 159. Sur les troupes allemandes venues au Canada de 1776 à 1783, on peut consulter le **B. R. H.**, 1915, p. 146, et l'intéressant travail de Georges Monarque, **Un général allemand au Canada.**

to the master, in ballast. Passengers Mrs. Scheode, Mrs. Wagner and family (?), Master Macguire. » Cette note laisse entendre que Wagner lui-même pouvait être déjà à Québec.

Nous le voyons peu après à la tête d'un commerce d'importation qui nous paraît assez considérable: bois de construction de toutes sortes, peintures, vins, sel, articles en fer-blanc, fer anglais et suédois, etc...[3]

A la suite de pertes ou vols répétés de bois de chêne et de pin, Wagner publia un prospectus (hand-bill) offrant une gratification à ceux qui pourraient amener la lumière dans cette affaire. Cette affiche déplut aux officiers des navires anglais stationnés dans le port de Québec, en juillet 1808, et il s'ensuivit un échange de correspondances que nous retrouvons dans le *Mercury* et *la Gazette de Québec*. Par la modération, la forme châtiée du langage, les connaissances et les citations latines qu'il se sert à l'occasion, on voit que Wagner possédait une instruction plus qu'ordinaire.[4]

Quelques jours plus tard, nouvelle alerte! Le 4 août, *la Gazette de Québec* publie l'annonce voilée suivante:

« Chaloupe perdue. Une Chaloupe de 21 pieds de longueur, peinte en blanc, le haut bord en noir, est dérivée de devant la Maison de M. Hullet, à Sillerie, vendredi au soir le 29 du mois dernier, marée montante, et n'a pas été trouvée depuis: le nom de Henry Robinson fut peint en dedans de la dite Chaloupe, et celui du Navire, Young John, du No...., Shields, en dehors. Ceux qui l'auront trouvée, ou qui en donneront des renseignements à M. Wagner, No 21, rue St-Pierre, ou qui la ramèneront à la place, seront libéralement récompensés ».

La Gazette de Québec du 11 mai 1809 nous informe qu'une société commerciale existe depuis le premier du même mois entre B.-P. Wagner et Robert Ritchie. Le 7 juin 1810, la compagnie est dissoute de mutuel consentement.[5]

Si Wagner était à Québec le 8 mai 1809, comme les journaux le publient alors, que faut-il penser de la note parue

3. **La Gazette de Québec, 16 août 1810.**
4. **Le Mercury, 18 juillet 1808.**
5. **La Gazette de Québec, 7 juin 1810.**

dans *la Gazette de Québec*, le 6 juillet suivant: « Arrived, 5th July, Brig Hope, R. Gilbert, from Bristol, 10 weeks passage, addressed to Wagner and Ritchie, cargo Sundries. Passengers, M. Wagner and son (?) »

Le 14 septembre 1809, Wagner souscrit en faveur de la Société du feu, quartier Saint-Laurent. Le 16 novembre suivant on annonce une vente à l'enchère par le shérif, en faveur de Wagner, créancier, d'une propriété appartenant à un nommé Claude Pratte.[6]

La première mention que nous avions de Wagner comme étant aux Trois-Rivières est du 8 novembre 1810, alors qu'il fait des démarches pour acheter la terre du cap Métaberotin dont parle M. Sulte au cours de son article. Le 30 novembre 1815, on voit qu'il achète un second terrain. Le 19 octobre 1811, il saisissait pour dette des biens appartenant à Archibald McLaren.

Les années qui suivirent la guerre américaine de 1812-1814 virent s'accomplirent de grands progrès dans le pays, entr'autres la colonisation des Cantons de l'Est, ouvertures de nouveaux chemins, constructions de ponts, etc. Le 14 avril 1817, Louis Gugy, pour lors député du comté de Saint-Maurice, écrit à Andrew-William Cochrane, secrétaire de l'administration civile, lui recommandant Wagner comme commissaire des chemins pour le comté de Saint-Maurice, avec Thomas Coffin et Joseph Badeaux, des Trois-Rivières, Frs. Boucher, de Maskinongé, et Sueton Grant, de la Rivière-du-Loup (Louiseville). A la même date, Joseph Badeaux, shérif des Trois-Rivières, le recommande de son côté pour mettre à exécution l'acte qui approprie des fonds pour les communications intérieures dans le comté de Buckhinghamshire, avec Ezéchiel Hart, tous deux des Trois-Rivières, Frs Legendre, de Gentilly, John Cook, du township d'Eaton, et Stephens Barnard, de Shipton.[7]

Dès lors, on voit Wagner mêlé à toutes les entreprises d'intérêt public. On le nomme président de la Société d'agriculture du district des Trois-Rivières, charge qu'il conservera au-delà de dix ans. Le 22 mai 1821, le secrétaire du gouver-

6. Ibid, 14 septembre et 16 novembre 1809.
7. Archives du Canada, série S. vol. 122, p. 56, 82.

neur écrit à « B.-P. Wagner, écuyer ». Le 6 juillet, nouvelle lettre; la société achète des grains pour 80 livres. Le 26 décembre, Wagner dit qu'il s'est formé une société auxiliaire dans les townships de Shipton, Melbourne, Kingsey, Durham, Brompton, Windsor et autres adjacents.

Wagner avait reçu £200 en sa qualité de président de la Société d'agriculture du district des Trois-Rivières. Le 4 novembre 1829, on lui demanda ses comptes. Il répondit que les fonds reçus avaient été immédiatement remis au trésorier de la société, feu William Anderson, et que lui, Wagner, n'a jamais fait aucun déboursé.

Le 17 juin 1818 il est recommandé comme examinateur des candidats inspecteurs des farines et de son ou moulée. Les 7 mai 1823 et 11 décembre 1830, nouvelles commissions d'examinateur.[8]

Le 5 décembre 1831, il est l'une des personnes recommandées par le juge Vallières de Saint-Réal pour être commissaires pour la construction et la réparation d'églises, de presbytères, etc. Depuis plus de vingt ans les citoyens réclamaient un pont sur le Saint-Maurice. La question occupait la législature de Québec mais traînait en pourparlers, lorsqu'on décida de confier l'étude de ce projet à un comité local. Wagner, Pierre Vézina et Charles Lafrenaye furent les trois commissaires nommés en vertu de l'acte 10 et 11, Geo. IV ch. 43, pour s'informer de la possibilité de construire ce pont. Leurs commissions sont datées du 15 mai 1830; les 12 mars et 1 mai 1832, nouvelles commissions.

Vu la rébellion, le gouvernement nomma plusieurs personnes pour administrer le serment d'allégeance dans la province. Bien qu'il se fut commis en assistant à l'assemblée de juillet 1837 où Louis-Joseph Papineau adressa la parole, Wagner fut nommé à cette charge le 21 décembre 1837.

En sa qualité de juge de paix, Wagner siégea durant plus de vingt-cinq ans aux audiences du tribunal des Trois-Rivières, conjointement avec Joseph Badeaux, et, pour environ cinq ans (1832-1837), il présida avec deux magistrats les assemblées trimestrielles de la Cour des Sessions de la Paix.

8. Ibid, série S. vol. 137, p. 67.

C'est durant cette période qu'eut lieu le fameux « procès amusant » intenté au juge Vallières de Saint-Réal dont parlent L.-O. David et Benjamin Sulte. Dans une lettre qu'il écrit à l'honorable Charles Buller, secrétaire particulier de lord Durham, le 8 juin 1838, Wagner cite cette affaire où, comme président du tribunal, il eut le courage — et la mauvaise fortune — d'avoir à condamner le vaniteux Vallières de Saint-Réal à une heure de prison pour mépris de cour.

Nous étions parvenus à un tournant de l'histoire. Les troubles de 1837-1838 avaient suscité des changements dans l'administration du pays. Avant que de repasser en Angleterre, lord Gosford nomma deux avocats, Pierre Vézina et P.-B. Dumoulin à la charge de magistrats des Trois-Rivières; du fait qu'ils étaient conseils de la reine, titres encore très rares à cette époque, ils passent à la tête de la magistrature de ce district. Cette préséance froissa Wagner qui, jusque-là, avait agit comme président de la Cour des Sessions de la Paix. Aussi, refusa-t-il de signer des mandats d'arrestation contre les personnes impliquées dans le soulèvement, prétextant qu'il n'en avait plus le privilège, même comme juge de paix. Et il se retira de la vie publique active.

Telles sont les grandes lignes de la carrière bien remplie de Benedict-Paul Wagner. Il est à s'étonner, par exemple, qu'il ne nous en soit resté aucune mention dans les livres, car durant plus de trente ans, il joua un rôle des plus utiles et des plus importants aux Trois-Rivières.

G. M.

TABLE DES ARTICLES

Préface de M. l'abbé Albert Tessier 5

Ecoles d'autrefois:

- Premières écoles 7
- Les Frères Charon 11
- La Rue Bonaventure 14
- L'Ecole de 1724 17
- Ecoles élémentaires 22

L'Eglise paroissiale 28
L'Avenue Laviolette 35
Le Platon 40
La Maison Hart 47
B.-P. Wagner 57
Procès du juge Vallières de Saint-Réal 61
La Famille Pouterel 65
François de Champflour 70
Cinq Maîtres-Chantres 74
Vote des femmes, 1820 78

Appendice:

- Les Rouillard 81
- L'église paroissiale 82
- La Société d'Education 84
- Browne & Wagner 85

INDEX GÉNÉRAL

Pages

Agriculture, Société d', ... 59, 87, 88
Alavoine, Charles, médecin, ... 10, 30, 74
Algonquins, Sauvages 48
Allemands, soldats (Brunswickers), ... 85
Ameau, Marguerite 12, 19
Ameau, Séverin, notaire 8, 12, 14, 33, 34
Amherst, sir Jeffrey, général 80
Anderson, William 88
Argenson, Pierre Voyer, vicomte d', ... 33
Astor, John Jacob, ...52
Audet, Francis-J. 22, 64, 85
Aylmer, lord, gouverneur général, ... 64
Badeaux, Georges-Edouard, médecin, maître-chantre 75-77
Badeaux, Jean-Baptiste, maître-chantre 75
Badeaux, Joseph 75, 78, 79, 87, 88
Baie-du-Febvre, école, 1820, ... 24
Banc-d'oeuvres (église paroissiale) 29-32, 71, 82, 83
Barnard, Stephens, ... 87
Batiscan, école des Frères Charon à, ... 10
Beaudry dit des Buttes, Guillaume, ... 33
Beauport, chaux de 28
Bécancour, fief, ... 53, 73
Bédard, Pierre, juge, ... 78, 80
Bégon, Michel, intendant, ... 12, 13, 16, 17
Bell, Mathew 53
Bellecour, ce nom, ... 65, 68
Berthelot, Amable, député, ... 78, 79
Blackstone, Henry 26, 27, 54
Boivin, François 33
Boivin, Gilles, sculpteur 18, 20, 31, 83
Boucher, François 87
Boucher de Niverville, ... 15, 17
Boucherville, école des Frères Charon à, ... 10
Boulanger, Joseph 10
Bourgeois, cadastre du docteur 16
Bourgeois, Marguerite, ... 8
Brehm, major 41, 42
Browne, Arthur 85
Browne, Claude-Scott 85
Browne, George 57-60, 85
Brunswickers, les, soldats allemands 85

Pages
Brydon, Robert 38
Buckinghamshire, comté de, ... 78,87
Buisson, Jean-Baptiste 18, 20, 33
Buller, Charles 39
Burns, Selby, ... 23, 25
Burns, Thomas, avocat, ... 25
Burroughs, Stephens, instituteur, ... 23, 24
Cadillac, Antoine de Lamothe, ... 70
Cantons de l'Est 87
Capitanal, chef algonquin, ... 40
Cardin, Maurice 18, 20, 33
Casernes, château dit les, ... 41
Champflour, fief, ... 14-16, 35, 72, 73
Champflour, Bertrand de, ... 72
Champflour, Claude, ... 72
Champflour, Etienne de, ... 71
Champflour, François de, ... 16, 70-73
Champflour, Marcel 72
Champigny, Jean Bochart de, intendant 8
Champlain, Samuel, ... 40
Champlain, carré, ... 15, 26, 50
Chantres, maitres-chantres 8, 74-77
Chapelles, ... 32-36
Charon, Frères 8-13
Chaux (à Beauport), ... 28
Chemins, ... 37, 38, 87
Cimetières, ... 35, 43, 55
Clair ou Clerc (Leclerc), ... 30, 74
Clifford, Alexandre, instituteur, ... 22, 23
Cochrane, Andrew William, ... 87
Coffin, Mary Aston 79
Coffin, Thomas, ... 53, 87
Coffin, colonel W.-F. 43
Collège, vieux, ... 43
Commune, la, ... 30, 35
Cook, John, ... 87
Cooke, Mgr Thomas, ... 82
Couturier, P. Nicolas-Albert, ... 18, 20
Craig, sir James Henry, gouverneur général, ... 54
Dalhousie, lord, gouverneur général, ... 21
Datte, Frère Nicolas, ... 10
David, Joseph, ... 68
David, hon. L.-O. 61-63
Demoire, Frère Michel-André, ... 10
Desrosiers, Antoine, ... 68
Desrosiers, Marie-Anne, ... 68
Doratt, sir John, ... 84
Dosquet, Mgr Pierre-Herman, ... 9
Doty, révérend John, ... 22

Pages
Dumoulin, Benjamin, ... 82
Dumoulin, P.-B., député, ... 79, 89
Du Sablé, marquisat, ... 53
Ecoles, ... 7-27,84
Education, Société d', ... 84
Eglise paroissiale, ... 28-34, 71, 82, 83
Fiset, M., boulanger 15
Forges Saint-Maurice 48
Fortin, Charles 45
Foucher, Louis-Charles, juge, ... 23
Franquet, ingénieur, ... 32
Frères Charon, voir Charon. .....
Frères des Ecoles Chrétiennes, ... 11, 26, 82
Galifet, Louis-François de, ... 33
Gervais, Louis-Emery, ... 25
Girardière, Frère Antoine de la, ... 10, 12, 17, 19, 21, 31
Godefroy, Barbe 10
Godefroy, Jean-Baptiste, ... 67
Godefroy de Lintot, Jean, ... 35, 37, 65, 66
Godefroy de Lintot, Marie-Josephte, ... 83
Godefroy de Normanville, Louis-Michel, ... 69
Godefroy de Tonnancour, écusson des, ... 32, 34, 82
Godefroy de Tonnancour, Pierre-André, ... 26
Godefroy de Tonnancour, Pierre-Joseph, ... 26, 78
Godefroy de Tonnancour, René, ... 12, 13, 16-18, 30-34
Godin, Hyppolite et J.-Philippe, ... 77
Gosford, lord, gouverneur général, ... 89
Gosselin, Louise, ... 26
Goubaut, Pierre 18, 30
Grant, Sueton, ... 87
Grondines, fief des, ... 53
Gugy, Louis, député, ... 87
Haldimand, sir Frédéric, gouverneur général, ... 41, 52, 53
Hart, famille, maison, ... 47-56
Haut-Boc, fief, ... 35
Hemans, Félicia, poète, ... 55, 57-60
Heney, Charlotte, ... 26
Hertel, Jacques 35, 67
Holmes, abbé Jean, ... 23, 24
Hommes forts, ... 51, 52, 81
Institution royale, ... 23, 25
Iroquois, Sauvages, ... 48, 66, 73
Jeantot, Frère Jean, ... 10
Jésuites, ... 8, 34
Jésuites, fief des, ... 14-16, 35
Judah, Dorothée, ... 52
Juges de paix, cours de justice, ... 88, 89
Jutras, Jean-Baptiste, major de milice, ... 83
Lachine 8

Pages
La Citière, seigneurie de, ... 66
Lafrenaye, Charles, ... 88
Lajoie, Joseph, ... 82
Lamarque, Marguerite, ... 83
Lambert, John, ... 32
Lanctot, C.-B., ... 82
Langevin, sir Hector-L., ... 37
Larivière, David, ... 46
Lassisseraye, (Lefebvre dit) ce nom, ... 75
Lassisseraye, Charles, instituteur, ... 25
Lassisseraye, Hubert, instituteur, ... 25, 26
Lauzon, Jean de, ... 66
Laval, Mgr de, François de Montmorency, ... 33
Laviolette, sieur de, ... 5, 37
Le Beau, Claude, ... 9
Leclerc, maître-chantre, ... 74
Lefebvre, P. Clément, ... 18, 20
Lefebvre, Pierre, ... 33, 35, 39
Lefebvre-Lassisseraye, Marie-Anne, ... 10, 74
Lefebvre-Lassisseraye, Michel, ... 10
Legendre, François, ... 87
Lemaître, François, ... 33
Le Neuf de la Poterie, Jacques, ... 33, 40, 65-67, 73
Le Neuf du Hérisson, Anne, ... 68
Le Neuf du Hérisson, Madeleine, ... 65, 67, 69
Le Neuf du Hérisson, Marie, ... 65
Le Neuf du Hérisson, Michel, ... 33, 65, 66, 68, 72, 73
Le Pelé-Desmarets, Antoine, ... 10, 30
Lépine, instituteur, ... 24
Le Pouterel, voir Pouterel, ...
Lois scolaires, ... 22, 84
Louiseville, école, 1820, ... 24
Macdonald, Ronald, ... 24
Machard, Marie, ... 10
Maigret, Joseph-Amable, instituteur, ... 25, 45
Maîtres-chantres, ... 8, 74-77
Maîtres d'écoles, ... 8, 10, 21-25
Marchand de Lignery, Mme, ... 31
Marchés, ... 46
Maskinongé, école, 1820, ... 24
Massicotte, E.-Z. 10, 62, 68, 77, 81
Mésy, Charles-Augustin de Saffray de, gouverneur général.. 33
Métaberotin, cap aux Trois-Rivières 37, 87
Miniac, Jean-Pierre de, grand-vicaire, ... 21, 32
Montagnards de Rolland, les, chanteurs basques, ... 76
Montmagny, Charles Huault de, gouverneur général, ... 66
Moore, Thomas, poète, ... 58, 60
Moulin: du Platon, ... 40
Mountain, révérend Josaphat, ... 48, 49

Pages
McLaren, Archibald, ... 37
McTavish, Simon 52
Nicolet, ... 23, 31, 83
Niverville, fief, voir Champflour, ...
Normand, François, sculpteur, ... 82, 83
Ogden, Charles-Richard, député, ... 78-80
Pachirini, fief, ... 32
Palissades, ... 13, 35, 36
Panneton, Elizée, ... 77
Papineau, Louis-Joseph 54, 55, 83
Pelletier, Antoine, ... 46
Pepin, Guillaume, ... 37
Pepin, Madeleine, ... 67
Petit, notaire, ... 12, 19, 30
Pinard, Louis, marguillier, 1664, ... 33
Place d'Armes, ... 36
Place, Frère Hyacinthe de la, Récollet, ... 34
Platon, le 40-46
Pointe-aux-Trembles, école des Frères Charon à la, ... 10
Pompes, maisons de, ... 44-46, 50
Ponts du Saint-Maurice, affaire des, ... 33, 61-64, 88, 89
Portes de la ville, ... 36
Potherie, Bacqueville de la, ... 7
Pothier, Jean-Baptiste, ... 8
Poulin-Cressé, Claude, ... 41
Poulin de Courval, Jean-Baptiste, ... 12, 14-16
Pouterel, famille, ... 65-69
Pratte, Claude, ... 87
Précourt, ... 70
Presbytère, vieux, ... 25, 44, 45
Pressé, greffier et notaire, ... 20
Raisin, Soeur, ... 82
Rébellion de 1837-1838, ... 88, 89
Récollets, ... 9, 21, 35
Renvoysé, Etienne, notaire, ... 78, 79
Rice, Thomas Spring, ... 64
Rigault, ... 21
Ritchie, Robert, ... 86, 87
Robineau, fief, ... 33
Rocheleau, François, ... 26
Rouillard, Javotte et Joseph-Marie, ... 51, 52, 81
Roy de Portelance, ... 54
Rue Bonaventure, ... 14-17, 51
Rue Des Casernes, ... 36
Rue Champflour, ... 73
Rue Craig, ... 41
Rue Des Forges, ... 48, 51
Rue Laviolette (des Champs), ... 16, 35-39
Rue Notre-Dame, ... 35, 36, 41

Pages
Rue Royale, ... 38, 50
Rue Saint-François-Xavier, ... 35
Rue Saint-Louis, ... 36, 37
Rue Saint-Paul, ... 37
Rue Saint-Pierre, ... 36, 37
Sainte-Marguerite, fief, ... 53
Saint-Maurice, forges, ... 48
Saint-Ours, armes des de, ... 82
Sauvage, François, ... 17
Scannelle, Pierre, instituteur, ... 26
Scott, Walter et Thomas, ... 58, 60
Simonnet de la Croix, Frère François, ... 10, 12, 19
Sorel, ... 22, 73, 85
Sulte, Benjamin, ... 82, 83
Synagogues, ... 55
Tardieu, Ambroise, ... 70, 71
Testard de la Forest, Jacques 68
Traite des fourrures, ... 69
Trinité, île de la, ... 53
Trottier, Antoine, ... 68, 69
Trottier, Catherine, ... 10
Turc dit Chrétien, Frère Louis, ... 11
Turcotte, boulevard, Jules-Edouard, ... 43
Ursulines, ... 7, 8, 31, 33
Vallières de Saint-Réal, hon. Joseph-Rémy, 38, 39, 61-64, 84, 88, 89
Vézina, Pierre, ... 53, 78, 88, 89
Vieux-Pont, fief, ... 53
Viger, Jacques, ... 54
Vote des femmes aux Trois-Rivières, 1820, ... 78-80
Wagner, Benedict-Park, ... 57, 59, 60
Wagner, Benedict-Paul, ... 37, 55, 57-60, 64, 85-89
Wagner, Félicité, ... 57
Wagner, Jean, ... 85
Yamachiche, école, 1820, ... 24

Mélanges historiques

Volume 20

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

TROISIÈME SÉRIE

La Rivière des Trois-Rivières

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

ÉDITIONS EDOUARD GARAND
1423-1425-1427, rue Ste-Elisabeth
Montréal
1933

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

LA RIVIÈRE DES TROIS-RIVIÈRES

Afin de répondre à ceux qui demandent d'où vient le nom de la ville située à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice, il faut nous reporter aux premiers temps de la colonie.

M. Faillon[1] dit que « Trois-Rivières est le seul nom sous lequel ce poste a toujours été connu des Français. » Oui, quant à la ville même, mais la rivière et le « poste » ont reçu quatre ou cinq dénominations, et le tout ne forme qu'un seul point d'histoire.

Le 7 octobre 1535, Jacques Cartier, revenant de Montréal, passa par « le travers d'une rivière qui vient de vers le nord, sortant au fleuve (Saint-Laurent) à l'entrée de laquelle il y a quatre petites îles pleines d'arbres; nous nommâmes icelle rivière de Fouez. Et, parce que l'une d'icelles îles s'avance au dit fleuve et la voit-on de loin, fit le capitaine[2] planter une belle grande croix sur la pointe d'icelle et commanda apprêter les barques pour aller avec marée dedans icelle, pour voir la nature d'icelle, ce qui fut fait, et nagèrent celui jour amont la dite rivière. Et parce qu'elle fut trouvée de nulle expérience ni profonde, retournèrent et appareillâmes pour aller plus aval, » c'est-à-dire à Québec.

1. **Histoire de la colonie française**, I, 265; **la Revue canadienne**, 1869, p. 641; 1875, p. 133; **The Canadian Antiquarian**, 1877, p. 25

2. Cartier parle toujours de lui-même à la troisième personne.

qué par le journal de Cartier, mais la rivière a été omise dans la carte — une faute plus fréquente qu'on le croirait. Nous ne savons d'où vient le terme de « Mont de proy » ; c'est probablement une mauvaise lecture du manuscrit de Cartier ou d'un autre écrivain. Les graveurs ne comprennent pas, les trois quarts du temps, les ouvrages qu'ils exécutent.

Les guerres de religions, qui duraient depuis quarante ans, se trouvant terminées par la paix de Vervins et l'édit de Nantes (1598), on s'occupa quelque peu de la navigation, en vue de la pêche de la morue et de la traite des fourrures. Pierre de Chauvin sieur de Tontuit, calviniste normand[8] qui cherchait à faire sa fortune par le trafic, visita le Saint-Laurent avec François Gravé sieur du Pont, communément appelé Pontgravé, marchand de Saint-Malo, qui, au cours d'un précédent voyage, avait été à un lieu qu'il nommait les Trois-Rivières et où il comptait se fortifier, mais Chauvin n'en voulut rien faire, disant que Tadoussac était déjà le bout du monde. Ceci se passait en 1599. L'année suivante, Chauvin mourut, et Pontgravé poursuivit seul l'entreprise. Henri IV désigna pour l'accompagner Samuel Champlain.

Le 27 juin 1603, les deux explorateurs étant arrivés vis-à-vis les îles des trois rivières en question, Champlain approuva le dessein de Pontgravé pour la construction d'un fort ou poste de traite sur l'une des deux îles les plus avancées au fleuve. Ce plan ne fut jamais exécuté.

8. Dionne, **la Nouvelle-France, p. 196.**

Pierre Dugast ou du Guast sieur de Monts, qui était le troisième personnage de l'expédition, n'a laissé aucun écrit, mais il ne paraît pas avoir apprécié le Saint-Laurent puisque, l'année suivante, il commença un établissement en Acadie, détournant l'attention du roi vers cette autre région, au préjudice du Canada.

Voici le texte de Champlain, le 27 juin 1603: « En cette rivière, il y a six îles, trois desquelles sont fort petites, et les autres quelque cinq ou six cents pas de long, fort plaisantes et fertiles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a une au milieu de la dite rivière qui regarde le passage de celle de Canada et commande aux autres, éloignée de la terre, tant d'un côté que de l'autre, de quatre à cinq cents pas. Elle est élevée du côté du sud et va quelque peu en baissant du côté du nord. Ce serait à mon jugement, un lieu propre pour habiter[9] et pourrait-on le fortifier promptement car sa situation est forte de soi... Cette habitation serait un bien pour la liberté de quelques nations[10] qui n'osent venir par là à cause des Iroquois qui tiennent toute la dite rivière de Canada bordée; mais étant habité on pourrait rendre les dits Iroquois et autres sauvages amis ou, tout le moins, sous la faveur de la dite habitation, les dits sauvages viendraient librement sans crainte et danger, d'autant que le dit lieu des Trois-Rivières est un

9. Dans toute cette relation de Champlain on ne trouve aucun autre projet d'établissement que celui des Trois-Rivières.

10. Les Attikamègues, sans doute, peuple timide qui ne descendit aux Trois-Rivières qu'en 1637, trois ans après la fondation du fort. Sulte, **Histoire des Trois-Rivières**, p. 10, 84, 113, 114.

passage...[11] Nous entrâmes environ une lieue dans la dite rivière et ne pûmes passer plus outre à cause du grand courant d'eau. Avec un esquif nous fûmes pour voir plus avant, mais nous ne fûmes pas plus d'une lieue que nous rencontrâmes un saut d'eau fort étroit, comme de douze pas, ce qui fut occasion que nous ne pûmes passer outre. »

En 1609, le même explorateur ajoute: « Faisant environ deux lieues dans la rivière il y a un petit saut d'eau qui n'est pas beaucoup difficile à passer. »

Les îles sont semées entre le Saint-Laurent et le cap aux Corneilles. De ce dernier endroit, en remontant la rivière, on rencontre la pointe à Poulin qui doit être le « grand courant d'eau » où Champlain prit un canot d'écorce en 1603, et où s'était arrêté Cartier en 1535.

Le Petit-Islet est à une lieue plus loin. C'est évidemment ce « saut d'eau de douze pas » que Champlain mentionne en 1603, et comme n'étant « pas beaucoup difficile à passer », en 1609.

Le rapide des Forges est à trois lieues du Saint-Laurent, si l'on suit la rivière; par terre, il y a un peu plus de deux lieues.

Les côtes, les chaînes de roc, les battures sur tout ce parcours présentent l'aspect d'un bouleversement qui provient peut-être en partie des tremblements de terre de 1663, mais certainement il avait été commencé avant la découverte du Canada.

11. Un endroit fréquenté, un point de repère pour les chasseurs et les guerriers.

La pointe à la Roche, à un mille plus haut que le rapide des Forges, ou mieux, à la tête du dit rapide, est un autre lieu à noter.

L'Islet se trouve environ une lieue plus haut que le poste des Forges. Là, comme en maint endroit depuis les bouches du Saint-Maurice jusqu'à la chute de Shawinigan, il est facile de voir que le sol a été secoué, brisé, déplacé par des forces intérieures. A l'Islet, une longue pointe de roche s'avance jusqu'au milieu de la rivière et ressemble à un éboulis qui aurait obstrué le chenal nord-est, refoulant l'eau sur le bord opposé. Partout de gros cailloux se montrent au-dessus de l'eau. Le courant est très fort.

Le ruisseau des Aulnes, rive gauche du Saint-Maurice, débouche en cet endroit. Les forges dites de l'Islet sont établies sur son cours.

Depuis l'Islet jusqu'aux Grais, soit une lieue et demie plus loin, et même au-delà, les terrains sont complètement tourmentés et les côtes en dos d'âne, par exemple à la pointe au Baptême (deux milles au-dessus de l'Islet), où l'on voit qu'une main puissante a défait l'oeuvre primitive de la nature.

Un mille plus haut que les Grais est la Gabelle, ancien saut et poste de La Vérendrye (1715),[12] rapide séparé par un gros rocher qui forme le « Fer-à-Cheval », côté est, et la « chute

12. Le poste de la Gabelle était exploité dès avant 1685 par René Gautier de Varennes, père de Pierre (La Vérendrye); il portait le nom de fief La Vérendrye. Pierre obtint, en 1715, la permission d'y faire le commerce. Voir Sulte, **Pages d'histoire du Canada**, p. 362-365; **Mélanges historiques**, vol. 6, p. 56, 81, 176.

des Iroquois », côté ouest, ou, depuis 1850 à peu près, la « chute des Américains », parce que de naïfs Yankees ayant entrepris de franchir ce gouffre, qui a bien dix-huit pieds de haut, n'en sont pas revenus. Au bas, la rivière n'a pas plus de soixante à quatre-vingts pieds de large.

Un peu en amont de la Gabelle, la rivière Cachée sort de la rive gauche du Saint-Maurice.

Cela nous mène à six lieues du Saint-Laurent et c'est plus qu'il n'en faut pour l'intelligence du présent article. Shawinigan et les Grais doivent être traités à part.[13]

Nous ne découvrons pas du tout dans le texte de Champlain qu'il ait tiré de sa tête le nom de « rivière des Trois-Rivières »; il semble plutôt nous faire comprendre que Pontgravé désignait le lieu par ce nom. Comment Lescarbot peut-il affirmer catégoriquement que « la rivière de Foix a été nommé par Champlain Les Trois-Rivières? »

Champlain, Pontgravé, Lescarbot ont vécu ensemble en Acadie. Ce fait donne-t-il plus de valeur à son assertion? Il ne faut pas oublier que Lescarbot n'a jamais vu le Saint-Laurent; ce qu'il nous en dit, il le tient de ses deux compagnons de Port-Royal. Il a pu se tromper. Nous pensons que l'auteur du terme « Trois-Rivières » est antérieur à Champlain.

Sur sa carte de 1609, Lescarbot pose une croix, signe ordinaire d'habitation, sur l'emplacement actuel de la ville — la terre ferme — et non pas

13. Sur ces deux endroits voir Sulte, **Chronique trifluvienne,** p. 100, 114-120, 131, 182; abbé Nap. Caron, **Deux voyages sur le Saint-Maurice.**

sur les îles. Ce devait être le terrain occupé habituellement par les Sauvages et où Pontgravé, de Monts, Champlain faisaient la traite.

Ceux qui nous montrent, en 1617-1618, le Frère récollet Pacifique Duplessis enseignant le catéchisme aux Algonquins sur les îles de l'embouchure du Saint-Maurice ne peuvent s'appuyer sur aucun texte sérieux, sauf que ce religieux était alors aux Trois-Rivières et y faisait la mission.

La carte de 1612, dressée par Champlain, marque « Les Trois-Rivières », au nord, vers Shawinigan, où il n'y a qu'une seule rivière, mais cela signifie apparemment que le nom de l'embouchure s'étendait à tout ce cours d'eau, qui a bien cent lieues de long. Il a la forme d'un arbre couché avec ses mille branches.

Le Frère Sagard disait, en 1623, que « les Français ont nommé ce lieu les Trois-Rivières parce qu'il sort des terres une assez belle rivière qui se vient décharger dans le fleuve Saint-Laurent par trois principales embouchures, causées par plusieurs petites îles qui se rencontrent à l'entrée de cette rivière ».

Il n'y avait pas encore d'établissement fixe dans les îles ou sur la terre ferme, mais tout nous indique que la traite annuelle, la mission, se faisaient où est la haute ville et l'expression « ce lieu » devait s'appliquer à la « Table » (fief Pachirini) ou au « Platon », qui est tout auprès. Il n'en reste pas moins acquis que le nom des

Trois-Rivières provient des trois chenaux situés entre les caps Madeleine et Métaberotin.

Les flancs escarpés et sablonneux du cap Métaberotin (la décharge des vents) et du cap de la Madeleine encadrent le bassin au milieu duquel sont placées les « îles des Chenaux » selon le terme consacré depuis au moins deux siècles.

A Machiche, Maskinongé, Sorel, Nicolet, Gentilly, Batiscan, Champlain, on dit « les Chenaux », au lieu de « Saint-Maurice ». Nous pensons que les Trifluviens sont les seuls de toute la région qui, parfois, emploient le nom de Saint-Maurice. Pour tous les autres, « les Chenaux » signifient toute la rivière, jusqu'à Kicandash si vous voulez, car on dit d'un homme grand coureur des bois qu'il s'est rendu à « la pointe des cheveux des Chenaux ».

Le cap Métaberotin, le cap des Trois-Rivières, le cap Lieutenant, la pointe aux Iroquois, la pointe des Chenaux sont un seul et même promontoire.

Peu d'endroits sur ce continent, ou ailleurs, renferment autant de cours d'eau importants, réunis de si près, que les dix-sept lieues du « gouvernement des Trois-Rivières », comme on disait encore il y a un siècle. Les rivières du Loup, Machiche, Saint-Maurice, Champlain, Batiscan, Sainte-Anne, Gentilly, Bécancour, Nicolet, Saint-François, Yamaska, viennent du nord et du sud verser leur trop plein au fleuve majestueux qui descend des plus grands lacs du monde pour aller grossir les océans. La facilité des communications

ainsi créée par la nature, la magnificence des forêts semées sur ces territoires, la fertilité du sol, firent de cette partie du Canada une province où les Sauvages et les Français se groupèrent de préférence. La situation du terrain de la ville des Trois-Rivières y attira le poste central de toute la contrée.

Le choix en a été guidé par la nature du sol. On adopta le meilleur des trois ou quatre endroits où les Sauvages avaient des bourgades, des campements plus ou moins sédentaires.

Pachirini, le chef algonquin qui occupait le boulevard Turcotte, aujourd'hui ainsi nommé, n'était pas établi sur les îles du Saint-Maurice.

Capitanal, grand chef algonquin, demandant à Champlain, en 1633, de bâtir une maison française, indiqua pour cet objet le Platon situé à trois cents pieds du camp de Pachirini, sur la Table. C'est là que le premier et unique fort des Trois-Rivières fut construit. Les Français se bornèrent à adopter le poste le plus commode qui était en même temps celui de la traite, lorsqu'il fut question de se fixer en colons dans le voisinage des trois rivières.

De 1535 à 1634, les Français fréquentaient ce lieu avant que de s'y arrêter à demeure. La Table était la résidence des Algonquins, proches parents de ceux de l'Ottawa; on y voyait aussi quelques Montagnais du Saguenay et, rarement, sinon jamais, les Têtes-de-Boule du haut du Saint-Maurice, peuple timide à l'excès, qui ne se mêlait point aux bandes de chasseurs ni aux partis de guerre

allant et venant sur les bords du grand fleuve, au caprice des événements.[14]

Le 15 février 1634, la compagnie des Cent-Associés concéda aux Jésuites six cents arpents de terre « au lieu dit les Trois-Rivières ». Cette seigneurie occupe la partie ouest de la ville. C'est donc là que le nom de la rivière avait été transporté. Cinq mois après l'acte de concession ci-dessus, Champlain faisait construire sur le Platon « le fort des Trois-Rivières ».

Le *Catalogue des Trépassez* est une pièce de toute importance. Il a le double mérite de nous renseigner sur quatre ou cinq points inexplicables jusqu'à présent, et d'être le plus ancien acte écrit qui existe en original dans toute l'Amérique du Nord, le Mexique excepté. C'est la première page du registre des sépultures et baptêmes du gouvernement des Trois-Rivières. Les registres de Québec ayant été consumés, en 1640, dans l'incendie de la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, l'ancienneté appartient à notre document.

Le papier qui le porte est en bon état de conservation. L'encre est jaunie sans être beaucoup altérée. Un oeil ordinaire lit tous les mots sans verres grossissants.

Cette page, qui est de l'écriture du Père Le Jeune, paraît avoir été détachée, il y a une centaine d'années, et transportée à Québec, proba-

14. Sur les Têtes-de-Boule, voir Sulte, **les Forges Saint-Maurice, p. 187; Histoire des Trois-Rivières, p. 84, 85.**

blement pour faciliter une étude historique, et elle resta oubliée dans le greffe de la Paix jusque vers 1850; mais personne ne semble en avoir tiré aucun renseignement, du moins dans le sens public. En 1861 M. l'abbé Ferland la cita, en partie, dans son *Cours d'Histoire du Canada,* mais sans y attacher les explications qu'elle nécessite pour acquérir toute sa valeur.

Sa date devrait être le 6 février 1635, mais elle a dû être écrite en 1636, sinon plus tard, d'après des notes volantes. Sans cela, comment expliquer que « M. de Champlain commandait en ce pays »? Puisqu'il mourut le 25 décembre 1635, il faut donc que le Père Le Jeune ait écrit l'entête du registre après cet événement.

De 1636, où eut lieu le premier mariage d'une personne des Trois-Rivières, à 1653, s'il a existé un cahier pour l'inscription des actes de ce genre, il est perdu maintenant, et l'on doit supposer qu'il y en avait un, puisque la plupart des unions célébrées par l'Eglise durant cette période — unions que nous avons constatées par divers moyens — ne figurent pas au registre de Québec, le poste le plus voisin des Trois-Rivières. Les notaires des deux endroits dressent quelques-uns des actes en question, sans indiquer ni où ni quand a eu lieu la cérémonie religieuse; d'un autre côté, on rencontre la preuve de certains mariages entre gens des Trois-Rivières sans retrouver l'intervention du prêtre ou du notaire. En 1654 commence le registre des alliances faites aux Trois-Rivières devant les Jésuites, desservants de la paroisse.

CATALOGUE DES TRESPASSEZ AU LIEU NOMMÉ LES TROIS RIVIÈRES.

« Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France ayant ordonné qu'on dressast une habitation en ce lieu nommé les Trois Rivières Monsieur de Champlain qui commandait en ce pais y envoya de Kebec une barque soubz la conduite de Monsieur de la Violette lequel mit pied a terre le quatri[e] de Juillet de lan 1634. avec quelque nombre de noz françois pour la pluspart artisans Et des lors on donna commencement à la maison & habit[on] ou fort qui se voit en ce lieu.

« Le troisi[e] de Septembre de la mesme année Le R[d] Pere Paul le Jeune, & le P. Buteux Religieux de la Compagnie de Jesus partirent de Kebec dans une barque & arriverent Icy le 8. du mesme mois po y assister nos françois po[r] le salut de le[rs] ames.

« Vers la fin de decembre de la mesme année le mal de terre sestant jesté parmy noz françois en emporta quelques uns qui ont donné commencement aux Chrestiens deffunctz en ce pais. »

L'étrangeté du mot « catalogue » pour qualifier cette tête de registre mortuaire disparaît si l'on songe au langage du XVII[e] siècle et même celui plus près de nos jours. Le dictionnaire de Trévoux (1762) l'emploie de cette manière: « *Catalogue* — liste et mémoire qui contient plusieurs noms propres d'hommes, de livres, ou d'autres choses, disposés selon un certain ordre. »

Les termes: « Monsieur de Champlain, Mon-

sieur de la Violette » étaient des formes de politesse usitées dans toutes les classes au-dessus du peuple, pour différencier du vulgaire soit des fonctionnaires publics ou de bons bourgeois. En cela, il ne s'agit aucunement de familles nobles ni d'anoblis.

On trouve bien en 1635 et 1636, le sieur de Laviolette commandant aux Trois-Rivières, mais personne ne savait qu'il eût construit le fort ni qu'il eût débarqué en ce lieu, pour cet objet, le 4 juillet 1634. Nous savions seulement qu'un employé fut envoyé de Québec avec cette mission le 1er ou le 2 juillet.

Même chose pour la date de l'arrivée des deux pères jésuites.

La maladie appelée « mal-de-terre » était assez commune dans les nouveaux établissements par suite de manque de légumes, que le pays ne produisait pas encore. Les salaisons, apportées de France, très souvent gâtées, engendraient une sorte de scorbut ressemblant à celui que l'on prend sur mer, et que rien ne pouvait guérir sauf la consommation des légumes ou de la bière d'épinette, mais on ne s'était pas encore avisé d'avoir recours à ces remèdes si simples.

Le premier enterrement inscrit au Catalogue porte la date du 6 février 1634, mais c'est une inadvertance, puisque le fort ne fut construit qu'au mois de juillet de cete année. Il faut donc lire « 6 février 1635 ». Au second acte, il y a « 18 février 1635 », ce qui est exact, et la suite pareillement.

Le chef Capitanal qui, en 1633, avait deman-

dé à Champlain de bâtir une maison française aux Trois-Rivières, ne se trouvait pas sur les lieux, le 4 juillet de l'année suivante, lorsque Laviolette abattit les premiers arbres de la forêt environnante pour poser la palissade du nouveau fort; il était éloigné, avec ses gens, du côté sud du fleuve. Vers la fin de juillet, Champlain visita les travaux. On apporta Capitanal mourant, qui demandait qu'on l'inhumât près des Français. Champlain fit mettre une petite clôture autour de son tombeau pour le rendre remarquable.

Capitanal, ou Kepitanat selon le Père Ducreux, était chef des Montagnais, peuple de race et de langue algonquines.

Les Sauvages avaient un cimetière situé dans la partie nord-est du Platon, à l'endroit où se termine la rue dite des Casernes, du Collège, et du Château, car elle a trois noms. En 1858, lorsque l'on coupa la pointe du Platon pour construire la descente du boulevard Turcotte, les restes de cette nécropole furent mis au jour et nous eûmes l'occasion de les examiner à mesure que les travaux avançaient. La plupart des objets appartenaient à l'âge de pierre, ce qui est antérieur à l'arrivée des Français. Çà et là, et rarement, on découvrait un article de la fabrique européenne, qui pouvait être de la période de Cartier à Laviolette. Pas le moindre signe chrétien. Plusieurs personnes exprimaient l'opinion qu'il y avait ensemble deux genres de tombeaux: huron-iroquois, et algonquin. L'endroit est des plus convenables pour un monument.

Il est naturel de croire que l'on y enterra

Capitanal; néanmoins les découvertes de 1858 ne révélèrent rien à ce sujet. Au mois d'avril 1887, M. Louis Pothier ouvrit le sol qui confine à ce cimetière du côté ouest, par conséquent au nord-est du château actuel et au nord-nord-ouest du fort de Laviolette d'autrefois. Il y trouva deux sépultures sauvages, dont une insignifiante; mais l'autre renfermait un chaudron de cuivre de six pouces sur neuf pouces, une pipe de terre avec tuyau plombé, une pierre à fusil, un bout de fer appartenant à un outil quelconque, une épée, trois dagues à gaînes de peau avec poil, deux couteaux avec débris de gaînes, une branche de sapin, des fragments d'écorce d'arbre, des morceaux de couverture de laine, des pièces de peau de castor. Du squelette il ne restait que la mâchoire, des grands os et des cheveux — le tout inhumé dans un beau sable sec. Assurément ce n'était pas un Sauvage vulgaire qu'on avait honoré de la sorte. Si ce n'est Capitanal c'est Pachirini; toutefois ce dernier était encore enfant lors du décès de Capitanal, et il vécut chrétien, de sorte qu'il avait sa place au cimetière des Français ou des Sauvages convertis. Plantons une stèle sur la place du tombeau sauvage en souvenir de Capitanal.

Le 1er août 1635, le Père Buteux écrivait, parlant de la perte de Capitanal: « Si nous (les Pères Le Jeune et Buteux) eussions été pour lors aux Trois-Rivières,[15] je ne doute point qu'il ne fût mort chrétien. J'ai un grand regret de la mort de cet

15. Dès les premiers jours de septembre 1634 les Pères Paul Le Jeune et Jacques Buteux arrivaient de Québec dans l'intention de passer l'automne et l'hiver aux Trois-Rivières.

homme, car il avait témoigné en plein Conseil que son dessein était d'arrêter ceux de sa nation auprès du fort de la rivière d'Anguien; il m'en avait donné parole en particulier. »

Ceci révèle un nouveau nom imposé à notre rivière. Lorsque le Père Le Jeune traçait ces lignes[16] destinées à être lues en France, il venait de recevoir une lettre du duc d'Enghien[17] (plus tard le grand Condé), qui promettait de se rendre utile à la colonie dès que son âge le mettrait en état d'agir, car, né en 1621, il ne dépassait pas quatorze ans, mais donnait déjà des preuves de haute intelligence. Son père avait été vice-roi de la Nouvelle-France.

Un protecteur de sang royal était bien ce que le zélé missionnaire pouvait rêver de plus favorable au Canada, et ce n'était point de sa part une maladresse que de rattacher cette puissante famille aux intérêts du Canada, en baptisant d'après elle l'une de ses principales rivières. Un tel projet nous paraît manifeste dans les quelques lignes citées plus haut. Le Père Le Jeune, très bien en cour, homme de mérite, actif, dévoué à la colonie, pouvait être pour celle-ci une précieuse ressource au début de ses établissements.

En ce qui regarde le nom d'Enghien, le projet de l'appliquer au Saint-Maurice n'eut pas de suite. Ajoutons que la lettre du Père Le Jeune est la seule pièce connue qui le mentionne.

---

16. **Relations des Jésuites, 1635, p. 21; 1636, p. 3.**

17. Anguien ou Enghien, c'est la même chose. Prononcez **angain.** Suite, **Mélanges historiques,** vol. 1, p. 38; vol. 15, p. 61; **Histoire des Trois-Rivières, p. 63.**

Mais si vous doutez de quelle rivière parle le Père Le Jeune il suffit de se rappeler que Capitanal était chef des Trois-Rivières, et que le texte mentionne « le fort de la rivière d'Anguien » comme lieu d'habitation de ce Sauvage. Il n'y avait qu'un autre fort dans toute la contrée du Canada, celui de Québec, car on ne saurait tenir compte, en 1635, du poste de Sainte-Croix, construit en 1633 sur une île des rapides de Richelieu, près Deschambault, et presque aussitôt abandonné.[18]

L'enthousiasme qui régna dans certaines localités de la France pour les missions du Canada, de 1633 à 1640 à peu près, ne fut qu'un feu de paille. Le prince de Condé fit comme les autres; il oublia ses promesses au Père Le Jeune, se mit dans les affaires de l'Europe, gagna la bataille de Rocroi, se mêla de politique, emporta des villes, devint rebelle, et resta avec un nom immense... lequel ne se retrouve plus en Canada.

La relation de 1635 dit: « Les Français ont nommé ce lieu les Trois-Rivières, parce qu'il sort des terres un assez beau fleuve qui se vient dégorger dans la grande rivière[19] de Saint-Laurent par trois principales embouchures, causées par plu-

18. Ces rapides, qu'il ne faut pas confondre avec ceux de la rivière Richelieu, proche Chambly, furent nommés ainsi du temps même de Champlain en l'honneur du grand cardinal. Il ne reste aujourd'hui de cette île, autrefois considérée comme "la clef de toute la rivière", qu'une longue batture que les gens de Sainte-Croix et de Lotbinière appellent encore "la batture de Richelieu." Dionne, **Samuel Champlain**, II, 347.

19. Aujourd'hui, nous appelons plutôt fleuve un cours d'eau qui se décharge dans la mer, et rivière celui qui se perd dans un fleuve.

sieurs petites îles qui se rencontrent à l'entrée de ce fleuve, nommé des Sauvages *Metaberotin.* »

Le mot Métaberotin, Métaberoutine, Metapelodine, veut dire le tourbillon des vents, la décharge des vents.[20] En algonquin l'*n* final est sonore comme dans *ine*. Les Abénakis ont fait une corruption du mot et prononcent « Madonbaledenik »; en français, on dit « les Chenaux ».

En 1646, le *Journal* des Jésuites parle du « cap des Trois-Rivières », pour désigner le cap appelé plus tard du nom de M. de la Ferté, abbé de la Madeleine, propriétaire de ces terrains. Les trois chenaux appartiennent autant et plus à ce cap qu'au cap Métaberotin.

La délimitation de la seigneurie de la Madeleine, en 1651, embrasse « deux lieues le long du fleuve, depuis le cap nommé des Trois-Rivières, en descendant sur le grand fleuve, jusqu'à l'endroit où les dites deux lieues pourront s'étendre ».

On voit que les trois rivières en question demeurent toujours à la même place. La ville des Trois-Rivières est à une demi-lieue plus loin, sur la terre ferme (en remontant.)

La relation de 1652 mentionne que, « le 8 juin, deux Hurons, tendant une ligne pour prendre du poisson, proche des îles du fleuve appelé les Trois-Rivières, furent massacrés ». C'est toujours un seul et unique cours d'eau qui porte le nom de « Trois-Rivières ».

Un contrat du notaire Séverin Ameau, en date

20. Ou encore "nappe d'eau exposée à tous les vents." Sulte, **Histoire des Trois-Rivières**, p. 20; H. Magnan, **Dictionnaire des paroisses, missions et municipalités de la P. de Q.**, p. 84.

du 4 novembre 1652, dit indifféremment « cap de la Madeleine » et « cap des Trois-Rivières », pour désigner la pointe nord des Chenaux.

En 1653, le Père Bressani écrivait: « C'est un cours d'eau que nous appelons les Trois-Rivières parce que, à l'embouchure, il est divisé en trois branches par deux îles. »

Tout cela est-il suffisant pour faire taire les hommes ingénieux qui ont inventé tant de choses sur l'origine du nom des Trois-Rivières, ou pour empêcher les autres de reproduire des inexactitudes de ce genre? J'en doute, connaissant combien les erreurs ont la vie dure!

L'île la plus grande (Saint-Christophe) « située dans les Trois-Rivières » fut concédée, le 20 octobre 1654,[21] à Christophe Crevier dit la Mêlée (Lamêlée), Jean Pacault, Michel Lemay, Pierre Dandonneau dit Lajeunesse, Jacques Bertaud et Jacques Brisset, « tous habitants des Trois-Rivières », ce dernier terme signifiant la bourgade française de la Table, à quarante arpents de l'île. Le 1er avril 1655, dans un acte du notaire Séverin Ameau, on rencontre pour la première fois le mot de « ville » appliqué à ce lieu.[22]

---

21. Cette date est à rectifier, de même que dans les **Mélanges historiques,** vol. 15, p. 92. Les Jésuites s'étaient fait accorder l'île en question le 20 octobre 1654 et, le 9 mars 1655, ils la concèdent aux personnes ci-haut nommées. L'île Saint-Christophe doit son nom à Christophe Crevier. Sulte, **Histoire de Saint-François-du-Lac,** p. 12.

22. Voir Sulte, **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 5; **Histoire des Trois-Rivières,** p. 22; **Chronique trifluvienne,** p. 165. Subséquemment on verra ce mot aux registres des Trois-Rivières les 6 février 1674, 23 août 1682, 4 avril et 11 octobre 1685, 12 mars 1686. Le 26 août 1692 le mot "basse-ville" apparaît pour la première fois.

En dépit du proverbe: « Qui prouve trop ne prouve rien », il nous serait facile d'entasser des témoignages de ce genre et en faire un long chapitre.

Bacqueville de la Potherie disait, en 1701: « La ville tire son origine de trois canaux, dont l'un est plus large que la Seine au-dessus de Paris, et qui sont formés par deux îles de quinze à seize cents arpents de long, chacune remplie de beaux arbres. Il y en a quatre autres fort petites, au-dessus, dans l'embouchure d'une rivière nommée Maitabirotine, d'où descendent plusieurs nations qui y viennent faire la traite de leurs pelleteries. »

L'auteur sait bien que la traite avait lieu à la ville, mais la construction de sa phrase nous porte à croire faussement que c'était sur les îles.

On ne saurait douter que le poste de 1634, qui est devenu la ville actuelle, ne tire son nom de l'embouchure si particulièrement conformée de la rivière dont les Français de l'époque dépeignaient la physionomie en disant: les chenaux — la rivière aux chenaux.

Ce qui est évident, d'autre part, c'est que La Potherie, lors de sa visite à la ville, n'a pas examiné les îles dont il parle, puisqu'il donne à deux d'entre elles des dimensions exagérées à l'extrême et qu'il efface presque l'île Saint-Christophe, la plus grande de toutes, sans compter qu'il les déplace étrangement. Il fait, de plus, une rivière spéciale de Métaberotin (Saint-Maurice).

Charlevoix s'exprime singulièrement: « Un peu au-dessous, et du même côté que la ville, le

fleuve reçoit une assez belle rivière qui, avant de confondre ses eaux avec les siennes, en reçoit en même temps deux autres, l'une à sa droite et l'autre à sa gauche, et c'est ce qui a fondé le nom de Trois-Rivières, que porte la ville. »

Au moment où ce voyageur écrivait ainsi à la duchesse de Lesdiguières, après avoir passé en voiture devant Bécancour et le cap Métaberotin, il venait de mettre pied à terre en ville, sans avoir vu de près les localités en question. C'était le 6 mars 1721. Sa conception de deux rivières qui se déchargent dans l'embouchure d'une troisième, résulte évidemment d'un malentendu entre lui et la personne qui lui expliquait la forme de la contrée.

Les voyageurs se copient parfois en se succédant et reproduisent de cette manière des erreurs qui ont lieu de surprendre. Par exemple, Claude LeBeau note, en 1729, que « la ville tire son origine de trois canaux, dont l'un est plus large que la Seine dans son entrée à Paris; ces trois canaux sont formés par deux îles de seize cents arpents de long chacune et remplies de beaux arbres ». Ceci n'est qu'une répétition du texte de La Potherie, mais ce dernier avait copié Lescarbot en disant « seize cents arpents », et Lescarbot avait mal compris Champlain, lorsque celui-ci parlait, en 1603, de trois îles pouvant avoir environ : cinq ou six cents pas de long ». Lescarbot, reprenant ce texte, met, en chiffres (ce qui est peut-être la faute du typographe) « de 15 et 1600 pas »; La Potherie arrive avec « quinze à seize cents arpents de long ».

LeBeau sanctionne ce mesurage, lui qui demeurait à Québec et pouvait se renseigner à bonne source. Ainsi, quinze cents pas sont devenus quinze cents arpents, soit dix-neuf lieues de long, quand la plus longue de ces îles mesure six mille pieds ou deux mille quatre cents pas. Remarquez que les deux îles dont parle Champlain sont de moitié plus petites que celle-là.

Le dictionnaire de Trévoux (1762) est assez inexact à son tour : « grande rivière de la Nouvelle-France, en Amérique, *Trifluvius*. Elle se forme par le concours de trois rivières qui ont leurs sources vers les confins de l'Estotilande, et qui se déchargent dans le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal. » Et ailleurs : « L'Estotilande est un grand pays de l'Amérique Septentrionale, qui est encore appelé la terre de Labrador, ou de Cortéreal, ou la Nouvelle-Bretagne. »

Ces trois rivières imaginaires, sortant de la région du nord, pour se combiner en un seul cours d'eau qui tombe dans le Saint-Laurent, altèrent l'ordre des choses établies par la nature puisque, en réalité, ce sont trente ou quarante belles rivières qui aboutissent au fleuve par une seule voie. Le Saint-Maurice ressemble à un arbre sans racines qui serait couché sur le sol ; le pied ou bas du tronc baigne dans le Saint-Laurent ; les branches, étendues à droite et à gauche, représentent les nombreux tributaires qui lui viennent de toutes parts, après avoir arrosé un territoire de cent lieues de long sur autant de largeur, qui n'est ni le Labrador, ni la terre de Cortéréal, ni la Nouvelle-

Bretagne, mais peut-être bien l'Estotilande, ce qui règlerait la question de savoir où était située la mystérieuse contrée de ce nom que nous ne pouvons plus retrouver. Le territoire du Saint-Maurice, et non point ceux du Saguenay ni de l'Ottawa, correspond le mieux à ce que les premiers géographes nommaient *Estotilande,* un nom étrange qu'ils n'expliquent en aucune manière.

La rivière des Trois-Rivières a porté ce nom depuis 1599 jusqu'à 1750. Le terme « les Chenaux » paraît remonter aux débuts de la ville; il règne encore.

Quand donc s'est produite l'appellation de « Saint-Maurice »? On la découvre, pour la première fois, en 1723, puis en 1751 et 1752.[23]

De tous les habitants de la ville et de la région, il n'y en a qu'un seul ayant porté le nom de baptême de Maurice avant 1723: c'est un nommé Poulin dit le sieur de Lafontaine, homme instruit, lequel s'était fait donner une terre en fief sur la rive droite de la rivière des Trois-Rivières (1668), précisément où furent élevées les forges Saint-Maurice en 1732, ce qu'on désigne à présent comme les « vieilles Forges ». Est-ce de lui que vient le nom du Saint-Maurice? Oui, très probablement.[24]

23. Montarville Boucher de la Bruère dit (**le Bien Public**, 20 décembre 1932), que le Saint-Maurice prit ce nom après la réunion des deux fiefs Saint-Maurice et Saint-Etienne, le 12 septembre 1737; il existait depuis au moins quatorze ans. Bégon le nomme dans un jugement rendu en 1723. Sulte, **Histoire des Trois-Rivières,** p. 24-26.

24. La terre de Maurice Poulin donna le nom de Maurice à la rivière, ou, si l'on veut, « la rivière à Maurice » devint le Saint-Maurice. Voir Sulte, **les Forges Saint-Maurice,** p. 14, 28.

Un des fils de Maurice Poulin a formé les branches qui portent les noms de Courval et Cressé; ces deux surnoms remplacent le nom originaire de la famille. On dit encore « Poulin de Courval »; quant au nom de Cressé, après avoir été « Poulain, Courval-Cressé, » il se prononce maintenant seul. Ce dernier provient de Louise Cressé, seigneuresse de Nicolet, qui épousa en 1696 Jean-Baptiste, fils de Maurice Poulin, ci-dessus nommé.[25] On sait avec quelle facilité les noms de famille se changent dans le pays des Trois-Rivières.

Les Chenaux offrent un lieu d'hivernage incomparable pour les navires, petits ou grands, qui fréquentent le fleuve. La profondeur de ces canaux est de quarante à soixante pieds. Va sans dire que l'aspect de ces trois chenaux si rapprochés devait frapper les voyageurs et leur faire crier: « Trois rivières ensemble! »

En ce cas, il n'y avait donc pas quatre rivières? La question se présente à cause de l'existence ancienne d'un quatrième bras, dans la ville actuelle. Ce chenal, encore rempli d'eau du temps de Pontgravé et de Champlain, n'avait plus, apparemment, que peu ou point d'importance et s'en allait dépérissant déjà. Il n'est rien aujourd'hui.[26] Du temps où cette branche de la rivière coulait entre le cap Métaberotin et le centre actuel de la

25. Voir Sulte, **les Forges Saint-Maurice**, p. 24.

26. En 1850, on voyait encore dans son lit des buttes de sable qui n'avaient aucun rapport avec le terrain avoisinant, et qui devaient avoir été des îles. Sulte, **Histoire des Trois-Rivières**, p. 30.

ville, et que les terres bordant le fleuve étaient à l'état sauvage, c'est-à-dire couvertes de la forêt primitive, il y avait bel et bien quatre bouches de rivières, mais cela remonte à de longs siècles.[27]

Rien ne nous indique que les Français aient eu la coutume de rencontrer les Sauvages sur les îles qui forment les trois sorties du Saint-Maurice. Il est vrai que le premier projet de Champlain fut d'établir un poste fortifié sur l'une des îles en question, mais lorsqu'arriva le moment d'agir, il choisit la Table, emplacement actuel de la ville, parce que les Sauvages s'y tenaient de préférence à tout autre endroit des environs.

Les canots qui, dans les premiers temps, descendaient la rivière aux cents cascades (le Saint-Maurice) pour rencontrer les commerçants français, ne doublaient pas toujours le cap Métaberotin, lorsqu'ils se rendaient à la Table, où avaient lieu les échanges de marchandises; il s'arrêtaient, le plus souvent, vers le Fond-de-Vau, près du cap aux Corneilles, à l'endroit où la rivière s'étend pour former des îles, endroit qui porte encore le nom de côte aux Sauvages. De là, par la coulée ou quatrième rivière, les Sauvages atteignaient le Platon, la Table, la haute ville, si vous voulez. Le Père Le Jeune écrit Plateforme au lieu de Platon.

---

27. Nous avons manqué de quelques siècles seulement l'occasion de faire naître M. Sulte à « Quatre-Rivières! » Un de ses amis d'enfance qui demeurait à Deux-Rivières, dans le haut de l'Ottawa, datait ses lettres de « Cinq-Rivières », parce qu'il est né aux Trois-Rivières. L'esprit coule de source chez les Trifluviens! ajoutait M. Sulte avec ce fin sourire qu'on lui a connu. **Tria flumina** — trois fleuves! de quoi arroser les déserts africains!

Deux grandes îles couvertes des arbres de la forêt primitive coupaient le cours des eaux à l'endroit précis où le Saint-Maurice débouche dans le Saint-Laurent, de sorte qu'une personne, montant ou descendant le fleuve, apercevait trois rivières manche à manche, à côté les unes des autres, à des distances à peu près égales.

Les îles y sont encore. Les beaux arbres ont disparu, cela fait que toute la physionomie du paysage est changée. Vers 1850, la destruction de ces boisés commença ; il ne reste plus qu'un sol bas, rasé, au-delà duquel le regard suit l'unique rivière dont les bras liquides enlacent les deux îles qui touchent au Saint-Laurent. Au-dessus de celles-ci, plus haut, dans le Saint-Maurice, par conséquent, sont quatre îles, également dénudées de toute végétation forestière. L'oeil voit nettement ces six plaques de terre qui paraissent flotter sur les eaux, et la rivière est large de trois quarts de lieue dans son extrême évasement entre le cap de la Madeleine et le cap Métaberotin.

La surface des îles se trouve à présent, en majeure partie, occupée par des cultures telles que blé, sarrazin, avoine, choux et navets. Les marchands de bois y construisent des quais, des scieries et des maisons d'habitation, sans compter les piles de planches rangées en lignes monotones au bord de l'eau.

Vers le commencement de l'été, le gouvernement de Québec fait tendre des barrages, de la terre ferme aux îles, pour arrêter la marche de plusieurs cent mille billots descendant la rivière ;

les Chenaux sont alors comme pontés à la façon d'une route construite en rondins.

Les flotteurs — *drivers, draveurs,* si vous voulez — se promènent sur ce plancher mobile, leurs longues perches ferrées à la main, triant les pièces appartenant à chacun de leurs bourgeois, et les poussant au dehors où les hommes des scieries mécaniques s'en emparent pour les transformer en madriers ou en planches.

L'hiver, c'est un autre spectacle. La neige couvre les îles, les chenaux disparaissent sous une couche de glace. Dans ces lieux désolés, le lièvre et le renard tracent leurs pistes, que le chasseur suivra bientôt d'un oeil attentif. De temps à autre, une voiture passe sur le chemin de la traverse, balisé de petits sapins plantés dans le mol édredon qui recouvre les eaux durcies par l'action de l'hiver.

Mais, durant la semaine qui précède la fête de Noël, tout change, les îles s'animent en quelque sorte; partout circule une population affairée; on dresse des cabanages; la tranche de fer et le godendard entament la glace sur une cinquantaine de points choisis à certaines distances les uns des autres; le travail se continue jour et nuit jusqu'à ce que des ouvertures soient pratiquées au goût des pêcheurs, car il s'agit de pêcher le fameux petit-poisson des Trois-Rivières!

Chaque trou mesure de douze à quinze pieds de longueur sur cinq de largeur. On y enfonce un long coffre formé de quatre baguettes de bois de frêne revêtues de rêts; l'un des bouts du coffre est

ouvert et placé à l'encontre du poisson qui remonte le courant, et qui entre par masse dans ces appareils; après quelques minutes d'attente, le pêcheur soulève la gueule du coffre, tire le tout hors de l'eau; vous voyez alors frétiller sur la glace des centaines de petits êtres qui gêlent, en attendant la poêle à frire. On en prend plus de 40,000 boisseaux chaque hiver, en deux semaines seulement parce que, avant Noël, il n'est pas encore arrivé, et aux Rois il achève sa course vers le rapide des Forges. Cette manne n'a qu'un temps.[28]

Quelques détails sur les îles en question.

L'île de la Trinité se nomme aussi Saint-Quentin, du nom de Quentin Moral, établi aux Trois-Rivières en 1650. Elle a été connue sous les noms d'île aux Cochons et de Commune-aux-Cochons, d'île Grandmesnil et aussi d'île Maillet, son avant-dernier propriétaire. Le nom de Trinité lui vient probablement de sa position dans l'embouchure des trois rivières. D'une pointe à l'autre, elle mesurait 3,200 pieds en 1868, mais l'extrémité qui regarde le fleuve est à présent quelque peu raccourcie. Elle appartient aux héritiers de John MacPherson, de George Baptist et de Samuel Hart, fils d'Ezéchiel.[29]

---

28. Ces lignes étaient écrites en 1895. Depuis lors, les usines de Shawinigan Falls et de Grand'Mère ont pollué les eaux; le petit-poisson, venant de la mer, s'arrête pour frayer à la rivière Champlain et aux battures de Batiscan. Et il ne tardera pas à disparaître tout à fait. Voir **Histoire de Champlain**, I, 226-243; II, 129, 527; Sulte, **Chronique Trifluvienne**, p. 167.

29. L'île de la Trinité (cinquante arpents) fut concédée par M. de Montmagny, gouverneur, le 2 juin 1647, à François Marguerie, Jean Véron de Grandmesnil et Claude David. Le 21 mai 1652, Jean de Lauzon, gouverneur, ratifie l'acte de cette concession.

L'île de La Poterie portait le nom d'île aux Cochons lorsque Jacques Le Neuf de la Poterie (qu'il ne faut pas confondre avec Bacqueville de la Potherie) en obtint la concession, le 29 mars 1649, mais immédiatement après elle prend le nom d'île Neuve.[30] En 1668, dans un acte du notaire

Claude David vendit sa part, le 21 octobre 1667, par acte passé devant le notaire Séverin Ameau, à Claude Jutras dit Lavallée. Le 23 juin 1668, Quentin Moral déclare tenir cette propriété en partie à cause de sa femme. Marie Marguerie, au nom et comme héritiers du feu François Marguerie, son frère, noyé le 23 mai 1648; ses co-propriétaires sont les héritiers de Jean Véron de Grandmesnil, tué par les Iroquois dans le combat du 19 août 1652, et Claude Jutras dit Lavallée, P.-G. Roy, **Papier terrier de la Cie. des Indes Occidentales, 1667-1668,** p. 301, 302, 320; Sulte, **Mélanges historiques,** vol. 19, p. 53; **Histoire des Trois-Rivières,** p. 4, 25.

30. Cette concession fut ratifiée et érigée en fief noble le 7 avril 1660 par la Cie de la Nouvelle-France. D'une étendue d'environ cent arpents, « l'île aux Cochons » est mentionnée dans l'acte de foi et hommage du 5 juillet 1668. Dans le procès-verbal d'arpentage rédigé par le notaire Séverin Ameau, le 22 août 1668, on la désigne comme « l'Isle dicte l'isle Neufve, auparavant Isle aux Cochons ». Les censitaires sont: Antoine Desrosiers, Pierre Dizy dit Montplaisir, Séverin Ameau, Jean Botton, Jacques Ménard dit Lafontaine, Charles Bonin, Claude Volant, Louis Tétreau, Jérôme Langlois et Pierre Dandonneau dit Lajeunesse. **Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale,** p. 382; P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie,** II, p. 29, 37, 70, 71; V. 188· **Papier terrier de la Cie. des Indes Occidentales, 1667-1668,** p. 349.

Dans sa **Chronique trifluvienne,** p. 95, M. Sulte dit que c'est la première concession d'une île dans l'embouchure du Saint-Maurice; cependant, nous avons vu que l'île de la Trinité fut concédée antérieurement, soit le 2 juin 1647, et nous verrons plus loin (note 31) que la concession de l'île du Milieu (Saint-Christophe) est du 1er juin 1647. Son ancien nom d'île aux Cochons n'a pas passé à sa voisine (l'île de la Trinité), mais il a été porté conjointement par les deux (la Trinité et la Poterie), comme l'attestent d'ailleurs maintes pièces de 1647 à 1700.

Le 16 novembre 1669, Jacques Le Neuf de la Poterie, par acte passé devant le notaire Séverin Ameau, cède l'île Neuve à son fils Michel Le Neuf de la Vallière. Celui-ci en dispose le 13 novembre 1686 en faveur de Charles Aubert de la Chesnaye, pardevant Gilles Rageot, notaire à Québec.

touré de palissades lorsque les Iroquois l'assiégèrent en 1653.[2]

La rue Saint-Pierre est mentionnée sous ce nom en 1660.[3] Quatre ans plus tard nous voyons que la palissade entourant la bourgade formait un carré long suivant les rues des Casernes, Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Louis et le Boulevard (rue des Remparts), coupé en deux par la rue Notre-Dame. La place d'Armes paraît avoir été alors occupée par des maisons. Le nom de la rue des Casernes existe depuis 1760 à peine.

La porte de flanc de la rue Saint-Pierre s'ouvrait sur un chemin qui est devenu la rue des Champs et qui va prendre dans quelques jours le nom d'avenue Laviolette. De ce côté, la palissade devait être posée sur la croupe du terrain, car un peu au-delà de la rue, vers le nord-ouest, celui-ci s'abaissait sensiblement, au point de former un bas-fonds ou marécage dont la forme est encore visible.

La grande porte du bourg était placée à peu près à la rencontre des rues Saint-Pierre, Notre-Dame et Bonaventure. C'est vis-à-vis de cette porte, en dedans de la palissade, que fut élevée, en 1664, une église de bois, faisant face à la basse-ville, à peu près dans la position de la porte de la sacristie de l'église paroissiale (incendiée en 1908).

Les noms des rues Notre-Dame, le plus ancien que nous révèlent les manuscrits,[4] Saint-

(2) La clôture qui entourait la ville date de 1651.
(3) **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 23.
(4) **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 18-21.

Louis et Saint-Paul datent du temps des Français. Conservons-les comme aussi celui de la rue Saint-Pierre. Le nom de la rue des Champs ne rappelle rien de particulier, sauf que c'était la route des champs, de la campagne. Lui imposer le nom du premier commandant de la ville et en faire une avenue me semble choses très appropriées. C'est déjà une avenue et des plus belles qui se puissent voir.

Il paraît certain que M. de Laviolette n'a pas laissé de famille. Des rares colons qui demeuraient aux Trois-Rivières lorsqu'il en était le commandant, deux sont encore représentés par leurs descendances: les Godefroy de Tonnancour viennent de Jean Godefroy, et les familles Pepin, si répandues dans notre district, sont sorties de Guillaume Pepin. L'honorable sir Hector-L. Langevin tient par sa mère, fille du major Pepin-Laforce, à ce brave Guillaume Pepin.

Le touriste qui, de nos jours, veut traverser le pont Saint-Maurice, prend ordinairement la rue des Champs (avenue Laviolette), mais il fut un temps où le chemin du roi passait le long de la rivière jusqu'au cap Métaberotin, pour atteindre en ce dernier endroit le commencement de la rue Notre-Dame, là où demeurait B.-P. Wagner.

Quelque temps après 1664, vous voyez que je remonte loin, on ouvrit un sentier qui partait de l'intersection actuelle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier et se dirigeait au nord-est, de manière à atteindre le cap Métaberotin ou Pointe-des-Chenaux. Vers 1730, le grand chemin du roi

La sixième est l'île Ogden, qui mesure 1,000 pieds de long.[33]

Si vous aviez à vous entretenir des cinq bouches qui composent le delta du Nil, peut-être auriez-vous moins de choses à dire qu'en parlant des trois canaux du Saint-Maurice.[34]

Depuis l'inondation qui a dévasté une partie des rives du Saint-Laurent, au mois d'avril 1896, on a souvent employé les mots « îles, cap, Saint-

---

Boucher rend foi et hommage et déclare tenir l'île Saint-Joseph sur laquelle il a fait bâtir maison, grange et étable.

Dans son testament daté du 12 octobre 1707 et rédigé par le notaire Antoine Adhémar, à Montréal, Pierre Boucher exprime le désir « que l'île Saint-Joseph soit vendue après son décès par licitation et que les deniers en provenant soient partagés noblement entre les enfants et petits enfants. »

Le 13 juin 1723, Pierre Boucher de Boucherville, fils aîné et héritier de feu Pierre Boucher, rend foi et hommage, tant en son nom comme propriétaire pour moitié dans la moitié de l'île Saint-Joseph, qu'aux noms des autres héritiers de ce fief, P.-G. Roy, **Papier terrier de la Cie. des Indes Occidentales, 1667-1668,** p. 370; **Inv. des Concessions en fief et seigneurie,** II, p. 29, 37, 38; Sulte, **Chronique trifluvienne,** p. 166.

33. Outre les six îles ci-dessus nommées, signalons trois îlets situés pareillement dans l'embouchure du Saint-Maurice, au sud-ouest du bout de l'île de la Trinité.

Le premier, d'un arpent ou environ, nommé l'Islet par Pierre Lefebvre, habitant du Cap-de-la-Madeleine, à qui il fut concédé le 14 juin 1652 par Jean de Lauzon, gouverneur.

Le second, à Jean Sauvaget, concédé par Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, le 9 octobre 1655.

Le troisième, concédé par M. d'Argenson, gouverneur, à René Robineau de Bécancour, le 31 juillet 1661, et ratifié le 28 avril 1662.

Ces îlets sont déclarés dans l'acte de foi et hommage du 5 juillet 1668. P.-G. Roy, **Papier terrier de la Cie. des Indes Occidentales, 1667-1668,** p. 320, 355.

34. Cette étude de M. Sulte et nos annotations étaient prêtes à être livrées à l'imprimeur lorsque le travail de Montarville Boucher de la Bruère sur les îles de l'embouchure du Saint-Maurice, paru dans **le Bien Public,** des Trois-Rivières, les 20 et 27 décembre 1932 et 3 janvier 1933, nous tomba sous la main. Les deux se répètent inévitablement et se complètent.

Maurice, commune, banlieue », en les appliquant à la ville des Trois-Rivières. Disons tout d'abord que la banlieue et la Commune ont été seules visitées par le surplus des eaux du fleuve, attendu que la vieille ville et le cap Métaberotin sont trop élevés pour avoir rien à craindre du Saint-Laurent ou du Saint-Maurice.

La haute ville a été durant deux siècles toute la ville. A présent une foule de maisons occupent les terrains de la Commune qui forment la basse ville, presque au niveau ordinaire du fleuve; aussi est-ce le quartier des inondations, tandis que la haute ville située à soixante-dix pieds au-dessus, reste indemne.

La banlieue se prolonge depuis la Commune jusqu'à quelques milles vers l'ouest, bordée au nord par les grands coteaux et au sud par le fleuve, qui l'inonde à peu près chaque printemps. Elle renferme les plus belles terres du monde pour la culture.

Ceux qui écrivent sans avoir étudié procèdent par suppositions. Ainsi on veut que le nom des Trois-Rivières ait été donné au fort situé près du Saint-Maurice en raison de la facilité qu'il offrait pour y rencontrer les Sauvages qui faisaient la traite par les rivières de Fouez, Bécancour et Nicolet. Alors la traite de ces trois rivières aurait dû exister dès le temps de Champlain et de Pontgravé, ce qui est impossible puisqu'il n'y avait pas de Sauvages au sud du fleuve. D'ailleurs, les preuves ci-dessus détruisent toute supposition.

Il est à propos de mentionner l'orthographe

qui nous fait mettre partout: *les, des, aux* Trois-Rivières, vu que cette forme est à présent démodée, paraît-il. Comme nous l'avons trouvée invariablement dans plus de cinq mille actes manuscrits, de 1634 à 1775, et dans tous les ouvrages imprimés de 1603 à 1750, sans une seule exception, nous aurions scrupule de la changer, dans les citations des pièces du temps. D'autre part, si, à côté de ces textes, nous allions dans notre propre texte supprimer l'article, nous serions doublement dans le tort.

Après l'arrivée des Anglais on voit, çà et là, le mot « Trois-Rivières » employé sans l'article, par suite de l'influence de la langue anglaise, parmi quelques hommes de loi, mais il faut arriver à 1850 avant que de rencontrer cette forme un peu plus fréquemment. Elle n'est pas encore prédominante.[35]

D'autres contrées de l'Amérique portent le nom de Trois-Rivières. A l'île Saint-Jean (Prince-Edouard), depuis deux siècles il y a une localité de ce nom. L'embouchure de la Kaministigoya qui sort à la baie du Tonnerre, lac Supérieur, s'est appelée Trois-Rivières depuis 1680 jusqu'à 1800. Dans le Michigan, la rivière Saint-Joseph, comté de Saint-Joseph, s'est longtemps nommée

35. Les compagnies de chemins de fer ont substitué dans leurs horaires, depuis quelques années, le mot **Three Rivers** à celui des Trois-Rivières, et cela malgré une vive protestation de la part de la presse française du pays. Cette traduction n'est ni officielle ni intelligente.

Dans **London Documents,** V, 86, on parle de **Troy River;** c'est notre Trois-Rivières. Voir Sulte, **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 35; **Histoire des Trois-Rivières,** p. 23.

Trois-Rivières. En 1796, La Rochefoucauld parle de la pointe des Trois-Rivières, située entre la rivière des Mohawks et le pays de Genessé, donc en arrière d'Oswego, dans Onondaga. Dans le comté de Hampshire, Massachusetts, au confluent des rivières Chicopee, Ware et Swift, il y a la petite ville de Three-Rivers. Vers le portage qui mène à la rivière Kankakee, il y a Three-Rivers, sur la rivière Saint-Joseph (des Miamis), près de la frontière nord de l'Indiana, en ligne à l'est de Chicago. Enfin, à la Martinique, en 1795, A. Moreau de Joannès mentionne un endroit nommé les Trois-Rivières, situé au bord de la mer.[36]

Nous croyons avoir démontré que, de 1535 à 1600, ou vers cette date, la rivière qui nous occupe portait le nom de Foix.[37] Après cela, et jusqu'à 1750 on l'appelait Trois-Rivières. Le terme « les Chenaux », qui dure encore, paraît remonter à 1634.[38] A partir de 1723, on rencontre le nom de Saint-Maurice, qui devient fréquent dans les écrits après 1750 et est à présent officiel, mais il n'est pas d'un usage général dans la région. (1895).

---

36. **Aventures de Guerre au temps de la république et du consulat,** II, 381; Sulte, **Histoire des Trois-Rivières,** p. 28.

37. Le nom de rivière de Fouez ou Foix n'a, en effet, duré que très peu. Vers 1600, il y a apparence que Pontgravé la nommait rivière des Trois-Rivières. Champlain adopta ce nom en 1603. Sulte, **Histoire des Trois-Rivières,** p. 15, 20.

38. Une branche de la famille Crevier a porté le nom de Deschenaux, c'est-à-dire **des chenaux** de la rivière Saint-Maurice où les Crevier ont possédé les îles Saint-Christophe et Bellerive (La Poterie). Sur ce terme populaire, voir Sulte, **Histoire de Saint-François-du-Lac,** p. 86; **Histoire des Trois-Rivières,** p. 20.

SHAWINIGAN ET GRAND'MÈRE [1]

Les cataractes des Grès et des Hêtres étant disparues en 1663, il en reste deux sur le Saint-Maurice qui sont dignes d'admiration: Shawinigan et la Grande-Mère. Le plumet appartient à Shawinigan à cause de son élévation (150 pieds), des blocs énormes de pierre tombés de la montagne à ses pieds et par la manière étrange dont les eaux précipitées sont retenues captives avant que d'effectuer leur évasion. Parlons d'abord de la Grande-Mère.

I

La Grande-Mère doit son nom à la forme du rocher qui sépare les deux chutes de cet endroit, et dont la ressemblance avec une femme assise était frappante autrefois (1850-1860). Je ne sais quelle apparence ces objets ont maintenant.

Les chutes sont superbes, en plein pays sauvage. Elles ont été les témoins des guerres du temps des Iroquois (1645-1664), alors que ces intrépides ravageurs se rendirent maîtres de tout l'Ottawa, de tout le Saint-Maurice et d'une partie du Saguenay. A la Grande-Mère, comme à Shawinigan, il fallait portager pour descendre ou

1. Aujourd'hui on écrit Grand'Mère.

monter la rivière et c'est là que les Iroquois s'embusquaient. La même chose avait lieu au Long-Saut et à la Chaudière, sur l'Ottawa.

Les peuples du haut Saint-Maurice étaient des gens timides que la moindre chicane effrayait, par conséquent, ils n'opposaient guère de résistance et se laissaient égorger comme des brebis. Ils allaient ordinairement par bandes de vingt à quarante personnes, campant où ils trouvaient à manger et mourant de faim lorsqu'ils ne trouvaient rien. De la sorte, la race ne se multipliait pas. C'étaient les gens les moins industrieux du monde.

Leur langage dérivait de l'algonquin et n'était qu'un patois. Ils se nommaient Attikamègues, ce qui signifie *poisson blanc*. En effet, ils vivaient de lièvres en hiver et de poisson blanc durant la belle saison. A l'automne, ils se cousaient, depuis la cheville du pied jusqu'à la tête, dans des peaux de lièvre et ce vêtement durait ainsi jusqu'à ce que la pourriture le fit tomber par pièces. On renouvellait alors la toilette, à même le magasin des lièvres qui était toujours abondamment pourvu de peaux et de poils.

Le Père Jacques Buteux visita ces pauvres gens en 1651 et remonta jusqu'au milieu de la rivière Matawan — la rivière de l'Enfer, à cause de ses chutes et de ses cascades. L'année suivante, il y retourna et fut tué au retour (10 mai), près de Shawinigan, avec le soldat Pierre Legros dit Fontarabie.[2]

Les Iroquois étaient partout. En 1661 eut lieu

2. **Mélanges historiques,** vol. 7, p. 26.

le grand massacre des Attikamègues. Cette fois il y eut bataille et déploiement d'héroïsme. Les femmes égalaient les hommes. Presque tous périrent plutôt que de se rendre.

Jacques Godefroy de Vieux-Pont, fils de Jean Godefroy de Lintot, des Trois-Rivières, qui était à la traite des pelleteries chez ces Sauvages, contribua sans doute à inspirer ceux-ci, car un survivant échappé à ce désastre raconte que le jeune homme commandait et qu'il fut l'un des derniers debout. Lorsqu'il reçut la mort, il se voyait entouré de cadavres et paraissait comme enfoui au milieu d'eux.[3]

Après 1665 il n'y eut plus d'Iroquois ni de guerre dans cette région, mais très peu d'Attikamègues se montrèrent aux Trois-Rivières. Il est vrai que les trafiquants français les relançaient jusqu'au milieu des lacs sans nombre et des marais qui fournissent leurs sources au Saint-Maurice et à l'Ottawa.

Vers 1690, on entend parler des Têtes-de-Boule de ces contrées, nation craintive, réfugiée « dans les hauts », comme les Maskegons ou peuples des marécages. Ces Têtes-de-Boule avaient sans doute de la parenté avec les Attikamègues. En tous cas, leur tête n'est ni trop ronde, ni trop grosse, ni trop pleine: ils existent encore sur le Saint-Maurice, en tout petit nombre, et végètent comme autrefois. On me dit que, sans les lièvres qui les nourrissent et les habillent, ils seraient disparus depuis longtemps.[4]

3. **Mélanges historiques**, vol. 2, p. 48; vol. 7, p. 32, 33.
4. **Mélanges historiques**, vol. 6, p. 187.

La chute appelée à présent Shawinigan, n'est mentionnée par aucun nom avant 1816. On en avait parlé auparavant comme de la première grande chute en remontant le Saint-Maurice.

En algonquin, langue du pays, autrefois, ce terme veut dire un instrument à percer, que l'on conduit, à la main, car la terminaison ou désinence « gan » sert à indiquer un outil manié par une personne. En algonquin, il faut prononcer « Sha-8inigane. » La lettre 8 forme un son plus doux que le w et se rapproche le plus de l'accent algonquin, aussi nos registres français s'en servent-ils de préférence à « oui » et « we ».[5]

Donc: le « Perçoir ». En effet, le flot précipité de la chute traverse une fissure dans la muraille de rochers, il perce son chemin dans cet amoncellement de grands blocs qui semblent s'être jetés là pour empêcher d'aller plus loin. C'est « l'« Aiguille », pour la même raison. C'est le « Chas de l'Aiguille », si vous voulez donner l'image d'un fil qui passe par un trou, mais ici la fissure n'est pas fermée dans sa partie supérieure. « Cha8e »: le traversoir ou perçoir. « Nigane »: poussé par la main. Qu'un plus savant l'explique![6]

Une devinette pour terminer: sur une carte manuscrite de 1731 on voit, quelque part entre la

5. Voir **Mélanges historiques,** vol. 1, p. 87.

6. On verra plus loin qu'après avoir adopté ce sens (**l'Opinion publique,** 14 octobre 1875). M. Sulte s'est arrêté sur la version de l'abbé Nap. Caron. D'ailleurs, l'origine du mot Shawinigan a donné lieu à une longue controverse et la question n'est peut-être pas tout à fait réglée, P.-G. Roy, **Noms géographiques de la P. de Q.** p. 443-445; H. Magnan, **Dictionnaire des paroisses, missions et municipalités de la P. de Q.,** p. 642, 643.

Grande-Mère et Shawinigan, cette inscription: « Chabetsiouatagane ou chemin des Trois-Rivières ».

Il y a une récompense pour le monsieur, la dame ou la demoiselle qui expliquera ce mot sauvage.

II

Lorsque ces lignes furent publiées (1874), on m'a reproché d'avoir passé à la légère sur la chute de Shawinigan, et d'avoir, pour la première fois, écrit ce nom avec le chiffre 8 au lieu du *w*.

Grave reproche à ce qu'il paraît. Mais on sort de plus mauvais pas. Tâchons de nous tirer de « c'tui-cy », comme dirait Lescarbot.

Le son du 8 a une toute autre valeur que le *w*. Demandez-en des nouvelles aux Algonquins. Le *w*, ou double *v*, n'a pas même de son déterminé dans la langue anglaise. Demandez-le aux Anglais. Ces derniers cependant l'ont introduit dans l'orthographe des langues sauvages; ne pouvant prononcer le 8, ils se servent de la lettre qui, dans plusieurs cas, s'en rapproche le plus; bons enfants comme toujours, nous l'avons adoptée d'eux. Sommes-nous dans le juste? non.

Nous ne voyons pas de raison pour nous conformer à cet usage, bien qu'il soit devenu général.

Pour que le mot ait son allure algonquine, comme de droit, il faut l'écrire *Sha8inigan* et le prononcer *Sha8inigane*. La terminaison, l'*e* muet, se prononce sans s'écrire, parce que, en algonquin,

l'*n* est toujours sonore. De là « Métaberotin », qui se dit « Métaberotine », ou mieux « Metaber8-tine ».

D'où vient ce mot: « Shawinigan »? Que signifie-t-il?

Il vient du sens d'une chose que nous allons essayer d'expliquer. Mais commençons par citer les écrivains qui ne l'admettent pas de la même façon que nous.

Le R. P. L.-F.-R. Déléage, O.M.I., missionnaire des Têtes-de-Boule, nous écrit: *Oshaweine,* le hêtre; *Oshawenigane,* portage aux hêtres.

Elzéar Gérin se fait l'écho d'une autre opinion et dit: « Le mot est Shabonigan, portage fait en fêne ». Ce portage a des arrêtes aîgües qui font penser à la conformation du fruit du hêtre.

Mgr L.-F. Laflèche veut que ce soit *l'aiguille.*

Le R. P. Albert Lacombe, O.M.I., est du même avis: « Shawinigan pour Chabonigan; en langue crise (langue algonquine) c'est le nom d'un instrument qui sert à transpercer, comme un traversoir, une aiguille. »

Voici comment est formée la chute.

L'eau du Saint-Maurice tombe par deux pentes roides, mais non isolées l'une de l'autre, dans un gouffre où elle bouillonne et se tord, parce qu'elle est arrêtée par une haute muraille coupée à pic. Au premier coup d'oeil on ne voit point qu'elle en puisse sortir, étant enserrée de toute part à la hauteur de plus de cent pieds et, soit que l'on regarde d'un côté ou de l'autre, la cataracte paraît s'enfoncer dans un abîme qui la

pour braver les indigènes. Ensuite, quels Sauvages? Jamais les Algonquins n'ont causé la moindre alarme à nos ancêtres. Le poste ou village des Trois-Rivières n'a eu à craindre que les Iroquois et ceux-ci habitaient l'Etat de New-York. De 1634 à 1664 ils venaient par petites bandes faire des coups aux alentours de la bourgade, mais à partir de 1665 ces courses cessèrent complètement.[3]

A cette époque, toute la future ville était concentrée entre le Boulevard, la rue Saint-Pierre, les rues Saint-Paul et Saint-Louis et la rue des Casernes ou du Château, depuis le Boulevard jusqu'à l'entrée de la rue Bonaventure. Personne ne se serait avisé d'aller se construire une maison sur la rue des Forges, qui ne commença à être en usage que vers 1740, lorsque les forges Saint-Maurice commencèrent à fonctionner.[4] Je place donc dans cette dernière année la construction de l'étage en pierre de la rue des Forges; et pour ce qui est de l'étage en bois peut-être qu'il faudrait attendre jusqu'à l'année 1800.

Aaron Hart, né de parents Juifs, en 1724, dans le voisinage des montagnes de Haardt, au Palatinat, Allemagne, s'établit aux Trois-Rivières vers 1763; il n'habita jamais la maison qui nous occupe ici. L'automne de 1800, le révérend Josaphat Mountain en était propriétaire, lorsqu'on

(3) C'est-à-dire que, après 1665, jamais les Iroquois ne se sont montrés aux Trois-Rivières; mais ils continuèrent leurs massacres sur le Richelieu et aux alentours de Montréal. Cette situation lamentable dura jusqu'à 1700. Voir Sulte et Malchelosse, **le Fort de Chambly**, p. 14.

(4) La maison Hart était **au beau milieu** de la rue dite des Forges. En 1890, elle était dans un état abandonné et navrant.

l'appela à Québec pour y résider. En ce moment Aaron Hart mourrait et son fils Ezéchiel achetait la maison.[5]

Sans presqu'aucune exception, la ville ne renfermait que des demeures ou lieux de résidence à un seul étage.Ezéchiel Hart, qui était riche, a dû ajouter l'étage en bois dont j'ai parlé, car il recevait le monde et donnait des fêtes. Les jardins contigus à la maison s'étendaient jusqu'à la rue Bonaventure. Les arbres à fruits, les fleurs y abondaient. On y faisait de la musique et des promenades en grand gala. Les toilettes de cérémonies, les uniformes militaires y circulaient le jour, et le soir, car on éclairait ces allées, ces parterres, ces bocages diversement disposés pour le plaisir des yeux. J'ai vu cela dans mon enfance. Et voilà pourquoi la maison Hart a laissé des souvenirs dont s'entretiennent encore les vieillards d'aujourd'hui.

La dernière fois que j'ai entendu la musique des régiments anglais aux Trois-Rivières c'était le jour où l'on proclamait la guerre de Crimée. Un banquet d'adieu réunissait dans la maison de la rue des Forges les chefs militaires de la garnison, avant leur départ pour l'Orient. J'en pris ma part, en regardant par les fenêtres, car il faisait chaud et elles étaient entre-baillées. Dans le parterre, de l'autre côté de la rue, les musiciens lançaient aux échos d'alentour des *Rules Britannia* et des *Grenadier's March* à faire *trembler les airs*.

J'ai bien souvent traversé, sans permission, le

(5) Avant cette époque la famille d'Aaron Hart avait dû demeurer dans son grand magasin de pierre de la rue du Platon dont parle M. Sulte dans ses **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 81.

çon, une aiguille, un traversoir, se nomme Sha8inigane en langue crise (algonquine aussi).

Voilà bien qui donne à croire que notre Shawinigan signifie: rocher troué, mais si c'était autrement?

Sommes-nous sûrs que ces quatre syllabes représentent de vrais sons algonquins? Nous les avons appris des Anglais, de simples passants, tout-à-fait étrangers à cet idiome. Les Têtes-de-Boule y perdent leur latin. Ces bons indigènes, qui vivent sur les lieux, disent: Osha8negane, portage en fêne; ascha8eine, le hêtre. Le fêne est le fruit du hêtre. Ils disent aussi de notre chute: Shabonigane, le portage en fêne, et il a effectivement cette forme. Ainsi, la chute elle-même n'a pas de nom, c'est le portage qui est mentionné.

Les Abénakis de Saint-François-du-Lac, familiers avec l'endroit qui nous occupe, le nomment Asa8anigane dans leur dialecte algonquin: la côte qui change de bord. C'est le portage, mais non la chute.

Les Sauvages prononcent le chiffre 8 comme les Français, et non pas comme le w anglais. Chez eux, la lettre n est sonore comme dans l'anglais, de sorte que la désinence gan se dit gane ou gann.

Pour éviter la chute, les voyageurs montent une côte et, rendus au sommet, ils sont sur une crête, d'où il faut descendre pour continuer la route. Portage en fêne, c'est bien trouvé.

Sur une carte manuscrite de 1731, il y a, entre la Grande-Mère et Shawinigan (ces deux noms ne paraissent pas) une inscription comme suit:

« Chabetsiouatagane ou chemin des Trois-Rivières ». Je prends cela pour le nom sauvage du Saint-Maurice, qui, vers cette époque, commençait à se nommer Saint-Maurice, mais était plus connu sous le nom de « Rivière des Trois-Rivières ».

Francis Hall, lieutenant au 14e dragons, passa la journée du 29 juillet 1816 dans « le village des Trois-Rivières »; le 30 il partit en canot d'écorce pour visiter les chutes de « Shawinigan », comme il écrit ce nom. Le lendemain il se dirigeait vers Montréal. Sa manière d'écrire le nom sauvage de la localité qui nous occupe, ne saurait faire autorité. Bouchette, qui, quelques années plus tard, continue cette orthographe, est dans le même cas. Hawley pareillement. Et moi aussi.

Qui était William Fitz Hawley? L'auteur du premier roman canadien. Ce brave homme, rempli d'admiration pour les merveilles de la nature, a décrit Shawinigan (en 1831), et en a fait le théâtre de scènes imaginaires qui se seraient passées vers 1640, alors que la bourgade des Trois-Rivières comptait à peine cinquante âmes. J'en ai parlé ailleurs.[9] Le titre de l'ouvrage, *The Unknown,* promet la description d'une existence mystérieuse et c'est bien cela, car l'*Inconnu* raconte, en vers et en prose, des aventures de plus en plus étourdissantes et décousues, tout le long du récit. Par bonheur, le conte finit par un mariage, ce qui nous ramène à la vie réelle, après un combat contre les Sauvages devant la chute qui gronde et couvre les

9. M. S. R. C., 1900, p. 117.

cris des mourants. Comme Shawinigan manque de légende, nous pouvons toujours adopter celle-là, en attendant mieux.

Ajoutons la note fournie par l'abbé Nap. Caron:

« Lorsque j'écrivis mes *Deux voyages sur le Saint-Maurice,* j'allai prendre des renseignements dans une famille qui avait passé de longues années au milieu des Algonquins appelés *Têtes-de-boule.* Parmi ces bonnes gens, je trouvai une vieille Sauvagesse qui, malgré ses quatre-vingts ans, paraissait encore pleine de force et d'intelligence. Je profitai donc de la bonne occasion qui s'offrait à moi, pour poser la question suivante:

« Dans la langue algonquine, comment nommez-vous la chute de Shawinigan?

« La vieille me répondit immédiatement: Achawénékame, en appuyant très fortement sur la syllabe *wé;* et le chef de la famille donna une marque d'assentiment, comme pour dire que c'était bien cela.

« Mais Achawénékame, continuai-je, qu'est-ce que cela veut dire?

« Cela veut dire crête.

« Et pourquoi ce nom de crête?

« Parce que les Sauvages étaient obligés de monter sur une crête de rocher, quand ils faisaient le portage de la chute.

« Je me souvins alors de ce rocher que le Saint-Maurice contourne quand il va former la chute de Shawinigan, et je me dis à moi-même que le nom donné par les Sauvages est véritablement

bien trouvé. Je me rappelai aussi que dans ma jeunesse les gens instruits disaient plutôt Chawinigame, ce qui se rapproche encore plus du terme algonquin.

« Voulant cependant avoir quelque chose de bien positif, je dis à mes interlocuteurs:

« Vous savez que, nous autres, nous disons Shawinigan; le mot ainsi prononcé, n'a-t-il pas un autre sens que le terme Achawénékame?

« Ils me répondirent tous les deux à la fois: « C'est la même chose ».

« Depuis cette conversation que je rapporte aussi fidèlement que possible, je suis demeuré convaincu que Shawinigan est un mot algonquin, que ce mot veut dire crête, et que lui chercher péniblement une autre étymologie c'est perdre son temps et ses peines. »

III

Connaît-on le Sha8inigan? Bien peu. Il lui manque pour cela d'être accessible par voie ferrée. Des Trois-Rivières, on y va et on en revient dans une petite journée, il est vrai, mais les gens sont devenus difficiles: ils veulent aller avec la vitesse de l'oiseau. Hé! donnez-nous le chemin de fer des Piles![10]

Nous en appelons aux Trifluviens. Quel est celui d'entr'eux qui ne s'est pas senti froissé à la lecture de livres et de notes de voyage où l'on rencontre invariablement cette phrase: « Nous pas-

10. Cet article a été écrit en 1875.

sâmes aux Trois-Rivières la nuit et le lendemain nous étions à Montréal ». Et combien plus devons-nous trouver à redire aux récits des touristes qui se donnent la peine de consacrer un chapitre aux chutes et cascades que présentent les cours d'eau de notre pays, et qui omettent totalement de mentionner les douze ou quinze curiosités de ce genre qu'offre le bas du Saint-Maurice, y compris Sha8inigan, ce torrent des époques antédiluviennes.

L'un de nous, un Trifluvien de la bonne roche, Joseph-Edouard Turcotte, s'était donné la tâche, vers 1858, de réhabiliter ce site pittoresque dont nos ancêtres faisaient grand cas. Homme politique influent, il comptait sur des ressources que n'a pas le vulgaire. Croyant réussir promptement à relier le haut Saint-Maurice au Saint-Laurent par un chemin de fer, il consacra d'abord quatorze mille piastres à l'érection d'un hôtel près la chute de Sha8inigan, sur le parcours de ce chemin. C'était prématuré. Nous avons tous assisté à la ruine de ses espérances; chaque jour nous démontre la justesse des vues d'ensemble de ce grand citoyen. Pour ne parler que du côté agréable, dès que la voie ferrée des Piles sera construite, Sha8inigan deviendra le rendez-vous des gens qui cherchent le plaisir, une température à souhaits et l'agrément de la vie des bois.

Ces années dernières, par une journée sereine de l'été, servant de guide à sir Narcisse et à lady Belleau, nous nous aventurâmes, un peu en amont de la pointe à la Chevalière, dans un sentier à moitié battu, où les lianes, les fleurs sauvages et les

fruits des forêts canadiennes égayaient la vue et embarrassaient notre marche. Le sol va tout d'abord en montant. A peine avions-nous fait cent cinquante pas que les débris d'un pont rustique jeté sur une ravine se présentèrent.

—Pourquoi ce pont? Il y a donc du monde ici?

—Il y en a eu, madame.

—Et ce frémissement du sol, et ce grondement étrange, que signifie...?

—Pardon, vous le saurez bientôt.

Et nous montions toujours; arrivés à la seconde étape, les arbres nous donnaient profusément leur ombrage. Les oiseaux chantaient. Les fleurs semblaient nous sourire. Un petit ruisseau bruissait à deux pas. Rien de délicieux comme ce séjour.

—Que c'est désolant à penser cet abandon, dit lady Belleau, et pourtant que c'est délicieux à voir! Les hommes ignorent donc tout à fait ce coin de terre?

—Non pas, madame, il en est au contraire qui le prisent fort.

—Oui, je comprends, des Sauvages comme vous! Mais ce tremblement de terre qui ne finit pas m'inquiète.

—C'est un pays qui tremble de joie de vous voir, madame.

Nous nous remîmes à l'ascension de la montagne, une bonne pâte de montagne, pas difficile à gravir. Nous avions fait ainsi vingt arpents

lorsque les visiteurs laissèrent échapper un cri de surprise:

—Un château! la demeure de la belle au bois dormant?

Et du même coup un autre cri:

—Dieu! que c'est terrible! une rivière qui perd pied!

Nous étions brusquement en face du Sha8inigan et de l'hôtel Turcotte.

Un hôtel à six grands étages, plus vaste que tous ceux de nos villes, plus spacieux peut-être que n'importe quelle construction de ce genre élevée à Saratoga, San-Francisco ou New-York. Une folie monumentale, une trouvaille incompréhensible au fin fond des bois.

Des salles de cent pieds de longs; des escaliers immenses; une double galerie, à des hauteurs vertigineuses, qui nous ouvre la vue des environs et qui place la cascade, de cent cinquante pieds au moins, sous nos pieds.

Les plus beaux bois du Saint-Maurice sont entrés dans ce géant des caravensérails. On n'y voit que du bois. Certains panneaux de la salle de bal sont uniques. Et pour tout meuble, des restants d'établis, des manches de ciseau brisés, des ripes,—enfin le spectacle du travail interrompu avec l'espoir d'être repris. Les arbres de la forêt poussent leurs branches par les fenêtres du second étage, mais il reste quatre étages où ils ne peuvent atteindre. Nous avons mangé des merises cueillies de cette façon dans la salle à dîner.

Les ouvriers qui ont mis la main à cette cons-

truction y travaillaient avec l'ardeur des artistes. C'était un édifice populaire à l'égal de son propriétaire. On va même jusqu'à dire qu'un menuisier irlandais ou autre, en était tellement entiché qu'il voulut donner à son fils naissant le surnom de *Sha8inigan Hôtel*. Le curé refusa de l'inscrire.

Quand on a parcouru les environs immédiats de l'hôtel, le plan de M. Turcotte se montre avec sa practicabilité. Le site est des plus pittoresques; il y a installé un hôtel. Le terrain se prête aux mille combinaisons de l'art du jardinier, il y avait fait tracer des sentiers en tous sens, placer des ponts, des lieux de repos, des gazons, etc. Quant aux ombrages, aux hermitages et aux bocages, l'étoffe était abondante, on y tailla à volonté. Déjà la renommée attirait sur ce curieux domaine l'attention de la foule,—mais la guerre américaine survenant de concert avec des revirements dans notre politique, la baguette magique qui avait fait surgir ces beautés se changea en roseau; à l'agitation succéda l'immobilité; la forêt reprit le terrain qu'on lui avait arraché; un souffle de mort passa sur cette terre, et la solitude n'en est plus troublée que par les mugissements de la cataracte et le cri de surprise de quelques touristes. Plus tard, on en tirera des légendes qui ne sont pas encore nées.[11]

11. **Le Nouveau-Monde**, 15 août 1878, rapporte une dépêche des Trois-Rivières qui annonce que le magnifique hôtel situé près des chutes de Shawinigan, et qui avait été construit par feu l'hon. J.-E. Turcotte a été entièrement détruit par un incendie allumé par la foudre, dimanche soir précédant. Ce château appartenait alors en partie au juge Drummond, de Montréal, et à A. Turcotte, des Trois-Rivières.

UN NIAGARA DISPARU

TREMBLEMENTS DE TERRE DE 1663

Le présent article est géographique, topographique et historique. Il a même un tremblement de terre et quelque chose des temps primitifs du globe, mais le sujet l'exige et je m'y prête volontiers.

Au mois de juin 1649 le Père Jérôme Lalemant, étant aux Trois-Rivières, apprit que les Iroquois venaient de capturer quatorze Algonquins, dans la rivière des Trois-Rivières « au dessus du deuxième saut. » Je prends le deuxième saut pour Shawinigan. Le premier saut se nomme les Grais ou les Grès. Il n'existe plus que sous une forme très humble, mais c'est encore la première chute ou nappe d'eau tombant d'une certaine hauteur dès que l'on est entré dans le Saint-Maurice.

Le 27 mars 1651 le Père Jacques Buteux partait des Trois-Rivières avec trois Français et une quarantaine de Sauvages, pour remonter le Saint-Maurice, raquettes aux pieds, par un beau temps, un soleil chaud qui faisait fondre les neiges, et il dit: « tout le chemin que nous pûmes faire; cette première journée, fut d'environ six lieues, marchant dès le matin jusqu'au soir ». Si vraiment ils avaient parcouru six lieues ils étaient aux Grais, mais la fatigue a dû contribuer à faire paraître la route plus longue.

« Le chemin fut parmi de continuels torrents rapides... nous étions contraints de marcher le pied et la raquette en l'eau... la fin de la journée fut plus rude que le reste, à raison d'un vent froid qui gelait nos souliers et nos bas, mouillés depuis le matin. » Ils ont dû camper cette nuit au ruisseau des Aulnes, ou même un peu plus haut.

« Le lendemain, à une lieue de notre gîte, nous rencontrâmes une chute d'eau qui nous boucha le passage. Il fallut grimper par dessus trois montagnes, dont la dernière est d'une hauteur démesurée... Suivaient environ de lieue en lieue, trois autres sauts d'une prodigieuse hauteur, par lesquels la rivière se décharge avec un bruit horrible et d'une étrange impétuosité. »

La chute aux trois montagnes s'appelle à présent les Grais (les Grès) et il n'y a plus de montagne. Les trois autres sauts correspondent à Shawinigan, qui est maintenant plus élevé qu'il ne l'était en 1651; les Hêtres, bouleversés depuis 1651 et réduits à un fort rapide; la Grande-Mère, toujours majestueuse avec sa figure de femme assise entre les deux chutes.

Aux Grais donc était le « premier saut ». Ensuite, comme aujourd'hui, on rencontrait Shawinigan, les Hêtres, la Grande-Mère.

« Enfin, après onze heures de marche, nous nous arrêtâmes au haut d'une montagne très difficile à surmonter » — la montagne de la Grande-Mère. Et le voyage se continua.

Le Père Buteux était de retour aux Trois-Rivières le 18 juin, après avoir passé par toutes

les misères et les fatigues d'une pareille course en pays sauvage.

Le même missionnaire repartit le 4 avril 1652. Après un mois et quelques jours employés à visiter les Attikamègues qui se tenaient réunis le plus possible sur la Matawan pour entendre ses instructions religieuses, on fut obligé de se séparer par suite de la famine. Ceci eut lieu le jour de l'Ascension, 9 mai.

Le Père Buteux reprit le chemin des Trois-Rivières avec un jeune chrétien huron, Thomas Tsond8tannen, et un soldat, Pierre Legros dit Fontarabie, arrivé de Montréal le 27 avril 1650.

« Le lendemain de ce départ, dixième jour du mois de mai, écrit le Père Paul Ragueneau, ils continuèrent leur route, et ayant été obligés de se débarquer par trois fois, en des endroits où la rivière va tombant dans des précipices, lorsqu'ils faisaient leur troisième portage, chacun chargé de son fardeau, ils se virent investis par quatorze Iroquois qui les attendaient au passage ». Tous trois furent tués et leurs corps jetés à la rivière.

La région où le Père Buteux avait rencontré les Attikamègues, l'année précédente et cette année, nous fait comprendre que, bientôt après la séparation, lui et ses deux compagnons passaient par la Grande-Mère, les Hêtres et Shawinigan, trois fameux portages. Alors, c'est au troisième portage, en descendant la rivière, c'est-à-dire à Shawinigan, que les Iroquois se tenaient en embuscade et c'est là que furent tués les trois hommes. Notons bien que c'était en descendant la rivière et qu'il faut

partir avec ceux d'une localité au-dessus de la Grande-Mère. Ceux qui ont dit que le Père Buteux périt en remontant le Saint-Maurice, avaient mal lu le récit du Père Ragueneau.

Voyons comment cette région du bas Saint-Maurice s'est transformée.

J'aime certains vieux mots que les premiers colons du Canada employaient et dont l'usage s'est perdu.

Nous disons: tremblement de terre. Lorsque la Mère de l'Incarnation ou Pierre Boucher parlent du « tremble-terre » de 1663, il me semble que cette expression, devenue étrange pour nos oreilles, fait mieux comprendre qu'il s'agissait d'un événement extraordinaire. En tous cas, c'est matière de fantaisie. Passons. .

L'année 1663 fut remarquable par des agitations du sol dont la violence et la durée n'ont jamais été égalées depuis en Canada. Les écrits du temps en parlent au long; il suffit de les citer pour intéresser le lecteur. Le 5 février, sur le soir, la première et la plus rude secousse de toutes celles que l'on ressentit aux Trois-Rivières « commença par un bruissement semblable à celui du tonnerre. Les maisons avaient la même agitation que le coupeau des arbres pendant un orage, avec un bruit qui faisait croire que le feu pétillait dans les greniers ».

Ce mouvement se prolongea une trentaine de minutes, dont un petit quart d'heure dans sa plus grande force. Chacun pensait que la terre allait s'ouvrir et absorber le village. Les oscillations

prenaient des allures variées. Elles imitaient « tantôt le branle d'un grand navire qui se balance sur ses ancres et donne le mal de mer » et tantôt elles procédaient par secousses inégales et précipitées, ou par bonds, les uns saccadés, les autres moins vifs, sentant pour ainsi dire la fatigue.

« Les pieux de la palissade des Trois-Rivières et des clôtures particulières semblaient danser. La terre s'élevait à l'oeil de plus d'un grand pied, bondissant et roulant comme des flots agités. Néanmoins, comme les maisons sont toutes de bois, car il n'y a pas de pierre aux Trois-Rivières, l'effet extérieur se termina à la chute de quelques cheminées, mais les effets qui paraissent les plus considérables se sont faits dans les consciences ».

Il n'en fallait pas autant alors, et il n'en faudrait guère plus de nos jours pour monter les imaginations.

Une circonstance ajoutait à la terreur des témoins de cette scène, je veux parler des ravages causés dans la colonie par la vente des boissons fortes aux Indiens, et des résultats scandaleux que cette licence avait produits. Il n'était question partout que des malheurs que le ciel ne manquerait pas de faire tomber sur une population oublieuse de ses devoirs, et rien ne pouvait arriver plus à propos qu'un tremblement de terre ou quelqu'autre phénomène considérable pour entraver, d'une manière sérieuse, la marche du fléau de l'ivrognerie. On en croira ce que l'on voudra, mais je trouve tout naturel que le bon Dieu, qui a fait le déluge universel pour noyer la race humaine

devenue indigne de ses faveurs, ait permis un bouleversement de la terre pour ramener à l'ordre un petit peuple qui s'oubliait. J'y vois même un signe de prédilection pour le Canada. Qui aime bien, châtie bien.

« L'on assure qu'on a vu un spectre en l'air, portant un flambeau à la main, et passant de l'Ouest à l'Est par-dessus la grande redoute de ce bourg des Trois-Rivières », écrit la Mère Marie de l'Incarnation.

De semblables légendes sont attachées à bon nombre de récits touchant des catastrophes publiques dans divers pays. Fondées ou non, elles ont l'effet salutaire de porter les populations à réfléchir.

Au Canada comme ailleurs, en face d'une calamité publique, on a vu le moral d'une foule de gens reprendre le droit chemin. A quelque chose malheur est bon.

Voyons l'étendue des ravages.

« A cinq ou six lieues dans le fleuve des Trois-Rivières, les côtes, de part d'autre, quatre fois plus hautes que celles d'ici,[1] ont été enlevées de leurs fondements, déracinées jusqu'au niveau de l'eau, dans l'étendue d'environ deux lieues de longueur et de plus de dix arpents en profondeur dans la campagne, et elles ont été renversées avec leurs forêts jusque dans le milieu du canal, y formant une puissante digue. Dans ce violent trans-

1. Ce doit être l'endroit appelé les Grais ou les Grès, où les côtes qui existent encore mesurent au-delà de deux cents pieds. Le cap Métaberotin et le Platon des Trois-Rivières n'avaient pas moins de soixante pieds d'élévation.

port, il s'est fait un tel débris qu'à peine un arbre est demeuré entier, étant pour la plupart débités en longueur comme des mâts de navires ».

Un autre contemporain de ces événements dit: « Selon le rapport de plusieurs de nos Français et de nos sauvages, témoins oculaires du fait, bien avant dans notre fleuve des Trois-Rivières,[2] à cinq ou six lieues du bourg, les côtes qui bordent la rivière de part et d'autre et qui étaient d'une prodigieuse hauteur[3] sont aplanies, ayant été enlevées de dessus leurs fondements et déracinées jusqu'au niveau de l'eau. Ces deux montagnes, avec toutes leurs forêts, ayant été ainsi renversées dans la rivière, y formèrent une puissante digue qui obligea ce fleuve à changer de lit et à se répandre sur de grandes plaines nouvellement découvertes, minant néanmoins toutes ces terres éboulées et les démêlant petit à petit avec les eaux de la rivière, qui en sont encore si épaisses et si troubles qu'elles font changer de couleur à tout le grand fleuve de Saint-Laurent. Jugez combien il faut de terre tous les jours pour continuer, depuis près de trois mois, à rouler ces eaux toujours pleines de fange ».

Une lettre écrite des Trois-Rivières dans le cours de l'été, contient ce qui suit: « On voit de nouveaux lacs où il n'y en eut jamais. On ne voit plus certaines montagnes qui sont engouffrées. Plusieurs sauts sont aplanis. Plusieurs rivières ne paraissent plus. La terre s'est fendue en bien des endroits et a ouvert des précipices dont on ne

2. Le Saint-Maurice.
3. Les Grais.

trouve point le fond. Enfin, il s'est fait une telle confusion de bois renversés et abîmés, qu'on voit à présent des campagnes de plus de mille arpents toutes rases et comme si elles étaient toute fraîchement labourées, là où, peu auparavant, il n'y avait que des forêts ».

« Depuis trente ans que je suis dans ce pays, écrivait, de son côté, Pierre Boucher, je n'ai rien vu de semblable au tremble-terre qui a duré cette année plus de sept mois, surtout vers Tadoussac, où il s'est fait sentir extraordinairement. Nous en avons eu, dans les commencements, des atteintes aux Trois-Rivières, et jusqu'au Mont Royal ».

D'après cette dernière phrase et en comparant les dates des lettres des Trois-Rivières déjà citées, on voit que le Saint-Maurice subit ces bouleversements de février à avril. Des marsouins et des vaches marines remontèrent le fleuve et furent vus devant les Trois-Rivières et au lac Saint-Pierre.

La Mère Marie de l'Incarnation ajoute à ce qu'elle a dit au sujet des Trois-Rivières que « le ravage est encore plus grand et avec des circonstances plus surprenantes sur la rivière de Batiscan. Il y avait alors cinquante personnes en ces quartiers,[4] tant Français que Sauvages, dans les lieux où le tremblement a fait le plus de grands ravages et creusé de plus profondes abîmes. Je remarquerai quelques circonstances que j'ai tirées de quelques particuliers, car chacun n'était attentif qu'à soi-même et au moyen de se sauver des ouvertures qui se faisaient à leurs côtés. On entendait des bruits

4. Cinquante personnes des Trois-Rivières et des environs.

qui ressemblaient à des décharges de canon ou à des coups de tonnerre qui, mêlés aux chocs des arbres qui s'ébranlaient, se frappaient et tombaient par centaines sur le sol, épouvantaient les habitants. Les Sauvages et les Français étaient sous l'empire de la terreur la plus complète. Les Sauvages tiraient leurs armes à feu pour chasser le manitou. Il sortit du sol, pendant toute la nuit, des bouffées de chaleur étouffante. Des gens m'ont assuré qu'ils avaient vu des montagnes s'entrechoquer et disparaître à leurs yeux. D'autres ont vu des quartiers de rochers s'élever en l'air jusqu'à la cime des arbres. J'ai parlé à un qui courut toute la nuit, à mesure qu'il voyait la terre s'ouvrir. Un Français s'étant échappé d'une cabane abattue par les secousses, et y étant retourné pour prendre son fusil, trouva une mare d'eau assez profonde à l'endroit où il avait allumé du feu dans la journée. Ceux qui étaient plus éloignés et au delà du grand débris (les Grais?) assurent qu'en retournant (en revenant aux Trois-Rivières) ils ont côtoyé plus de dix lieues sans en avoir pu découvrir ni le commencement ni la fin, ni sonder la profondeur, et ils ajoutent que, côtoyant la rivière Batiscan, ils ont trouvé de grands changements, ni ayant plus de sauts où ils en avaient vus auparavant et les collines étant tout à fait enfoncées dans la terre. Il y avait ci-devant, une haute montagne; aujourd'hui, elle est abîmée et réduite à plat pays aussi uni que si la herse y avait passé; l'on voit seulement en quelques endroits l'extrémité des arbres enfon-

cés, et en d'autres des racines qui sont demeurées en l'air, la cime étant abîmée dans la terre ».

En certains lieux on observa qu'en frappant le sol du pied on lui faisait rendre un son qui indiquait l'existence de vides opérés par des éboulis intérieurs.[5]

Dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, il y a, de notre temps, de larges fondrières ou terrains ressemblant aux tourbières, pleines de débris de forêts.

Les terrains qui s'enfoncent ou s'éboulent en grosses masses sont assez communs dans les paroisses avoisinant les Trois-Rivières. Cela provient autant de l'action des tremblements de terre, qui ont disloqué la couche terrestre, que du travail lent et sûr des petits cours d'eau qui s'infiltrent dans les crevasses ainsi formées, minent les couches de sable du sous-sol et finissent par ne laisser qu'une surface de terre trompeuse appuyée sur quelques piliers de terre forte, faciles à rompre.

L'aspect des localités, entre le Cap-de-la-Madeleine et Champlain, confirme les récits de 1663. Bien d'autres endroits portent aussi la marque de semblables cataclysmes. L'île Ogden, dans l'embouchure du Saint-Maurice,[6] a été vue par Champlain et, dès lors, on ne saurait croire qu'elle provient du tremble-terre de 1663, comme on me

---

5. **Les Relations des Jésuites**, 1663, p. 4, 5; **Lettres historiques de la Mère Marie de l'Incarnation**, p. 582-584; Pierre Boucher: **Histoire naturelle de la Nouvelle-France**, p. 6.

6. Le Saint-Maurice arrive au fleuve en trois embouchures formées par des îles, de là le nom des Trois-Rivières.

l'a fait dire autrefois (1877), mais elle est manifestement détachée de la côte du Cap.

L'île aux Tourtres, un peu au-dessus des Grais, montre par sa position et la coupe du rivage qui lui fait face, qu'elle a dû glisser de la terre ferme dans la rivière.

Les côtes des Grais, ainsi que celles de Saint-Barnabé, paraissent avoir reçu leurs capricieuses formes des ébranlements terrestres, soit ceux de 1663 ou auparavant. Soulevées sur un point, calées sur un autre, toutes en dos d'âne et en creux ces côtes si bien connues chez nous ont fait pester les voyageurs obligés de les monter et de les descendre alternativement.

Aux chutes de Shawinigan et de la Grande-Mère, les montagnes, travaillées par des efforts volcaniques, ont changé de forme. Des masses de rochers se sont abattues au pied des éminences; des îles ont surgi qui font contraste avec les autres dont la création a été l'oeuvre du temps. Des aiguilles ou pyramides de pierre ont été remuées comme si une puissante main les avait arrachées de leurs bases pour les replanter à côté.

Le changement le plus extraordinaire eut lieu aux Grais. Là se trouvait une chute dont la description du Père Buteux, douze années avant 1663, nous porte à croire que c'était un second Niagara. La Mère Marie de l'Incarnation écrit en 1663: « Le premier saut, si renommé, n'est plus, étant tout à fait applani ».

La rivière, entre ce fameux saut et la chute actuelle de Shawinigan, devait avoir un niveau

très élevé avant 1663. La disparition du saut des Grais la réduisit à son état actuel et Shawinigan y gagna probablement une centaine de pieds en élévation, d'après le mode de ce paysan qui, pour hausser le plafond de sa chaumière, creusa le sol sous ses pieds (la cave). Le Shawinigan n'est le roi du Saint-Maurice que depuis l'abaissement des Grais.

(1877 et 1911).

LES TÊTES-DE-BOULE

Voici un rapport que Joseph-Michel de Niverville, né en 1765, écrivait en 1845 en sa qualité d'agent des Sauvages. Je me rappelle très bien ce vieux soldat dont la forte taille et la bonhomie plaisaient aux enfants du voisinage. Il demeurait rue Bonaventure vis-à-vis la grosse maison de pierre, et la dernière fois que je l'ai vu il s'en allait aux champs assis sur une chaise de paille placé dans le milieu d'une charrette traînée par un cheval qu'il conduisait lui-même. J'étais enfant de choeur à son inhumation le 19 mai 1853. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans.

Voici le rapport en question: « Algonquins des Trois-Rivières. Ces Sauvages sont au nombre de quatre-vingt-dix-neuf. A l'exception d'un chef, qui possède une ferme à Batiscan, et de trois autres familles, qui ont des maisons et des morceaux de terre aux Trois-Rivières, ils ne possèdent aucune propriété foncière et vivent entièrement de chasse et de pêche.

« Ils demeurent dans des cabanes et sont hors d'état, à cause de leur pauvreté, d'acheter ou de bâtir des maisons. N'ayant aucune terre, ils ignorent absolument l'agriculture et font principalement la chasse sur la rivière Saint-Maurice.

« Les femmes font des mitaines brodées, des souliers sauvages et autres articles de fantaisie qui se vendent assez bien aux Trois-Rivières. Le chef

qui est établi à Batiscan emploie un cultivateur canadien. Ils sont membres de l'église catholique romaine et assistent au service divin aux Trois-Rivières et à Batiscan.

« Têtes-de-Boule, sur la rivière Saint-Maurice. Cette tribu errante de Sauvages, au nombre de quatre-vingt-six, vit entièrement de pêche et de chasse. Elle est la moins civilisée de toutes les tribus du Bas-Canada. Elle n'a pas de résidence fixe et ne quitte jamais les terres où elle fait la chasse, sur la partie supérieure de la rivière Saint-Maurice, qu'à l'approche du temps où elle doit recevoir ses présents annuels. Il paraît qu'une partie de ces Sauvages étaient payens il n'y a pas encore longtemps mais, comme les autres, ils sont maintenant admis dans le sein de l'église catholique romaine. »

Les Têtes-de-Boule étaient vraiment sauvages, mais pas dangereux, les pauvres êtres! On ne saurait concevoir des hommes aussi effarouchés. Ceux qui venaient en ville ne marchaient qu'entourés de leurs amis, c'est-à-dire les Canadiens qui avaient des rapports avec eux. Devant un cheval, une vache, une poule ils ouvraient de grands yeux et poussaient du fond de leurs poitrines des Ho! Ho! qui dénotaient l'admiration et la terreur. La vitrine d'un bijoutier les mettait, comme des enfants, en extase; ils demandaient sans cesse: « Pourquoi ça? » La vue d'un étal de boucherie les faisait pâmer d'aise; jamais ils n'avaient rencontré autant de richesses, car pour eux la mangeaille était le bonheur suprême.

Tout ce que l'homme primitif arrivant dans un village pouvait concevoir de surprises, ils l'éprouvaient et se montraient absolument éblouis de tant de merveilles. On a beaucoup parlé du stoïcisme ou de l'indifférence des enfants de la nature en face des choses de la civilisation; les nôtres se conformaient le plus possible à la coutume de leurs semblables, si vous voulez, mais étant dépourvus d'audace, de courage et de tout ce qui élève l'humanité, ils se conduisaient d'une façon enfantine.

Pour mieux voir, ils se promenaient au milieu de la rue. Au son des cloches, ils levaient les bras aussi haut que possible et se regardaient les uns les autres avec un sourire, tout comme si l'on agitait un grelot au-dessus de la tête d'un mioche d'un an. Je ne les ai vus sourire que dans ces occasions. Le Sauvage ne connaît pas cette forme de « langage », les animaux non plus.

Ils se montraient avides de visiter les maisons, sans consentir, par exemple, à y manger ni dormir; on les tenait sous des tentes, et, ce qui est singulier, c'est qu'ils portaient leur petit bagage dans la demeure des blancs, sans doute pour les tenir en sûreté. Sous ce rapport j'ai observé que, tout étant en commun parmi eux, ils s'emparaient des articles qui leur plaisaient sans demander permission: une tasse, un couteau, une horloge étaient de bonne prise. Un livre leur brûlait les doigts; ils n'en voulaient pas, parce que « c'est un esprit qui parle ». Ils disaient fort bien un bout de prière à

l'église, surtout le « Notre Père » qui demande à manger.

Je les ai vus, une fois, sauter et danser de joie en se trouvant parés de rubans rouges, jaunes, verts, bleus, blancs et lilas que ma tante Sophie Trudel avait attachés à leurs coiffures, vous savez ces rubans étroits que nous mettions dans les « passes » des chapeaux de femme en 1847 et qu'on a ensuite suspendus par banderoles sur le dos, avec le nom caractéristique de « suivez-moi, jeune homme », alors que l'on portait le chapeau « Kiss me quick ».

La cérémonie des présents annuels était toute une affaire. Elle datait du temps des Français. Les officiers distributeurs se mettaient en uniformes militaires pour mieux représenter le souverain au nom de qui les couvertures de laine, les chaudières et les fusils étaient apportés à ces « anciens maîtres du pays ». Il fallait de la pompe pour un acte aussi solennel. Le Sauvage se regardait en ce moment comme l'égal de la race qui l'avait dépossédé de ses terres. Il acceptait l'hommage des cadeaux dans cet esprit et se conduisait en conséquence. La plupart devaient se figurer que la reine Victoria les connaissait tous un par un, ce que, d'ailleurs, l'on ne manquait pas de leur dire.

Les missionnaires s'étaient mis à l'oeuvre pour instruire les Têtes-de-Boule vers 1837.[1] Le premier d'entre eux se nommait Jacques Harper, ordonné

1. Sulte, **les Forges Saint-Maurice,** p. 187; abbé J.-B.-A. Ferland, **Observations sur un ouvrage intitulé « Histoire du Canada », par l'abbé Brasseur de Bourbourg,** p. 70, 71; **Mémoires de la Societé littéraire et historique de Québec, 1830,** p. 27.

prêtre le 8 février 1835 et envoyé aux Trois-Rivières en qualité de vicaire pour la desserte du Saint-Maurice. Il se noya le 27 juin 1839, au-dessus de La Tuque, à l'endroit appelé les Grandes-Pointes, en se rendant chez les Têtes-de-Boule.

En 1844 les abbés Augustin-Médard Bourassa et Joseph-Pierre-Anselme Maurault, l'auteur de *l'Histoire des Abénakis,* reprenaient la mission des Têtes-de-Boule, qui se montrèrent dociles à l'enseignement religieux, de sorte que M. de Niverville pouvait dire, l'année suivante, que leur conversion n'était guère ancienne. J'ai vu partir, en 1847 ou 1848, l'un de ces missionnaires qui s'embarquait dans un canot de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le rivage était couvert de gens venus des quatre coins de la ville.

Pour terminer, remarquons que la tête des Sauvages du Saint-Maurice n'est ni plus ronde ni plus grosse que celle des autres indigènes.[2] Si j'avais à refaire le nom de cette peuplade, je dirais que ce sont des Lièvres, attendu que tout, chez eux, nous fait penser à ce « foudre de guerre » qui a peur de son ombre.

Ils sont exactement ce qu'étaient les Attikamègues ou Poissons-Blancs qui demeuraient dans

2. Le major Robert Rogers, (**A Concise Account of North America,** London, 1765, p. 244, 245), dit à ce sujet: « In travelling northward from Montreal, towards the Ottawas River, you meet with some few villages belonging to the Round Heads and Ottawas. The Round Heads are so called for the shape of their heads; there being all possible pain taken by their mothers to make their heads round in their infancy, this being estimed a great beauty. »

les mêmes endroits et visitaient timidement les Trois-Rivières, de 1637 à 1680. Après cette dernière date on ne rencontre plus de mentions des Attikamègues, ou Poissons-Blancs, mais il y a des Têtes-de-Boule partout. A mon avis c'est un changement de nom inventé par les Canadiens du pays.[3]

Poissons-Blancs s'ajustait très bien avec la situation de ces Sauvages qui vivent de pêche et de

---

3. Aux registres des Trois-Rivières on trouve quelques baptêmes d'Attikamègues en 1637, en 1643, et tous les ans de 1645 à 1651 inclusivement; puis, après cette date, rien. Les premières mentions des Têtes-de-Boule aux registres sont de 1698.

L'ingénieur Franquet, qui visita le pays en 1752, se met en route le 29 juillet avec Godefroy de Tonnancour pour la Pointe-du-Lac, où il remarque « des maisons bâties uniformément et assujetties à des alignements. Il y en avait déjà neuf. Surpris de cette régularité, le sieur de Tonnancour me dit que c'était lui qui les avait fait construire à ses dépens et sur un terrain à lui appartenant pour y réfugier des Sauvages errants et vagabonds... Le projet de M. de Tonnancour est d'augmenter le nombre de ces maisons à mesure que des Sauvages se présenteront. Comme il est seigneur du lieu et riche, il le pourra avec facilité. Il fera même construire une église à mesure qu'il leur remarquera des dispositions à s'y fixer... Il compte attirer des Algonquins, des Montagnais et des Têtes-de-Boule. Ceux-ci sont nommés tels pour avoir la tête ronde. Ils ne sont nulle part envilagés, sont assez nombreux et habitent pour l'ordinaire entre la rive du nord du fleuve et le Labrador...

« Les Montagnais et les Têtes-de-Boule, continue Franquet, se rencontrent aux Trois-Rivières et y vendent leurs pelleteries. Les Montagnais sont cabanés dans le voisinage de la ville (au Fond-de-Vau). »

En 1755, aux registres de la Pointe-du-Lac, il y a un grand nombre de baptêmes de Têtes-de-Boule.

Mélanges historiques, vol. 6, p. 136, 137, 187; vol. 17, p. 76; abbé J.-B.-A. Ferland, **Cours d'histoire,** II, 244; Garneau, **Histoire du Canada,** III, 45; **Mémoires de Laterrière,** p. 85; **Handbook of Indians of Canada,** p. 452; **Annuaire de l'Institut Canadien de Québec,** No. 13, p. 51.

lièvres; mais s'il a plu à quelqu'un de changer tout cela en Têtes-de-Boule, allons-y gaîment.

Elle avait les yeux bleus avec des cheveux blonds.
C'est pourquoi on l'ap'la Geneviève de Brabant.

(1905).

*

LE NOM DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Un peu au-dessus des Trois-Rivières, dans le Saint-Maurice, il y a un endroit appelé les Grès, où l'on voyait autrefois une chute comparable à celle de Niagara. Le tremblement de terre de 1663 ayant fait ébouler la montagne du haut de laquelle tombait la masse des eaux, il ne reste plus qu'une cascade de quinze pieds d'élévation. Les terrains d'alentour sont couverts de grands blocs de pierre, débris de l'ancien barrage de la rivière. Les Canadiens ont nommé ce lieu les Grès à cause de l'aspect qu'il présente. Depuis trois quarts de siècle on y voit des moulins à scie et quelques maisons pour loger les travaillants de ces moulins.

Le nom de la paroisse dans laquelle les Grès sont enclavés est Saint-Etienne, et l'on dit invariablement « Saint-Etienne-des-Grès ». Je me demande s'il y a coïcidence ou intention dans le choix de ce vocable.

Saint-Etienne-de-Beauharnois, Saint-Etienne-de-Bolton, Saint-Etienne-du-Saguenay s'expliquent facilement et j'ai toujours pensé que Saint-Etienne-des-Grès ne souffrait pas de doute, mais je commence à me poser la question de savoir si les auteurs de cet accouplement de noms ne renouvelaient pas un jeu de mots déjà fort ancien et

dont voici le sens tels que le rapportent plusieurs historiens.

A Paris, au onzième siècle, il y avait une église appelée Saint-Etienne-des-Grès et une rue aboutissant à cet édifice nommée aussi Saint-Etienne-des-Grès. Il prit fantaisie à un bon moine de rapprocher « grès » de « degrés », parce que l'on parvenait à l'église par de larges marches de pierre, et il écrivait en latin *St Stephanus gradus.* Grès devenait gradin. C'est un enfantillage pardonnable. L'église a subsisté jusque vers 1794. Une maison particulière occupe son emplacement aujourd'hui.

Dans la rue Saint-Etienne-des-Grès, en 1703, fut imprimé un rituel à l'usage du diocèse de Québec, chez Simon Langlois. Mon ami Philéas Gagnon, de Québec, en possède un exemplaire.[1]

Quelle est l'origine du surnom imposé à Saint-Etienne? Les Bollandistes nous font connaître un saint personnage nommé Etienne, particulièrement consacré à la conversion de la race grecque, et ils le désignent comme « saint Etienne des Grecs ». Au moyen-âge et jusqu'au début de notre siècle, on prononçait grais ou grès, au lieu de grec. A présent nous disons « grecque » pour le masculin comme pour le féminin. Molière fait rimer « Grecs » avec « grès ». Ajoutons que l'orthographe était chose ignorée de nos aïeux et qu'ils prenaient les sons à l'oreille, par conséquent

1. **Rituel du diocèse de Québec, publié par l'ordre de Monseigneur de Saint-Valier, évêque de Québec.** Voir Gagnon, **Essai de bibliographie canadienne, I, 1895, p. 437, 438.**

« grec » prononcé « grais » ou « grès » devenait « grès » et faisait oublier la source du terme même.

Mais les Trifluviens qui ont adopté « Saint-Etienne-des-Grès » savaient-ils cette histoire? C'est assez peu probable. La rencontre des circonstances me paraît fortuite. Nous avions la localité des « Grès », on a érigé là une paroisse Saint-Etienne qui devient Saint-Etienne-des-Grès, comme à Paris. Il me paraît bien certain que l'on n'a pas eu l'intention de copier saint Etienne des Grecs tout en écrivant « des Grès ».

(1895).

LE PETIT-POISSON

Comment dire, pour commencer? Faisons une sorte de sommaire:

Son champ de course,
La pêche qu'on en fait,
Apprécié de tout le monde,
Venant nous voir au temps des fêtes,
D'une digestion facile.
Inoubliable aux estomacs reconnaissants,
Préfère, dit-il, être cuit à l'étouffée,
Fréquente de préférence les Trois-Rivières,
Parce que c'est un pays de gourmets.

Que de fois on m'a prié de parler de lui! Ne me sentant pas à la hauteur du problème j'ai reculé, car problème il y a. Faire une tragédie, des chansons, à la bonne heure! C'est facile, mais décrire le petit-poisson des Trois-Rivières, rude tâche!

J'en appelle, ô muse! à vos antiques complaisances pour les auteurs audacieux. La fortune, dit-on, favorise les braves. Regardez-moi d'un oeil encourageant, et je tenterai de dire un mot de cette pêche quasi miraculeuse dont les Trifluviens se donnent le plaisir et le profit entre Noël et les Rois. Faites, ô déesse! que mon imagination se soumette à la stricte loi de la vérité, afin que personne ne puisse infirmer le témoignage que je vais rendre en faveur du tendre individu que nous accommodons à tant de si bonnes sauces.

Il arrive, ce poisson, avec les réjouissances du Jour de l'An. Il a sa place dans l'histoire de nos moeurs et coutumes. Déjà, en 1757, Bougainville parlait de lui.[1] S'il ne se fait pas valoir dans la littérature, c'est qu'il est muet comme doit l'être un poisson. A nous de faire son éloge. Que de gens il a régalés qui n'ont jamais recherché ses origines, ou même voulu se demander s'il descend de noble ou de vulgaire lignée! Je vous le présente. Tout me porte à croire qu'un aimable commerce s'établira entre vous et lui. Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es. A cent lieues des Trois-Rivières, si je mange du petit-poisson des Trois-Rivières, je suis Trifluvien. Ceci n'est pas logique, et pourtant c'est vrai et même c'est assez curieux.

Il y a vingt ans, j'eus occasion d'écrire ce que nous appelions alors des *Chroniques,* et je traçai les lignes suivantes que vous allez relire, car vous avez dû les oublier en allumant le poêle avec le journal qui les contenait:

Le pays des Trois-Rivières a été et est encore riche en diverses espèces de poisson. Les anguilles y pullulent. Les achigans se cachent par groupes dans ses battures. Les esturgeons de cinq ou six pieds de longueur se jouent dans les anses et à l'abri des pointes de terre. Le brochet galvaude à son aise les tribus paisibles du petit peuple de rivières; plus le brochet en gobe, plus il en vient. La carpe se frôle avec délices aux longues herbes et aux roseaux des grands fonds. La loche rôde sous la glace, cherchant les lueurs du soleil d'hiver. L'é-

1. **Histoire de Champlain, II, p. 129.**

perlan se cache en été dans les criques limpides et pures où l'eau est glacée et peu profonde. La truite des lacs bondit dans les délicieux réservoirs que la nature a façonnés pour elle.

La vie sous les eaux, qui s'en occupe? Ces poissons que l'on achète au marché, mais que personne n'a vu dans leurs pâturages, ne nous intriguent presque pas. Leur mode d'existence n'éveille en rien notre curiosité. C'est si peu connu le domaine aquatique! On a beau l'avoir tout près de soi, personne ne s'avise d'y pénétrer. Nous savons mieux comment vivent les ours, étant un peu ours nous-mêmes. Les pommes fameuses de Montréal, le fromage rafiné de l'île d'Orléans, les magnifiques animaux des fermes améliorées, tout cela tombe sous le sens mais les huîtres et les poissons, mystère!

Savez-vous ce que pourrait vous raconter le petit-poisson des Trois-Rivières? C'est un voyageur, rien d'étonnant qu'il affectionne ce nid de nos voyageurs historiques. Son champ de course s'étend de Terreneuve et le cap Breton — peut-être de plus loin—jusque chez nous. De plus gros personnages que lui n'ont pas vu tant de choses. Qu'il écrive ses mémoires, vous les dévorerez ainsi que vous faites de lui-même.

Suppléons un peu à l'absence de renseignements sur son compte, puisque les journaux ne l'étudient pas et qu'ils se contentent d'en annoncer la venue, comme celle de tout le monde, intéressant ou non. De la marchandise, disent-ils, et voilà tout.

Une minute de digression, s'il vous plaît. Je vous demanderai d'où viennent les morues, les harengs, les sardines. Chacun sait qu'ils sortent des profondeurs de l'océan et s'approchent de nos rivages une fois par année. Les divers habitants peuvent avoir varié avec les âges géologiques; depuis plusieurs siècles, toutefois, ils n'ont pas changé.

Ce qui est certain c'est la migration annuelle de certaines peuplades lointaines qui, en abordant l'Amérique, détachent des essaims vers l'embouchure des fleuves et des rivières lorsqu'arrive le temps du frai. C'est le cas de notre individu. Le développement des oeufs dans le corps de l'animal lui fouette le sang. Il se met en devoir de combattre l'apoplexie par l'activité de tout son être. Sa passion est de voir du pays. En conséquence ses oeufs seront confiés aux sables d'une plage très éloignée. Le voyage est un des besoins de sa nature.

Mais le petit-poisson va plus loin, beaucoup plus loin que les autres. Il entre dans le Saint-Laurent et longe la rive est de ce chemin royal. L'automne, à Rimouski, quelques-uns, plus aventureux que les autres, s'égarent dans les barrages construits pour capturer de plus fortes pièces; on les pêche à la ligne. Néanmoins, le groupe principal, l'armée, continue sa marche en amont du fleuve. Tant que le flot descend, lui le remonte. Quand la marée change le mouvement des eaux, il se laisse emporter par elle, se repose mais monte tou-

jours. Ira-t-il loin? Aussi loin qu'il éprouvera la résistance, puis l'aide de cette force monstrueuse.

Vers le cap Tourmente, il traverse le fleuve et en même temps, entre dans les eaux douces.

Au mois de décembre, Québec le voit arriver. Là aussi on le prend à la ligne. Les amateurs ouvrent la couche de glace qui borde le fleuve en cette saison, et y plongent leurs engins. Un par un, le poisson est amené jusqu'à la poêle à frire.

La marée ne s'arrête pas à Québec puisqu'elle va mourir au lac Saint-Pierre. Notre voyageur gonflé d'oeufs, harassé de sa longue traite, ralentit ses allures, mais pousse encore en avant.

La côte nord commence à fourmiller de petites bandes, lesquelles se tiennent immédiatement dessous la glace, comme si la fatigue du voyage obligeait ces habiles nageurs à laisser de plus en plus les couches d'en bas et à flotter sur une eau plus dormante, car il est remarquable que si vous ouvrez un trou dans la glace, vous n'y sentez pas le courant.

Les riverains du fleuve font une guerre d'extermination à ces visiteurs affriolants, sans se demander quelle contrée les a vus naître, où ils vont, ce qu'ils cherchent.

A partir de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le petit-poisson serre ses rangs, prend le fil de l'eau le plus doux, procède à petites journées et ne s'écarte pas des « bordages » du nord. Les pêcheurs de Batiscan et de Champlain l'attaquent avec des moyens proportionnés à l'abondance de cette récolte. Ce-

pendant, il faut aller aux Trois-Rivières pour voir porter les grands coups.[2]

Avant que de se nommer le Saint-Maurice, cette rivière portait le nom de « Rivière des Trois-Rivières », je le répète, à cause des îles qui divisent son embouchure en trois branches.

Le petit-poisson ne connaît que les deux chenaux les plus proches du cap de la Madeleine. Il s'y engage avec ardeur. La fin de son ascension approche: les oeufs sont larges et deviennent inquiétants. Ici l'homme guette la bête.

Le pêcheur établit un cabanage sur la glace; il y couche, il y mange. Il pratique une ouverture qui a la forme d'un carré allongé, mesurant huit pieds dans sa longueur. Par cette bouche, il enfonce ce qu'il appelle un « coffre », sorte de grande boîte formée de rêts tendus sur une mince carcasse de bois. L'appareil est ouvert par le bout qui doit recevoir le poisson. Celui-ci remontant le fil de l'eau en masses très pressées, s'engouffre sans hésitation dans l'impasse ou coffre et s'y empile faute de trouver passage plus loin.

Lorsque le pêcheur juge que la nasse ou varvau (car c'est tout cela ensemble) est chargée, il la lève par le bout ouvert et verse sur la glace un ou deux minots de ces petits êtres, qui frétillent, se tortillent, bondissent, font le saut de carpe, tournoient, s'entrecroisent, et luttent contre la mort en se jetant de tous côtés. L'air atmosphérique finit par en avoir raison. Le froid les raidit

2. Ces lignes ont été écrites en 1877, mais depuis la pollution du Saint-Maurice a fait diminuer cette pêche et est à la veille de l'anéantir.

dans la pose qu'ils ont en expirant. Rien de plus pittoresque. Les uns tordus et repliés sur eux-mêmes, les autres enlacés et formant des chaînes ou des groupes fantaisistes. Ramassés à la pelle, on en charge des voitures entourées de planches, c'est ainsi qu'ils arrivent chez le commerçant.

Ce que l'on en retire du Saint-Maurice durant sa courte visite est incroyable. Au mois de janvier 1853, j'ai vu Théophile Pratte en prendre quatre cents minots en quatre-vingts heures. La manne dure quinze jours, commençant la veille de Noël et se terminant le 10 janvier, quelquefois plus tard.

Cependant il en échappe un grand nombre. Ceux-là atteignent le rapide des forges du Saint-Maurice, où ils déposent leurs oeufs, espoir de la génération future.

En redescendant, je ne sais à quelle date, le petit-poisson n'est pas visible. C'est donc qu'il baigne dans les eaux profondes, après s'être soulagé de son poids. On m'assure qu'il reparaît à Rimouski vers le mois de juin, gagnant de nouveau l'Atlantique et retournant à ces vastes empires sous-marins qui sont proprement sa patrie.

Les oeufs étant éclos au rapide des Forges, que font les petits? Je n'en sais rien, néanmoins, je vous le dirai: ils filent vers la mer à leur tour et la preuve en est qu'ils reviennent, par la suite, frayer comme les anciens aux endroits qui les ont vus naître.

La destruction qui s'en fait durant le mois le plus important de leur multiplication, n'en dimi-

nue pas le nombre. Chaque individu pris aux Trois-Rivières renferme des milliers d'oeufs, mais à l'instar des morues, il suffit qu'il en échappe quelques-uns et la nation se repeuple en quelques mois.

Depuis deux cents ans et plus qu'on les pêche par tonneaux, ils se maintiennent au chiffre des vieilles migrations. Tels citoyens de Sherbrooke, Sorel, Montréal, Beauharnois ou Ottawa, qui dégustent le petit-poisson des Trois-Rivières n'ont aucune idée des choses que je viens de raconter et par conséquent leur jouissance n'est pas complète!

J'ai souvent entendu le nom de « petite loche » appliqué au petit-poisson, mais ceci est inexact. La loche abonde autour des Trois-Rivières, c'est un poisson tout autre que celui qui m'occupe dans ce moment. Ni la chair, ni la forme des deux ne se ressemblent. Sous le rapport de la taille, la loche est triple de l'autre; elle ne se pêche pas de la même manière. Pour la prendre on coupe la glace par petits trous, à une verge de distance les uns des autres, dans le sens du fil de l'eau. Une corde à laquelle sont suspendues de courtes lignes garnies d'hameçons est enfilée sous l'eau, de la première ouverture à la dernière, et ses deux bouts réunis par dessus la glace forment une chaîne sans fin. Le poisson approche de la lumière du jour, qui brille par ces sortes d'yeux ouverts, aperçoit les appâts, mord et se trouve pris. De deux heures en deux heures un homme ou un enfant relève la corde en la faisant glisser comme une courroie sur ses poulies; et à mesure que le poisson se présente au bout

des lignes, on le décroche, on pose un autre appât pour une nouvelle victime. La loche est excellente à manger surtout si elle est frappée par la gelée en sortant de l'eau. Celle que l'on prend l'été ne vaut guère.

Avez-vous remarqué, lecteur, que je me sers dans cet article du terme « petit-poisson », au lieu d'employer un nom reconnu, comme cela se fait pour les espèces de poissons?

Les Trifluviens disent « petit-poisson » parce qu'il n'y a que ce mot propre pour le bien désigner. Il n'a pas été étudié. Les hommes de science ne l'ont pas baptisé. Notre public français le nomme en général petite-morue, les Anglais disent *Tommy Cod,* soit morue naine, et ceci est juste.

Il faudrait d'abord prouver que c'est de la grande morue, et je défie les savants de se prononcer dans ce sens! La chair des deux races n'a pas la même consistance; le goût en est différent.

Si le petit-poisson était enfant de la morue, il ne viendrait pas frayer chez nous, en eau douce. Puis, il ne resterait pas toujours petit; il finirait par se confondre avec ses grands parents et ne sortirait plus des royaumes de l'océan, comme on disait autrefois.

« Petit poisson deviendra grand si Dieu lui prête vie, » d'après le proverbe. Le petit-poisson des Trois-Rivières n'entend guère de cette oreille; quand Dieu lui prête vie, il continue sa promenade de Gaspé au rapide des forges Saint-Maurice et se moque des géants des eaux comme de l'an quarante.

C'est une espèce à part. Il faudrait lui composer un nom grec ou latin qui signifierait « poisson de Noël » puisqu'il nous visite seulement à cette époque de l'année.

Mais ne venez plus traiter le petit-poisson comme de la morue! Il y en a un des deux qui n'est pas pareil à l'autre!

Cet article a été examiné par un érudit. Il persiste à dire que le petit-poisson comporte tous les caractères de la morue, mais que c'est un nain de l'espèce. Accordons cela. Reste le goût qui diffère. Un mot du sénateur Pascal Poirier me donne, je crois, l'explication de l'énigme. « Chez nous, à Shédiac, ce *poulamon* abonde; il n'a pas le goût de celui des Trois-Rivières ». Rapprochons ceci de ce qui se passe chaque année aux bouches des rivières du Nouveau-Brunswick. Le même poisson y fraie; il n'a pas le goût de celui des Trois-Rivières. Dans ces deux cas il ne fréquente que les eaux salées.[3]

Que pensez-vous maintenant des tribus ou bandes qui remontent le fleuve depuis le cap Tourmente jusqu'au Saint-Maurice et perdent leur sel dans les eaux douces? N'est-ce pas la cause du changement?

En grec on nomme *Anadrome* le poisson de mer qui remonte les fleuves pour frayer. Le mot signifie: allant de bas en haut. L'alose aussi est ana-

3. Le Frère Pacifique, des Frères Mineurs Capucins, à Sainte-Anne de Ristigouche, nous disait en 1916: « Poulamon est micmac, prononcez **poonamos.** La lettre **n** se change aisément en **l** et réciproquement. Il y a une région à Halifax qui se nomme en micmac Poonamogaati, contrée du **poonamo.**

drome. J'apprends qu'on a transporté du petit-poisson des Trois-Rivières au lac Ontario. S'il parvient à se perpétuer dans ce nouvel habitat bien sûr qu'il n'aura plus le goût fin qu'il doit à sa fréquentation successive des eaux salées et des eaux douces.

Qui m'a donc fait écrire que notre petit-poisson préfère être cuit à l'étouffée? Les cuisiniers, évidemment, car je suis témoin que le pauvre martyr n'est jamais consulté.

On place dans le chaudron un rang de tranches minces de pommes de terre. Par dessus un rang de poisson, le tout saupoudré d'oignon en miettes et d'épices. Encore un rang de tranches de poisson, d'épices. Encore la même chose. Ajoutez de l'eau en suffisance, couvrez bien clos et au feu! C'est l'étouffée classique. Les tranches s'imprègnent du jus du poisson et des condiments. Le connaisseur en jouit à son aise—et l'inspiration lui vient d'écrire un article de bonne foi—sur ce sujet délicieux.

Mais, la pomme de terre, nous n'en mangeons que depuis cent ans à peu près. Qui a conçu le plan de l'introduire dans cette étouffée? Une idée de génie, car ce procédé dépasse l'ancien veau à l'étouffée qui se faisait sans le tubercule en question. Je marche dans les ténèbres, l'incompris, le mystère et je vous y laisse avec moi.

Toujours est-il que mes révélations ne sauraient être de trop, surtout si l'on accepte la recette à l'étouffée. Un temps viendra où les savants du bureau des pêcheries pénétreront les origines, les moeurs et coutumes du poulamon qui bonifie sa

chair par l'eau douce et la joie sera grande dans Israël.

Donc, poursuivant la recherche des causes,
J'ai pris la plume avec peu de succès.
En vérité, l'on saurait bien des choses
Si le poisson pouvait parler français.

(1916).[4]

4. A vrai dire cet article date de quarante ans. M. Sulte l'a complété pour la Société de Géographie de Québec en 1916. Le bas Saint-Maurice n'a plus des eaux aussi pures qu'autrefois, à cause du voisinage de diverses industries, ce qui oblige le petit-poisson à remonter de fleuve jusqu'à la Pointe-du-Lac où il s'en pêche beaucoup; à Saint-Cuthbert et à Saint-Barthélémi, ces années dernières, on a commencé à le prendre en faible quantité. Voir **Histoire de Champlain**, 1, p. 226 à 243; II, p. 129, 527, 528.

INDEX GÉNÉRAL

pages

Abénakis, Sauvages du Maine 24, 50
Abri, îles de l', ... 36
Acadie, M. de Monts en, ... 9
Adhémar, Antoine, notaire, ... 38
Alfonse, Jean, pilote, ... 7
Algonquins, Sauvages, ... 13, 15, 58, 70, 71
Ameau, Séverin, notaire, ... 24, 25, 35, 36
Attikamègues, Sauvages du Saint-Maurice, ...9, 43, 44, 60, 74, 75
Aubert de la Chesnaye, Charles, ... 35
Baptist, George, ... 34, 36
Batiscan, ... 65, 70
Bégon, Michel, intendant, ... 29, 37
Belleau, sir Narcisse-Fortunat, ... 54
Bellerive, île, voir Poterie .....
Bertaud, Jacques, ... 25, 36, 37
Bertrand, Barthélémy, ... 37
Bière d'épinette, remède contre le scorbut, ... 19
Bonin, Charles, ... 35
Botton, Jean 35
Boucher, île, ... 37, 38
Boucher, Pierre, ... 37, 38, 61, 65
Boucher de la Bruère, Montarville, ... 29, 38
Bouchette, Joseph, arpenteur général, ... 36, 37, 49, 51
Bougainville, Louis-Antoine de 81
Bourassa, abbé Augustin-Médard, ... 74
Bressani, P. François-Joseph, Jésuite, ... 25
Brisset, Jacques, ... 25, 36, 37
Buteux, P. Jacques, ... 18, 21, 43, 58, 61, 68
Caldwell, Henry, ... 36
Caldwell, île, voir Poterie. .....
Cap-de-la-Madeleine, ... 14, 24, 25
Capitanal, chef algonquin, ... 15, 19-21, 23
Caron, abbé Napoléon, ... 45, 52
Caron, île, ... 36
Cartier, Jacques, ... 5-8, 10
Catalogue des Trépassés, ... 16-19
Champlain, Samuel, ... 6, 8-10, 12, 13, 16-18, 20, 23, 27, 31, 41, 67
Charlevoix, P. F.-X., Jésuite, ... 26
Chauvin, marquis Pierre de, ... 8
Chenaux, (Trois-Rivières), ... 14, 24, 26, 29, 30, 41

pages
Cochons, île aux, voir Trinité, voir Poterie.
Condé, prince de, ... 22, 23
Cortéréal, terre de, ... 28
Cressé, Louise, ... 30
Crevier-Deschenaux, ... 41
Crevier dit Bellerive, ... 36
Crevier dit Lamêlée, Christophe, ... 25, 36, 37
Dandonneau dit Lajeunesse, Pierre, ... 25, 35-37
David, Claude, ... 34, 35
Déléage, P. L.-F.-R., o.m.i., ... 47
Desceliers, abbé Pierre, sa carte, ... 7
Deschenaux, voir Crevier.
Desrosiers, Antoine, ... 35
Dizy dit Montplaisir, Pierre, ... 35
Dodier, Sébastien, ... 36
Doucet, Eusèbe, ... 37
Drummond, juge, ... 57
Duplessis, Frère Pacifique, voir Pacifique.
Eau-de-vie, ravages de la traite de l', ... 62
Eboulis, ... 67
Enghien, duc d', voir Condé,
Enghien, rivière d', ce nom, ... 22
Estotilande, ce mot, ... 28, 29
Etienne, Philippe, ... 37
Ferland, abbé J.-B.-A., ... 17
Ferté, M. de la, abbé de la Madeleine, ... 24
Foix, Pierre de, cardinal, famille de, ... 6
Fond-de-Vau, (Trois-Rivières), ... 31, 75
Fonteneau, Jean-Alphonse, pilote, voir Alfonse.
Forges, rapide des, ... 7, 10, 86
Fouez, rivière de, ce nom, ... 5-7, 12, 41
Franquet, ingénieur, ... 75
Gabelle, saut de la, ... 11
Gautier de la Vérendrye, Pierre, ... 11
Gautier de Varennes, René, ... 11
Gérin, Elzéar, ... 47
Godefroy de Lintot, Jean, ... 44
Godefroy de Tonnancour, Louis-Joseph, ... 75
Godefroy de Tonnancour, René, ... 37
Godefroy de Vieux-Pont, Jacques, ... 44
Grais, voir Grès.
Grand'Mère, chute de, ... 34, 42-57, 59, 60, 61, 68
Grès, chutes des, ... 11, 12, 42, 58-69, 77
Grès, Saint-Etienne-des-, voir Saint-Etienne.
Hall, Francis, ... 51
Harper, abbé Jacques, ... 73, 74
Hart, Ezéchiel et Samuel, ... 34

pages
Hawley, William Fitz, auteur de **The Unknown**, ... 51
Hêtres, chutes des, ... 42, 59, 60
Incarnation, Mère Marie de l', ... 61, 63, 65, 68
Iroquois, Sauvages, ... 9, 42-44, 58
Isabelle, Guillaume, ... 36
Islet, forges de l', ... 11
Islet, îlot, ... 38
Jésuites, ... 16, 17, 25
Joannès, A. Moreau de, ... 41
Jutras dit Lavallée, Claude, ... 35
Lacombe, P. Albert, o.m.i., ... 47
Lacroix, île, voir Boucher, ...
Laflèche, Mgr L.-F., ... 47
La Gabelle, voir Gabelle. .....
Lalemant, P. Jérôme, ... 58
Lambert, Joseph-Nérée, ... 37
Langlois, Jérôme, ... 35
La Poterie, Bacqueville de, ... 26, 35
La Rochefoucauld-Liancourt, duc de, ... 41
Lauzon, Jean de, gouverneur général, ... 34, 36-38
La Vérendrye, voir Gautier de la, ...
La Vérendrye, fief, (La Gabelle), ... 11
Laviolette fonde les Trois-Rivières, ... 19, 20
Le Beau, Claude, ... 27, 28
Lefebvre, Pierre, ... 36, 38
Legros dit Fontarabie, Pierre, ... 43, 60
Le Jeune, P. Paul, ... 16-18, 21-23, 31
Lemay, Michel, ... 25, 36, 37
Le Neuf de la Poterie, Jacques, ... 35
Le Neuf de la Vallière, Michel, ... 35
Lescarbot, Marc, ... 6, 7, 12, 27, 46
MacPherson, John, ... 34
Maillet, île, voir Trinité. .....
Mal-de-terre, voir scorbut. .....
Marée monte aux Trois-Rivières, ... 7, 84
Marguerie, François, ... 34, 35
Marguerie, Marie, ... 35
Maskegons, Sauvages, ... 44
Maurault, abbé Joseph-Pierre-Anselme, ... 74
Ménard dit Lafontaine, Jacques, ... 35
Métaberotin, cap, ce nom, ... 14, 24, 47, 63
Milieu, île du, voir Saint-Christophe. .....
Missions du Canada, enthousiasme en France pour les, ... 23
Montagnais, Sauvages du Saguenay, ... 15, 20, 75
Montmagny, Charles Huault de, gouverneur général, ... 34, 36
Monts, Pierre du Guast, sieur de, ... 9, 13
Moral, Quentin, de Saint-Luc, ... 34, 35

pages
Nantes, édit de, ... 8
Neuve, île, voir Poterie ...
Niverville, Joseph-Michel de, ... 70, 74
Noël, les, neveux de Cartier, ... 7
Nicolet, seigneurie, ... 30
Notre-Dame-de-Recouvrance, à Québec, ... 16
Ogden, île, ... 38, 67
Pacault, Jean, ... 25, 36, 37
Pachirini, chef algonquin, fief, ... 13, 15, 21
Pacifique, Frère lai (Pacifique Duplessis), ... 13
Pêcheries, ... 8
Pepin, Guillaume, ... 36
Petit-Islet, ... 10
Petit-poisson des Trois-Rivières, ... 7, 33, 34, 80-89
Piles, chemin de fer des, ... 53, 54
Platon, le, ... 13-16, 20, 31, 63
Pointe-du-Lac, Têtes-de-Boule à la, ... 75
Poirier, Pascal, sénateur, ... 89
Pomme de terre, ... 90
Pommes fameuses, ... 82
Pontgravé, François Gravé dit, ... 8, 12, 13, 41
Poterie, île de la, ... 35, 36, 41
Pothier, Louis, ... 21
Poulin-Cressé, ce nom, ... 30
Poulin de Courval, ce nom, ... 30
Poulin, Jean-Baptiste, ... 30
Poulin, Maurice, sieur de Lafontaine, ... 29, 30
Pratte, Théophile, ... 86
Présents aux Sauvages, cérémonie des ... 73
Québec, registres, ... 16
Rageot, Gilles, notaire, ... 35
Ragueneau, P. Paul, ... 60, 61
Richelieu, rapides de, près Deschambault, ... 23
Roberval, François de la Roque de, ... 7
Robineau de Bécancour, René, ... 38
Roche, rapide à la, ... 11
Rogers, major Robert, ... 74
Sagard, Frère Gabriel-Théodat, ... 13
Saint-Christophe, île, ... 25, 26, 35-37, 41
Sainte-Croix, îlot près Deschambault, ... 23
Saint-Etienne-des-Grès, ... 77-79
Saint-Etienne, fief, ... 29
Saint-Joseph, île, voir Boucher. ...
Saint-Maurice, fief, forges, ... 29
Saint-Maurice, rivière, ce nom, ... 5, 29, 85
Saint-Quentin, île, voir Trinité. ...
Sauvaget, Jean, ... 38

pages
Scorbut, ... 19
Sépultures sauvages, ... 21
Shawinigan, ce nom, ... 45-53
Shawinigan, chute de, ... 11, 12, 34, 42-60, 68, 69
Tadoussac, poste de traite, ... 8, 65
Têtes-de-Boule, Sauvages du haut Saint-Maurice,.....
..... 15, 43, 44, 47, 50, 52, 70-76
Tétreau, Louis, ... 35
Thévet, André, ... 7
Tourtes, île aux, ... 68
Tremblements de terre de 1663, ... 10, 11, 49, 58-69, 77
Trinité, île de la, ... 34-36
Trois-Rivières, basse-ville, première mention de ce mot, ... 25
Trois-Rivières, ce nom, ... 5, 12, 13, 26-29
Trois-Rivières, cimetières, ... 20, 21
Trois-Rivières, fort, ... 8, 15-19, 62
Trois-Rivières, localités de ce nom, ... 40
Trois-Rivières, registres, ... 16-19, 75
Trois-Rivières, ville, première mention de ce mot, ... 25
Trudel, Sophie, ... 73
Tsond8tannen, Thomas, Huron chrétien, ... 60
Turcotte, A. 57
Turcotte, boulevard (Trois-Rivières), ... 15, 20
Turcotte, hôtel à Shawinigan, ... 56, 57
Turcotte, hon. Joseph-Edouard, ... 54, 57
Unknown, The, roman canadien, ... 51
Varennes, voir Gautier de, ...
Véron de Grandmesnil, Jean, ... 34, 35
Vervins, paix de, ... 8
Volant, Claude, ... 35

Mélanges historiques

Volume 21

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

QUATRIÈME SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

Lettre-préface de l'abbé Henri Vallée

de la Société d'histoire régionale des Trois-Rivières.

G. DUCHARME, LIBRAIRE-ÉDITEUR

995, rue Saint-Laurent

Montréal — 1934

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

Tous droits réservés, Canada, 1934.

Mélanges historiques

Volume 21

TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS

QUATRIÈME SÉRIE

Etudes éparses et inédites

de

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

Lettre-préface de l'abbé Henri Vallée

de la Société d'histoire régionale des Trois-Rivières.

G. DUCHARME, LIBRAIRE-ÉDITEUR

995, rue Saint-Laurent

Montréal — 1934

Lettre-Préface

Mon cher M. Malchelosse,

Vous me demandez quelques lignes de préface pour la vingt-unième brochure des MÉLANGES HISTORIQUES *de Benjamin Sulte, que vous êtes à éditer présentement sous le nom de* TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS.

Ce qui me fait hésiter quelque peu à accueillir votre demande ce ne sont pas les deux pages auxquelles vous limitez cette préface, ni même les deux jours que vous m'allouez pour ce travail supplémentaire à ma besogne quotidienne, mais bien de savoir s'il y a à dire au sujet de Benjamin Sulte des choses qui n'ont pas encore été dites, et à tirer de ses écrits des conclusions neuves.

A maintes reprises, des voix et des plumes très autorisées ont déjà si bien rendu justice à notre grand historien trifluvien, à son talent, à son mérite littéraire et à son oeuvre historique, que je me crois dispensé d'y aller de mon appréciation personnelle qui n'ajoutera rien à sa renommée.

Je saisis l'occasion, cependant, de vous dire que vous nous rendez Sulte plus attachant, plus sympathique, chaque année; que chaque année aussi, vous nous impressionnez davontage en nous faisant mieux mesurer par vos brochures l'amplitude de l'oeuvre accomplie par notre illustre concitoyen pour faire aimer et connaître au dehors, sa ville, son cher pays des Trois-Rivières.

A notre jeunesse actuelle, distraite et apathique, par ce qui me semble être, j'en ai peur, une sorte d'atavisme, vous découvrez l'historien de notre ville, comme Sulte, autrefois, selon une remarque de feu le sénateur L.-O. David, avait révélé les Trois-Rivières aux apathiques Trifluviens de son temps. Pour ce service, vous avez droit, de notre part, à plus que des remerciements, vous avez droit à toute notre reconnaissance.

Ces pages que vous avez pieusement recueillies, et que vous nous livrez, depuis quelques années, en des brochures élégantes, formaient, on le sait, des tranches d'un grand ouvrage que Sulte avait rêvé d'écrire, et auquel il se proposait de donner comme titre : HISTOIRE DES TROIS-RIVIÈRES. *L'on*

*sait également que la curiosité intellectuelle des Trifluviens ne fut pas conquise par cet effort... Les sollicitations de Sulte se perdirent dans un désert d'indifférence, et les souscriptions préalables exigées pour mettre sur pied une semblable entreprise ne trouvèrent que des goussets vides. « Les concitoyens de Sulte, écrit quelque part l'abbé Albert Tessier, ne comprirent pas ce qu'aurait valu pour leur ville une oeuvre de cette envergure. » Ca été un malheur. Ce que Sulte souffrit de cette indifférence, ceux qui l'ont bien connu, et qui vivent encore, se l'imaginent facilement. Il n'est pas étonnant aussi, étant donné le travail dépensé, et le résultat obtenu, qu'il ait gardé quelque temps rancoeur à ses concitoyens, et qu'il ait laissé échapper à leur sujet en plusieurs circonstances des paroles assez fortement acidulées. A Raphaël Bellemare, qui lui causait un jour de ce sujet, Sulte répliqua vivement : « C'est plutôt l'*HISTOIRE DES TROIS RIGOLES *que je devrais écrire! » Benjamin Sulte était trop profondément trifluvien, il aimait trop sa ville natale, son « monde », pour bouder longtemps ses concitoyens et cesser de les desservir, comme autrefois, par sa plume et sa parole.*

Notre population apprécie de plus en plus l'oeuvre de Benjamin Sulte, à mesure qu'elle la comprend davantage; et vous serez, mon cher M. Malchelosse, pour une grande part dans ce réveil de la curiosité intellectuelle trifluvienne pour les écrits de notre grand historien. Déjà, vos TROIS-RIVIÈRES D'AUTREFOIS *conquièrent des lecteurs de plus en plus nombreux; leur apparition, chaque année, est un petit événement attendu et désiré, et je puis vous assurer que cette nouvelle série sera encore plus favorablement accueillie du public trifluvien, en ce moment surtout où, à l'occasion du troisième centenaire de notre ville, tous les coeurs comme toutes les intelligences sont tournés vers le passé. Nous trouverons dans cette brochure, je le sais, ce que nous avons aimé dans les précédentes, l'esprit, le bon sens, l'ironie fine, parfois un brin d'humour, s'alliant très bien avec une belle aisance littéraire.*

Avec mes voeux de succès, je demeure sincèrement vôtre,

HENRI VALLÉE, *ptre.*

Ecole normale des Trois-Rivières, 2 *mai* 1934.

FONDATION DES TROIS-RIVIÈRES

Voici venir le 4 juillet. Parlons des souvenirs que cette date doit rappeler aux Trifluviens.

C'est dans une réunion tenue à Québec, le 24 mai 1633, que Champlain promit de faire construire un fort aux Trois-Rivières. L'interprète Olivier LeTardif traduisit en cette occasion le discours habile et sympathique du chef algonquin Capitanal qui était descendu des Trois-Rivières avec dix-huit canots pour plaider la cause de l'habitation proposée[1]. Aussitôt la décision connue, Jacques Hertel et Jean Godefroy se firent donner (3 décembre 1633) des terrains dans la haute-ville, le long de la ravine qui prolonge le cap Métaberotin. L'automne de la même année, au départ des vaisseaux pour la France, Champlain adressa aux Cent-Associés la demande de secours nécessaires pour fonder le poste. C'est le 15 janvier 1634, selon les apparences, que le conseil des Cent-Associés approuva le projet. Le même jour Robert Giffard obtint la seigneurie de Beauport, et, le 15 février suivant, les Pères Jésuites reçurent un octroi de deux cents arpents de terre, à prendre aux Trois-Rivières[2].

1. Sulte, **Histoire des Trois-Rivières,** p. 54 et suivantes; **Mélanges historiques,** vol. 5, p. 11, 12; vol. 19, p. 40; vol 20, p. 15.

2. **Mélanges historiques,** vol. 11, p. 11; vol. 18, p. 71; **Pièces et documente relatifs à la tenure seigneuriale,** Jésuites, I, 70, 71; Giffard, I, 386, 387; P.-G. Roy, **Inv. des Concessions en fief et seigneurie,** Hertel, I, 27; Giffard, I, 31; Jésuites, I, 45; les pièces concernant la terre accordée à Jean Godefroy, en 1633, sont perdues.

La traite annuelle commença aux Trois-Rivières vers le 20 mai. On attendait une flottille de Hurons du Haut-Canada; elle se présenta, le 31 mai, et mit son monde à terre dans l'anse du moulin à vent (du Platon?) mais au moment de se rembarquer ces Sauvages furent attaqués par les Iroquois et deux Français qui accompagnaient les Hurons furent tués et scalpés, et quatre autres blessés grièvement. L'un des blessés, nommé Robert Mellon, mourut bientôt après, à Québec, où il avait été transporté.

Cent-cinquante canots hurons, portant sept ou huit cents hommes, arrivèrent quelques jours après sans être inquiétés par l'ennemi.

Les navires de France mouillèrent l'ancre à Québec, du 4 juin jusqu'à la fin du mois. Ils amenaient au moins soixante colons, avec les familles Giffard, Le Gardeur et LeNeuf, et le Père Jacques Buteux. Le sieur Duplessis-Bochart les commandait[3]. Nous voyons paraître ici pour la première fois le sieur de Laviolette, que Champlain fit partir de Québec, le samedi, premier jour de juillet, dans une barque, avec quelques Français, pour la plupart artisans, et qui arriva aux Trois-Rivières le 4 juillet 1634. Je crois pouvoir indiquer comme le lieu de son débarquement la petite anse qui existait encore il y a un siècle, au pied de la rue du Platon. De cet endroit un sentier en pente douce était ouvert sur le flanc sud-ouest du Platon, et c'est par là vraisemblablement que Lavio-

3. On a souvent confondu Charles de Duplessis-Bochart avec Guillaume Duplessis-Kerbodot, gouverneur des Trois-Rivières en 1651. Voir sur ces deux personnages, **Mélanges historiques**, vol. 5, p. 9-28; vol. 14, p. 66.

lette et ses hommes gravirent la hauteur pour planter leur fort auprès des ruines d'une bourgade fortifiée que les Algonquins avaient eue sur le Platon, et que les Iroquois avaient enlevée de force et brûlée. On voyait encore les bouts des pieux sortant de terre et noircis par le feu.

En même temps que la barque de Laviolette, était parti de Québec un canot portant l'interprète Jean Nicolet et les Pères Jean de Brébeuf et Antoine Daniel. Nicolet devait se rendre au-delà du lac Huron découvrir le Wisconsin et nouer des rapports avec les Sauvages de ces contrées. Les deux Jésuites allaient chez les Hurons de la baie Georgienne. Le 4 juillet, se trouvant aux Trois-Rivières pendant que Laviolette abattait du bois pour construire la palissade, les deux religieux reçurent au rivage sept canots de Hurons et entrèrent en pourparlers avec eux dans le dessein de se faire conduire dans leur pays. Voilà donc les témoins qui virent arborer pour la première fois d'une manière sérieuse le drapeau de la France sur le site de notre ville. Il faut mentionner aussi Jean Godefroy, Thomas Godefroy, Jacques Hertel, Guillaume Pepin, Jean Sauvaget, François Marguerie, Sébastien Dodier, Guillaume Isabel, qui tous, je pense, étaient déjà aux Trois-Rivières[4].

Le sieur Duplessis-Bochart avec le Père Ambroise Davost, partis de Québec le 3, arrivèrent aux Trois-Rivières le mercredi 5 juillet. Les Sauvages continuaient à se présenter pour la traite. Les interprètes Olivier LeTardif et Jacques Couil-

4. **Mélanges historiques**, vol. 11, p. 25.

lard de l'Epinay, ainsi que Robert le Cocq, charpentier, François Petit-Pré, Dominique Scot et un autre jeune Français nommé Baron se trouvèrent réunis. J'aime à rappeler ces noms à cause de la circonstance. Les journées des 6 et 7 juillet, on parlementa et l'on échangea des marchandises européennes pour des pelleteries. Le soir du 7 partirent pour le pays des Hurons, les Pères Jean de Brebeuf et Antoine Daniel, avec Baron, au bruit de la canonnade. Nicolet partit également ce jour-là. Huit jours plus tard, ce fut au tour du Père Ambroise Davost et de Robert le Cocq, François Petit-Pré et Dominique Scot.

Vers la fin de juillet, Champlain visita les travaux du fort qu'il trouva très avancés. Une maladie épidémique régnait parmi les Sauvages des Trois-Rivières. Capitanal en fut atteint et mourut vers le mois d'août[5].

Enfin, le dimanche, 3 septembre, les Pères Paul Le Jeune et Jacques Buteux s'embarquèrent à Québec pour fonder la mission permanente. Le vendredi, après une navigation très difficile, ils arrivèrent aux Trois-Rivières. On les logea au fort, en attendant que leur maison fut achevée. Celle-ci occupait le site de l'ancien bureau de poste, boulevard Turcotte, entre les rues Saint-Louis et des Casernes[6].

5. Sulte, **Histoire des Trois-Rivières**, p. 62, 63; **Mélanges historiques**, vol. 20, p. 18-23; Montarville Boucher de la Bruère, **Chapelles et églises trifluviennes**, p. 9, 10.

6. Sulte, **Album des Trois-Rivières**, p. 4; **Mélanges historiques**, vol. 19, p. 35; vol 20, p. 21; voir aussi les excellentes études de Montarville Boucher de la Bruère, **Chapelles et églises trifluviennes**, p. 9 et suivantes, et **la Naissance des Trois-Rivières**, p. 32 et suivantes.

Toutes sèches que ces notes puissent paraître, elles ont l'avantage de nous remettre sous les yeux, en peu de mots, des détails que la mémoire seule ne saurait conserver.

(Montréal, 24 juin 1884).

LAVIOLETTE

Vous me demandez un article. Où le prendrais-je? je suis dans la Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la pointe des cheveux. Avant que d'écrire, il faut penser. Le temps me manque. Cependant, vous insistez et vous employez un moyen magique: « Parlez de la célébration qui se prépare aux Trois-Rivières. » C'est cela! Ecrivons tambour battant, drapeaux au vent, mêche allumée.

Nous entrons dans l'époque des statues. Rien ne fait défaut pour réaliser nos rêves sous ce rapport. Une belle histoire, des grands hommes, des artistes, de l'enthousiasme — et même l'argent, car nous avons plus de ressources pécuniaires que nous ne le croyons généralement. Trouvez des organisateurs de souscription et tout ira bien.

Placerons-nous aux Trois-Rivières un bronze représentant Champlain ou Laviolette? A cette question, je répondrai: les deux sont bons!

Champlain était le chef. Il a eu le mérite de demander aux Cent-Associés la permission d'établir un poste fixe aux Trois-Rivières, et, selon toute apparence, il en a indiqué le site, et c'est lui qui a fait choix de Laviolette pour construire le fort. Si nous élevions une statue à Champlain à cause de ce fait, nous aurions un peu l'air d'empiéter sur Québec et aussi de chercher à mettre toute l'histoire de trente années de travaux dans les murs de notre ville. Donc, le tour de Champlain n'est pas venu pour les Trifluviens.

Laviolette est plus local, plus à nous. D'abord

parce qu'il a élevé le premier fort sur le Platon, ensuite parce qu'il en a été le commandant jusqu'à l'arrivée du successeur de Champlain. Si nous oublions Laviolette, nulle autre ville ne se mettra en peine d'honorer sa mémoire.

Quant à sa biographie, elle est courte, faute de renseignements. Je suppose que c'était un officier militaire, passé au service des Cent-Associés, comme plusieurs autres du même temps, et comme fit M. de Maisonneuve lorsqu'on l'envoya fonder Montréal. Les circonstances nous justifient entièrement d'adopter cette opinion. Laviolette commanda aux Trois-Rivières du 4 juillet 1634 au 17 avril 1636. Après cette date on ne le retrouve nulle part en Canada, soit qu'il mourut ou qu'il repassa en France durant l'été de 1636[1].

Je viens de voir Philippe Hébert; il pense comme moi. Nous avons réglé les détails de la statue qui sera moitié militaire, moitié civile. En composant un costume Louis XIII qui répondra à ces deux conditions, nous aurons la vérité historique reproduite d'aussi près que possible. La figure du personnage nous est inconnue. Ici, je ferai parler l'imagination. Yeux vifs, joues minces, nez aquilin accentué, moustache fine, royale légère et la tête campée sur les épaules dans l'attitude d'un

1. Sulte, **Histoire des Trois-Rivières**, p. 109, 110; **Mélanges historiques**, vol. 14, p. 62-64; vol. 19, p. 37; vol. 20, p. 19, 20. Ceux qui ont écrit que M. de Laviolette avait laissé sa famille en France devraient nous en donner les preuves, car nous n'en savons rien. D'autres ont prétendu qu'il avait été assassiné; c'est aussi impossible à affirmer.

Le 6 mars 1657, aux Trois-Rivières, un "Monsieur de la Violette" figure comme habitant du lieu. (Registres des audiences).

homme au guet. Un petit air mousquetaire, en un mot[2].

Dans tout cela, nous ne sortons pas de la tradition artistique, car lorsque les documents font défaut pour créer une oeuvre de ce genre, il est de règle de s'en tenir aux choses du temps et de traduire notre pensée par des formes qui ne contredisent point l'ensemble des faits. Philippe Hébert est l'artiste qui entend ces sortes d'études.

Un jour, il sera question d'ériger un monument à La Vérendrye, le plus illustre des enfants des Trois-Rivières. Nous appliquerons le même raisonnement et les mêmes procédés.

Il est honteux d'ajourner la reconnaissance. Le temps d'honorer les grands hommes est toujours le moment d'aujourd'hui. Il y a dix ans que je plaide trois causes qui n'en sont qu'une. Ce qui est bon à Montréal l'est aux Trois-Rivières, l'est à Québec.

Ah! si nous commencions par mettre debout, sur des socles de marbre, les fondateurs de ces trois villes[3], comme nous demanderions à nos successeurs dans la vie de ramener également en vue d'autres personnages dont s'honore la race canadienne-française! Peuplons nos places publiques de ces héros d'un autre âge, car ils étaient nom-

2. On sait que M. Sulte posa pour Philippe Hébert. Ce n'est donc pas par simple "hasard" que la statue "ressemblait à s'y méprendre à Benjamin Sulte."

3. M. Sulte écrivait ces lignes en 1884. En 1886, Trois-Rivières érigea un monument modeste mais convenable à Laviolette; en 1892, Montréal suivit cet exemple en élévant le magnifique mamonument de Maisonneuve, sur la place d'Armes; puis, ce fut au tour de Champlain, en 1908, lors des fêtes mémorables du tricentenaire de Québec.

breux, et l'espace que nous pouvons leur consacrer s'étend tout autour de nous.

Que notre génération fasse quelque chose de durable. Réveillons nos sens assoupis. Les grands hommes ont attendu assez longtemps. Leurs travaux sont notre héritage national, et quoi! nous ne tenons pas compte de leur personne! Sommes-nous logiques? Non, assurément.

Il ne faut plus que cinquante Français viennent, comme l'été dernier (1883), nous dire: « Vous n'avez donc pas produit de grands hommes puisque vos places publiques sont vides. »

Plantons partout des souvenirs et que le peuple, en passant au pied de ces monuments, salue ses ancêtres. Que le passé nous montre ses physionomies.

Oui! c'est l'heure des statues. Les livres ont parlé. Que le ciseau travaille! Il est beau et fortifiant de saluer chaque jour les patriotes d'un autre âge. Puisque nous avons une histoire et qu'elle est noble et grande, ne nous écartons pas d'elle! Le culte du passé nous honore.

(Montréal, 24 juin 1884).

CANOT D'ÉCORCE[1]

Le 30 janvier 1871, j'écrivais dans *le Constitutionnel* des Trois-Rivières : « L'industrie des canots d'écorce destinés aux expéditions lointaines florissait aux Trois-Rivières durant tout le dix-huitième siècle et même au commencement du dix-neuvième. Les derniers bons constructeurs ont été les Provencher, de Nicolet, voyageurs renommés de pères en fils. »

Je puis vous en dire plus long aujourd'hui.

On raconte que les Algonquins des Trois-Rivières, dès le début de la colonie française (vers 1640), allaient en traite chez une nation du nord nommée Vtakd'amivek[2], et qu'ils trafiquaient aussi avec les Attikamègues, lesquels à leur tour échangeaient des articles de fabrique européenne avec des peuples situés encore plus loin et dont le pays était si froid que les arbres y étaient rabougris et ne fournissaient pas même l'écorce nécessaire à la confection des canots, ce qui les obligeait d'acheter ce produit des peuplades plus favorisées des bords du Saint-Laurent et qui se rendaient jusqu'à eux pour faire le commerce. C'était le bouleau du

1. Canot, mot d'origine sauvage passé en français par l'intermédiaire de l'espagnol **canoa**, à la fin du seizième siècle. **B.R.H.**, 1900, p. 296; 1922, p. 149; LeJeune, **Dictionnaire général du Canada**, I, 297.

2. Nom intraduisible aujourd'hui.

Saint-Maurice qui fournissait la matière des pirogues de la baie d'Hudson[3].

Avec les premiers colons des Trois-Rivières arrivèrent, à la grande surprise des Sauvages, les merveilleux instruments que nous appelons aiguille, fil, ficelle, couteau, briquet, cuillère, perçoir, marmite, boucle de métal, bouton, ciseau, gouge, hache, etc., tous obtenables moyennant des peaux de castor. Non seulement ces objets passaient aux tribus lointaines mais l'écorce de bouleau des Trois-Rivières allait au nord soulager la misère des tristes habitants de ces contrées.

Il ne faudrait pas s'imaginer que les Français tardèrent quelque peu à utiliser les canots d'écorce, ni qu'ils se tinrent satisfaits de les acheter des Sauvages. Ils se mirent à l'oeuvre et y apportèrent des améliorations notables qui leur étaient facilités par l'usage des outils de fer, de la toile, du filin, de la ficelle, du brai, des crampes, des clous, etc., et si, par la suite, on a vu des Sauvages aussi avancés que les blancs dans les constructions de ce genre, c'est grâce à l'emploi de fournitures que nos industries leur procuraient.

Sur l'article du transport les deux races différaient de procédé. Le Français faisait plus grand, le Sauvage se contentait d'ajouter au nombre des petits canots. En bref, le canot qui a toujours fait l'admiration des étrangers, c'est le canot canadien, quoique d'origine indigène, car on n'a jamais atta-

3. Sulte, **Chronique trifluvienne**, p. 4; **Relations des Jésuites**, 1640, p. 34; 1641, p. 32, 57.

ché la moindre importance à celui qui admettait six ou huit rameurs seulement.

Canot d'écorce qui vole au vent, c'est celui du Sauvage, et les Canadiens en faisaient de pareils, selon le besoin.

Le Dr Joseph Lemaître, reçu médecin en 1840, d'une famille établie aux Trois-Rivières avant 1650, érudit modeste, chronique vivante de Saint-François-du-Lac, était petit-fils de Michel Lemaître dont le père avait été un fameux constructeur de canots d'écorce qui portaient de douze à vingt hommes, à part le bagage et les marchandises, qu'il vendait six cents francs. On les appelait les « canots de maître », ce qui veut dire de Lemaître. Le Dr Lemaître a conservé l'étampe dont son ancêtre marquait ses produits industriels.

Je calcule que le grand-grand-père en question était Charles Lemaître dit Auger, marié en 1689 avec Madeleine Crevier, et qui vivait encore en 1712[4]. Le Dr Lemaître m'a dit en 1886 que ce Charles vendait ses canots à la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce qui est impossible; ce doit être la compagnie française du Canada puisque celle de la Baie d'Hudson ne pénétra chez nous que cent ans après la mort de Charles.

Le Dr Lemaître disait de plus que Duguay-Boudor fut comme le successeur de Lemaître dans

4. Sa famille résidait aux Trois-Rivières. Les recensements le font naître en 1665. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique**, V, 309.

cette industrie. Je suppose que ce dernier était Antoine Provencher dit Ducharme et dit Boudor, baptisé à Batiscan en 1716, marié à Angélique Houde, à Bécancour, en 1745, et qui y vécut par la suite. Mettons Ducharme au lieu de Duguay[5].

L'ingénieur Franquet écrit, en 1752: « C'est aux Trois-Rivières que l'on fabrique le mieux les canots d'écorce. J'ai été en voir en chantier; on y en travaillait un de huit (?) places; il était de trente-trois pieds de longueur, cinq de largeur, deux et demi de hauteur et du prix de trois cents francs. A mesure qu'ils sont faits on les envoye à Montréal. Ils sont destinés pour les voyages des pays d'en haut, tant à porter les troupes que les vivres et marchandises. L'ouvrier qui les fait ne veut pas dire son secret, c'est-à-dire la manière dont il s'y prend pour déterminer les courbures des deux extrémités. Il y en a bien un autre qui s'en mêle mais il ne réussit pas si bien. Le premier en fait une si grande quantité qu'il touche du roi, tous les ans, plus de six mille francs. Ce sont des femmes et des filles qui les travaillent. Ils sont totalement construits d'écorce de bouleau, avec des varangues arrondies que l'on employe au lieu de courbes; elles sont de bois de cêdre ou de sapin, de deux lignes d'épaisseur au plus et de trois

5. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique,** VI, 465. D'après l'article du **Trifluvien,** 3 octobre 1905, le Dr Lemaître aurait assuré que son ancêtre cessa de construire des canots d'écorce lorsque Duguay-Boudor se mit à vendre les siens quatre cents et même trois cents francs. Ceci est impossible car ces deux hommes n'étaient pas contemporains; mais un fils de Charles Lemaître a pu construire des canots aussi et faire concurrence à Antoine Provencher.

pouces de largeur et les coutures (de l'écorce), recouvertes de gomme de pin, sont impénétrables à l'eau, mais il faut aussi éviter les roches. »

Le major Robert Rogers, fameux chef de bande durant la guerre de Sept Ans, disait, en 1765, dans son *Concise Account of North America,* page 251, comment on fabrique ces canots dont les pareils n'existaient point en Europe et il ajoutait que les Sauvages de la rivière d'Ottawa étaient les meilleurs constructeurs de ces curieuses nacelles. Je prend son témoignage pour ce qu'il vaut[6]. Comme Weld et d'autres étrangers il ne mentionne pas les Canadiens. Ces Sauvages de l'Ottawa, si peu nombreux et plutôt errants que stables, ne devaient guère être aussi habiles, ni même aussi bien outillés que les Canadiens pour construire leurs canots, mais à coup sûr ils se suffisaient à eux-mêmes et n'achetaient pas la moindre pirogue des mains de nos gens.

Sous le régime français et ensuite celui des Anglais, les compagnies de traite se procuraient ces canots par l'industrie des Canadiens, car ceux-ci travaillaient dans les villes où tout le matériel était à leur portée et, de plus, ils tiraient de l'éducation européenne des ressources que ne possédaient guère les indigènes, tant habiles et ingénieux que fussent ceux-ci. Pour la raquette, la traîne sauvage, le campement, les Canadiens ont su bien vite dépasser l'adresse des Algonquins. Le principal rendez-

6. On verra plus loin que si Rogers omet les Trois-Rivières, ou ne croit pas à la supériorité des canots de ce lieu, cette fabrication continuait d'y exister tout de même.

vous de traite étant fixé aux Trois-Rivières dès 1634, les Français y connurent les mitasses, mitaines, souliers sauvages, raquettes, etc.[7], qui étaient choses particulières aux Sauvages et ils ne tardèrent pas à les imiter en améliorant ces produits. Ils substituèrent des pointes de fer aux flèches armées de pierre et d'os. Il y a lieu de croire que ce poste français devint promptement un atelier aussi bien qu'un magasin où l'on rassemblait les fourrures avant que de les expédier en France. La récolte des peaux de caribou, orignal, castor, martre, etc., se faisait durant toute l'année et constituait le principal commerce d'exportation avant l'époque où l'on songea à la grande culture des grains et à l'abattage des géants de la forêt pour en faire du bois de service vendu à l'étranger. Le canot d'écorce suffisait pour transporter les paquets de pelleteries. Quand arriva le tour des grains, il fallut des goélettes sur le fleuve et les rivières puis des navires océaniques. Le bois se flottait très bien jusqu'à Québec, où l'on construisait des bâtiments pour le recevoir et le transporter au-delà des mers.

Le canot d'écorce a régné parmi nous tant que le blé, l'avoine, le lin, le foin sont restés sur place

7. Trois-Rivières fut de bonne heure, en effet, l'atelier du pays à cet égard. M. Sulte réclame pour sa chère ville natale l'honneur d'avoir brillé au premier rang dans l'industrie des canots d'écorce; il aurait pu réclamer le même honneur pour l'industrie des raquettes. L'établissement de M. Eugène Balcer fabriquait encore il n'y a pas beaucoup d'années 3,000 paires de raquettes annuellement. Vingt personnes trouvaient du travail chez lui en 1905. C'était alors l'établissement le plus considérable du genre en Amérique.

Sur la raquette canadienne, voir le Rapport archéologique d'Ontario, publié par M. Orr, année 1920; **B.R.H.**, 1916, p. 95.

et tant que l'exploitation forestière a été inconnue. Représentons-nous l'état de la colonie alors que toutes les communications à distances un peu éloignées se faisaient par le canot d'écorce.

Thomas Anbury, enseigne au 24e régiment d'infanterie, écrivait de Montréal en 1776, qu'il voit avec étonnement la dextérité des Canadiens à manier le canot d'écorce, toutefois il ajoute que les Sauvages les surpassent dans l'art de les construire, en ce sens qu'ils leur donnent plus de légèreté. Le terme « léger » se rapporte-t-il aux petites dimensions? En tout cas, les canots de traite étaient nécessairement lourds vu leur taille[8].

Voici encore ce qu'il explique. Je traduis son texte: « Ceux des Sauvages sont faits d'écorce de bouleau, dont les pièces sont cousues ensemble au moyen de lanières découpées dans la partie intérieure de l'écorce et cette couture est gommée avec du brai ou plutôt une matière bitumineuse ressemblant au brai, pour rendre le tout étanche. Ils forment les côtes (varangues) de branches de noyer blanc. Ces canots portent de deux à trente personnes. Les canots dont se servent les Canadiens sont appelés « canots de bois » parce qu'ils sont formés d'un tronc d'arbre, d'orme rouge, creusé et il y en a qui portent vingt personne. »[9]

8. Lorsqu'il dit « much lighter construction », Anbury entend bien faire comprendre la légèreté des canots d'écorce comparés aux canots de bois. En un mot il attribue le canot d'écorce aux Sauvages et le canot de bois aux Canadiens, ce qui prouve qu'il n'a pas connu l'industrie des nôtres sous ce rapport.

9. Anbury dit (**Travels**, I, 77) que « c'est dans un canot d'écorce que le général Carleton passa (1775) avec un aide-de-camp à travers de la flotte ennemie quand il quitta Montréal pour aller mettre Québec dans un meilleur état de défense. » Non, c'était une embarcation à rames, un brigantin. Voir page 34.

Il est clair que notre officier ne sait pas que les meilleurs canots d'écorce étaient l'oeuvre des Canadiens. Il n'était pas des Trois-Rivières, c'est évident.

John Long, commerçant et interprète des Sauvages, disait, en 1777, que les canots d'écorce des Trois-Rivières étaient supérieurs aux autres et qu'on les exportait pour les vendre en grand nombre à Lachine.

C'est de Lachine que partaient les « voyageurs d'en haut », passant par la rivière Ottawa, la Mattawan, le lac Nipissing pour arriver au lac Supérieur et souvent plus loin, jusqu'à la rivière Rouge et plus loin encore, toujours plus loin. Les équipeurs et les marchands de pelleteries brutes avaient leurs magasins à Montréal.

Vers 1783 ces « bourgeois » se réunirent presque tous pour former la Compagnie du Nord-Ouest qui dura en pleine prospérité jusqu'à 1820 et alors s'amalgama avec celle de la Baie d'Hudson.

Isaac Weld, en 1796, décrit les ouvrages en écorce brodée que les femmes des Trois-Rivières confectionnaient sous des formes artistiques, particulièrement ceux des religieuses Ursulines:

« L'écorce dont elles se servent ordinairement est celle du bouleau. Elles en font des sacs, portefeuilles, petits paniers, boîtes à toilette, etc., ornés de dessins brodés avec le poil d'orignal, qu'elles teignent des couleurs les plus vives. Elles font aussi des modèles de canot et des armes de guerre des Sauvages[10].

10. De son côté, Anbury dit que « les religieuses des Trois-Rivières sont regardées comme les plus adroites de tout le Canada pour les ouvrages d'aiguilles et les petits bijoux. » **Travels, I, 72.**

« Les canots d'écorce de bouleau employés sur le Saint-Laurent et la rivière Ottawa, comme sur les lacs voisins, sont tous fabriqués dans la ville des Trois-Rivières par les Sauvages eux-mêmes. Le bouleau est très commun dans tous les environs et surtout dans la partie nord de la contrée où il parvient à une grosseur considérable. On tire de là presque toute l'écorce à canot. Cette écorce ressemble à celle du liège, excepté qu'elle est d'un grain plus serré et qu'elle est plus flexible, car on peut la rouler aussi facilement qu'une pièce de drap. Les Sauvages de cette région, lorsqu'ils vont à la chasse, ont toujours dans leur canot un certain nombre de rouleaux qui servent à improviser un abri sur des perches placées transversalement et supportées par des piquets fichés en terre. Les écorces sont étendues et attachées avec des cordages de fibres d'orme et le tout ne prend que dix minutes pour avoir des murs et un toit.

« Voici comment ils construisent leurs canots: Faits d'un bois pliant mais très fort, les membres sont d'abord unis ensemble et ensuite couverts par des pièces d'écorce que l'on coud les unes aux autres, en ayant soin d'appliquer sur les coutures une forte couche de goudron. Voilà pour l'extérieur. Afin que les objets qu'ils transportent n'endommagent point l'écorce, on double l'intérieur avec deux planches de sapin très minces, placées l'une sur l'autre mais dans un sens opposé. Une pirogue construite de la sorte est si légère que deux hommes peuvent aisément la porter sur leurs épaules, alors que sur l'eau elle peut contenir six personnes. Celles des Trois-Rivières passent pour

les meilleures, les plus élégantes et elles ont sur l'eau une très belle apparence. On en fait de toute grandeur jusqu'à contenir vingt hommes. Il est étonnant de voir avec quelle vitesse les Sauvages les manoeuvrent au moyen de simples pagaies. Le canot anglais le plus fin et le mieux construit, avec le même nombre de rames que les pagaies du vaisseau d'écorce sera, en moins de cinq ou six minutes, distancé de beaucoup. Par exemple, il n'y a que des hommes très expérimentés qui se hasardent dans ces embarcations parce que un faux mouvement de l'un d'eux les fait chavirer. »

Notons que: « les Sauvages les manoeuvrent » donne à supposer que Weld n'a pas vu les Canadiens dans leurs grands voyages.[11].

Les grands canots de la Compagnie du Nord-Ouest qui allaient de Montréal au lac Supérieur, même jusqu'à la Saskatchewan, en 1804, étaient connus sous le nom de « rabasca »[12]. Ils portaient de vingt à vingt-huit hommes à part le bagage, les provisions de bouche, les marchandises. Je ne pense pas que ceux des Sauvages aient jamais atteint de telles proportions, d'abord à cause des exigences de la solidité qui défiaient l'industrie des aborigènes et parce que ceux-ci utilisaient de préférence plusieurs embarcations lorsque le transport devenait considérable.

11. Autrefois la traversée du fleuve se faisait en canot. Sur les canotiers du Saint-Laurent, voir **B.R.H.**, 1899, p. 18; **Histoire de Champlain**, I, 435-440, article de M. Sulte.

12. Des anciens voyageurs du Nord-Ouest, habitants de la Gatineau, ont entretenu M. Sulte des « rabasca » de vingt-quatre et vingt-huit hommes. Sur les canots dits « rabasca » et ce mot même, voir **The Canadian Antiquarian**, 1900, p. 35; **B.R.H.**, 1922, p. 153, 154.

John Lambert (Travels, I, 489), décrivant la ville et les environs des Trois-Rivières, en 1808, s'exprime ainsi en abordant le sujet qui nous occupe:

« La plupart des grands canots d'écorce de la compagnie du Nord-Ouest sont faits en ce lieu. Plusieurs femmes de la ville confectionnent divers ouvrages de fantaisie, tels que des charmants joujoux et carnets de poche, des bourses, des corbeilles à ouvrage de femme, des pelottes à épingles, etc., avec des écorces curieusement découpées, cousues ensemble, ornementées de fleurs, d'arabesques brodées sur ce fond à l'aide de poil d'élan et d'orignal teint de couleurs vives et variées. Les Sauvages exécutent quelques travaux de ce genre mais inférieurs. »

Oui, il a raison. Tout ce que nous avons imité des Sauvages est devenu plus commode, plus joli, plus résistable, mieux fait, en un mot. J'ai connu ces brodeuses d'écorce qui vivaient toutes bien de ce commerce, car elles avaient en Angleterre un marché ouvert et de bons prix. La maison Hart, entr'autres, exportait aux bazars de Londres tout ce qu'elle pouvait acheter en ce genre de pièce de goût et de curiosité. On y voyait des chaussures d'enfants, des pantoufles de grandes personnes d'une forme artistique recouvertes de figures, de fleurs, de panaches d'orignal, de lisières de fruits des bois gentillement disposées autour des coutures et le long des courroies d'attache; des traînes sauvages minuscules délicieuses, des petites raquettes ravissantes, des costumes de poupée, des nattes de table, des couvertures de plats et tant de

choses qui n'avaient ni l'air commun ni rien de la gaucherie des ouvrières novices. Tout cela sortait d'une école d'artistes et l'industrie commerciale qui s'est emparé du genre, quelques années plus tard, n'a jamais pu retrouver la touche distinguée qui avait pour elle l'admiration des connaisseurs. En mécanisant le travail, l'art s'est perdu et le tout est maintenant tourné au banal.

Revenons aux pirogues. Joseph Sansom, de New-York, qui visita les Trois-Rivières en juillet 1817 remarque des canots sauvages le long de la grève, ce lieu étant, dit-il, fréquenté par les aborigènes du nord et de l'ouest qui y apportent des pelleteries, venant de plusieurs centaines de milles et ils amènent avec eux leurs familles sur ces fragiles embarcations. Il ne dit rien de la construction sur place[13].

Les gens de la génération actuelle se montrent surpris d'entendre parler de canots d'écorce portant vingt-cinq hommes de manoeuvre à part le chargement de la traite, mais j'ai vu cela plus d'une fois entre 1847 et 1852 alors que la Compagnie de la Baie d'Hudson avait un dépôt dans notre ville. Son agent était Philippe Burns. Ces embarcations, une fois déchargées au rivage du fleuve, étaient enlevées avec un ensemble et une souplesse surprenante, retournées dans ce mouvement le fond en l'air et amenées sur les épaules de deux rangs de voyageurs qui partaient du pied

13. **Sketches of Lower Canada.** Dès cette époque la Compagnie de la Baie d'Hudson traitait avec les tribus sauvages du haut Saint-Maurice qui descendaient aux Trois-Rivières; aussi, nous ne serions pas surpris qu'elle ait eu déjà un dépôt en cette ville.

gauche et portaient ce fardeau d'un pas lent et mesuré à travers la ville jusqu'à la rue Volontaire où était un champ ouvert où se trouvait le vaste hangar de la Compagnie[14]. Nous, les enfants, nous faisions cortège en bande, suivant la cadence, pour ressembler aux voyageurs dont la démarche leste et conquérante nous enthousiasmait. Et que de personnes derrière nous en faisaient autant!

Ce spectacle c'était tout bonnement ce que les voyageurs nommaient un « portage », moins les arbres de la forêt et les inégalités du sol qui n'existaient point dans la ville. Par le Saint-Maurice jusqu'à la baie d'Hudson, je pense qu'il y avait quinze portages tous plus difficiles à franchir les uns que les autres, et par l'Ottawa jusqu'à la rivière Rouge on en comptait soixante-douze, selon Mgr Taché. Les canots avaient juste le temps, entre les glaces de mai et celles de novembre, d'aller et revenir du Nord-Ouest. J'ai connu des voyageurs qui avaient passé par la « baie d'Urson » pour se rendre au fort Garry. Le canot d'écorce a été, durant deux siècles, le véhicule du grand commerce comme les chemins de fer aujourd'hui.

Philippe Burns possédait les terrains des deux côtés de la rue Volontaire, partie est. Le hangar de la Compagnie de la Baie d'Hudson se trouvait sur la lisière nord de la rue. Les enfants jouaient au milieu des Sauvages et apprenaient une foule de mots indiens qui nous servaient souvent comme langage spécial pour nous comprendre les uns les

14. Pour les réparer et les conserver en bon ordre entre deux voyages sur le Saint-Maurice et durant l'hiver.

autres sans redouter les oreilles étrangères. Les grands canots aux flancs bariolés de couleurs vives, les marmites de gomme fondue pour parer et masquer les coutures, les longs avirons, les faces basanées des Iroquois, leurs paroles brèves, hachées, sortant de la bouche comme d'une machine qui parle sans remuer les lèvres, je vois et j'entends tout cela, il me semble.

... Et M. Burns[15], grand connétable, vieux, rond, bien mis, alerte, plaisantant avec tout le monde, même les mioches, toutefois redouté, apparaissant derrière la clôture lorsqu'il n'était pas dans la rue, en un mot se trouvant partout et surveillant les affaires d'un oeil ouvert et menaçant « comme un pistolet ». Quand il avait dit: « Mon satané gueux », un homme n'avait qu'à bien se tenir car il ne lui passait plus rien. Ah! qu'ils sont loin ces jours de mon enfance et que de gens disparus depuis lors, oubliés, remplacés par d'autres qui s'en iront bientôt à leur tour.

(1905 et 1916).

15. Dans les **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 106, nous avons dit que M. Sulte avait la preuve que M. Burns était Anglais pur. Cependant, vol. 18, p. 76, M. Sulte assure qu'il est né à Montréal.

FRASER

Le clan des Fraser avait pris une part importante dans l'insurrection de 1745 en faveur du prince Charles-Edouard Stuart qui commença dans les montagnes de l'Ecosse, poussa une pointe en Angleterre, s'arrêta court à trente lieues de Londres, rebroussa chemin, fut poursuivie par l'armée de Georges II qui la rejoignit à Culloden, dans les terres d'Aerdeen, et l'écrasa sans merci (avril 1746). La vengeance de la maison de Hanovre fut en proportion de la terreur qui s'était emparé d'elle au moment critique; les Ecossais furent mis comme hors la loi. Le chef Fraser décapité, son clan ruiné et soumis à un régime de fer[1], et menant l'existence la plus misérable, telle était la situation de ces vaillants hommes et de leurs familles, de 1746 à 1757, alors que William Pitt, arrivant à la tête des affaires, exécuta un coup de maître qui renversa le système de persécution et fit entrer le costume écossais dans l'armée de ce même Georges II[2].

1. En butte à la vengeance du duc de Cumberland.

2. Pitt avait conçu l'idée surprenante de réhabiliter les Fraser, les Macdonald, les Cameron, les Campbell et autres Ecossais semblables en les armant contre la France et en les envoyant à la conquête du Canada. Quinze cents hommes répondirent à l'appel. Le 78e régiment fut levé par le colonel Simon Fraser, dont le père fut exécuté en 1747; ce fut l'un des meilleurs de l'armée de Wolfe. **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 48; vol. 7, p. 103, 104; vol. 10, p. 116; **B. R. H.**, 1899, p. 159, 219; **la Revue canadienne**, 1867, p. 850; J.-M. Lemoine, **Monographies et Esquisses**, p. 469; **Maple Leaves**, éd. 1873, p. 141-158; LeJeune, **Dictionnaire général du Canada, I**, 658.

Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, en 1755, Pitt craignit de voir les montagnards écossais recommencer leur marche sur Londres. La première fois, on a vu qu'ils s'étaient approchés à trente lieues de la capitale et ne s'étaient arrêtés qu'à défaut des secours de France qui n'arrivèrent que par la suite et en très petit nombre.

La lutte dans laquelle l'Angleterre était engagée au centre de l'Europe, la France comprise, absorbait tous ses régiments, mais Pitt voulait prendre le Canada et il fit appel aux Ecossais, leur promettant l'oubli du passé, ce qui arriva en effet. Un superbe et nombreux corps de highlanders se forma en peu de temps et la crême de cette troupe était des Fraser — un régiment entier de ce nom avec un commandant et des officiers *tous Fraser*. La masse se composait de jeunes gens non encore mariés. Tous de langue écossaise et le plus grand nombre catholiques-romains, avec le costume des montagnes au complet et somptueusement fourni par le trésor public. L'arme du fantassin, le fusil, ne comptait aux mains de ces hommes que pour le moment d'une décharge à très courte distance et alors ils le laissaient tomber à terre et se servaient de la *claymore,* terrible sabre, long, large, pesant, parfois manié à deux mains et dont ils portaient des coups foudroyants, car leur genre de combat était le corps-à-corps et ils y excellaient.

Les Canadiens étaient redoutables par la précision de leur tir et l'éparpillement qui les rendait

insaisissables. Les Français formant la ligne et chargeant à la baïonnette étaient souvent irrésistibles mais le tir des Canadiens ne pouvait pas être rapide à cause de la lenteur de l'opération de la cartouche et du bassinet, tandis que la *claymore* écartait ou brisait baïonnette et fusil au premier choc.

Les Ecossais ne connaissaient les Canadiens ni d'Adam ni d'Eve, mais ils avaient une forte dent contre les Français qui, disaient-ils, leur ayant promis de l'aide pour le soulèvement de 1745, ne s'étaient montrés nulle part et, sur ce point, ils espéraient bien se venger en Canada de l'abandon dans lequel leurs prétendus alliés les avaient laissés.

Aux plaines d'Abraham ils firent encore mieux que Wolfe, Monckton et Townsend n'auraient pu désirer, aussi les récompenses ne leur manquèrent pas, mais, de plus, lorsque ceux de ces quinze cents hommes qui restaient manifestèrent le désir de s'établir dans la colonie, on s'empressa de leur concéder des terres au-dessous de Québec — et qu'arriva-t-il? ils épousèrent des Canadiennes, la langue gaélique disparut pour faire place au français. Tout le régiment se fondit dans le peuple canadien.

Ceux qui ne s'étaient pas mis à la culture de la terre faisaient autre chose et ce n'étaient point les gens les moins utiles. On connaît l'histoire de l'Angleterre et le développement que prirent les industries à partir de l'époque où les Ecossais y

furent reçus sur le pied de l'égalité. Même chose au Canada.

Dès 1768, Malcolm Fraser et sa femme Grisel Mackintosh sont aux Trois-Rivières, par exception, ainsi qu'un Robert Fraser et sa femme du nom de Mary..., lesquels, le 26 avril 1771, y font inhumer leur fils John[3].

Ceux-là n'étaient pas adonnés à la culture des champs et Malcolm Fraser me paraît avoir été marié peu avant 1768, en Ecosse peut-être. Voici la liste de ses enfants nés aux Trois-Rivières et enregistrés à l'église anglicane:

John, né le 19 mars 1769, baptisé le 20 mai suivant.

Jeanne, née le 20 février 1771, baptisée le 27 du même mois.

James, né le 17 octobre 1775, baptisé le 20 du même mois.

Malcolm, né le 17 avril 1777, baptisé le 23 du même mois.

Peter, né le 3 février 1778, baptisé le lendemain.

---

3. Le lieutenant highlander Robert Fraser a dû flâner un peu trop à Batiscan, en mars 1761, puisque, par sa faute, Madeleine Roy donne naissance à une fille baptisée le 9 déc. 1761 sous le nom de Marie-Rosalie Fraser. Mgr Tanguay, **Dictionnaire généalogique, IV, 103.**

Quel nombre de protestants y avait-il parmi les Fraser? C'est plus que nous ne pouvons dire, mais il devait être assez limité.

Le 17 novembre 1775, vers midi, Malcolm Fraser étant sur le rivage, au bout de la rue du Platon, vit arriver par le haut du fleuve une barge dans laquelle se trouvaient le gouverneur Carleton, le capitaine du brigantin, Jean-Baptiste Bouchette, les sieurs Joseph Boucher de Niverville et Charles-Louis Tarieu de Lanaudière, ainsi qu'un sergent du nom de Bouthillier qui avaient passé, durant la nuit, de Berthier à la Pointe-du-Lac, à travers les détachements de l'armée américaine, tant sur le fleuve que le rivage du nord, et comptant bien se reposer aux Trois-Rivières, mais Fraser leur dit que la ville était pleine d'officiers ennemis et que leurs troupes avaient passé Yamachiche en route pour Trois-Rivières. J'ai raconté cette histoire au long il y a quelques années[4].

Au mois de juin 1776, lorsque les Américains furent battus dans la Commune des Trois-Rivières, c'était un Fraser qui commandait la troupe anglaise. En 1777, à Montréal, un capitaine Fraser était surintendant des Sauvages[5].

J'allais oublier de dire que Pierre de Sales Laterrière étant parti des forges Saint-Maurice au printemps de 1776 pour se rendre à Québec y fut

4. Voir Sulte, **J.-B. Bouchette,** M.S.R.C., 1908; **le Chevalier de Niverville,** M.S.R.C., 1909.

5. Thomas Anbury, **Travels,** I, 147.

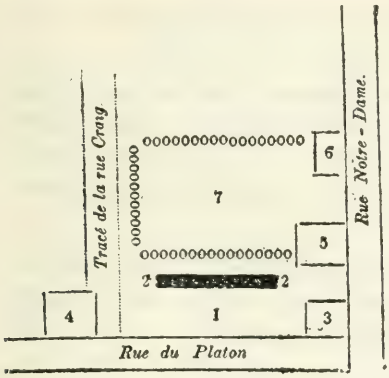

1 Place du marché.

2 Bancs des bouchers.

3 Maisonnette rouge où Malcolm Fraser avait sa salle d'encan.

4 Propriété de Wm. Grant.

5 Maison de Pierre Toupin.

6 Forge de Pierre Toupin.

7 Jardins.

arrêté en arrivant et confié à la garde du capitaine Malcolm Fraser qui le traita fort gentiment[6].

En 1790 Malcolm Fraser avait sa salle d'encan dans une maisonnette rouge au coin des rues du Platon et Notre-Dame[7]. A cette date il se souleva une assez curieuse difficulté, à propos de milice, entre le colonel de Niverville et Malcolm Fraser né en ce pays[8]. C'est Malcolm, né en 1777, fils de notre Malcolm qui était alors (1790-1791) l'un des syndics de la commission de la Commune. Ce bureau jouait, plus ou moins, le rôle dévolu plus tard à la municipalité de la ville. En 1799, notre homme signe l'adresse de félicitation et d'adieu au

6. **Mémoires de Laterrière,** p. 97; LeJeune, **Dictionnaire général du Canada,** I, 659.

7. De là jusqu'à la ligne de la rue Craig actuelle était la place du marché de la ville. **Mélanges historiques,** vol. 3, p. 95.

8. **B.R.H.,** 1912, p. 5. Cette affaire de milice est rapportée à l'article sur Samuel Sills, dans le présent volume; elle est racontée au long dans Sulte, **le Chevalier de Niverville,** M.S.R.C., 1909.

gouverneur Prescott. C'est la dernière mention de lui que je connaisse[9].

Les fils, Malcolm et James, étaient lieutenant et enseigne dans la milice de la ville en 1806. John, en 1812, avait le soin des magasins militaires. Tous trois servirent comme officiers durant la guerre de 1812-1815[10].

Le protonotaire des Trois-Rivières, en 1814, se nommait Thomas Fraser[11]. En 1825 un Hugh Fraser demeurait près de la prison[12].

Dans une histoire locale, ces petites choses peuvent contribuer à éclaircir certains faits. C'est

9. Bien qu'il ait signé plusieurs des pétitions mentionnées dans les **Documents constitutionnels**, 1759-1791, Malcolm Fraser, des Trois-Rivières, ne doit pas être pris pour son homonyme de Québec, l'un des plus ardents partisans de réformes et qui n'était autre que le seigneur de Mount Murray (La Malbaie), le même qui arrêta Laterrière en 1776. Notre Fraser trifluvien fut l'un de ceux que le conseil du gouverneur voulut consulter en 1786 sur des questions de commerce et de police à proposer dans l'intérêt général du Canada et, en particulier, pour celui des Trois-Rivières. **Ibid**, p. 606, 607.

10. **Neilson Almanac for 1813.** Les Fraser qui servirent en 1812-1815 sont légion. Voir Index, p. 284, 285, Irving, **Officers of the British Forces in Canada during the war of 1812-15.**

11. **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 49, 50. Thomas Fraser avait travaillé comme collègue de Charles Thomas, en 1809, aux charges de protonotaire et greffier de la paix. Il est bien connu dans l'histoire des Trois-Rivières, ainsi que le juge John Fraser, de Québec, également du clan des Fraser. P.-G. Roy, **les Juges de la Province de Québec**, p. 223.

12. En 1808, Hugh Fraser est reçu avocat; en 1809, il est cité comme député de Charles Thomas dans la charge de greffier de la couronne aux Trois-Rivières. De 1822 à 1826, il est greffier de la paix, alors qu'il va à Montréal où on le cite peu après comme protonotaire. **B.R.H., 1904**, p. 275; 1905, p. 339; **Les Ursulines des Trois-Rivières**, III, 412, 413, 421; **Mélanges historiques**, vol. 3, p. 50; vol. 18, p. 79.

avec des atomes que le globe terrestre a été construit. En accrochant des miettes les unes aux autres je refais un chapitre des temps oubliés et, de cette manière, nous avons l'histoire écrite, tirée des limbes.

Rassemblons donc les matériaux qui peuvent servir à cet objet. Dans le domaine de l'histoire, rien n'est petit, rien n'est perdu, tout peut être utile, ou au moins intéressant lorsqu'il s'agit d'événements, de lieux et de personnages qui nous touchent de si près.

(1906).

SAMUEL SILLS

L'un des premiers Anglais établis aux Trois-Rivières après la capitulation de Montréal fut Samuel Sills. D'après *le Mercury* de Québec du 7 juillet 1832, il se serait fixé parmi nous en 1761.

Cependant, je n'ai nulle part rencontré son nom avant l'année 1770 alors qu'il est nommé maître de poste des Trois-Rivières en remplacement de Aaron Hart, qui l'avait été depuis 1763[1]. A sa mort (1800) Samuel Sills était encore maître de poste. Il tenait le bureau au numéro 16 rue du Fleuve, aujourd'hui boulevard Turcotte, à mi-chemin entre les rues des Casernes et Saint-Louis[2].

1. De fait, Samuel Sills semble avoir habité la ville de Québec durant plusieurs années après la conquête. Le 2 décembre 1763, François-Borgia-Louis Levasseur dit Borgia loue à Sills un terrain sur le chemin (la rue) Saint-Jean, par acte passé devant Jean Claude Panet. Sills est dit négociant de Québec. Il y a une maison sur le terrain; c'était probablement une reconstruction puisque la maison de Borgia à laquelle s'appuyait l'aile gauche de Wolfe avait été incendiée au commencement de la bataille des plaines d'Abraham.

Le 16 octobre 1764, Samuel Sills est l'un des jurés d'accusation, à Québec. **Papiers Haldimand,** B. 8, p. 132. **Documents constitutionnels,** 1759-1791, p. 132, 133. La même année il signe le premier sur une pétition des commerçants de Québec pour demander l'abolition du gouvernement militaire. **Documents constitutionnels,** 1759-1791, p. 143.

2. Voici la liste des maîtres de poste des Trois-Rivières: Aaron Hart, 1763 à 1770; Samuel Sills, 1770 à 1800; Edward Sills, 1800 à 1823; Joseph Squeray dit Labbé, 1823 à 1825; John Bignell, 1825 à 1829; David Chisholme, 1829 à 1836; Capitaine John Robertson, 1836 à 1848; C.-K. Ogden, 1848 à 1902; William Chagnon, 1902 à 1903; L.-G. Jourdain, depuis 1903. Voir **les Ursulines des Trois-Rivières,** III, p. 417, 418.

Le 22 juin 1774, les commissaires qui administrent la ville accordent à Samuel Sills un terrain dans la Commune de 47 x 100 pieds.

Le notaire Jean-Baptiste Badeaux, racontant ce qui se passait aux Trois-Rivières au printemps de 1776, dit qu'il dîna chez Sills en compagnie de plusieurs personnages, tant américains que trifluviens. Ce M. Sills était un homme d'esprit, si j'en juge par une réponse qu'il fit à M. Laframboise, à la suite d'un dîner de cérémonie qui eût lieu le 30 mars 1776 et auquel prirent part des Bostonnais et des Canadiens. Quelques jours plus tard le même annaliste parle de Sills qui donne à coucher aux voyageurs. Le 28 mai, il mentionne une assemblée qui s'est tenue chez Sills[3].

Vers 1778, Laterrière, se trouvant aux Trois-Rivières, alla dîner « à l'auberge de Sills. »[4]

Donc, Samuel Sills était maître de poste et tenait en même temps une maison de pension ou quelque chose approchant.

Le 13 mai 1781, Samuel Sills, qui représente Nathaniel Day demeurant en Angleterre, cède à la Commune le dernier arpent de terrain du moulin Laguerche[5].

Sur une pétition demandant une Chambre d'assemblée, en novembre 1784, on voit les noms des

3. Abbé Verreau. **Invasion du Canada**, p. 185, 194, 202, 216.

4. **Mémoires de Laterrière**, p. 104.

5. **Mélanges historiques**, vol. 18, p. 60.

Trifluviens anglais suivants: Samuel et John Sills, Aaron, Ezéchiel et Moses Hart, John et Malcolm Fraser, Philip Lloyd, John McPherson, William Nelson, R. Mell[6].

En 1784-1785, il était l'un des syndics de la Commune, avec le chevalier de Tonnancour et A.-L. Bellefeuille. Le 20 avril 1788, Sills est élu de nouveau à cette charge avec J.-B. Boivin et J.-B. Corbin.

Au mois d'août 1790, Malcolm Fraser, fils, et deux fils de Samuel Sills (Jonathan et Joseph) étaient enfermés dans la prison des Trois-Rivières par ordre de l'état-major de la milice. Cette affaire fit grand bruit[7].

Lorsqu'il mourut, le 18 août 1800, Sills était l'agent de *la Gazette de Québec* aux Trois-Rivières. Joseph-René Kimber le remplaça.

Edward Sills succéda à son père comme maître de poste et occupa cette fonction jusqu'à sa mort,

---

6. **Documents constitutionnels,** 1759-1791, p. 487. Le 13 novembre 1786, le comité du conseil sur le commerce et la police adresse une lettre aux magistrats de Québec, Montréal et Trois-Rivières, les priant d'exposer les améliorations qu'il serait urgent d'apporter dans l'administration du pays en général. Le 28 décembre suivant, Aaron Hart, Malcolm Fraser, Samuel Sills et J. Laframboise soumettent quinze propositions aux noms des Trifluviens. Ibid, p. 606, 607.

7. Les trois personnes en cause avaient refusé d'obéir aux instructeurs de la milice trifluvienne et de reconnaître la juridiction de la cour dans cette affaire qui semble avoir été une pure comédie. Voir **les Ursulines des Trois-Rivières,** III, p. 451, 452; Sulte **le Chevalier de Niverville,** M.S.R.C., 1909, p. 57; **l'Union libérale,** 22 mars 1889, et surtout **la Bastille septentrionale ou les Trois sujets britanniques opprimés.** Montréal, 1791, chez Fleury Mesplets.

en 1823. *Le Constitutionnel* des Trois-Rivières, le 10 juin 1823, publie une annonce datée du 26 mai de James-H. Kerr et M. Mabey disant qu'ils sont les exécuteurs testamentaires de « feu Edward Sills, maître de poste de cette ville. »[8]

Mlle Sarah Sills, né en 1760 ou 1761, mourut aux Trois-Rivières sous les atteintes du choléra le 29 juin 1832, « âgée de soixante-douze ans. » *Le Mercury* du 7 juillet note à ce propos qu'elle était le dernier membre d'une famille établie aux Trois-Rivières en 1761. « Sarah Sills, the last of a most respectable family resident in the town of Three Rivers since 1761. »[9]

(1889).

8. Edward Sills tint aussi une école anglaise à l'encoignure des rues des Forges et Royale, dans la maison occupée aujourd'hui par M. Richer, encanteur. C'est dans cette maison, dit M. Edmond Blais sur un témoignage de M. Baptist, que les Presbytériens tenaient leurs exercices religieux avant la construction de leur église en 1860.

9. Voir H.-C. Stuart, **The Church of England in Canada,** p. 21; Sulte, le **Chevalier de Niverville,** M.S.R.C., 1909, p. 57. Outre Edward, Jonathan, Joseph et Sarah Sills, ci-dessus nommés, signalons leur frère John, décédé en 1821 ou peu avant. John Sills et John Bell étaient marchands associés à Montréal et faisaient affaires sous le nom de **John Bell & Cie.** P.-G. Roy, **Inv. des concessions en fief et seigneurie, V,** 33.

ZACHARY MACAULY

L'acte de sépulture (17 avril 1821) de ce personnage le fait naître en 1759; c'est plutôt 1739 puisque, en 1758, il était au siège de Louisbourg et l'année suivante, à celui de Québec. On a dit erronément qu'il fut le père de lord Macaulay, l'historien, née en 1800, en Angleterre[1]. Zachary Macaulay est mentionné comme enseigne à bord du navire de guerre *Princess of Orange* vers 1760. Il s'établit à Québec où nous le voyons domicilié en 1764[2]. Selon les apparences, il s'occupait du commerce de bois. En novembre 1767 il signe une pétition contre un projet de loi de faillite. En avril 1768 il signe une pétition contre la nomination de George Allsopp comme secrétaire provincial. En 1770 son nom est au bas de la première des pétitions demandant une chambre d'assemblée. En 1772 il projeta d'exploiter la pêche de la morue et demanda la concession de deux mille cinq cents acres de terre au nord de la pointe Percée, et deux mille acres sur la rivière au Renard.

En 1773 il fut délégué avec Thomas Walker, par un comité de Québec, pour obtenir une cham-

1. C'est dans l'ouvrage de Samuel-J. Watson, **Constitutional History of Canada,** Toronto 1874, que se trouve la note suivante au sujet des pétitions de 1774: « Le nom qui se présente le plus souvent dans toutes les mesures prises pour obtenir une chambre d'assemblée est celui de Zachary Macaulay, père du plus grand des historiens de la Grande-Bretagne. » (P. 22, note). Voir **B.R.H., 1896, p. 80, 172, 173; 1897, p. 7.**

2. H.-C. Stuart, **The Church of England in Canada, p. 21.**

bre d'assemblée et autres mesures législatives du parlement britannique. Le baron Masères leur prêta son aide en cette occasion, durant leur séjour à Londres[3].

En novembre 1774, un comité mixte de gens de Québec et de Montréal se réunit à Québec pour s'opposer au maintien du Droit français dans la province. Le premier nom sur la liste des membres de Québec est celui de Zachary Macaulay et le second est Thomas Walker comme chef du groupe de Montréal. Dans la liste des mécontents qui, en 1775 et 1776, ont servi avec zèle la cause des révoltés des treize colonies, figure le nom de Thomas Walker, mais pas celui de Macaulay.

Zachary Macaulay était encore à Québec en 1784. En 1785 on le trouve à Londres, en compagnie de Hay, l'un des hommes arrêtés auparavant (1778) par le gouverneur Haldimand et emprisonnés à Québec[4]. Le 23 octobre 1786 Macaulay signe une adresse de félicitation à lord Dorchester à l'occasion du retour de ce gouverneur en Canada.

C'est vers cette époque qu'il parait s'être éta-

3. Sulte, Fryer et David, **History of Quebec**, p. 214, 227, 231, on voit que Macaulay et Walker sont délégués en Angleterre pour soutenir les prétentions des protestants du Canada qui demandent une chambre législative. Chapais. **Cours d'histoire du Canada, I**, 204; **Documents constitutionnels**, 1759-1791, p. 270, 321, 322, 324, 326, 329, 332, 391, 393.

4. Sulte, **Mélanges historique**, vol. 7, p. 79; **B.R.H.**, 1896, p. 173; **Documents constitutionnels**, 1759-1791, p. 485.

bli à Yamachiche pour y faire le commerce de bois[5].

Par une commission du gouverneur, en date du 25 avril 1790[6], sont nommés juges de paix du district des Trois-Rivières Nicolas Montour, Pointe-du-Lac; John Antrobus, Trois-Rivières; Zachary Macaulay, Yamachiche; et Joachim Lanouette, Champlain. Le 22 avril 1797, Macaulay est de nouveau nommé juge de paix pour le district des Trois-Rivières[7]. L'*Almanach de Québec* de 1797 donne le lieutenant Macaulay (McCauly) commandant les milices des forges Saint-Maurice. De Yamachiche aux Forges il n'y a pas loin. Les forges Saint-Maurice tiraient de la mine de fer de Yamachiche[8].

C'est en 1798 que Mathew Bell prit le bail des forges Saint-Maurice. De ce moment Macaulay fut employé dans cette exploitation, mais je pense qu'il y était avant Bell pour le compte du gouvernement. Les ouvriers de 1800 que j'ai connus vers 1850 m'ont parlé du « Grand Macaly. »

Le 8 janvier 1803 le canton de Granby fut concédé à Henry Caldwell et ses compagnons de mi-

5. C'est juste. Dans un rapport du capitaine Twiss, des ingénieurs royaux, il est dit que Macaulay a entrepris de fournir le bois nécessaire aux fortifications.

6. C'est la plus ancienne commission de juges de paix conservée au greffe des Trois-Rivières.

7. **B.R.H.**, 1897, p. 7. En 1799, nouvelle commission pour les juges de paix: Nicolas Montour, John Antrobus, Zachary Macaulay, Joachim Lanouette et Louis Picard. (**Almanach de Québec**).

8. Sulte, **les Forges Saint-Maurice**, p. 174.

lice qui avaient pris part à la défense de Québec l'hiver de 1775-1776 et le nom de Zachary Macaulay est du nombre.

Le 9 juin 1803, Macaulay reçoit ordre de diriger les exercices des miliciens des forges Saint-Maurice.

John Lambert, qui était aux Trois-Rivières en 1808, dit que « les Forges Saint-Maurice ont pour surintendant Zachary Macaulay. »[9]

En 1812, Macaulay, qui alors était capitaine, enrôle des ouvriers dans sa compagnie des Forges.[10].

La Gazette des Trois-Rivières de 1821 annonce sa mort en ces termes: « Décédé à Montréal, mercredi, le 17 avril 1821, Zachary McAulay, écuyer, âgé de 62 ans (plutôt 82 ans), major de milice aux Trois-Rivières, ancien magistrat du district et directeur des forges Saint-Maurice pendant nombre d'années. »

Son fils, que j'ai bien connu, était un bon géant, très bien élevé. Il a longtemps travaillé aux forges Saint-Maurice[11]. Il avait trois garçons et deux filles, tous des gens charmants et remplis de talents. Haute taille, port gracieux, manières agréables. L'un des garçons, Georges-Henry, était secrétaire de Joseph-Edouard Turcotte, président de la Chambre d'assemblée vers 1860. Il avait des

9. Sulte, **les Forges Saint-Maurice**, p. 178.

10. Sulte, **les Forges Saint-Maurice**, p. 182; Irving, **Officers of the British Forces in Canada during the war of 1812-15**, p. 158.

11. Sulte, **les Forges Saint-Maurice**, p. 189, mentionne H. McCauley, employé en 1842.

talents, la plume et la parole faciles. Il fonda *la Gazette des Trois-Rivières,* en 1860, avec J.-A.-N. Provencher et Calixte Levasseur[12]. Il est mort vers 1870, traducteur à la Chambre des Communes, à Ottawa, mon confrère de bureau, pur Canadien.

(1889).

---

12. **B.R.H., 1901,** p. 284. Auteur de: **Canada. Its political past, present and probate future. An essay delivered before the Hochelaga Debating Club, Montréal, 12 décembre 1858,** Montréal 1858, in-8, 16 p. — **Passé, présent et avenir du Canada. Essai lu à Montréal devant l'Institut Canadien,** traduit par Médéric Lanctot, Montréal 1859, in-12, 31 p. — **The System of landed credit or la Banque de Crédit Foncier,** Québec 1863, in-8, 67 p. — **Le système de crédit foncier. Fonctionnement de cette institution en Europe,** etc., traduit de l'anglais par Emm. Blain de Saint-Aubin, Montréal, 1862, in-8, 32 p. — **The proposed B. N. A. Confederation,** Montréal 1867, in-8, 13 p.

JOHN ANTROBUS

La famille Antrobus s'est établie aux Trois-Rivières vers 1789.

D'abord, *la Gazette de Québec* du 30 décembre 1784 publie l'annonce de John Antrobus, épicier à Québec. En 1785, son nom figure sur la liste des jurés de Québec. Le 11 décembre 1788, *la Gazette de Québec* publie les noms des citoyens qui se sont prononcés en faveur d'un gouvernement constitutionnel pour la province. On y voit: John Antrobus, marchand à Québec[1].

La plus ancienne commission créant des juges de paix dans le district des Trois-Rivières est du 25 avril 1790. Elle nomme Nicolas Montour, John Antrobus, Zachary Macaulay et Joachim Lanouette. On peut la voir au greffe de la Paix où L.-U.-A. Genest a eu l'obligeance de me la montrer.

C'est donc en 1789 que John Antrobus devint citoyen des Trois-Rivières.

Le *Directory* de Québec, année 1791, renferme le paragraphe suivant: « La rue du Cap Diamant commence au quai de M. Antrobus et se termine à l'extrémité du quai de M. Dunière, sous le Cap Diamant. »

La *Société du Feu,* établie aux Trois-Rivières le 8 septembre 1796, entra sans retard en pleine activité, comme le prouve son « Brouillard » ou cahier

1. **Documents constitutionnels,** 1759-1791, p. 523, 583.

de procès-verbaux, que j'ai sous les yeux. A la séance du 5 juin 1797 John Antrobus demanda que les registres fussent écrits dans les deux langues et il s'offrit pour rédiger le texte anglais. Accepté unanimement[2].

Je n'ai pas retrouvé le cahier anglais si toutefois il a existé. Le plus ancien document en langue anglaise que je connaisse de cette société porte la date de 1819. C'est une pièce concernant la division de la ville en trois quartiers.

D'après l'*Almanach de Québec,* année 1799, les juges de paix des Trois-Rivières étaient: Nicolas Montour, John Antrobus, Zachary Macaulay, Joachim Lanouette et Louis Picard. De plus John Antrobus était grand-voyer des Trois-Rivières. Sa commission datait du 11 juin 1793[3].

Le 5 mai 1801 il signe des instructions pour faire légaliser le chemin de front de la rivière des Envies, à l'endroit nommé les Grandes-Chûtes, depuis la terre de Joseph Bordeleau jusqu'à celle d'Hyacinthe Cossette, cette dernière comprise.

Le 1er novembre 1802, John Antrobus, grand-voyer du district des Trois-Rivières, touche son salaire annuel de 45 louis sterling.

En 1804 il y eut un procès aux Trois-Rivières au sujet du coût des réparations faites au pont de la Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville). Le jugement accorda dix louis, cinq chelins et deux deniers à Georges Lambert pour ces travaux, la-

2. Suite, **Mélanges historiques,** vol. 2, p. 79.

3. **B. R. H.,** 1904, p. 228, 283; P.-G. Roy, **Inv. des procès verbaux des grands-voyers, V,** 175; **VI,** 301.

quelle somme fut payée par l'Etat, si j'en crois une lettre du secrétaire du gouverneur-en-chef adressée à John Antrobus, le 19 mars 1804[4].

Je vois aux archives du ministère de l'agriculture que John Antrobus possédait une terre dans la seigneurie de Sorel en 1802, et je retrouve sa signature parmi celles de quelques citoyens de Sorel sur un document, en 1806. L'écriture tremblée est celle d'un vieillard[5].

Antrobus avait écrit aux lords du Trésor, à Londres, pour se faire accorder certain lot de terre situé au bord du fleuve à Québec. En 1805 l'affaire n'était pas encore réglée, comme le montre la correspondance déposée au secrétariat d'Etat, Ottawa.

L'*Almanach de Québec* de 1806 mentionne John Antrobus, juge de paix et grand-voyer des Trois-Rivières.

Le régiment des *Canadian Fencibles,* sous les ordres du lieutenant-colonel Shank, était caserné aux Trois-Rivières en 1808 et s'occupait de recruter pour le service militaire, ce qui donna lieu

4. Sulte, **Mélanges historiques,** vol. 10, p. 62.

5. Parmi les nombreuses demandes de concessions de terre, dans la seigneurie de Sorel, le long de la ligne de Saint-Ours, en 1802, on cite Michel Doucet, John et E.-W.-R. Antrobus et Henry Motz, ex-secrétaire de lord Dorchester. Archives du secrétaire d'Etat, cahier V., vol. 278, p. 56, 64, 81.

Il se peut que Antrobus ait eu une résidence à Sorel; on sait qu'il y demeura; il avait été l'heureux gagnant d'un des huit lots tirés au sort par le Conseil, le 26 décembre 1787. Abbé Couillard Després, **Histoire de Sorel,** p. 135.

Le 20 juin 1792, Antrobus pétitionne pour obtenir le canton Brandon, en arrière de la seigneurie de Berthier; sa requête est renvoyée. Abbé Caron, **la Colonisation de la Province de Québec, les Cantons de l'Est,** p. 146, 321.

à quelques disputes, à la suite desquelles une pétition des citoyens fut envoyée au gouverneur-en-chef se plaignant de la conduite des recruteurs. John Antrobus, qui siégeait à la cour en qualité de juge de paix, ne voulut pas consentir à ce que la pétition passât devant le tribunal et il quitta son banc. Une enquête eut lieu au sujet des plaintes, lesquelles furent déclarées futiles et malicieuses[6].

Le Canadien du 29 octobre 1808 publie les comptes de la province. On y voit que John Antrobus recevait à titre de grand-voyer du district des Trois-Rivières un salaire de quatre-vingt-dix louis.

Malade, il résigna cette fonction en faveur de son fils et fut remplacé par Edmund-William-Romer Antrobus, le 28 janvier 1820. Celui-ci devint par la suite, le 11 novembre 1826, grand-voyer de Québec et fut le dernier titulaire[7].

John Antrobus mourut aux Trois-Rivières le 8 mai 1820. *La Gazette de Québec* du 15 mai annonçait son trépas dans les termes suivants: « Aux Trois-Rivières, lundi le 8 mai, décède, à l'âge de 64 ans (donc né en 1756), John Antrobus, Ecr., ci-devant marchand de cette ville, et pendant 25 années de sa vie grand-voyer du district des Trois-Rivières. Le grand nombre de qualités estimables qui l'ont distingué rendront sa mémoire longtemps

6. Voir **Montreal Gazette,** 19 mai et 2 juin 1808; Sulte, **Pages d'histoire du Canada,** p. 425.

7. P.-G. Roy, **Inv. des procès verbaux des grands-voyers, V,** 165, 176; VI, 301; Sulte, **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 70, 78; **B. R. H.,** 1896, p. 140.

et justement chère au cercle nombreux et respectable de ses amis et de ses connaissances. »

Il avait épousé Catherina-Betsy-Isabella, fille de l'honorable James Cuthbert, seigneur de Berthier, laquelle était décédée à Sorel le 22 janvier 1806.

Leur fils Edmund-William-Romer a eu une carrière remarquable[8].

(1888).

8. Voir sur lui **B. R. H.**, 1906, p. 78; P.-G. Roy, **Fils de Québec**, 3e série, p. 73; **le Trifluvien**, 3 avril 1900.

LE GÉNÉRAL BROCK

La maison située entre cour et jardin, à l'encoignure des rues des Forges et Royale, aux Trois-Rivières, a été occupée, au commencement du dix-neuvième siècle, par des membres de la famille du général sir Isaac Brock, le vainqueur de Queenston. Le nom de cet officier se rattache par là aux souvenirs de notre ville.

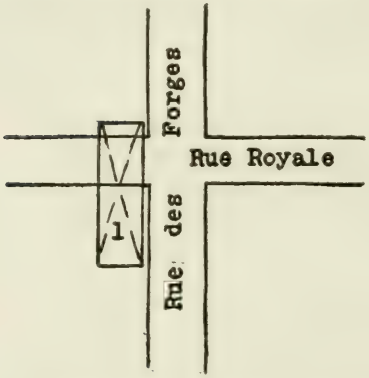

1 Les dames Short, Wallace-Dunn, Brock, demeuraient au coin des rues Des Forges et Royale, Trois-Rivières. On a coupé leur jardin pour prolonger la rue Royale.

Isaac Brock était le huitième fils de John Brock et d'Elisabeth de Lisle. Il avait vu le jour à l'île de Guernesey, le 6 octobre 1769, l'année même où naquirent Marceau, Joubert, Tallien, Walter Scott, Ney, Soult, Chateaubriand, Cuvier, Wellington et Napoléon — une année féconde en grands hommes, on le voit.

En 1785 il acheta un grade d'enseigne au 8e régiment d'enfanterie, dit le régiment du roi, devint lieutenant en 1790, capitaine en 1791, et major en 1793. Il était lieutenant-colonel du 49e ré-

giment depuis 1797 lorsqu'on l'envoya en Canada, (1802). On connaît sa belle conduite militaire durant les dix années qui suivirent.

Arrivé aux charges les plus élevées dans l'administration de la colonie, colonel en 1805, major-général en 1811, administrateur du Haut-Canada en 1811, fait chevalier de l'ordre du Bain, le général Isaac Brock venait de prendre le Détroit (15 août 1812) et défendait la frontière du Niagara, lorsqu'il mourut dans les bras de la victoire, à Queenston, le 13 octobre 1812, laissant un nom vénéré parmi les troupes et dans toutes les classes de la société, en Canada.

Son frère avait épousé Mlle Lucie Short, fille du révérend Robert-Quirk Short, ministre anglican des Trois-Rivières, et résida quelque temps aux Trois-Rivières où sa veuve demeura après lui, jusque vers 1850, je crois[1].

Le général mourut célibataire, d'après ce que m'a dit feu le lieutenant-colonel W.-F. Coffin, le-

1. Samuel Brock était enseigne au 1er régiment de Northumberland, puis il devint capitaine. En 1812, il pilota le « Sir Isaac Brock », navire de 30 canons, sur le lac Ontario, qui fut pris et détruit par les Américains au mois d'avril 1813. En 1824-1825 il escorta en Angleterre les chefs hurons de Lorette délégués auprès du souverain pour se faire remettre la seigneurie de Sillery. Le 8 avril 1825, accompagnés de sir John Chapman et de M. Brock, ils se rendirent au château de Windsor où ils furent présentés au roi. Les médaillons de Georges III, qu'ils avaient reçus de la main de sir Isaac Brock, ayant attiré l'attention de Georges IV, celui-ci leur offrit à chacun d'eux un beau médaillon d'or. Après avoir été traités avec beaucoup d'égards, les chefs hurons revinrent au Canada aux frais du gouvernement anglais, tandis que M. Brock et son épouse, née Lucie Short, se rendirent à l'île de Guernesey pour visiter la famille Brock. Voir **B. R. H.**, 1905, p. 347-350; Victor Morin, **les Médailles décernées aux Indiens**, p. 41.

quel était l'ami des Brock et des Short depuis près de cinquante ans lorsqu'il me parla ainsi. Il faut donc corriger les historiens qui ont fait marier Mlle Lucie Short avec le fils du général Brock[2].

A l'époque où le général vint au monde, il y avait à l'île de Guernesey une famille Tupper, liée de parenté avec les Brock. L'un des fils Tupper alla s'établir à la Nouvelle-Ecosse, et sir Charles Tupper, baronnet, l'un des hommes politiques les plus connus du Canada, est son descendant.

Au cours des années 1803-1810 le général Brock, qui demeurait le plus souvent à Québec, visitait les Trois-Rivières, où se réunissait une société brillante comme cette ville n'en reverra pas avant longtemps peut-être. On s'y rendait de toutes parts dans la belle saison, et même en hiver. Ce n'était que promenades, concerts, dîners, bals, courses, chasses, etc. On y voyait même une ménagerie fort bien tenue, l'une des principales curiosités du Canada, appartenant à Mathew Bell.

Au printemps de 1808, le général Brock fut envoyé aux Trois-Rivières pour tenir une enquête sur la conduite des recruteurs du régiment appelé *Canadian Fencibles*. L'affaire n'était rien au fond, mais on avait fait un tel tapage à ce sujet que les autorités militaires crurent devoir lui donner leur sérieuse attention. Un jeune homme d'une vingtaine d'années, nommé Joseph-René Kimber[3], pre-

2. Maximilien Bibaud, **le Panthéon canadien,** éd. 1891, p. 43, fait également erreur en disant que « son fils a écrit sa vie. »

3. Ne serait-ce plutôt son cousin Olivier, né en 1789? Sur cette affaire qui créa beaucoup de sensation, voir Sulte, **Pages d'histoires du Canada,** p. 425; **les Ursulines des Trois-Rivières, IV, 459.**

nait une large part, sinon la principale part dans ce débat; évidemment ce garçon était destiné à devenir un homme public — c'est ce qui arriva comme on le sait.

Le général Brock fut l'un des premiers à monter sur l'*Accommodation* lorsque ce premier bateau à vapeur commença ses voyages entre Montréal et Québec, l'automne de 1809.[4]

(1888).

4. On trouvera de copieux renseignements sur le général Brock dans **B.R.H.**, VIII, 94; LeJeune, **Dictionnaire général du Canada**, I, 248, 249; W.-S. Wallace, **Dictionary of Canadian Biography**, p. 49; F.-B. Tupper, **Life and correspondence of Sir Isaac Brock**; D.-B. Read, **Life and Times of Brock**; T.-G. Marquis, **Brock, the Hero of Upper Canada**; etc.

LA FAMILLE SHORT

Cent ans sont bientôt passés. Personne cependant ne se rappelle les choses et les hommes d'une date qui semble très éloignée de nous. On me demande si j'ai connu la famille Short. Oui et non, mais je puis en parler avec l'aide de mes notes.

Le pasteur protestant des Trois-Rivières, le révérend Jehosaphat Mountain, écrivit un dernier acte au registre de son église le 17 décembre 1800. A partir du 1er janvier 1801 il est remplacé par le révérend Robert-Quirk Short qui était, depuis le 1er novembre 1799, recteur de la mission anglicane de la baie de Missisquoi (Saint-Armand), avec un salaire de cinq cents piastres (100 livres sterling), payé par l'État, et cent vingt-cinq piastres (25 livres sterling), par les paroissiens. Aux Trois-Rivières il touchait mille piastres de l'Etat (200 livres sterling)[1].

Ce devait être un homme d'un certain âge et veuf, je crois, avec quatre filles, plus un fils marié en Angleterre ou sur le point de se marier.

M. Short, instruit, aimable, bon causeur, actif, homme du monde, devint de suite un favori dans la société des Brock, Mackenzie, Sinclair, Bell, Hart, Sills, Wagner, Antrobus, Thomas, Fraser et tous les citoyens des Trois-Rivières que les chroniques du temps nous représentent comme un

1. D'après ce que nous savons M. Short arriva d'Angleterre en 1798, car la famille se disait de la vieille souche anglaise et de bonne société. F.-J. Audet, **le Clergé protestant du Bas-Canada,** p. 139, 141; **B. R. H.,** 1896, p. 127; 1902, p. 256.

groupe intellectuel qui s'amusait agréablement, sans folie, cultivant de beaux jardins de fleurs, plantant des arbres, dînant en compagnie, organisant des soirées musicales, des danses, des piques-niques auxquels prenaient part des visiteurs de toutes les parties de la province, Trois-Rivières étant le rendez-vous des gens qui, de notre temps, vont aux places d'eaux et campent dans un coin de la forêt durant la belle saison, ce qui n'était pas de mode il y a un siècle. La petite ville, avec sa position centrale, le passage régulier des bateaux à vapeur, sa vie à très bon marché, ses bois d'alentours, ses rivières poissonneuses, ses endroits de chasse aussi rapprochés que possible, les fêtes des forges Saint-Maurice, le canotage, était le paradis des flâneurs. Les officiers en retraite s'y fixaient de préférence à n'importe quel autre lieu. L'hiver même s'y passait plus joyeusement que partout ailleurs. Les anciens ne tarissaient pas en me parlant des années 1780-1830 qu'ils appelaient toujours « les bonnes années », et vraiment ce fut un demi-siècle d'abondance pour les moindres classes. Tout roulait sur l'ancien style, rien encore des nouveautés que l'on nomme le progrès, mais de la liberté, du savoir-vivre, de la politesse, des habitudes conciliantes, une vie douce, des loisirs, du chant, de la musique, des sauteries, des fleurs, une bonne cuisine, des repas gais et prolongés, l'art enfin de se donner du bon temps. Ceux qui étaient les plus engagés dans les affaires avaient toujours l'air de n'y jamais penser. Le contraire d'aujourd'hui.

Le sénateur Roderick Matheson me disait en

1867, — et j'en ai pris note — que vers 1812 il était tambour aux Trois-Rivières, dans un régiment qui y tenait garnison. Il fallait l'entendre conter les histoires dont il avait été témoin! Au sujet du pasteur Short il décrivait le cheval excentrique dont celui-ci faisait parade et que la jeunesse, ayant à sa tête le futur procureur-général C.-R. Ogden, peinturait et harnachait de toutes les manières, au grand plaisir des citoyens. Jouer des tours étaient une façon de s'amuser très répandue, même à l'excès. En Europe on poussait ces espièglerie aux dernières limites — l'histoire en est, on peut dire, incroyable. Encore une coutume du temps passé que nous ne pratiquons plus et c'est tant mieux en ce qui regarde celle-là!

Un jour M. Short convoqua ses amis pour le voir s'élever dans les airs et manqua de se tordre le cou. Son appareil portait des ailes et devait planer comme un oiseau. Il monta de quelques pieds, mais aussitôt la machine manqua et l'inventeur fit la culbute au milieu des rires et des applaudissements des spectateurs. Ceci ne diminuait en rien l'estime que l'on avait pour M. Short qui prenait toujours les choses du bon côté.

Il devait avoir sa demeure dans le couvent des Récollets, annexe de son église. Décédé le 31 décembre 1827 il fut inhumé le 3 janvier suivant. Francis Evans est qualifié de « curate »[2]. Vers 1846 je voyais les dames Wallace-Dunn, Short et Brock, habitant une maison située rue des Forges,

2. Curé ou assistant-ministre en 1826-1828. **Les Ursulines des Trois-Rivières, III, 419.**

côté sud, et dont le flanc gauche (avec un peu de terrain) forme à présent la ligne du prolongement de la rue Royale—hôtel Dufresne.

Un fils, William, était enseigne dans la milice du Canada en 1808. C'est tout ce que j'en connais[3].

Un autre fils, John-Quirk, inspecteur général des hôpitaux militaires, îles britanniques et colonies[4], laissa deux fils: 1° Edouard, né à Bristol, Angleterre, le 10 juin 1806, qui vint au Canada en 1825, étudia le droit aux Trois-Rivières chez Augustus-David Bostwick, avocat, puis à Montréal sous A. Le Bourdais et Dominique Mondelet; admis au barreau le 12 octobre 1826, il fut un homme très estimé, député de Sherbrooke en 1851-1852, juge du district de Saint-François, et mourut à Sherbrooke le 5 juin 1871, laissant cinq filles et deux garçons; 2° John, né à Edimburg, Ecosse, l'automne de 1810, vint au Canada aussi en 1825 et étudia sous Augustus-David Bostwick. Comme son frère, il se fixa dans les Cantons de l'Est, fut nommé protonotaire du district de Saint-François

3. Suivant F.-J. Audet, M. Short obtint en février 1808 une commission d'enseigne pour son fils William dans le bataillon du lieutenant-colonel W.-F. Coffin. Celui-ci ne voulut point, paraît-il, de ce garçon, et les officiers refusèrent de servir avec lui. Pourquoi? M. Audet se demande si le scandale que le révérend R.-Q. Short aurait causé aux Trois-Rivières en rapport avec son mariage ne serait pas pour quelque chose dans ce parti-pris. Nous l'ignorons nous-même. Et encore, y a-t-il du vrai dans cette prétendue affaire de scandale? **B. R. H.**, 1920, p. 256.

4. Il fit du service au Canada durant la guerre de 1812-14. Irving, **Officers of the British Forces in Canada during the War of 1812-15**, p. 17.

Devenu veuf, John-Quirk Short se serait remarié à Halifax, le 28 août 1826, à Mary-Elizabeth, seconde fille de feu le député assistant commissaire général Robertson, d'après M. Aégidius Fauteux.

en 1838 et mourut dans cette charge, à Sherbrooke, le 24 avril 1887. Il laissa plusieurs enfants (deux fils et quatre filles) avec sa femme Georgiana, née le 29 novembre 1810, fille du Dr Georges Carter des Trois-Rivières[5].

D'après ce que m'a dit en 1870 Adolphus- Mordecai Hart, le pasteur Short avait quatre filles:

1° Mathilde, l'aînée, qui épousa P. Wallace, officier dans l'armée anglaise, fils du procureur-général de l'Irlande. Il mourut à Sainte-Anne-de-la-Pérade. La veuve se remaria avec le capitaine Dunn, de l'armée régulière. Elle vécut toujours aux Trois-Rivières, du moins elle y mourut de mon temps.

2° Lucie, mariée à Samuel Brock, frère du général Isaac Brock tué à la bataille de Queenston Heights, en 1812, près Niagara. La famille Brock habitait dans l'île de Guernesey. Lucie et son époux y firent une visite où ils rencontrèrent l'amiral Saumarez, parent des Brock (1825). Après un second voyage à Guernesey, Lucie revint ma-

5. Les deux fils de John Short étaient: John, député-protonotaire depuis 1857, et Edward, huissier de la Cour supérieure. L'une des filles était Mme de Beaumont, du greffe de la paix, à Montréal; une autre, l'épouse de Heber Taylor, autrefois brasseur à Sherbrooke. **Les Ursulines des Trois-Rivières,** IV, 455, 456.

L'héroïque major Charles-John Short qui périt victime de son dévouement avec son compagnon, le sergent Georges Wallick, dans le grand incendie de Saint-Sauveur de Québec, le 16 mai 1889, était le fils du juge Edouard Short.

On trouvera d'excellentes biographies de Edouard et John Short pères dans **The Trifluvian Trader,** 17 juin 1877; **le Progrès de l'Est,** 26 avril 1887; **le Pionnier,** 9 juin 1871; P.-G. Roy, **les Juges de la Province de Québec,** p. 501.

lade et mourut peu après aux Trois-Rivières, vers 1850.

3° Elisabeth, troisième fille, épousa le 27 juin 1806, le Dr Georges Carter, des Trois-Rivières, et laissa à sa mort un fils qui fut aussi médecin dans cette ville.[6]

4° Henriette, mariée à William-Hastings Kerr, de Québec.

Les familles Hart et Short étaient très intimes, mais elles n'étaient pas apparentées, comme on l'a dit. Aux élections de 1807, M. Short se mêla de politique et cabalait en faveur de son ami Ezéchiel Hart[7].

Je parle tout haut et j'écris comme pour m'écouter et me lire moi-même, ne pouvant réveiller les souvenirs de personne. Où sont-ils ceux qui ont vu les Trois-Rivières et leurs habitants de 1820! En 1850 et 1860 c'était peu changé, et je prenais notes de ce que me révélaient les anciens. Que de gens m'ont raconté leur jeunesse en 1790, 1800, 1810!

Pour finir, un petit calcul assez curieux. J'ai causé souvent avec un homme qui avait connu un homme né en 1711 — il y a deux cent dix ans aujourd'hui (1921), et il m'en a dit des choses qui n'ont pas été dites par les historiens: Luc de la Corne de Saint-Luc naquit à Montréal en 1711. Il a fait une longue vie et s'est rendu célèbre.

6. **Les Ursulines des Trois-Rivières**, I, 498. Au tome IV, p. 454, l'auteur met "Mary Ann Quircke" Short pour Elisabeth.
7. Sulte, **Pages d'histoire du Canada**, p. 416.

Mort, je crois, en 1784. Il avait été parrain, en 1765, de Joseph-Michel Boucher de Niverville qui, en 1850, me montra un encrier à lui donné par son parrain vers 1776. M. de Niverville ajoutait ceci: La Corne fit plusieurs voyages à Paris sous le régime français et d'autres à Londres sous Georges III. C'était toujours de la politique et de la diplomatie — on connaît cela, mais, chaque fois il revenait avec un ou plusieurs ballots de marchandises passées de mode là-bas, qu'il revendait très cher parmi nous — et mon encrier est du nombre. Aurait-on cru La Corne marchand de fantaisies! Pour nous, c'est un héros à la guerre, un conseiller politique habile et heureux, un personnage de haut ton, et voilà qu'on découvre comment il payait ses visites outre-mer. J'ai donc connu un homme qui avait fort bien connu un homme né en 1711[8].

(1888 et 1921).

---

8. Philippe Aubert de Gaspé, qui s'est souvent payé la tête de ses lecteurs mais que l'on croira toujours avec naïveté, raconte cette anecdote dans ses **Anciens Canadiens**, p. 267-270, éd. 1899, avec le piquant qui caractérise ses amusants mémoires.

WILLIAM JOHNSTON

« Bill » Johnston était un gentleman, comme vous allez voir, et, de plus, né aux Trois-Rivières le 1er février 1782, d'après sa propre affirmation. Son père était Irlandais et sa mère Hollandaise du New-Jersey[1]. Il partit vers 1805 pour « courir sa chance » et s'arrêta sur le côté est du lac Ontario, à Sackett's Harbour, puis à Watertown, dans le comté de Jefferson, Etat de New-York. Il tint aussi la traverse de Wolfe Island, dans les mêmes localités, vis-à-vis de notre Kingston (Ontario). Avide de tout savoir et doué d'une constitution active, sans cesse en mouvement, il lisait les journaux qui exposaient avec violence les mécontentements des Yankees contre l'Angleterre et se persuada que la conquête du Canada ne pouvait être retardée plus longtemps. De 1812 à 1815 il agit, non comme soldat, mais en qualité de partisan, pour le compte des Etats-Unis et rendit d'importants services.

Il allait par les chemins, surprenait les courriers, s'emparait des dépêches, espionnait les démarches des troupes anglaises et rapportait des

1. William Johnston ne semble pas avoir porté jamais son vrai nom patronymique; la chronique populaire l'a toujours appelé « Bill. »

Richard Johnston, géolier de la nouvelle prison des Trois-Rivières (1818-1821), ne serait-il pas son père ou un frère? D'autre part, nous avons vu aux Trois-Rivières, en 1788, un certain James Johnston. Mais celui-ci était à Québec en 1785-1787. **Documents constitutionnels,** 1759-1791, p. 523, 583, 594.

renseignements dont les chefs militaires tiraient partie. L'historien Lossing donne son portrait avec un fac-simile de sa signature[2].

De 1816 à 1838, il vécut en exerçant des métiers de toutes sortes, très populaire dans la contrée et jamais en peine du lendemain.

Les événements de 1837-38, dans le Haut et le Bas-Canada, réveillèrent ses anciennes convictions. Cette fois il voulait l'indépendance du Canada.

La nuit du 29 mai 1838, un vapeur anglais, le *Sir Robert Peel,* prenait du bois au quai McDonnel, côté sud de l'île Wellesley, près la ville de Clayton à présent (Etat de New-York), lorsque treize hommes, déguisés en Sauvages et conduits par Johnston, l'attaquèrent et en firent un pillage en règle. Il y avait dix-neuf passagers à bord qui furent chassés à terre en costume de nuit. Vers le matin, le vaisseau fut incendié et abandonné au courant; il alla brûler sur la plage d'une petite île qui a gardé le nom de Peel à cause de cette aventure[3].

Nous n'étions pas en guerre contre les Etats-Unis et cet acte de brigandage souleva la colère du président Martin VanBuren, autant parce qu'il était criminel que par crainte de complications diplomatiques avec l'Angleterre.

Johnston a raconté en 1853 à mon ami Franklin-

2. Benson-J. Lossing, **Field Book of the War of 1812,** p. 662.

3. Ce vaisseau appartenait à Jonas Jones, de Toronto, et à David-B.-O. Ford, de Brockville. Au bureau des Archives de Québec il y a une liasse de papiers (No 3872 à 3879) sur cette affaire. Voir P.-G. Roy, **Rapport de l'Archiviste,** 1925-1926, p. 313.

B. Hough[4], que le complot avait été ourdi par un comité de Cleveland (Ohio) sans prendre aucune mesure définitive et que lui, Johnston, entreprit de le mettre à exécution par sa seule volonté. Il assumait les risques et la « gloire » qui en résulteraient. S'il brûla le navire, dit-il, c'était faute de pouvoir le manoeuvrer.

Un mandat d'arrestation fut lancé contre toute la bande mais on n'en pinça que huit, au mois de novembre 1838, parmi lesquels était notre homme. Il avait passé cinq mois caché dans les îles (les Mille-Iles) où sa fille Catherine lui apportait des vivres. Enfin, rencontrant son fils Joseph, il se rendit à lui dans l'espoir de lui faire obtenir la récompense promise par les autorités américaines à quiconque le livrerait à la justice. On voit que Johnston savait très bien comment faire un roman.

Ils partirent tous deux d'Ogdensburg, le 17 novembre, et le procès eut lieu à Syracuse (Etat de New-York) d'où il sortit avec un acquittement! Chose curieuse, on l'arrête de nouveau, mais il s'évade. Alors on promet $200.00 pour sa capture. Il est surpris aux environs de Brome, jugé à Albany et condamné à un an de prison et à $250.00 d'amende. Sa fille s'enferme avec lui. Au bout de six mois il prend la « poudre d'escampette » et disparaît, laissant derrière lui une renommée toujours grandissante — en son genre, bien entendu.

Dans la région de l'Etat de New-York, qui confine au lac Ontario, écrit M. Hough, le peuple

4. Franklin-B. Hough, **A History of Jefferson Country in the State of N. Y.**, Albany, 1854, et **The Thousand Islands on the River St. Lawrence**, Syracuse, 1880, p. 87-91.

n'en faisait pas un individu aux instincts mauvais, loin de là. « Comme tant d'autres, dit-il, il s'était monté l'esprit et se crut destiné à faire naître l'indépendance du Canada. On peut dire que la nature lui avait donné la volonté, l'énergie et le courage nécessaires pour se mettre en évidence à une époque de trouble. Ceux qui l'admiraient et qui n'avaient pas ses talents, le prenaient de suite pour chef. Dans la vie privée, il était paisible, soumis à la loi, en un mot un bon citoyen. Très ferme par exemple, et indépendant dans ses opinions. Il avait bien quelques rancunes personnelles mais quant à ses amis, il leur était fortement attaché. »

Il paraîtrait qu'on lui avait offert, en septembre 1839, un commandement de la part des « patriotes » du Haut-Canada pour agir sur les lacs, et qu'il l'avait refusé en disant que les patriotes étaient en déconfiture et que, pour lui, il avait assez souffert en aidant cette cause.

On sait que dans les villes américaines les complots pour aider les « patriotes » du Haut-Canada furent nombreux. On organisa des associations connues sous le nom de Hunter's Lodges; des groupes d'hommes s'exercèrent et envahirent le territoire canadien à plusieurs reprises et à divers endroits durant les deux années 1838 et 1839. C'était une guerre de guérillas qui manquait d'organisation et d'un chef intelligent, mais qui n'en causa pas moins beaucoup de tracas et de dépenses au gouvernement, et beaucoup de souffrances et de craintes aux établissements situés le long de la frontière. Des expéditions vinrent

d'Ogdensburg, de Rochester[5], de Buffalo et du Détroit, mais toutes furent mises en déroute ou repoussées par la simple nouvelle qu'un corps de milice s'avançait. A Prescott et près de Kingston, des maraudeurs américains et canadiens commandés par le réfugié polonais Von Schultz furent attaqués dans un moulin en pierre des environs où ils s'étaient réfugiés et, après une résistance vigoureuse, furent pris par un détachement canadien. La plupart furent condamnés et pendus.

Lorsque les sympathies des villes situées sur la frontière américaine, côtés est et sud du lac Ontario, eurent épuisé leur courage, le nombre d'hommes, d'armes et de matériel de guerre disponibles pour aider l'insurrection du Haut-Canada, le président des Etats-Unis lança une proclamation enjoignant aux gens de ne pas attaquer une nation amie.

Une fois la tranquillité rétablie, Johnston alla porter une pétition au président Van Buren, à Washington, pour obtenir un emploi, mais il fut éconduit. C'était vers la fin de 1840.

Le président William-Henry Harrison, qui n'occupa sa charge que durant un mois, au printemps de 1841, fut un protecteur pour Johnston qu'il nomma gardien du phare de Rock Island, non loin du lieu où brûla le *Sir Robert Peel*. Il devait y avoir dans cette faveur un souvenir des services de 1812-1815.

5. Victor Morin, dans **Une Société secrète de Patriotes Canadiens aux Etats-Unis,** (M.S.R.C., 1930), nous a raconté l'existence, le fonctionnement et les vicissitudes d'une association des nôtres à Rochester (N.Y.), 1838-1842.

Notre turbulent Trifluvien décéda à Clayton (Etat de New-York) le 17 février 1870, âgé de quatre-vingt-huit ans. Sa fille avait épousé Charles-H. Hawes, de Clayton, et mourut le 14 mars 1878, âgé de cinquante-neuf ans six mois et trois jours, ce qui la fait naître en 1818.

(Octobre 1898).

JULIEN DE KÉRADEC

M. Léon Ledieu écrit dans *le Monde illustré,* le 26 mai 1894, ce qui suit:

« Un des hommes les plus connus de la région du Saint-Maurice vient de mourir. Julien de Kéradec habitait le Canada depuis trente ans. Engagé volontaire dans l'armée française, il avait pris part aux guerres d'Algérie et de Crimée et s'était assez distingué pour être décoré et nommé sous-lieutenant quelques années après son engagement. Promu lieutenant un peu plus tard, il donna sa démission à la suite d'un différend qu'il eut alors avec le ministre de la guerre, au sujet de ses opinions politiques.

« Après être resté quelques années à Rennes, sa ville natale, il partit pour la Louisiane, puis se rendit au Mexique dans l'intention de prendre du service dans une compagnie franche de l'armée française, mais la campagne étant presque terminée à son arrivée, il renonça à ce projet et se dirigea vers le Canada, qu'il ne devait plus quitter.

« Julien de Kéradec a été longtemps l'employé des Hall et des Baptist, des Trois-Rivières, et il était connu et estimé de tout le monde. D'une énergie de fer, Julien, comme on l'appelait toujours, en imposait à ces rudes hommes de chantier qui ne se laissent pourtant pas facilement émouvoir. C'était un des meilleurs chasseurs du Saint-Maurice. Depuis quelques années il vivait seul, sur les bords du lac Kayakamak, près de Saint-

Michel-des-Saints, dans le nord du comté de Berthier.

« Benjamin Sulte, qui a dû le connaître intimement, devrait bien nous écrire quelques anecdotes de la vie de cet ancien officier devenu, par suite des événements que j'ai relatés plus haut, coureur de bois, chasseur, trappeur, préférant l'air pur des montagnes à la fumée des villes et la compagnie des bûcherons travailleurs et hardis à celle des politiciens[1] ennuyeux. »

Pour réponse, j'écrivis dans la même revue, le 23 juin 1894, l'article que voici :

Puisque vous me demandez ce que j'ai appris sur Julien de Kéradec, je vous dirai que, vers l'année 1860, j'eus connaissance d'un Français de ce nom qui était au service d'une compagnie forestière, et je ne tardai pas à le rencontrer souvent.

Il s'était d'abord engagé comme simple bûcheron pour travailler dans un chantier du haut Saint-Maurice, mais un jour que le surveillant ou inspecteur en charge des chantiers de la maison Baptist était à la recherche d'un homme sachant l'écriture et le calcul, Julien se présenta et, en quelques minutes, lui fit comprendre qu'il était aussi instruit qu'intelligent. Par conséquent, on lui enleva sa hache et on l'arma de la plume de secrétaire et teneur de livres.

Il eut alors occasion de descendre aux Trois-Rivières et de faire apprécier ses excellentes qualités par nombre de personnes ; mais ni la vie de bureau, ni celle de la ville ne pouvaient lui con-

1. « Politicien, » mot vulgaire qui ne s'emploie qu'en mauvaise part. Il faut dire « politique. »

venir; il était né pour l'isolement au milieu des grands bois.

A la façon de l'homme primitif, il obtenait, par la chasse et la pêche, ses trois ou quatre repas quotidiens. Le moindre abri lui suffisait. Pourvu qu'il fut libre de ses heures, entouré de montagnes, de forêts, de rivières et de lacs, son coeur était dans la jubilation. Le culte de la nature s'élevait chez lui au-dessus de la richesse, des titres et même de la compagnie des hommes.

D'année en année, on le voyait aborder les Trois-Rivières, rempli de la bonne et franche gaieté qui le faisait ressembler momentanément à un citadin répandu dans le monde. Peut-être que, en ces occasions, il se dédommageait du silence prolongé qu'il avait dû tenir au sein de la vie solitaire.

Je ne doute nullement que, par la suite des temps, la légende de Julien de Kéradec ne prenne, sous une forme quelconque, sa place au foyer des habitants qui vivront dans les lieux où cet homme étrange a promené ses rêveries.

Le peuple ne s'imagine pas qu'il existe des individus revêches aux lois et conditions de l'existence sociale et par suite il est prêt à accepter comme des êtres en dehors du genre humain ceux qui s'éloignent du commerce de leurs semblables pour se plonger dans les profondeurs des bois ou s'enfouir dans les montagnes.

Julien était de taille moyenne, trapu, la figure franche avec de beaux traits, l'oeil vif, le sourire aux lèvres, la parole claire, la diction facile et

l'abord de toute sa personne digne et cordial. Il était aimé de ceux qui le connaissaient.

Plusieurs fois j'ai eu la preuve qu'il avait fait d'abondantes lectures et qu'il possédait une mémoire exercée. Il ne m'a jamais raconté sa jeunesse, mais il affirmait venir de la Bretagne, ce qui du reste était visible à son accent.

Je suis persuadé qu'il n'y a pas eu dans sa carrière de ces faits mystérieux, qui l'auraient obligé à partir de France, sauf peut-être un amour contrarié. En ce cas, il se serait retourné vers un plus grand amour encore, mieux approprié à son tempérament, je veux dire les bois et la jouissance de la vie indépendante.

Néanmoins, je ne prétends pas dire qu'il a vécu comme un ours dans sa tanière et fuyant le monde civilisé. Tout en plaçant son quartier général au lac des Pins, il était agent des marchands de bois et voyait beaucoup de monde dans cette partie du Saint-Maurice, l'hiver surtout, lorsque les chantiers sont en pleine activité.

(1894).

MON PREMIER ARTICLE

Il y a trente ans (1859) juste aux fêtes de Noël, que mon premier article a paru dans un journal. Qui m'eut dit alors que j'en écrirais d'autres, et même plusieurs autres!

Si vous observez que « il n'y a que le premier article qui coûte » vous vous trompez dans mon cas, parce que je n'ai pas hésité un instant à l'écrire. Voici pourquoi.

Un conseiller municipal avait fait reléguer le *Lion Rouge* dans un hangar. Scandale parmi la jeunesse! Nous avions été élevés dans l'admiration du *Lion Rouge,* et je dirais presque: l'adoration. Les Israëlites dans le désert n'étaient pas plus émus en présence du veau d'or que nous, en voyant passer le *Lion Rouge.* Dès l'âge de cinq ans nous lui battions des mains quand il traversait la ville (1846) traînée par sa compagnie de vaillants ouvriers et de joyeux compagnons. Car c'était une idole que le *Lion Rouge* et de là venait notre idolâtrie. Sa tête, surmontée du diadème royal, rappelait ou le roi des animaux ou une force monarchique quelconque. Rien de plus beau, ma foi. L'un de mes amis, qui parlait du nez, disait souvent: « le *Lion Rouge,* rien de mieux. » Prononcez cette petite phrase en parlant du nez et vous verrez si c'est charmant! « *Ne nion nouge nien de mieux.* »

Il nous avait empoigné, le lion, il nous tenait. Nous l'appelions le *Lion Rouge,* et pourtant, il

était doré. Doré partout aux pattes, à la queue, aux flancs, sur le dos, sur la tête, partout. Mais la pompe à incendie qui le portait était rouge, et de là le nom du *Lion Rouge*.

Cette pompe avait l'air d'un meuble de femme tant elle était coquette de forme et tant sa parure attirait l'admiration. Le capitaine Auguste Larue, aujourd'hui âgé de près de quatre-vingts ans, lui consacrait de beaux deniers, chaque printemps, à seule fin de lui donner une toilette nouvelle. C'est à ses propres frais qu'il mettait le peintre et le doreur à l'oeuvre pour décorer la pompe et le lion. La belle petite pompe! Car elle était petite, trop petite même, puisque le conseil municipal décida, en 1859, de la mettre aux rebuts, et c'est pourquoi je pris la plume de teneur de livres que je portais avec orgueil, pour lancer un foudroyant anathème au conseiller (mon meilleur ami plus tard) qui avait fait descendre aux limbes le *Lion Rouge* et ses pompes.

L'article fit sensation. Il y eut assemblée du conseil de ville dans la boutique d'un cordonnier, où se délibéraient les choses publiques mais délicates. On m'y appela, pour savoir de moi si nous voulions la guerre, ou tout simplement un tapage de vingt-quatre heures. J'étais pour la guerre à outrance. Il y avait du Napoléon dans ma manière de poser les réponses aux puissances étrangères. Le conseil avait surtout été interbolisé de cette apostrophe que j'adressais aux pompiers: « Soyez braves comme César et pompez! »

Mon premier article avait donc eu de l'effet. La gloire du *Lion Rouge* ne devait pas s'éclipser

de sitôt. Mes concitoyens tenaient compte de ma prose et la discutaient, non pas comme prose, mais comme matière d'opportunité. Je devenais immense aux yeux de mes camarades. Alors, je pensai que, puisque le conseil municipal cherchait à me circonscrire, ma plume était capable d'effrayer les oiseaux qui vivent de la faveur publique. Et je devins plus immense encore, c'est-à-dire journaliste.

Les années s'écoulèrent; je produisis articles sur articles, comptant bien que l'affaire du *Lion Rouge* ne finirait jamais.

Elle n'est pas finie l'affaire du *Lion Rouge!* Tous les jours nos jeunes écrivains la réveillent, sous une forme ou sous une autre. Tenez, hier, il a paru un nouveau journal intitulé le *Cocoriko,* eh bien! c'est écrit par des jeunesses mécontentes d'avoir vu leur *Lion Rouge* remisé.

En voilà une bonne! Il semble que je fasse de la politique, le seul métier que je ne sache pas faire. La plume m'a tourné dans la main, c'est évident.

Mon premier article, il y a trente ans, plein de feu de conviction et de fautes de grammaire, qu'il m'a donc fait plaisir!

Je savais la grammaire mais, comme tous ceux qui la savent, je ne m'y conformais pas. Le génie d'un garçon de dix-huit ans est trop vaste pour s'assujettir à la grammaire! J'étais loin de m'attendre, en ce temps-là, que j'écrirais un jour dans nombre de revues et journaux. La querelle du *Lion Rouge* prenait, à nos yeux, la proportion d'une lutte entre Rome et Carthage. Je m'étais

grandi à la hauteur de la situation. Devenu général en chef du premier coup, je ne songeais pas à mon manque d'instruction militaire, et c'est pourquoi j'ai tenu la plume avant que d'avoir appris à m'en servir. Sans hésitation, ah! vrai comme cela se passe autour de nous tous les jours!

C'est si beau, la jeunesse! On ne doute de rien. Celui-ci ou celui-là est bombardé écrivain dès son premier jet d'encre. Nous commençons toujours par écrire sur un *Lion Rouge* quelconque. Après tout, il n'y a pas de sot début. Laissez-moi vous dire que, pour ma part, je n'ai pas eu peur: j'avais à défendre une noble cause.

Eh! que j'avais donc des admirateurs quand parut cet article! Ils sont presque tous morts aujourd'hui. C'est pourquoi je me raccroche à la génération présente en lui disant: Mes amis, c'était un fameux article: applaudissez de confiance[1].

Si le lecteur n'est pas content des coups de soleil qui brillent dans le présent article, avouez qu'il est difficile.

(1889).

1. Le **Lion Rouge** avait été acheté au mois de juillet 1846, au prix de 36 louis, plus les extras. Cette pompe sortit pour la première fois au feu du 28 novembre 1846. Son capitaine était Olivier Lamontagne. En octobre 1848, il résignait ses fonctions et Louis Clair le remplaça. Puis ce fut Auguste Larue. En 1864, le **Lion Rouge** était encore utilisé par la Cie. No. 2 du capitaine Larue, soit cinq ans après la « fameuse » protestation du jeune Sulte.

Sur la première pompe à feu aux Trois-Rivières (1797), voir Sulte, **Mélanges historiques,** vol. 2, pp. 73-83. Signalons aussi les articles documents écrits par l'abbé M.-T. Giroux sur les notes de M. Arthur Béliveau, greffier des Trois-Rivières, et intitulés: **les Feux, les Pompes et les Pompiers dans l'histoire trifluvienne,** parus il y a quelques années dans **le Bien Public.**

ANCIENS TRIFLUVIENS

Le *Journal des Trois-Rivières,* publié dans mon enfance (1846-1849), par Georges Stobbs, au coin des rues Des Forges et Hart, côté nord, et rédigé par Louis-Gonzague Duval, vient de me tomber sous la main. L'ayant vu imprimer, mais ne l'ayant jamais lu, parce qu'alors trop jeune, il m'intéresse tout particulièrement. Les Trifluviens d'à présent ne seront peut-être pas fachés de faire sa connaissance[1].

Dès les premiers numéros (1846) j'y vois des indices de la révolution qui devait emporter le trône de Louis-Philippe, mais j'y vois aussi une mention de l'étrange mélodie que l'on pouvait entendre sur le pont du Saint-Maurice, lorsque le vent faisait vibrer les cordes de métal du télégraphe électrique.

Le télégraphe électrique venait de prendre possession du pays. J'y étais, et je m'en rappelle! Mais la harpe éolienne, oubliée depuis Homère, se re-

1. Dans son **Inventaire chronologique,** M.S.R.C., 1904, p. 146, le Dr N.-E. Dionne place à l'année 1847 la fondation de **la Gazette des Trois-Rivières,** no. 82a, qu'il dit être ressuscitée par L.-G. Duval; il ajoute que cette feuille paraissait encore en 1849. En 1848, il met **le Journal des Trois-Rivières,** No 87, fondé par Georges Stobbs et qui disparut presque aussitôt.

Dans sa liste des journaux publiés aux Trois-Rivières de 1817 à 1933, l'abbé Henri Vallée, **les Journaux trifluviens,** p. 81, ne mentionne aucun de ces deux journaux entre 1846 et 1849. A tout événement, nous croyons avec M. Sulte qu'un **Journal des Trois-Rivières** parut en ce lieu en 1846-1849; le Dr N.-E. Dionne a pu faire à tort deux publications différentes du **Journal des Trois-Rivières,** fondé par Georges Stobbs et rédigé par L.-G. Duval.

trouvait en Canada, où personne ne se souvenait de l'avoir entendue. Nous qui sommes à présent ahuris par les sifflements des fils du téléphone, nous ne demandons qu'à être débarrassés de cette musique grecque insipide. Voici en quels termes le *Journal des Trois-Rivières* de 1846 annonçait la surprise que son rédacteur avait éprouvée en traversant les magnifiques arches qui coupent la rivière Saint-Maurice, pour relier la ville à la côte du cap de la Madeleine.

« Le public ne sait peut-être pas que les broches du télégraphe qui traversent les ponts du Saint-Maurice étant exposées au grand air résonnent sous l'effet du vent et produisent une curieuse mélodie. Parfois, la tonalité change et vous étonne; puis elle revient à son mode premier, selon que l'activité du courant aérien baisse. En tout c'est un son métallique qui vous porte à rêver. »

Mais oui! on rêve des choses que l'on ne comprend pas en entendant ces bruits d'en haut qui ne s'expliquent ni ne parlent au commun des mortels. Il y a cependant des êtres qui pensent lorsque la voix de l'aquilon fait vibrer quelque chose autour d'eux. Ceux-là sont des poètes. Le monde ne les prend pas au sérieux. Trop terre à terre est notre esprit. Je demande que l'on place sous le sol les fils du téléphone, mais que l'on ne cesse pas d'aimer la poésie que le correspondant du *Journal des Trois-Rivières* de 1846 semble avoir si bien comprise.

Le Chambre des notaires était composée de Jean-Emmanuel Dumoulin, président, Valère Guillet, secrétaire, Louis Guillet, senior, Charles-

Edouard Gagnon, Jos. Deguise, Benjamin Thérien, William Pitt, Laurent-David Craig, Pascal Pepin, syndics. Le seul officier hors de la chambre était Denis-Genest Labarre, syndic.

Comme des vols venaient d'être commis chez Dominique Mondelet, plus tard juge, le Dr Gilmore, Aäron-M. Hart, marchand, J.-B. Thivierge, marchand-sellier, et Moïse Gauthier, marchand, le conseil municipal offrit vingt louis de récompense pour la découverte des coupables. L'annonce à cet effet est signé: A. Polette. Je me souviens de la terreur que ces coups hardis répandaient dans la ville. Ceux qui n'avaient rien à se faire voler tremblaient comme les autres. L'auteur de tout cela passait chaque jour devant notre porte et quand il fut pincé, je ne revenais pas de ma surprise.

Le Dr Alphonse Dubord s'établissait en ville, pour y exercer sa profession, dans la maison de l'honorable Joseph Dionne, conseiller législatif, à l'encoignure des rues Bonaventure et Saint-Joseph.

En 1847-1848, je relève les notes suivantes qu'il vaut autant ne pas laisser perdre. Elles ne déplairont pas aux jeunesses de mon âge, et encore moins aux vieillards qui ont le culte des souvenirs.

Le conseil municipal se composait des personnes suivantes: A. Polette, maire; Louis-Benjamin Garceau, Jacques Bureau, James Dickson, Olivier Lamontagne, Louis Clair et John McDougall, conseillers. Les réunions avaient lieu au palais de justice.

Henry-B. Hughes était greffier de la paix de-

puis 1841. Louis-Edouard Pacaud, commissaire des banqueroutes, Pierre-Benjamin Dumoulin, agent des terres de la couronne situées dans les townships de Caxton et de Hunterstown. Les commissaires des enfants trouvés étaient John McDougall, J.-B. Pothier et Denis-Genest Labarre. Isaac-Gouverneur Ogden était shérif. En mars 1848 Henri Lor fut nommé agent des terres de la couronne pour les townships de Caxton et de Hunterstown. Aimé Désilets était syndic des banqueroutes. Le bureau d'enregistrement était tenu par Louis-Gonzague Duval, rédacteur du *Journal des Trois-Rivières,* rue Royale, vis-à-vis la demeure de Philippe Burns. M. Duval avait été le rédacteur le plus assidu de la *Gazette de Québec,* dans la partie française. Il mourut le 8 février 1877.

MM. Dickson, McDougall et Garceau faisaient chacun un commerce de bois de chauffage considérable. Quelques années auparavant Joseph Pacaud avait eu à peu près le monopole de ce genre de négoce.

Le capitaine John Robertson tenait le bureau de poste, rue Alexandre, et faisait des vers pour s'amuser. Il écrivait dans la *Gazette de Québec.* J'ai son petit volume de vers publié par Georges Stobbs en 1859. Sa fille avait été mariée à David Chisholme, journaliste et écrivain de valeur, qui a demeuré dans le district des Trois-Rivières comme maître de poste de 1829 à 1836; on doit à Chisholme une collection de manuscrits sur l'his-

toire du Canada. Il mourut en 1842, à Montréal, et sa veuve se fixa aux Trois-Rivières[2].

John-P. Hunt enseignait la musique, rue Bonaventure, dans une maison peinte en jaune et dont le flanc donnait sur le terrain actuel de l'évêché.

William Burns, notaire, possédait un moulin à scie, rive gauche du Saint-Maurice, près du cap aux Corneilles[3]. En avril 1848, il fut renversé par un amas de billots qui déboulaient de la côte de la rivière et reçut des blessures qui altérèrent pour toujours sa santé[4].

Selby Burns, maître d'école de l'Institution royale aux Trois-Rivières[5], étant devenu âgé, résidait chez son fils Thomas Burns, avocat. Son autre fils était William Burns, mentionné ci-dessus. Selby Burns mourut le 14 avril 1848, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Philippe Burns, grand connétable, avait la maison de la rue Royale, coin de la rue Volontaire, que William Lanigan possédait encore tout récemment. Un type ce M. Burns! mais plein de coeur. Il n'était pas parent de Selby Burns dont

2. Sur David Chisholme voir W.-S. Wallace, **Dictionnary of Canadian Biography,** p. 82; Henry-J. Morgan, **Bibliotheca canadensis,** p. 74; Philias Gagnon, **Essai de bibliographie canadienne,** I, 116; II, 408; **les Ursulines des Trois-Rivières,** III, 418.

John Robertson, maître de poste aux Trois Rivières, de 1836 à 1848, qui mourut le 4 ou le 5 décembre 1861, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, est l'auteur d'un recueil de poésies de 80 pages intitulé **Warblings and Wailings of Leisure Hours.** Il avait callaboré au **Canadian literary Garland.** Il mourut chez sa fille, Madame veuve David Chisholme.

3. Un peu au-delà du Fer à Cheval.

4. **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 72.

5. **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 72, 76; vol. 19, p. 23, 25.

je viens de parler, mais grand ami. La rue Saint-Philippe lui doit son nom[6].

Georges Stobbs[7], l'imprimeur du *Journal des Trois-Rivières,* avait publié en 1843 un petit volume intitulé *Souvenir pour* 1844, et renfermant presque uniquement des pièces de vers, parmi lesquelles quatre compositions d'Antoine Gérin-Lajoie, alors étudiant au collège de Nicolet et qui n'avait pas encore vingt ans. Le morceau intitulé « La résurrection de Jésus-Christ » est excellent; je ne pense pas qu'il ait été reproduit par les journaux ou les revues. *Le temps du sucre* est une jolie description de nos forêts au printemps; les vers en sont naturels et souvent très poétiques. *La bataille de Châteauguay* a une allure martiale, tout à fait dans le genre. Dans la *Plainte d'un exilé canadien,* on trouve la première inspiration d'*Un Canadien errant,* qui parut peu après. Ce petit livre in-16, dont je dois un exemplaire à J.-Napoléon Bureau, porte la signature de J.-B.-Éric Dorion, par la suite surnommé l'Enfant terrible, le compilateur de ces 112 pages. M. Dorion était alors commis-marchand aux Trois-Rivières. Il avait glané dans cinquante auteurs des citations en vers et les donnait sous forme d'emblèmes des fleurs. C'est bien l'un des deux ou trois premiers recueils de poésies imprimés en Canada.

---

6. **Mélanges historiques,** vol. 3, p. 106; vol. 18, p. 70, 74, 76.

7. Sur Georges Stobbs, que l'on voit aux Trois-Rivières depuis au moins 1830, voir l'abbé Henri Vallée, **les Journaux trifluviens,** p. 18, 24, 25; Sulte, **Mélanges historiques,** vol. 15, p. 72.

M. Sulte a parlé dans les **Mélanges historiques,** vol. 18, p. 81-85, des marchands trifluviens d'autrefois qui annonçaient dans **le Journal des Trois-Rivières** en 1847-1848.

Pour finir, permettez que je vous parle de Marie Quatre-Poches ou Marie Fend-le-Vent, qui faisait des commissions pour toute la ville dès son bas âge. La première fois qu'elle tenta d'être admise à la communion, le curé qui posait les questions du catéchisme lui demanda dans quel but elle avait été créée et mise au monde; elle répondit sans hésiter: « Pour faire des commissions ». Je l'ai vue à la fin de sa carrière, allant toujours à pleines jambes et les vieux rubans de son chapeau jouant dans l'air comme les banderolles des jours de fête.

Ah! ces visions du passé!

Un nommé Dancosse, que les gamins appelaient *Tant Cause,* inventait des pas d'ivrogne très drôles, et dansait en allant par les rues. On a jamais pu savoir à quels moments il était ivre ou non—peut-être toujours. Lorsqu'on lui donnait une pièce de deux sous, il entrait à la banque ou chez un marchand et demandait avec emphase: « Avez-vous de la monnaie pour un gros deux sous? » Ou encore: « Me vendriez-vous trois harengs pour deux sous? »

Un autre du nom de Béland surnommé Raquette Béland, donnait dans le genre vagabond élégant déguénillé: Robert Macaire ou compère Bertrand. Il m'a laissé peu de souvenirs. Souvent il disait qu'il ne pouvait vivre richement « mais qu'il mourrait en monsieur ». A la suite d'une accusation malicieuse, il fut mis à la salle de police et le lende-

main on l'y trouva pendu: « mort en Monsieur », avant de subir son procès. Le poète a dit:

Les gueux, les quêteux
Sont des gens heureux.
Ma foi, j'aime mieux
Etre malheureux![8]

(1889).

---

8. Un autre type trifluvien c'est Javotte Rouillard, dont il est question dans les **Mélanges historiques**, vol. 19, p. 81.

J.-G.-ANTOINE FRIGON

En recevant le télégramme qui m'annonçait la mort d'Antoine Frigon, (8 janvier 1886), j'ai eu un retour d'existence qui m'a ramené à trente ans en arrière et, sans effort de mémoire, j'ai revu ces jours quasi oubliés, cette époque où nous avions vingt ans à peine et qui fut si remplie de petites choses, devenues pour chacun de nous des événements : l'histoire de nos modestes et laborieuses carrières.

Il y a quatre mois, dînant chez lui, nous causions de souvenirs. Comme la vie est pleine lorsqu'on la regarde à la distance de plus de trois cents mois! J'avais conservé la liste de nos amis de jeunesse et nous la relisions en la commentant. Il faut aujourd'hui ajouter une croix à celles qui marquent les compagnons disparus. Nous avions donc comme un pressentiment, le jour où je fus nommé secrétaire garde-notes de notre petit cercle? Ma tâche s'est continuée : je fais des croix devant le nom des morts. Dois-je rester le dernier debout, afin qu'il n'y ait pas de nouvelle élection à la charge qui m'a été dévolue, il y a trente ans?[1]

La vie active, réelle, combattante et prospérante débute dans la gaieté. Elle se termine dans la tristesse, ce qui, pourtant, n'enlève pas le courage et la force, mais elle nous impose la méditation. L'homme fait provision de regrets, et sans avoir

1. Oui, M. Sulte fut le dernier survivant du cercle en question.

de reproche à se faire il mêle au présent, qui déjà est assez lourd, le poids des souvenirs aimables et des travaux du passé.

Mais il y a trente ans!

C'était le temps de la jeunesse. Nous étions tous plus pauvres qu'aujourd'hui, mais riches d'espérance, ce à quoi nous ne pouvons plus prétendre. Escompter des probabilités, tirer des traites à vue sur l'avenir, c'est le fait d'un citoyen de quinze ou vingt ans. Nous avions cet âge. Quand l'un de nous annonçait le prochain anniversaire de sa naissance, tous s'étonnaient. Les années étaient longues, en apparence. Le terme de cinquante ans semblait placé à des distances inouïes. Voir la fin du siècle, oh! l'incroyable surprise! Plusieurs de nous se sont arrêtés en chemin. Chers amis, dormez en paix!

Ne vous étonnez pas si je parle ainsi. La plainte n'a jamais été dans mon caractère; je ne voudrais pas recommencer la vie; loin de me replier sur moi-même, je vais de l'avant plus hardiment que vous ne croyez peut-être mais il y a vingt ans que j'ai terminé mon existence de Trifluvien et j'ai emporté dans mon coeur la photographie de cette époque. Il en résulte que j'y reviens brusquement lorsque des commotions douloureuses ou joyeuses m'arrivent de là-bas et alors je franchis d'un bond les vingt années qui n'existaient pas pour moi: je me retrouve dans le milieu des anciens jours. C'est tellement vrai que, durant notre promenade, l'automne dernier, je rappelais sans cesse à Antoine Frigon des souvenirs dont l'image s'était effacé de sa mémoire, et cependant le secrétaire-trésorier de la ville des Trois-Rivières n'est pas le plus igno-

rant sous le rapport des personnes, des rues, des maisons, des jardins, du service public et des anecdotes courantes. Mais tout cela était déjà vieux pour lui, emporté par le tourbillon des choses nouvelles.

Lorsque nous commençâmes à le remarquer, dans le cercle des jeunes, il avait pour lui la sérénité et le calcul. Ses conseils étaient tout de suite écoutés. Ne rien dire sans avoir réfléchi, c'est beaucoup! On le savait de cette trempe. Il était de ceux qui ne veulent pas se tromper et qui en même temps ne craignent pas de se compromettre, parce qu'ils savent de quoi ils parlent. C'est la sagesse, laquelle se compose de beaucoup de prudence, de savoir et d'une forte dose de sens commun.

Il faisait, comme en cachette, des études qui le rendaient précieux. Puis il était observateur.

Tandis que nous tâtonnions, il se renseignait. Un jour, on lui prêta un livre sur l'art du comédien; il le lut et se trouva d'emblée professeur de gestes et de déclamations devant notre Société dramatique. Lorsqu'il voulut monter sur notre théâtre d'amateurs, il se trouva du coup comédien de talent. Jeu sobre, bien suivi, profitant de tout, sans paraître y mettre de l'art, et ne manquant à rien[2].

2. On trouvera quelques détails sur la Société dramatique des Trois-Rivières dans Sulte, **Mélanges historiques,** vol. 3, p. 109, 110; **Mélanges littéraires,** vol. 1, pp. 83-90. Ce club dramatique fut organisé en 1857, et M. Sulte y entra comme le plus jeune membre, avec Joseph Lajoie, qui plus tard fondera le parc Sohmer, à Montréal, J.-Philippe Godin, P.-E. Panneton, J.-G.-Antoine Frigon, Georges Aumond et autres. Ce cercle d'amateurs vécut cinq ans et a joui d'une vogue immense. Il a donné une quarantaine de représentations aux Trois-Rivières et ailleurs. M. Sulte

Il apprit tout seul la tenue des livres, la haute comptabilité; il entra dans une banque et se mit à manier les chiffres comme s'il les avait inventés, les grosses sommes d'argent comme s'il était né millionnaire, lui le pauvret sans école.

Connaissant le dessus et le dessous du monde, il a tenu, pendant près d'un quart de siècle, les ficelles de cette autre scène qui se nomme le conseil municipal. Que de services il a rendus dans ce poste, difficile et délicat à tenir! Son successeur ne le fera pas oublier, même s'il est homme de valeur[3].

Pour toutes les nécessités, il avait une ressource. Il savait prévoir. Je l'ai vu à Québec et Ottawa toucher à propos le joint d'une question, parce qu'il l'avait médité sous toutes ses faces. On se butait contre lui, qui pensait à tout et toujours atteignait le but avant les autres.

N'est-il pas étrange de voir qu'il se retirait en badinant d'une discussion grave où ses interlocuteurs cherchaient par ignorance et obstination à l'emporter sur son opinion? Il concédait à la nature humaine, souvent si aveugle, mais il savait que l'on reviendrait à son avis. Savoir attendre est l'art de parvenir. Il y a des portes qu'il n'est pas bon d'enfoncer, si rien ne presse. L'opinion publique se forme de telle ou telle manière, selon

---

y arrangeait parfois des bouts de rôles pour convenir au public trifluvien. Là furent composés ses premiers couplets. La garderobe ayant été détruite dans l'incendie de 1863, ce fut la mort de la Société dramatique.

3. M. Frigon eut pour successeur à la charge de secrétaire-trésorier, Louis-Thomas Desaulniers, comptable de l'aqueduc, lequel fut nommé le 18 janvier 1886.

qu'on la prépare ou qu'on ne la prépare pas. C'était sa science suprême.

Il a traversé plus d'une phase de l'administration municipale des Trois-Rivières. Depuis le temps où la population de ce lieu n'était que de trois mille âmes jusqu'à l'heure où elle atteignit dix mille, il a tout vu, tout suivi, tout administré, j'allais dire tout organisé. D'un gros village, il a vu naître une ville importante; et, constamment attaché à cette destinée, il n'a vécu que pour ses succès. C'était le plus Trifluvien des Trifluviens. Il eut fait sa marque ailleurs, mais là où furent son berceau, ses amours, ses luttes de jeune homme, là il voulut vivre, se rendre utile et mourir. Des milliers de Trifluviens n'en sauraient dire autant. L'affection au sol natal est gênée par les exigences qui obsèdent l'homme. Il faut partir, quitter tout, se refaire une vie, ne plus compter sur les nôtres, s'en aller au loin, travailler sans presque savoir pourquoi, peiner, se rappeler, souffrir, espérer à distance, et toujours se dire: « On serait si bien chez nous! » Depuis deux siècles, c'est l'histoire des Trifluviens. Ils ont peuplé l'Amérique, leur ville est restée la même. On a dit que la ville n'avait prospéré que depuis mon départ; c'est un mot, et encore c'est moi qui l'ai fait!

Cette famille qu'il aimait tant, qui l'adorait et qu'il laisse dans la plus profonde douleur, je pense à elle surtout, en écrivant ces lignes que j'adresse aux anciens amis. Qui me comprendra mieux que ces membres souffrant d'une douce confraternité? Ah! peut-être celui-là même qui est parti, car il

était plus que personne en état d'exprimer l'étendue de son amour.

Dors en paix, vaillant homme, coeur honnête, esprit droit. Ton souvenir aura une longue durée[4].

(13 janvier 1886).

---

4. Son père, Joseph Frigon, avait été le secrétaire d'une société d'assurance mutuelle déjà existante vers 1840 et qui s'étendait dans les comtés de Nicolet, Yamaska, Saint-Maurice et Champlain. Ses registres ont péri dans l'incendie du 15 novembre 1856. Ce fut Joseph Frigon qui agit comme secrétaire de l'assemblée présidée par René-Joseph Kimber, aux Trois-Rivières, le 20 juin 1837.

INDEX GÉNÉRAL

Pages

Abraham, bataille des plaines d', ... 32, 38
Accommodation, l', bateau à vapeur 55
Algonquins, Sauvages 20
Alsop, George, ... 42
Anbury, Thomas, lieutenant 22
Antrobus, E.-W.-R., ... 49, 50, 51
Antrobus, John 44, 47-51, 56
Aubert de Gaspé, Philippe, ... 62
Aumond, Georges 87
Badeaux, Jean-Baptiste 39
Balcer, Eugène, ... 21
Baptist, George, ... 69, 70
Beauport, seigneurie, concédée, ... 7
Béland, surnommé Raquette Béland, ... 83, 84
Bell, John, ... 41
Bell, Mathew, ... 44, 54, 56
Bellefeuille, A.-L., ...40
Bignell, John, ... 38
Bois de chauffage, commerce, ... 80
Boivin, Jean-Baptiste, ... 40
« Bonnes année, » les, cette expression, ... 57
Bordeleau, Joseph, ... 48
Borgia, François-Louis Levasseur dit, ... 38
Bostwick, Augustus-David, ... 59
Boucher de Niverville, Joseph 34, 35
Boucher de Niverville, Joseph-Michel, ... 62
Bouchette, Jean-Baptiste 34
Bourgeois du Nord-Ouest, ... 23, 25, 26
Bouthillier, sergent, 1775, ... 34
Brébeuf, P. Jean de, ... 9, 10
Brock, Isaac, général 52-56, 60
Brock, John, ... 52
Brock, Samuel, ... 53, 54, 58, 60
Bureau, Jacques, ... 79
Burns, Philippe, ... 27-29, 80-82
Burns, Selby 81
Burns, Thomas, avocat, ... 81
Burns, William, notaire, ... 81
Buteux, P. Jacques, ... 8, 10
Caldwell, hon. Henry, ... 44
Canot d'écorce, histoire, ... 16, 29
Cantons de l'Est, ... 59

Pages
Capitanal, chef algonquin, ... 7, 10
Carleton, sir Guy, lord Dorchester, ... 22, 34
Carter, Dr Georges 60
Carter, Georgiana, ... 60
Cent-Associés, Compagnie des, ... 7, 12, 13
Chagnon, William, ... 38
Chambre d'assemblée demandée, ... 38, 39, 42, 43
Chambre des notaires, membres, 1846, ... 78
Champlain, Samuel 7, 8, 10-14
Chapman, John, ... 53
Chisholme, David, ... 38, 80, 81
Clair, Louis, capitaine, ... 76, 79
Claymore, arme écossaise, ... 31, 32
Cocq, voir Lecocp. .....
Coffin, W.-F., lieutenant-colonel, ... 53, 59
Corbin, Jean-Baptiste, ... 40
Cossette, Hyacinthe, ... 48
Couillard de l'Epinay, Jacques, ... 9
Craig, Laurent-David, ... 79
Crevier, Madeleine, ... 18
Cuthbert, Catherina-Betsy-Isabella, ... 51
Cuthbert, hon. James, ... 51
Dancosse, original trifluvien, ... 83
Daniel, P. Antoine, ... 9, 10
Davost, P. Ambroise, ... 9, 10
Day, Nathaniel, ... 39
Deguise, Jos., ... 79
Desaulniers, Louis-Thomas, ... 88
Désilets, Aimé, ... 80
Détroit, prise de, 1812, ... 53
Dickson, James, ... 79, 80
Dionne, hon. Joseph, ... 79
Dodier, Sébastien, ... 9
Dorion, J.-B.-Eric, l'Enfant terrible, ... 82
Doucet, Michel, ... 49
Dubord, Dr Alphonse, ... 79
Dumoulin, Emmanuel, notaire, ... 78
Dumoulin, Pierre-Benjamin, ... 80
Dunn, capitaine, ... 60
Duplessis-Bochart, Charles de, ... 8, 9
Duplessis-Kerbodot, Guillaume Guillemot, ... 8
Duval, Louis-Gonzague, ... 77, 80
Ecoles, ... 41, 81
Ecossais, highlanders, ... 30-32
Evans, Francis, « curate » des Trois-Rivières, ... 58
Fencibles, les **Canadian,** 49, 50, 54
Forges, voir Saint-Maurice. .....
Franquet, Louis, ingénieur, ... 19
Fraser, capitaine, surintendant des Sauvages à Montréal, ... 34

Pages
Fraser, Hugh, ... 36
Fraser, James, ... 33, 36
Fraser, John, ... 33, 36, 40
Fraser, John, juge, ... 36
Fraser, Malcolm, ... 33-37, 56
Fraser, Malcolm, ses enfants, ... 33, 36
Fraser, Malcolm, fils, ... 33, 35, 36, 40
Fraser, Malcolm, seigneur de la Malbaie, ... 36
Fraser, Marie-Rosalie, ... 33
Fraser, Robert, ... 33
Fraser, Simon, colonel, ... 30
Fraser, Thomas, protonotaire, ... 36
Frigon, J.-G.-Antoine, ... 85-90
Gagnon, Charles-Edouard, ... 78, 79
Garceau, Louis-Benjamin, ... 79, 80
Gauthier, Moïse, ... 79
Gazette des Trois-Rivières, la, ... 77
Gérin-Lajoie, Antoine, ... 82
Giffard, Robert, ... 7, 8
Gilmore, Dr 79
Godefroy de Lintot, Jean, ... 7, 9
Godefroy de Normanville, Thomas, ... 9
Godin, J.-Philippe, ... 87
Gouvernement militaire, 1764, ... 38
Granby, canton, concédé, ... 44
Grant, William, ... 35
Guillet, Louis, ... 78
Guillet, Valère, ... 78
Haldimand, sir Frédéric, gouverneur général, ... 43
Hart, famille, ... 26, 61
Hart, Aaron, ... 38, 40
Hart, Aaron-M., ... 79
Hart, Adolphus- Mordecai, ... 60
Hart, Ezéchiel, ... 40, 61
Hart, Moses, ... 40
Haut-Canada, insurrection de 1837-1838, ... 64-67
Hawes, Charles-H., ... 68
Hay, 1778, 1785, ... 43
Hébert, Philippe, sculpteur, ... 13, 14
Hertel, Jacques, ... 7, 9
Houde, Angélique 19
Hough, Franklin-B., ... 65
Hudson, Compagnie de la Baie d', canots de la, ... 18, 23-28
Hughes, Henry-B., greffier de la paix, ... 79, 80
Hunt, John-P., instituteur, ... 81
Hunter's Lodges, associations patriotiques, 1837-1838, ... 66
Institution royale, l', ... 81
Isabel, Guillaume, ... 9
Jésuites, fief des, aux Trois-Rivières, ... 7

Pages
Jésuites, leur maison aux Trois-Rivières, ... 10
Johnston, Catherine, ... 65, 68
Johnston, James, ... 63
Johnston, Joseph, ... 65
Johnston, Richard, géolier aux Trois-Rivières, ... 63
Johnston, William, surnommé Bill, ... 63-68
Jourdain, L.-G., ... 38
Journal des Trois-Rivières, le, 1846-1849, ... 77, 80, 82
Kéradec, Julien de, ... 69-72
Kerr, James-H., ... 41
Kerr, William-Hastings, ... 61
Kimber, Joseph-René, ... 40, 54
Kimber, Olivier, ... 54
Labarre, Denis-Genest, ... 79, 80
Lachine, ... 23
La Corne de Saint-Luc, Luc de, ... 61, 62
Laframboise, J., ... 39, 40
Lajoie, Joseph, fondateur du Parc Sohmer, ... 87
Lambert, Georges, ... 48
Lambert, John, ... 26, 45
Lamontagne, Olivier, capitaine, ... 76, 79
Lanigan, William, épicier, ... 81
Lanouette, Joachim, ... 44, 47, 48
Larue, Auguste, capitaine, ... 74, 76
Laterrière, Pierre de Sales, ... 34, 36, 39
Laviolette, fonde les Trois-Rivières, ... 8, 9, 12-15
Laviolette, sa statue, ... 12-15
Laviolette, 1657, ... 13
Le Bourdais, A., avocat, ... 59
Leccoq, Robert, charpentier, ... 10
Le Gardeur, famille, ... 8
Le Jeune, P. Paul, ... 10
Lemaître, Dr Joseph, ... 18, 19
Lemaître-Auger, Charles, ... 18, 19
Lemaître-Auger, Michel, ... 18
Le Neuf, famille, ... 8
Levasseur, Calixte, ... 46
Lion rouge, pompe à feu aux Trois-Rivières, ... 73-76
Lloyd, Philip, ... 40
Long, John, ... 23
Lor, Henri, ... 80
Lorette, Hurons de, délégués en Angleterre, ... 53
Louiseville (Rivière-du-Loup), ... 48
Mabey, M., ... 41
Macaulay, lord, historien, ... 42
Macaulay, Georges-Henry, ... 45, 46
Macaulay, Zachary, sa famille, ... 42-48
Mackintosh, Grisel, ... 33
Marguerie, François, ... 9

Pages
Masères, Francis, baron, jurisconsulte, ... 43
Matheson, Roderick, sénateur, ... 57, 58
McDougall, John, ... 79, 80
McPherson, John, ... 40
Mell, R., ... 40
Mellon, Robert, ... 8
Mondelet, Dominique, juge, ... 59, 79
Montour, Nicolas, ... 44, 47, 48
Motz, Henry, ... 49
Moulin Laguerche, ... 39
Moulin du Platon, ... 8
Moulins à scier le bois, ... 81
Mountain, révérend Jehosaphat, ... 56
Nelson, William, ... 40
Nicolet, Jean, ... 9, 10
Ogden, C.-K., ... 38
Ogden, hon. Charles-Richard, ... 58
Ogden, Isaac-Governor, shérif, ... 80
Pacaud, Joseph, ... 80
Pacaud, Louis-Edouard, ... 80
Panneton, P.-E., ... 87
Pepin, Guillaume, ... 9
Pepin, Pascal, ... 79
Petit-Pré, François, ... 10
Picard, Louis, ... 44, 48
Pitt, William, ... 79
Pitt, William, ministre, ... 30, 31
Polette, Antoine, maire, ... 79
Pompes à incendies, Trois-Rivières, ... 73-76
Pothier, Jean-Baptiste, ... 80
Prescott, sir Robert, gouverneur général, ... 36
Provencher, J.-A.-N., ... 46
Provencher dit Ducharme et dit Boudor, Antoine, ... 16, 18, 19
Quatre-Poches, Marie, originale trifluvienne, ... 83
Québec, incendie du 16 mai 1889, ... 60
Queenston Heights, bataille de, ... 52, 53, 60
Rabasca (canots), ... 25, 26
Raquettes, industrie des, ... 20, 21
Révolution américaine, 1775, ... 34, 43
Révolution de 1837-1838, ... 64-67
Robertson, John, capitaine, ... 38, 80
Robertson, Mary-Elizabeth, ... 59
Rogers, Robert, major, ... 19
Roy, Madeleine, ... 33
Saint Maurice, forges, ... 34, 44, 45, 57
Sansom, Joseph, ... 27
Saumarez, amiral, ... 60
Sauvaget, Jean, ... 9
Scorbut, maladie, ... 10

Pages
Scot, Dominique, ... 10
Shank, David, lieutenant-colonel, ... 49
Short, famille, ... 56-62
Short, Charles-John, major, ... 60
Short, Edouard, juge, ... 59, 60
Short, Edward, ... 60
Short, Elisabeth et Henriette, ... 61
Short, John, ... 59, 60
Short, John, jr., député protonotaire, ... 60
Short, John-Quirk, ses fils, ... 59
Short, Lucie, ... 53, 54, 58, 60, 61
Short, Mathilde, ... 52, 58, 60
Short, révérend Robert-Quirk, ... 52, 56-61
Short, William, ... 59
Sills, Edward, ... 38, 40, 41, 56
Sills, John, Jonathan et Joseph 40, 41
Sills, Samuel, ... 38-41
Sills, Sarah 41
Sir Isaac Brock, navire, ... 53
Sir Robert Peel, navire, ... 64, 67
Société du feu, Trois-Rivières, ... 47, 48
Société dramatique des Trois-Rivières, 1859-1863, ... 87, 88
Sohmer, parc, à Montréal, ... 87
Sorel, ... 49
Squeray dit Labbé, Joseph, ... 33
Stobbs, Georges, imprimeur, ... 77, 80, 82
Stuart, Charles-Edouard, prince écossais, ... 30
Syndics, commission des, ... 35
Tardif, Olivier Le, ... 7, 9
Tarieu de Lanaudière, Charles-Louis, ... 34
Taylor, Heber, brasseur à Sherbrooke, ... 60
Thérien, Benjamin, ... 79
Thivierge, Jean-Baptiste, ... 79
Thomas, Charles, protonotaire, ... 36, 56
Toupin, Pierre, ... 35
Tupper, sir Charles, sa famille, ... 54
Turcotte, hon. Joseph-Edouard, ... 45
Twiss, capitaine, ... 44
Ursulines des Trois-Rivières, ... 23
Von Schultz, patriote polonais, ... 67
Voyageurs, ... 23, 27, 28
Wagner, Benedict-Paul, ... 56
Walker, Thomas, ... 42, 43
Wallace, P., ... 60
Wallick, Georges, sergent, ... 60
Weld, Isaac, ... 19, 23, 25
Wolfe, James, général, ... 30, 32, 38
Yamachiche, ... 34, 44

DRUMMONDVILLE — LA PAROLE (LIMITEE) — 5-1934.

6229